

Université de Montréal

**L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE
DES POPULATIONS AUTOCHTONES
DU CANADA DE 1986 À 2001**

**Par
Eric Guimond**

**Département de démographie
Faculté des arts et des sciences**

**Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophia Doctor (Ph.D.)
en démographie**

Janvier 2009

© Eric Guimond, 2009

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :
L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE
DES POPULATIONS AUTOCHTONES
DU CANADA DE 1986 À 2001

présenté par :
Eric Guimond

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Robert Bourbeau

président-rapporteur

Norbert Robitaille

directeur de recherche

Bertrand Desjardins

membre du jury

Gustave Goldmann

examineur externe

Représentant du doyen

représentant du doyen de la FES

RÉSUMÉ

Les populations autochtones du Canada sont en pleine explosion démographique depuis le milieu des années 80. De 1986 à 2001, l'effectif des populations d'origine autochtone est passé de 712 000 à 1,3 million d'individus pour une augmentation globale de 85 %, plus de 5 fois l'augmentation de la population non autochtone (16 %). Des taux de croissance supérieurs au maximum théorique d'accroissement naturel de 5,5 % par année ont été observés chez les Indiens de l'Amérique du Nord et les Métis. Une population maintenant un tel rythme de croissance double tous les 13 ans. À la lumière des informations disponibles, cette explosion démographique résulte d'un phénomène appelé *mobilité ethnique*.

On distingue deux types de mobilité ethnique. Le premier, la **mobilité ethnique intergénérationnelle**, renvoie à la famille et se produit lorsque l'appartenance ethnique d'un enfant est déclarée pour la première fois. Les parents et les enfants n'ont pas nécessairement la même appartenance, en particulier lorsque les parents n'appartiennent pas au même groupe ethnique.

Le second type, la **mobilité ethnique intragénérationnelle**, résulte du changement d'appartenance ethnique d'une personne au cours de sa vie. Cette mobilité ethnique est la composante principale de l'explosion démographique des Indiens de 1986 à 1991, et des Métis de 1986 à 2001, surpassant l'apport de la natalité. On estime à partir d'une méthode résiduelle que près de 42 000 Indiens habitant hors des réserves indiennes en 2001 ne se déclaraient pas indien en 1986, soit un Indien hors réserve sur huit (13 %). Plus de 101 000 Métis en 2001 ne se seraient pas déclarés métis en 1986, soit quatre Métis sur dix (39 %). Chez les Inuit, la contribution de la mobilité ethnique intragénérationnelle serait négligeable. Ce phénomène a également été observé chez les populations autochtones des États-Unis.

S'il est désormais nécessaire de considérer la mobilité ethnique comme une composante de l'accroissement des populations autochtones, il est également essentiel de l'inclure dans l'analyse de leurs caractéristiques socio-démographiques. Par exemple, au sein de la cohorte des personnes âgées de 35 ans et plus en 1986, le nombre d'Autochtones diplômés universitaires a bondi de 97 % entre 1986 et 1996 (de 2 045 à 4 025), un bond fabuleux comparativement à la population non autochtone (1 %). Cette explosion du nombre de diplômés universitaires s'explique surtout par « l'entrée par mobilité ethnique » au sein de la population autochtone de détenteurs de diplômes universitaires, plutôt qu'à une meilleure réussite scolaire de la population autochtone identifiée en 1986.

Pourrait-on assister à une nouvelle explosion démographique? Cela est impossible à prévoir. Personne n'avait prédit l'explosion des années 80 et 90. Ce qu'on constate a posteriori, c'est que des événements d'envergure largement médiatisés, tels l'amendement à la *Loi sur les Indiens* de 1985 et la Commission royale sur les peuples autochtones, se sont déroulés au même moment. Si ces événements sont en partie responsables de l'explosion démographique passée, alors il est possible que d'autres événements dans le futur, en particulier des décisions de nature juridique qui accorderaient des droits particuliers à certains individus, génèrent une nouvelle vague de transferts ethniques au sein de la population.

Mots clés : mobilité ethnique, identité ethnique, population autochtone, Autochtone, Indien de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit, Canada, démographie, recensement.

SUMMARY

Canada's Aboriginal populations have experienced a demographic explosion since the mid-1980s. Between 1986 and 2001, the size of the Aboriginal origin population grew from 712,000 to 1.3 million people, an overall relative increase of 85 %, more than five times the increase of the non-aboriginal population (16 %). Growth rates exceeding the theoretical maximum for natural increase of 5.5 % per year were observed among the North American Indian and Métis populations. A population maintaining such a rapid growth doubles every 13 years. In light of the information available, this demographic explosion is due to a phenomenon known as *ethnic mobility*.

There are two types of ethnic mobility. The first, **intergenerational ethnic mobility**, relates to families and may happen when a child's ethnic affiliation is reported for the first time. Parents and children do not necessarily have the same ethnic affiliation, especially when the parents themselves do not belong to the same ethnic group.

The second type, **intragenerational ethnic mobility**, results from a change in the ethnic affiliation of a person over time. This ethnic mobility is the main component of the demographic explosion of Indians from 1986 to 1991, and the Métis from 1986 to 2001, exceeding the contribution of fertility. According to estimates based on the residual method, nearly 42,000 Indians living off reserve in 2001 did not self-identify as Indian in 1986, which amounts to one in eight Indian living off reserve (13 %). Over 101,000 Métis in 2001 did not self-identify as Métis in 1986, or four Métis in ten (39 %). Among the Inuit, the contribution of intragenerational ethnic mobility appears to be negligible. This phenomenon has also been observed among Aboriginal populations in the United States.

Not only is it important to consider ethnic mobility as a component of the demographic growth of Aboriginal populations, it should also be included in the analysis

of their socio-demographic characteristics. For example, within the cohort of persons 35 years of age and over in 1986, the number of Aboriginal university graduates rose by 97 % between 1986 and 1996 (from 2,045 to 4,025), which represents a phenomenal leap compared to the non-aboriginal population (1%). This explosion in the number of university graduates is in part explained by the « arrival » in the Aboriginal population, as a result of ethnic mobility, of individuals with university diplomas, rather than by greater school success among the Aboriginal population identified in 1986.

Could we experience another demographic explosion? It is impossible to predict. Nobody foresaw the explosion of the 1980s and 90s. With hindsight, one notices that large-scale events with extensive media coverage, such as the 1985 amendments to the *Indian Act* and the Royal Commission on Aboriginal Peoples, unfolded at the same time. If such events have contributed in the past to triggering a demographic explosion, then future events, especially legal decisions that would grant special rights to certain individuals, may generate a new wave of ethnic mobility within the population.

Key words : ethnic mobility, ethnic identity, Aboriginal population, Aboriginal, North American Indian, Métis, Inuit, Canada, demography, census.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	i
Summary	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	ix
Liste des figures.....	xvi
Dédicace	xxi
Remerciements.....	xxii
1. Introduction à la problématique.....	1
1.1 Les populations d'origine autochtone de 1871 à 2001	1
1.2 La mobilité ethnique.....	6
1.3 Questions de recherche.....	11
2. Qui est autochtone au Canada?.....	16
2.1 Concept de base : l'ethnie.....	16
2.2 Le concept d'Autochtone.....	19
2.2.1 La dimension ethnoculturelle.....	20
2.2.2 La dimension territoriale.....	22
2.2.3 La dimension légale	24
2.3 Conclusion	28
3. Qualité des données du recensement canadien.....	31
3.1 Évolution du mode de détermination de l'appartenance autochtone dans le recensement canadien depuis 1871	31
3.1.1 Les premiers recensements de la Confédération (1871-1881).....	32
3.1.2 L'approche raciale (1901-1941).....	33
3.1.3 L'approche ethnolinguistique (1951-1971)	34
3.1.4 L'approche multidimensionnelle (1981-2001)	36
3.1.5 Synthèse sur la comparabilité des données de recensement sur le plan conceptuel.....	50

3.2	Couverture des populations autochtones	51
3.3	Conclusion	57
4.	Proposition d'une définition opérationnelle	58
4.1	Une définition fondée sur l'identité autochtone et l'origine autochtone.....	58
4.2	Description de la matrice identité-origine	61
4.3	Définition des populations autochtones à l'étude.....	67
4.4	Conclusion	70
5.	Accroissement démographique de 1986 à 2001	71
5.1	Croissance nationale	72
5.2	Les provinces et territoires	74
5.2.1	La répartition spatiale.....	75
5.2.2	La croissance.....	80
5.3	Les centres urbains, les régions rurales et les réserves indiennes	85
5.3.1	La répartition spatiale.....	86
5.3.2	La croissance.....	91
5.4	Conclusion	96
6.	Suivi des effectifs selon l'âge et le sexe	99
6.1	Pyramides des âges	99
6.2	Accroissement des cohortes de 1986 à 2001	107
6.2.1	Accroissement relatif des cohortes des populations d'origine autochtone par période intercensitaire	109
6.2.2	Accroissement relatif des cohortes des populations autochtones de 1986 à 2001	116
6.3	Conclusion	121
7.	Croissance démographique et statut légal d'Indien	123
7.1	Identité autochtone, origine ethnique et statut légal d'Indien	124
7.2	Croissance de la population selon le statut légal d'Indien.....	129
7.2.1	Le concept de statut légal d'Indien dans le recensement canadien.....	129
7.2.2	Croissance de la population autochtone selon le statut légal d'Indien de 1986 à 2001	132
7.3	Conclusion	140

8.	Mobilité ethnique intragénérationnelle des populations autochtones.....	142
8.1	Méthode d'estimation.....	143
8.2	Hypothèses d'estimation.....	145
8.2.1	Mortalité.....	145
8.2.2	Migration.....	147
8.2.3	Qualité du dénombrement de la population.....	148
8.2.4	Composition des scénarios.....	150
8.3	Résultats.....	152
8.3.1	Mobilité ethnique nette intragénérationnelle au Canada.....	152
8.3.2	Mobilité intragénérationnelle dans les provinces et les territoires.....	158
8.3.3	Mobilité intragénérationnelle dans les centres urbains et les régions rurales.....	164
8.3.4	Mobilité intragénérationnelle selon le sexe et le groupe d'âge....	168
8.4	Conclusion.....	173
9.	Effet de la mobilité ethnique sur les caractéristiques.....	177
9.1	Effet sur la répartition spatiale.....	177
9.2	Effet sur la fécondité.....	180
9.3	Effet sur la scolarité.....	186
9.4	Conclusion.....	188
10.	Conclusion.....	189
10.1	Facteurs explicatifs de la mobilité ethnique intragénérationnelle.....	190
10.1.1	Facteurs démographiques prédisposants.....	190
10.1.2	Facteurs sociaux.....	191
10.1.3	Facteurs légaux.....	192
10.2	Défis à venir.....	193
10.3	Plus qu'un sujet d'intérêt démographique.....	196
10.4	Dernières réflexions.....	197
	Épilogue.....	199
	Bibliographie.....	201

Annexe 1.	Questions sur l'origine ethnique dans le recensement depuis 1951 ..	xxiii
Annexe 2.	Questions sur l'identité autochtone dans le recensement depuis 1986.....	xxx
Annexe 3.	Questions sur le statut légal d'Indien et l'appartenance à une Première nation dans le recensement depuis 1991	xxxiii
Annexe 4.	Questions sur l'identité autochtone et le statut légal d'Indien dans l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991	xxxvi
Annexe 5.	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés de 1981 à 2001	xxxviii
Annexe 6.	Populations autochtones recensées et rajustées pour les communautés indiennes partiellement dénombrées, 1986-2001	liii
Annexe 7.	Répartition géographique, 1986 et 2001	lvii
Annexe 8.	Population dans les réserves indiennes, 2001	lxii
Annexe 9.	Mortalité des Indiens inscrits (1986-2000) et des Inuit (1989-2003)	lxiv
Annexe 10.	Migration chez les populations autochtones, 1996-2001.....	lxxvii
Annexe 11.	Estimations détaillées de la mobilité ethnique intragénérationnelle, 1986-2001	lxxix

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I.1	Taux d'accroissement annuel moyen des populations d'origine autochtone, Canada, 1871-2001	3
Tableau III.1	Population d'origine autochtone selon le type de déclaration Canada, 1981 et 1986	38
Tableau III.2	Origines britannique, française, canadienne et autochtones selon le type de déclaration, Canada, 1991 et 1996	43
Tableau III.3	Évolution du mode de détermination de l'origine ethnique dans les recensements canadiens de 1871 à 2001	46
Tableau III.4	Comparabilité des données du recensement canadien sur l'origine autochtone, 1871-2001	50
Tableau III.5	Simulation de l'effet du sous-dénombrement net sur l'estimation de la croissance d'une population	53
Tableau III.6	Estimation du taux de sous-dénombrement de la population des réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensements du Canada de 1986 à 2001	53
Tableau III.7	Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations d'origine autochtone recensées et rajustées pour le sous-dénombrement et les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés, Canada, 1986-2001	56
Tableau IV.1	Population selon l'identité autochtone et l'origine ethnique, Canada, 2001	63
Tableau IV.2	Répartition de la population selon l'identité autochtone, par origine ethnique, Canada, 2001	64
Tableau IV.3	Population d'origine autochtone dont l'identité et l'origine ne correspondent pas, Canada, 2001	65
Tableau IV.4	Définition des populations à l'étude	68
Tableau IV.5	Populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone, Canada, 2001	69
Tableau V.1	Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone, Canada, 1986-2001	73

Tableau V.2	Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon la province ou territoire de résidence, Canada, 1986-2001.....	76
Tableau V.3	Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon le lieu de résidence dans/hors réserve indienne, rural/urbain, Canada, 1986-2001	88
Tableau VI.1	Répartition procentuelle selon le groupe d'âge et âge médian des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone, Canada, 1986 et 2001	102
Tableau VII.1	Population avec le statut légal d'Indien selon l'identité autochtone et l'origine ethnique, Canada, 2001	125
Tableau VII.2	Population sans statut légal d'Indien selon l'identité autochtone et l'origine ethnique, Canada, 2001	126
Tableau VII.3	Population d'origine autochtone dont l'identité et l'origine ne correspondent pas, par statut légal d'Indien, Canada, 2001	128
Tableau VII.4	Traitement de la variable statut légal d'Indien dans les recensements canadiens de 1981 à 2001 et dans l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 1991	130
Tableau VII.5	Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon le statut légal d'Indien, Canada, 1986-2001	133
Tableau VIII.1	Espérance de vie à la naissance selon le sexe, Indiens inscrits, Inuit et Canadiens, 1980-1995.....	146
Tableau VIII.2	Hypothèses de sous-dénombrement net des populations autochtones et de descendants d'Autochtones, Canada, 1986-2001	149
Tableau VIII.3	Sommaire des scénarios d'estimation de la mobilité ethnique intragénérationnelle, populations autochtones et de descendants d'Autochtones, Canada, 1986-2001.....	151
Tableau VIII.4	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des populations autochtones et de descendants d'Autochtones selon le sexe par période intercensitaire, Canada, 1986-2001, scénario de référence.....	169

Tableau IX.1	Proportion et accroissement du nombre de diplômés universitaires chez les populations autochtones et non autochtone, Canada, 1986-1996.....	187
Tableau XI.1	Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones recensés, Canada, 1996, 2001 et 2006.....	199
Tableau A-1	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1981	xxxix
Tableau A-2	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1986	xxxix
Tableau A-3	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1991	xliii
Tableau A-4	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1996	xlvi
Tableau A-5	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 2001	xlvii
Tableau A-6	Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991	xlviii
Tableau B-1	Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones recensées Canada, 1986-2001	liv
Tableau B-2	Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones rajustées pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Canada, 1986-2001	lv
Tableau B-3	Écart entre les effectifs et les taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones recensées et rajustées pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés Canada, 1986-2001	lvi
Tableau C-1	Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon la province ou territoire de résidence, Canada, 1986-2001.....	lviii
Tableau D-1	Population dans les réserves indiennes selon l'identité autochtone et l'origine ethnique, Canada, 2001	lxiii
Tableau E-1	Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe masculin, Canada, 1986-1990	lxv

Tableau E-2	Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe féminin, Canada, 1986-1990	lxvi
Tableau E-3	Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe masculin, Canada, 1991-1995	lxvii
Tableau E-4	Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe féminin, Canada, 1991-1995	lxviii
Tableau E-5	Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe masculin, Canada, 1996-2000	lxix
Tableau E-6	Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe féminin, Canada, 1996-2000	lxx
Tableau E-7	Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe masculin, Canada, 1989-1993	lxxi
Tableau E-8	Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe féminin, Canada, 1989-1993	lxxii
Tableau E-9	Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe masculin, Canada, 1994-1998	lxxiii
Tableau E-10	Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe féminin, Canada, 1994-1998	lxxiv
Tableau E-11	Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe masculin, Canada, 1999-2003	lxxv
Tableau E-12	Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe féminin, Canada, 1999-2003	lxxvi
Tableau F-1	Immigrants internationaux et soldes migratoires interprovincial et interne des populations autochtones âgées de 5 ans et plus, Canada, 1996-2001	lxxviii
Tableau G-1	Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, selon trois scénarios, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001	lxxx
Tableau G-2	Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, selon trois scénarios, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001	lxxxii

Tableau G-3	Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle (0/00) des populations autochtones par origine ethnique, selon trois scénarios, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001	lxxxii
Tableau G-4	Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels (en milliers) des populations autochtones par origine ethnique, selon trois scénarios, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001	lxxxiii
Tableau G-5	Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario de référence	lxxxiv
Tableau G-6	Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario faible.....	lxxxv
Tableau G-7	Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario fort	lxxxvi
Tableau G-8	Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario de référence..	lxxxvii
Tableau G-9	Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario faible	lxxxviii
Tableau G-10	Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario fort.....	lxxxix

Tableau G-11	Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001 Scénario de référence.....	xc
Tableau G-12	Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001 Scénario faible	xcı
Tableau G-13	Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001 Scénario fort.....	xcıı
Tableau G-14	Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001 Scénario de référence	xcııı
Tableau G-15	Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001 Scénario faible.....	xcıv
Tableau G-16	Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001 Scénario fort.....	xcv
Tableau G-17	Estimation des taux nets annuels moyens (0/00) et des transferts ethniques nets (en milliers) de mobilité ethnique intragénérationnelle des populations autochtones et des descendants d'Autochtones selon le sexe, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001 Scénario de référence	xcvi

Tableau G-18	Estimation des taux nets annuels moyens (0/00) et des transferts ethniques nets (en milliers) de mobilité ethnique intragénérationnelle des populations autochtones et des descendants d'Autochtones selon le sexe, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001 Scénario faible.....	xcvii
Tableau G-19	Estimation des taux nets annuels moyens (0/00) et des transferts ethniques nets (en milliers) de mobilité ethnique intragénérationnelle des populations autochtones et des descendants d'Autochtones selon le sexe, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001 Scénario fort.....	xcviii

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1	Populations d'origine autochtone, Canada, 1871-1996	2
Figure 1.2	Accroissement relatif (%) de l'effectif des cohortes et taux perspectif de mortalité des populations d'origine autochtone selon le groupe d'âge, Canada, 1981-2001	5
Figure 2.1	Règles de transmission du statut légal d'Indien, <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada, 1985	27
Figure 2.2	Trois dimensions du concept d'autochtonéité en 2001 : origine autochtone, identité autochtone et statut légal d'Indien	30
Figure 3.1	Définition de la population autochtone au Recensement du Canada de 1991	42
Figure 3.2	Définition de la population autochtone au Recensement du Canada de 1996	45
Figure 5.1	Répartition procentuelle des populations autochtones selon la région de résidence, par origine ethnique, Canada, provinces et territoires, 2001	79
Figure 5.2	Taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones par origine ethnique, Canada, provinces et territoires, 1986-2001	82
Figure 5.3	Répartition procentuelle des populations autochtones selon le lieu de résidence dans/hors réserve indienne, rural/urbain, par origine ethnique, Canada, 2001	90
Figure 5.4	Taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones selon le lieu de résidence dans/hors réserve indienne, rural/urbain, par origine ethnique, Canada, 1986- 2001	93
Figure 6.1	Pyramides des âges des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone, Canada, 1986 et 2001	101
Figure 6.2	Pyramides des âges des populations autochtones selon l'origine ethnique, Canada, 1986 et 2001	106

Figure 6.3	Accroissement relatif des cohortes (ARC) des populations d'origine autochtone selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1986-2001	110
Figure 6.4	Accroissement relatif des cohortes (ARC) de la population d'origine non autochtone selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1986-2001	111
Figure 6.5	Accroissement relatif des cohortes (ARC), taux perspectif de mortalité (TPM) et taux perspectif de dénombrement (TPD) des populations d'origine autochtone selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1996-2001	114
Figure 6.6	Accroissement relatif des cohortes (ARC), taux perspectif de mortalité (TPM) et taux perspectif de dénombrement (TPD) de la population d'origine non autochtone selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1996-2001	115
Figure 6.7	Accroissement relatif des cohortes (ARC) des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1986-2001	117
Figure 6.8	Accroissement relatif des cohortes (ARC) des populations autochtones selon le groupe d'âge et le sexe, par origine ethnique, Canada, 1986-2001	119
Figure 7.1	Répartition procentuelle des populations d'origine indienne et d'origine métisse selon l'identité autochtone, par statut légal d'Indien, Canada, 2001	137
Figure 8.1	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des populations autochtones et de descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001	154
Figure 8.2	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des populations autochtones par origine ethnique, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001	156
Figure 8.3	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des Indiens de l'Amérique du Nord, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001	159
Figure 8.4	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des Métis, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001	160

Figure 8.5	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des Inuit, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001.....	161
Figure 8.6	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001	162
Figure 8.7	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des Indiens de l'Amérique du Nord, par période intercensitaire, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/Hors RMR, Canada, 1986-2001	165
Figure 8.8	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des Métis, par période intercensitaire, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/Hors RMR, Canada, 1986-2001	166
Figure 8.9	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/Hors RMR, Canada, 1986-2001	167
Figure 8.10	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des Indiens de l'Amérique du Nord selon le groupe d'âge, 1986-1991	170
Figure 8.11	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des Métis selon le groupe d'âge, 1986-1991	170
Figure 8.12	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des Métis selon le groupe d'âge, 1991-1996	171
Figure 8.13	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des Métis selon le groupe d'âge, 1996-2001	171
Figure 8.14	Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des descendants d'Autochtones selon le groupe d'âge, 1986-1991.....	172
Figure 9.1	Répartition procentuelle des populations autochtones selon le lieu de résidence, dans/hors réserve indienne, rural/urbain, Canada, 1986 et 2001	178

Figure 9.2	Répartitions procentuelles observée et projetée (base 1986) des populations autochtones selon le lieu de résidence, dans/hors réserve indienne, rural/urbain, Canada, 2001179
Figure 9.3	Descendance atteinte selon le groupe d'âge quinquennal des femmes ayant déjà été mariées, populations d'origine autochtone et non autochtone, Canada, 1981 et 1991181
Figure 9.4	Descendance atteinte selon le groupe d'âge quinquennal en 1981 des femmes ayant déjà été mariées, populations d'origine autochtone et non autochtone, Canada, 1981 et 1991183
Figure 10.1	Nombre d'articles de journaux avec un contenu autochtone dans huit grands quotidiens, Canada, 1986-1997.....192
Figure A-1	Question sur l'origine Recensement du Canada de 1951..... xxiv
Figure A-2	Question sur le groupe ethnique ou culturel Recensement du Canada de 1961 xxv
Figure A-3	Question sur le groupe ethnique ou culturel Recensement du Canada de 1971 xxvi
Figure A-4	Question sur le groupe ethnique ou culturel Recensement du Canada de 1981 xxvi
Figure A-5	Question sur le groupe ethnique ou culturel Recensement du Canada de 1986 xxvii
Figure A-6	Question sur le groupe ethnique ou culturel Recensement du Canada de 1991 xxviii
Figure A-7	Question sur le groupe ethnique ou culturel Recensement du Canada de 1996 xxix
Figure A-8	Question sur le groupe ethnique ou culturel Recensement du Canada de 2001 xxix
Figure B-1	Question sur l'identité autochtone Recensement du Canada de 1986 xxxi
Figure B-2	Question sur l'identité autochtone Recensement du Canada de 1996 xxxi
Figure B-3	Question sur l'identité autochtone Recensement du Canada de 2001 xxxii
Figure C-1	Questions sur le statut légal d'Indien et l'appartenance à une bande indienne ou Première Nation, Recensement du Canada de 1991 xxxiv

Figure C-2	Question sur l'appartenance à une bande indienne ou Première Nation, Recensement du Canada de 1996	xxxiv
Figure C-3	Question sur le statut légal d'Indien, Recensement du Canada de 1996	xxxiv
Figure C-4	Question sur l'appartenance à une bande indienne ou Première Nation, Recensement du Canada de 2001	xxxv
Figure C-5	Question sur le statut légal d'Indien, Recensement du Canada de 2001	xxxv
Figure D-1	Questions sur l'identité ethnique et le statut légal d'Indien, Enquête auprès les Peuples Autochtones de 1991	xxxvii

DÉDICACE

À mes enfants,
Alexis, Laurence, Kelsey et Justin

L'important, ce sont les leçons de vie
que l'on tire d'un périple,
pas son aboutissement.

REMERCIEMENTS

Plus de quinze années bien remplies en événements de toutes sortes et de toutes importances se sont écoulées depuis mon entrée au programme de doctorat du département de démographie de l'Université de Montréal. Bon an, mal an, mes travaux de recherche se sont poursuivis, avec le support inconditionnel de ma famille et de mes mentors. Je retire de précieuses leçons de vie de ce long périple et désire honorer publiquement le nom de ceux et celles dont la contribution particulière a permis l'aboutissement de mes études doctorales.

Norbert Robitaille, directeur de ma thèse de doctorat, pour ses précieux conseils, son écoute active et, plus particulièrement, sa patience lorsque ma concentration et mon effort n'étaient pas à point;

Dan Beavon, directeur de la recherche stratégique et de l'analyse au ministère canadien des Affaires indiennes et du nord, pour le temps accordé à la rédaction de cette thèse et pour le rayonnement public exceptionnel de mes travaux;

Lorraine Thériault et Pascale, Nathalie et Pierrot Guimond, et leurs conjoints respectifs, un groupe exceptionnel de libres penseurs qui ont aiguisé mes habiletés de communicateur;

Laurence et Alexis Guimond, mes enfants qui ont l'âge de mes études doctorales, pour leur amour inconditionnel et leur foi en leur papa « rat de bibliothèque »;

Cleo Big Eagle, mon épouse, pour son soutien total, pour m'avoir sorti de ma tour d'ivoire et fait voir et vivre la réalité autochtone, au-delà des statistiques.

1. INTRODUCTION À LA PROBLÉMATIQUE

En ce début de XXI^e siècle, le sort des populations autochtones du Canada soulève de nombreuses préoccupations : autonomie gouvernementale, revendications territoriales, environnement, législation et criminalité, urbanisation, marché du travail, éducation, etc. Il y a pourtant un sujet concernant ces populations qui retient peu l'attention, mais qui aura un impact considérable sur l'évolution des autres dossiers : leur croissance démographique.

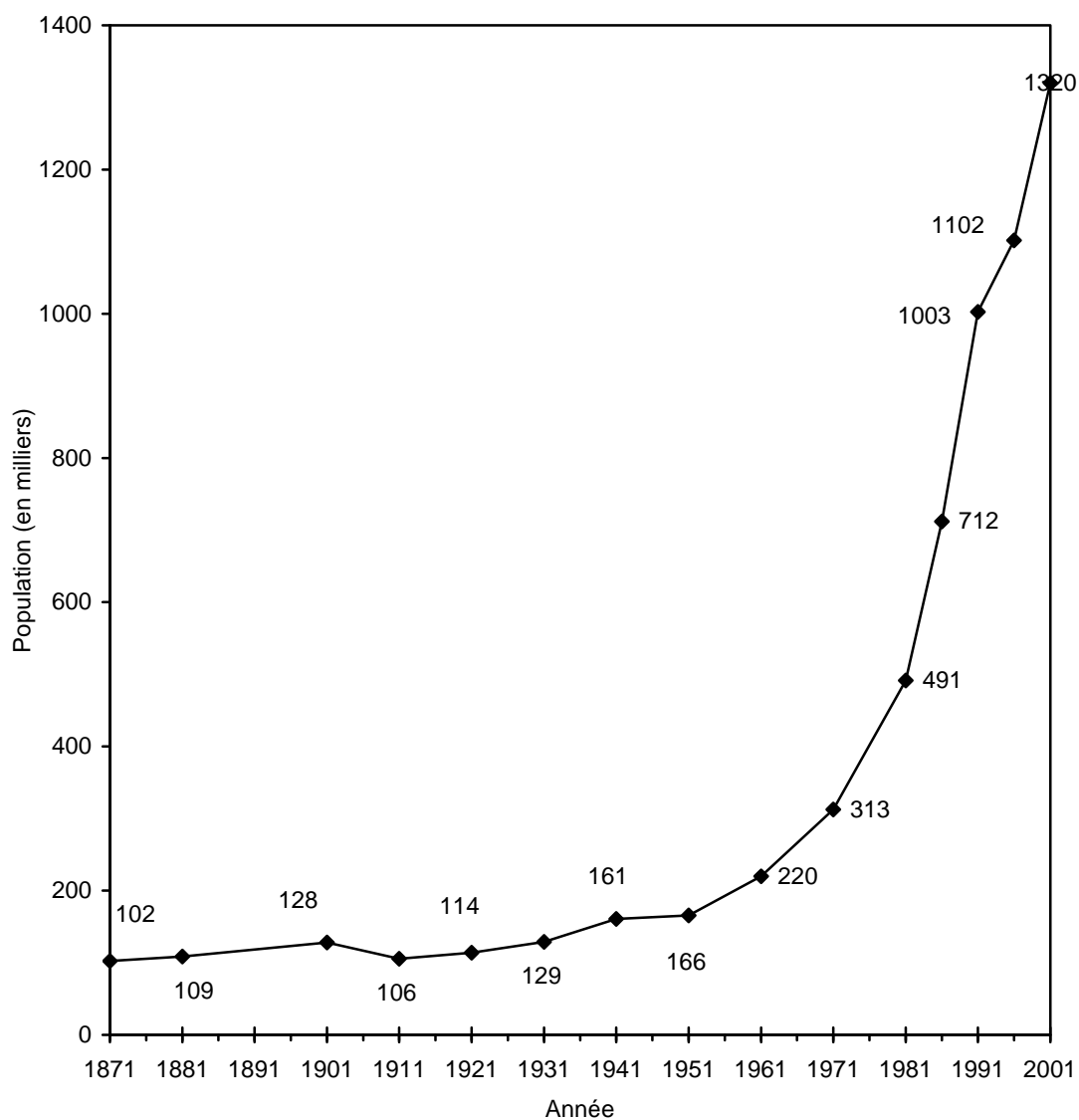
Depuis 1871, une majorité de spécialistes se sont fiés aux statistiques sur l'origine ethnique, recueillies lors des recensements du Canada, pour estimer l'effectif des populations autochtones. La première section de cette introduction est consacrée à un bref examen de la croissance des populations d'origine autochtone de 1871 à 2001, ceci afin de situer l'évolution démographique récente des populations autochtones dans son contexte historique. Cet examen nous amènera à considérer la mobilité ethnique, un phénomène peu étudié en démographie, à titre de composante de la croissance démographique des populations autochtones du Canada. La deuxième section donne une définition du phénomène de la mobilité ethnique et passe en revue les points phares de la littérature démographique sur ce sujet. Pour clore cette introduction, on présente les questions de recherche qui orienteront cette analyse de la croissance démographique des populations autochtones du Canada.

1.1 Les populations d'origine autochtone de 1871 à 2001

L'effectif recensé des populations d'origine autochtone connaît une croissance fulgurante depuis le milieu du XX^e siècle. Augmentant lentement de la fin du XIX^e jusqu'au milieu du XX^e siècle, passant de 102 358 à 165 607 personnes, les populations d'origine autochtone ont augmenté très rapidement de 1951 à 1971, pour finalement exploser entre 1971 et 2001. Au cours des trois dernières décennies, l'effectif recensé des populations d'origine autochtone a plus que quadruplé (+322 %), passant de 312 765

à 1 319 890 personnes (Figure 1.1). À titre comparatif, l'accroissement total de la population canadienne n'a été que de +37 % au cours de cette période. Pour quadrupler en trente ans, une population doit connaître des taux de croissance annuels phénoménaux. Chez les populations d'origine autochtone, des taux de croissance supérieurs à 7 % par année ont été observés au cours des périodes 1981-1986 et 1986-1991 (tableau I.1).

Figure 1.1 Populations d'origine autochtone, Canada, 1871-1996



Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1871 à 2001.

Le rythme de croissance des populations d'origine autochtone approche et dépasse parfois largement le maximum théorique possible de 5,5 % par année¹ pour une population qui n'est soumise qu'au mouvement naturel des naissances et des décès, ce qui, en pratique, devrait être le cas des populations d'origine autochtone à l'échelle nationale. Aujourd'hui, les taux nationaux d'accroissement naturel les plus élevés observés dans le monde sont de l'ordre de 3,5 % par année². Une population maintenant un rythme de croissance de 5,5 % par année double tous les 13 ans. Au bout de cent ans, cette population se serait multipliée par 200. Le seul accroissement naturel ne peut suffire à expliquer un taux d'accroissement supérieur à 5,5 %. D'autres phénomènes que la natalité et la mortalité participent donc à la croissance.

Tableau I.1 Taux d'accroissement annuel moyen des populations d'origine autochtone, Canada, 1871-2001

Période	Populations d'origine autochtone	Canada
1871-1881	0,6 %	2,2 %
1881-1901	0,0 %	2,2 %
1901-1911	-1,9 %	3,0 %
1911-1921	0,8 %	2,0 %
1921-1931	1,2 %	1,7 %
1931-1941	2,2 %	1,0 %
1941-1951	0,3 %	2,0 %
1951-1961	2,9 %	2,7 %
1961-1971	3,6 %	1,7 %
1971-1981	4,6 %	1,1 %
1981-1986	7,7 %	0,8 %
1986-1991	7,1 %	1,5 %
1991-1996	1,9 %	1,1 %
1996-2001	3,7 %	0,8 %

Sources : Goldmann (1993), Statistique Canada, Recensements du Canada de 1871 à 2001.

¹ Ce taux est obtenu du plus haut taux brut de natalité (60 pour 1 000 personnes; Pressat, 1979, 246-247; Tapinos, 1985, 227) observable dans des conditions exceptionnelles – population jeune, mariée jeune et ne pratiquant aucune forme de contraception – duquel est soustrait le plus faible taux brut de mortalité (5 pour 1 000 personnes; Nations Unies, 1997). Une telle combinaison de forte natalité et de faible mortalité n'a probablement jamais été observée.

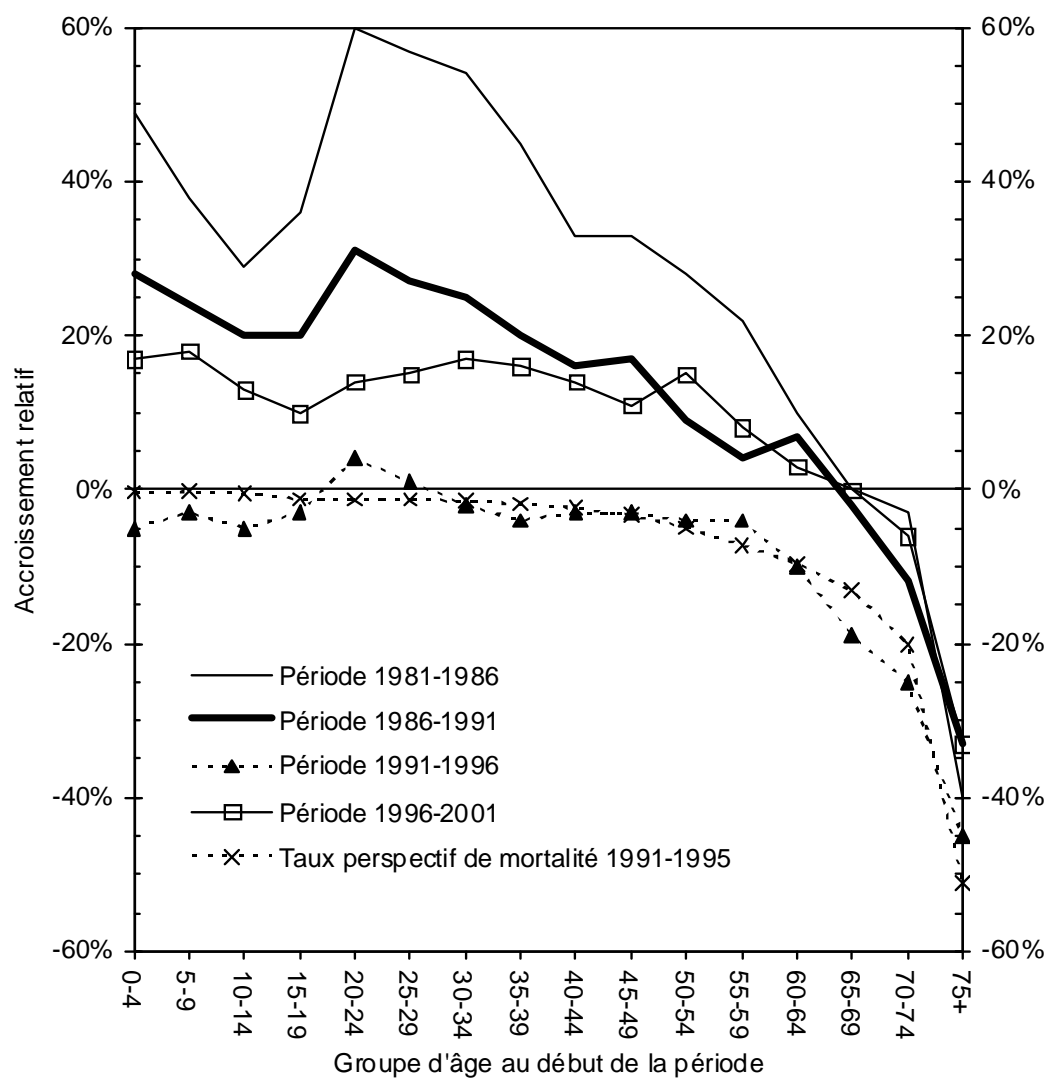
² Par exemple, le taux d'accroissement naturel moyen par année au cours de la période 1990-1995 a été de 3,6 % au Mali, de 3,4 % au Niger, de 3,5 % en Côte d'Ivoire et de 3,3 % en Jordanie (Nations Unies, 1997).

L'extraordinaire croissance des populations d'origine autochtone ne peut pas non plus s'expliquer par une forte immigration internationale; c'est là une hypothèse qui ne résiste pas à l'analyse. On ne dispose d'aucune information permettant de croire qu'un grand nombre de personnes d'origine autochtone de l'Amérique du Nord, habitant à l'extérieur du Canada, seraient entrées au Canada pendant cette période. D'ailleurs, pendant les périodes 1986-1991 et 1991-1996, où les populations d'origine autochtone ont connu des taux de croissance forts puis faibles, le nombre d'entrées au pays s'est maintenu aux environs de 5 000 personnes d'origine autochtone³. Bien qu'aucune information sur l'émigration internationale ne soit disponible, ces données sur l'immigration montrent bien que l'apport de la migration internationale à la croissance des populations d'origine autochtone, au cours de la période d'explosion démographique, n'a été que marginal.

En fait, l'analyse longitudinale de l'évolution des populations d'origine autochtone au cours des quatre dernières périodes intercensitaires révèle des accroissements impossibles à expliquer par le seul jeu des composantes naturelles et migratoires (Figure 1.2). Pour une population pratiquement fermée à la migration, l'effectif des cohortes devrait diminuer année après année sous l'effet de la mortalité, tel qu'illustré par le taux perspectif de mortalité selon l'âge. Or, pour une majorité de cohortes de personnes d'origine autochtone, c'est tout le contraire qui se produit. Pour les périodes intercensitaires 1981-1986, 1986-1991 et 1996-2001, l'accroissement relatif des cohortes âgées de moins de 65 ans est positif, ce qui signifie que l'effectif des personnes nées une même année augmente au lieu de diminuer! Les cohortes d'adultes âgés de moins de 35 ans en 1981 ont augmenté de plus de 50 % entre 1981 et 1986. Clairement, d'autres phénomènes que la natalité, la mortalité et la migration sont en jeu. Quels sont-ils?

³ Statistique Canada, Recensements du Canada de 1991 et de 1996, totalisations spéciales.

Figure 1.2 Accroissement relatif (%) de l'effectif des cohortes¹ et taux perspectif de mortalité² des populations d'origine autochtone selon le groupe d'âge, Canada, 1981-2001



Notes : ¹ L'accroissement relatif se calcule en rapportant à l'effectif d'une cohorte d'âge x au temps t , l'effectif de cette même cohorte cinq années plus tard, le tout diminué de 1. La cohorte née au cours de l'intervalle intercensitaire est exclue de l'observation.

² Tiré de la table de mortalité des Indiens inscrits de 1991-1995.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1981 à 2001, totalisations spéciales. Verma, Michalowski et Gauvin (2004).

Il y a deux pistes additionnelles à examiner, des pistes qui nous mènent hors des sentiers habituellement battus par les démographes qui s'intéressent à l'analyse démographique des populations autochtones du Canada. La première concerne la qualité du dénombrement des populations autochtones : est-ce que l'information recueillie lors des recensements canadiens permet une analyse démographique précise de l'accroissement des populations autochtones? En d'autres termes, sommes-nous confrontés à une véritable explosion démographique, inexplicable par les seuls mouvements naturels et migratoires, ou bien avons-nous tout simplement affaire à des données de mauvaise qualité? À ce compte, la qualité des données peut faire défaut de deux façons. Les données peuvent être mauvaises dans leur conception initiale, c'est-à-dire la définition du concept mesuré (dans ce cas-ci l'origine ethnique), la formulation de la question dans le recensement et la définition de *qui est autochtone*. Les données peuvent également être mauvaises du point de vue de la couverture des populations à l'étude. Par couverture, on entend les difficultés liées au dénombrement de la population et, plus spécifiquement chez les populations autochtones, le refus de participation de certaines communautés indiennes au Recensement du Canada.

La seconde piste à examiner est tout aussi inhabituelle du point de vue de l'analyse démographique. À la lumière des informations démographiques disponibles — accroissement naturel maximum et migration — l'extraordinaire croissance des populations autochtones du Canada de 1971 à 2001 pourrait s'expliquer par un phénomène appelé *mobilité ethnique*.

1.2 La mobilité ethnique

On appelle *mobilité ethnique* le phénomène par lequel des changements d'appartenance ethnique s'opèrent chez les individus et dans les familles. La mobilité ethnique est un phénomène multidirectionnel, c'est-à-dire qu'elle peut se dérouler dans toutes les directions et dans tous les sens. Du point de vue d'un groupe ethnique, les mouvements se résument à des entrées et des sorties. Les changements d'appartenance, ou transferts ethniques, affectent la taille et les caractéristiques des groupes ethniques. Divers vocables sont utilisés dans la littérature scientifique anglophone pour désigner ce

phénomène : *ethnic switching, passing, changing identities* et *changes in self-reporting of ethnic identity*. D'après les recherches bibliographiques effectuées, l'expression française *mobilité ethnique* serait canadienne de naissance et aurait été utilisée pour la première fois en 1977 par Castonguay.

Il existe deux types de mobilité ethnique. Il y a d'abord la **mobilité ethnique intergénérationnelle** qui concerne plus spécifiquement les familles et qui peut se produire lors de la **première** identification des enfants (Robitaille et Choinière, 1987) : parents et enfants n'ont pas nécessairement la même appartenance ethnique, surtout si les parents eux-mêmes n'appartiennent pas au même groupe ethnique. Ensuite, il y a la **mobilité ethnique intragénérationnelle** qui résulte d'une **nouvelle** identification des individus (Robitaille et Choinière, 1987).

Il existe une abondante littérature sociologique et anthropologique sur le sujet de l'ethnicité, de l'appartenance ethnique et des changements d'appartenance. Cependant, il ressort clairement à la lecture des principaux ouvrages en la matière (Guimond, 1994) que l'analyse démographique y est très peu développée (Gordon, 1964, 1978; Glazer et Moyhinan, 1970; Barth, 1969; Greeley, 1974; Lieberson et Waters, 1988; Alba, 1990). L'importance de l'analyse démographique est néanmoins soulignée.

[TRADUCTION] ... dans la plupart des cas, les systèmes polyethniques que nous observons font appel à des processus passablement complexes de mouvements et d'ajustements de populations. Il devient manifeste qu'un certain nombre d'éléments, autre que la natalité et la mortalité, exercent une influence sur l'équilibre des populations. (...) Les migrations et les conquêtes jouent des rôles intermittents dans la redistribution des populations et dans l'évolution de leurs relations. Cependant, le rôle le plus important, et souvent déterminant, incombe à une autre série de processus qui ont pour effet de modifier l'identité d'individus et de groupes. (...) L'analyse des divers facteurs intervenant dans cet équilibre est un volet important de l'analyse des interrelations ethniques. (Barth, 1969, 20-21).

En Amérique du Nord, malgré la diversité ethnique et surtout l'interaction entre les groupes ethniques, les démographes ont jusqu'ici accordé relativement peu d'attention au phénomène de la mobilité entre les groupes ethniques. La mobilité ethnique n'est pourtant pas un phénomène nouveau. Les données du recensement canadien sur l'origine ethnique indiquent pourtant clairement que plus du tiers de la population (38,2 %) a déclaré plus d'une origine en 2001.

La première analyse à saveur démographique de la mobilité ethnique intragénérationnelle répertoriée au Canada, devenue un classique avec les années, est de Ryder (1955). L'auteur y explique les curieuses variations de l'effectif des populations d'origine allemande et néerlandaise au cours de la période 1911-1941 par des changements dans les déclarations d'origine, la Première et la Seconde Guerre mondiale ayant incité les personnes dont les ancêtres étaient allemands à cacher leur origine. Vingt années se sont écoulées avant que ne réapparaissent de nouvelles études faisant état d'une mobilité ethnique, cette fois dans le cadre de travaux menés sur le sujet de l'assimilation linguistique de la population d'origine française (Castonguay, 1977; Henripin, 1974).

Robitaille et Choinière (1987) ont été les premiers démographes à souligner la nécessité de considérer les mobilités ethniques intragénérationnelle et intergénérationnelle dans l'analyse démographique des populations autochtones du Canada. Sous l'impulsion de Robitaille, Guimond (1999) a proposé une première série d'estimations de la mobilité ethnique intragénérationnelle des populations indienne, métisse et inuite du Canada entre 1986 et 1996. Le fait saillant de cette première analyse est que la mobilité ethnique est, au même titre que la natalité, la mortalité et la migration, une composante, parfois la plus importante, de l'accroissement démographique des populations indienne et métisse. Plus récemment, Guimond (2003) a montré que la mobilité ethnique intragénérationnelle a eu un impact considérable sur l'évolution des caractéristiques démographiques (nombre moyen d'enfants par femme) et socio-économiques (proportion de diplômés universitaires) des populations autochtones du Canada de 1981 à 1996. Enfin, Boucher, Robitaille et Guimond (en instance de publication) ont produit une série d'articles traitant de la mobilité ethnique

intergénérationnelle chez les populations autochtones du Canada entre 1991 et 2001. Comme pour le volet intragénérationnel, la mobilité ethnique intergénérationnelle profite aux Indiens et, en particulier, aux Métis.

Aux États-Unis, plusieurs chercheurs se sont intéressés à l'accroissement démographique exceptionnel de la population amérindienne (Passel, 1996, 1976; Passel et Berman, 1986; Eschbach, 1993; Eschbach, Supple et Snipp, 1998). De façon unanime, ils concluent que les changements dans les déclarations d'appartenance ethnique et raciale sont une composante, parfois la plus importante, de l'accroissement démographique observé de la population amérindienne des États-Unis au cours de la période 1960-1990. En ajoutant à la population amérindienne recensée en 1960 les estimations des accroissements naturel et migratoire pour la période 1960-1970, Passel (1996) estime à 11 % (91 200 personnes) l'erreur de fermeture de population (c'est-à-dire la différence entre les populations attendue et observée) pour cette période, une erreur pour l'essentiel attribuable aux changements de déclaration d'appartenance raciale. Toujours d'après l'information disponible sur les accroissements naturel et migratoire, l'erreur de fermeture calculée pour la période 1970-1980 serait de 26 % (365 500) et surtout le fait de personnes ayant changé leur déclaration d'appartenance. La mobilité ethnique, quoique contribuant toujours à l'accroissement de la population amérindienne des États-Unis, aurait diminué au cours de la période 1980-1990. Passel (1996) estime à 10 % (188 700 personnes) l'erreur de fermeture pour cette dernière période. Deux ensembles de facteurs sont identifiés comme responsables de cette mobilité ethnique : les facteurs sociodémographiques et les facteurs sociopolitiques. Premièrement, parmi la population amérindienne, plusieurs personnes ont des origines mixtes résultant de l'exogamie de leurs parents et autres ascendants. Pour ces personnes, le choix d'une appartenance ethnique peut varier selon les circonstances et l'endroit, vraisemblablement selon leurs besoins et leurs intérêts personnels. Deuxièmement, des regroupements et des associations pour la défense des droits des Amérindiens ont vu le jour au cours des années 1960 et 1970. Par leurs nombreuses actions politiques et communautaires, ces regroupements et associations ont redonné aux Amérindiens leur fierté et ont contribué à effacer en partie le stigmate social que représentait autrefois

l'appartenance amérindienne (Nagel, 1995; Eschbach, 1993). Cette fierté renouvelée aurait suscité un intérêt plus grand à déclarer une appartenance amérindienne.

Des travaux réalisés sur les populations autochtones de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont également révélé la présence de mobilité ethnique. En Australie, Ross (1996) a observé que plus de la moitié (51 %) de l'accroissement total de la population autochtone observé au cours de la période 1991-1996 s'explique par des variations de la qualité des données (sous-dénombrement et refus de participation) ainsi que par des changements de déclaration d'appartenance ethnique. En Nouvelle-Zélande, Pool (1991) souligne au moyen d'une comparaison des déclarations d'origine et d'identité ethniques que la mobilité ethnique a contribué à la croissance démographique de la population autochtone depuis 1926. Comme leurs collègues américains, Ross (1996) et Pool (1991) sont d'avis que l'activisme politique et un changement de mentalité à l'égard des Autochtones sont deux facteurs importants de mobilité ethnique chez les populations autochtones de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Ailleurs dans le monde, la mobilité ethnique a reçu un peu plus d'attention de la part des démographes. Dans l'ancienne Union Soviétique par exemple, Anderson et Silver (1989, 1983) ont relevé l'existence de ce phénomène et en ont proposé des estimations pour vingt-six groupes ethniques pour la période allant de 1959 à 1970. Selon les auteurs de ces études, la mobilité ethnique chez ces groupes ethniques est une manière d'ascension sociale. Le phénomène de mobilité ethnique a également été observé en Chine par Poston (1993) où l'accroissement démographique de 23 des 55 minorités ethniques étudiées varie entre 3,5 et 30,0 % par année de 1982 à 1990. L'État chinois, en encourageant la prospérité économique de ses minorités et, surtout, en permettant aux familles de minorités comptant moins de 10 millions d'individus⁴ d'avoir deux et même parfois trois enfants, serait en partie responsable de la mobilité ethnique vers les minorités.

⁴ Chez les minorités ethniques comptant plus de 10 millions d'individus et chez la majorité Han, les familles n'ont droit qu'à un seul enfant (Poston, 1993).

1.3 Questions de recherche

Les populations d'origine autochtone ont enregistré une croissance exceptionnelle au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, une croissance devenue une véritable explosion démographique. Souvent au cours de la période 1971-2001, les taux de croissance ont excédé le maximum théorique d'accroissement naturel de 5,5 % par année.

On a identifié quatre composantes possibles à l'accroissement démographique observé des populations autochtones : 1) l'accroissement naturel; 2) l'accroissement migratoire; 3) les variations de la qualité du dénombrement; 4) la mobilité ethnique. L'équation du bilan démographique⁵ se lit donc comme suit :

$$P^{t+n} = P^t + A^{t,t+n} + M^{t,t+n} + V^{t,t+n} + \beta^{t,t+n}$$

où

P^{t+n}, P^t	indiquent les populations autochtones observées au temps $t+n$ et t ;
$A^{t,t+n}$	correspond à l'accroissement naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances ($N^{t,t+n}$) sur les décès ($D^{t,t+n}$), au cours de la période d'observation ($t, t+n$);
$M^{t,t+n}$	désigne l'accroissement migratoire observé au cours de la période d'observation ($t, t+n$);
$V^{t,t+n}$	regroupe toutes les sources non démographiques de variation de la qualité du dénombrement des populations autochtones;
$\beta^{t,t+n}$	identifie la mobilité ethnique nette intragénérationnelle (entrées – sorties) au cours de la période d'observation ($t, t+n$).

Les naissances d'appartenance autochtone ($N^{t,t+n}$) sont la résultante de l'interaction entre trois phénomènes : l'exogamie, la natalité et la mobilité ethnique

⁵ Aussi appelée l'équation de concordance.

intergénérationnelle (Robitaille et Guimond, 2003). Étant donné que le père, la mère et l'enfant n'ont pas nécessairement la même appartenance ethnique, le « bilan » des naissances autochtones ($N^{t,t+n}$) se définit comme suit :

$$N^{t,t+n} = a,A N^{t,t+n} + a,X N^{t,t+n} - x,A N^{t,t+n}$$

où

$a,A N^{t,t+n}$ correspond aux naissances d'appartenance autochtone (a) issues de couples avec au moins un parent autochtone (A), au cours de la période d'observation (t, t+n);

$a,X N^{t,t+n}$ désigne les naissances d'appartenance autochtone (a) provenant de couples composés de deux parents n'ayant pas l'appartenance de l'enfant (X);

$x,A N^{t,t+n}$ regroupe toutes les naissances d'appartenance non autochtone (x) provenant de couples avec au moins un parent autochtone (A).

La littérature sur les composantes naturelle ($A^{t,t+n}$) et migratoire ($M^{t,t+n}$) des populations autochtones du Canada est riche en analyses démographiques. La fécondité et la mortalité sont les phénomènes démographiques les plus étudiés chez les populations autochtones du Canada. Les premières études remontent au début des années 70, période où l'intérêt scientifique pour les peuples autochtones, en particulier du côté des sciences sociales, a commencé à se manifester plus intensément. La majorité des études disponibles portent sur les Indiens inscrits⁶ et les Inuit⁷. Quoique plus récente, la littérature démographique sur la migration des populations autochtones du Canada traite surtout de la migration intérieure, avec une attention particulière pour la

⁶ Voir Robitaille, Kouaouci et Guimond (2005, 2004), Suwal et Trovato (1998), Nault, Chen et Norris (1992), Nault et George (1992), Ram et Romaniuk (1985), Romaniuk (1981, 1980, 1974), Piché et George (1973), Romaniuk et Piché (1972) et Latulippe-Sakamoto (1971)

⁷ Voir Wilkins et al (2008), Choinière et Robitaille (1988, 1983), Choinière, Levasseur et Robitaille (1988), et Levasseur (1987).

migration depuis les communautés autochtones vers les villes⁸.

L'analyse de la croissance démographique des populations autochtones requiert cependant un examen détaillé de la qualité du dénombrement des populations autochtones ($V^{t,t+n}$), lequel examen nécessite au préalable une revue des indicateurs d'appartenance ethnique les plus couramment utilisés pour désigner les populations autochtones du Canada (chapitre 2) : **Qui est autochtone au Canada?** Cette revue servira de point de référence lors de l'examen de la qualité des données de recensement. Cet examen comporte deux volets (chapitre 3). Le premier concerne l'évolution du mode de détermination de l'appartenance autochtone dans le recensement canadien : **dispose-t-on de données comparables sur le plan conceptuel?** Le second volet porte sur la problématique de la couverture de la population (i.e., le sous-dénombrement), et tout particulièrement le refus de participation au recensement de certaines communautés autochtones: **quel est l'effet du sous-dénombrement de la population et du refus de participation de communautés autochtones sur l'analyse de l'accroissement démographique des populations autochtones?** L'objectif ultime est de reconstituer à partir de l'information disponible une définition des populations autochtones (chapitre 4) qui soit : a) la plus respectueuse possible de leur réalité ethnoculturelle; b) comparable dans le temps et l'espace, éliminant le plus possible la qualité des données de l'explication de l'accroissement démographique de ces populations ($V_{(t,t+n)} \approx 0$).

Avant de s'attaquer à la quatrième et dernière composante de l'accroissement démographique des populations autochtones du Canada, la mobilité ethnique ($\beta^{t,t+n}$), il importe de documenter davantage l'accroissement démographique de ces dernières. L'intérêt d'analyser l'évolution de l'effectif des populations autochtones à l'échelle du Canada est de donner une vue d'ensemble de l'évolution démographique de ces populations. Il faut reconnaître cependant que cette vue d'ensemble regroupe et confond des réalités ethnoculturelles diverses. Il est donc important d'analyser l'évolution démographique des populations autochtones à un niveau géographique infranational. Dans le cas présent, l'analyse est motivée par la nécessité de **déterminer si la**

⁸ Voir Norris, Cooke et Clatworthy (2003), Norris et al. (2004).

croissance des populations autochtones du Canada depuis 1986 est concentrée dans certaines sous-populations ou si, au contraire, elle est relativement uniforme. La croissance démographique des populations autochtones du Canada sera donc analysée en fonction du lieu de résidence (chapitre 5), de l'âge et du sexe (chapitre 6), et du statut légal d'Indien (chapitre 7).

La mobilité ethnique des populations autochtones du Canada, demeure une grande inconnue. La rareté des travaux d'estimation de la mobilité ethnique dans la littérature démographique au Canada a deux causes. Premièrement, aucune information sur les événements, c'est-à-dire les transferts ethniques, n'est directement disponible dans les statistiques. La mobilité ethnique ne pouvant être estimée à partir des événements, elle passe généralement inaperçue, sauf si elle atteint des sommets exceptionnels et génère ainsi une variation d'effectifs de population tout aussi exceptionnelle, comme cela a été jadis le cas pour la population d'origine allemande et comme ce l'est maintenant pour les populations autochtones du Canada. Deuxièmement, la mobilité ethnique est généralement exclue de l'analyse démographique de groupes ethniques parce que le cadre classique d'analyse démographique et les outils qui en découlent reposent sur une conception réductrice du concept de population : toutes personnes contribuant au renouvellement démographique d'une population appartiennent d'emblée à cette population. L'applicabilité du cadre classique d'analyse du renouvellement démographique, qui repose strictement sur l'analyse de la fécondité des femmes, a notamment été remise en question avec fracas par Le Bras (1998) en France où l'immigration internationale est un important moteur de croissance démographique. On n'a pas l'intention d'ouvrir ici ce débat, et encore moins la prétention de le régler. Notre démarche vise uniquement à répondre à la question suivante (chapitre 8) : **quelle est la contribution de la mobilité ethnique intragénérationnelle à l'explosion démographique des populations autochtones du Canada?** Le thème de la mobilité ethnique étant un sujet d'analyse démographique particulièrement vaste, le volet intergénérationnel est exclu du champ de cette analyse. Le choix de concentrer l'analyse sur le volet intragénérationnel est motivé par l'examen préliminaire de l'accroissement relatif des cohortes des populations d'origine autochtone

(figure 1.2) qui révèle une hausse de l'effectif des personnes nées une même année.

S'il est désormais impératif de considérer la mobilité ethnique comme une composante de l'accroissement démographique des populations autochtones, il est également essentiel de l'inclure dans l'analyse de l'évolution des caractéristiques socio-économiques de ces populations. Les données sur l'éducation, l'emploi et le revenu par exemple représentent des outils précieux d'évaluation des programmes et des politiques visant l'amélioration du bien-être des populations autochtones. Ainsi, la dernière question de recherche à laquelle on tentera de répondre est la suivante (chapitre 9) : **est-ce que la mobilité ethnique intragénérationnelle a un effet sur l'évolution des caractéristiques démographiques et socio-économiques des populations autochtones du Canada?** En négligeant d'inclure la mobilité ethnique à titre de facteur explicatif de l'évolution des caractéristiques des populations autochtones, il y a risque d'accorder un mérite démesuré aux programmes et politiques visant l'amélioration de leur bien-être, alors que la mobilité ethnique peut en être la cause.

2. QUI EST AUTOCHTONE AU CANADA?

Qui est autochtone au Canada? Cette information est essentielle puisqu'elle conditionne les activités de dénombrement, d'analyse et de suivi de ces populations et de leurs caractéristiques. Malheureusement, comme le rapporte une étude pour une gestion améliorée de l'information sur les populations autochtones (Siggnier, Hull, Vermaeten, Guimond et Jantzen, 2001), aucune définition ne s'est imposée à ce jour. Tantôt le mot *Autochtone* désigne toutes personnes d'origine indienne, métisse ou inuite, tantôt seulement celles ayant le statut légal d'Indien. En d'autres occasions, il peut s'agir des personnes d'identité indienne, métisse ou inuite, des membres des Premières nations, des personnes de langue autochtone ou encore de celles habitant les réserves indiennes, les établissements métis ou les communautés inuites. L'évaluation de la qualité de l'information disponible dans les recensements canadiens, l'unique source de données pour toutes les populations autochtones, passe par une révision attentive des différents indicateurs utilisés pour définir *qui est autochtone au Canada*. Avant de débiter, voyons d'abord le concept à la base, le concept d'ethnie.

2.1 Concept de base : l'ethnie

À la base, le concept utilisé ici pour différencier et classer les hommes selon qu'ils sont autochtones ou non, est le concept d'ethnie. Sa fonction est de réunir sous une même désignation des individus qui ont des caractéristiques communes afin de mieux souligner la variabilité de l'homme dans le temps et dans l'espace. Mais il y a un nœud : les groupes ethniques ne diffèrent pas entre eux de la même façon ni sur le même plan (Lévi-Strauss, 1987). Pour certains groupes ethniques, la langue constitue la caractéristique commune des individus. Pour d'autres, il s'agit de la religion ou de l'apparence physique. Dans certains cas, l'ethnie habite un territoire clairement défini et reconnu, constituant ainsi une nation. Parfois, faute de caractéristique visible commune, c'est plus simplement le sentiment d'appartenance qui réunit les individus. Faire ici l'inventaire de toutes les définitions de l'ethnie est une tâche ardue et apporterait peu à

cette recherche d'une définition du concept d'Autochtone. D'ailleurs, plusieurs autres chercheurs se sont chargés de ce travail (Banks, 1996; Isajiw, 1993; Anderson et Frideres, 1981). Un élément important à retenir de ces travaux est que le concept d'ethnie, et par extension le concept d'Autochtone, peut être défini selon deux approches, l'une objective, l'autre subjective.

Selon l'approche objective, une ethnie se définit comme un regroupement de personnes partageant des traits culturels et/ou physiques transmissibles et suffisamment apparents pour se perpétuer distinctement. Ces traits doivent également avoir pour effet de rapprocher les individus de façon à provoquer une conscience de groupe. Les tenants de l'approche objective retiennent généralement l'origine ethnique, l'origine nationale, la langue, la religion, l'apparence physique ou une combinaison de ces traits pour définir un groupe ethnique (Anderson et Frideres, 1981; Demers, 1979; Ross, 1979). En voici un exemple :

[TRADUCTION] ... un groupe ethnique affiche, ou est censé afficher, une série complexe de caractéristiques dont la somme définit le groupe. En combinant les nombreux facteurs de différenciation identifiés par les sociologues, on peut concevoir une définition objective qui repose essentiellement sur les quatre facteurs suivants : 1) l'origine ethnique, 2) la langue maternelle, 3) l'appartenance à la religion qui domine traditionnellement au sein du dit groupe ethnique, et 4) le respect des traditions populaires, c'est-à-dire de certains usages propres à ce groupe ethnique. (Anderson et Frideres, 1981, 37)

Les agences statistiques chargées de recenser la population ont traditionnellement privilégié une approche objective (Lieberson, 1993). Ces agences s'intéressent aux faits mesurables qui demeurent comparables dans le temps et l'espace : par exemple, la date de naissance, le lieu de résidence, la langue maternelle, la religion. Les agences statistiques s'embarrassent rarement de sondages et de recherches traitant d'opinions, d'attitudes, de perceptions ou de tout autre concept flou.

Les tenants de l'approche subjective identifient au contraire le sentiment d'appartenance des individus comme le seul véritable critère définissant les frontières

ethniques (Isajiw, 1993; Alba, 1990; Anderson et Frideres, 1981; Ross, 1979; Gordon, 1964; Barth, 1969). Pour paraphraser Barth, les disparités entre les comportements apparents des membres n'ont aucune importance s'ils affirment appartenir au groupe A, par opposition à un autre groupe B. Ils veulent alors qu'on les considère comme appartenant à ce groupe A, qu'on interprète leur comportement à la lumière des normes de ce groupe, et non pas en fonction de celles du groupe B (Barth, 1964, 15). La principale justification de cette approche vient de l'inefficacité grandissante des indicateurs objectifs de l'appartenance ethnique à distinguer les frontières ethniques. Pourquoi? Parce que les groupes entretiennent des contacts qui se traduisent par une expansion des traits culturels et morphologiques au-delà des frontières ethniques par l'acculturation et le métissage. Conséquemment, diront les subjectivistes, la notion d'ethnie persiste parce qu'elle est inscrite dans la façon dont les individus s'identifient.

La persistance de la notion d'ethnie soulignée par les subjectivistes n'implique pas une permanence de l'appartenance ethnique. L'appartenance ethnique d'un individu peut être différente de celle de ses parents, surtout s'ils n'appartiennent pas à un même groupe, et peut également varier au fil des années (Lieberson, 1993; Alba, 1990; Lieberson et Waters, 1988; Barth, 1969). Ces changements d'appartenance ont lieu pour toutes sortes de raisons : inégalités sociales, législation, migration, exogamie⁹ pour n'en nommer que quelques-unes. Cette mobilité ethnique des individus ne signifie pas pour autant que des groupes ethniques soient sur le point de disparaître. La mobilité ethnique est une voie à deux sens, c'est-à-dire qu'il peut y avoir à la fois des entrées et des sorties. De plus, d'autres phénomènes démographiques interviennent dans la croissance ou la décroissance d'un groupe ethnique : natalité, mortalité et migration. **L'acceptation du caractère variable de l'appartenance ethnique est essentielle pour l'analyse démographique des groupes ethniques, sans quoi les statistiques sur les groupes ethniques apparaissent indéchiffrables.**

⁹ Terme générique désignant l'union entre deux personnes appartenant à des groupes différents (Henry, 1981).

À propos de la question *qui est autochtone au Canada*, il y a donc trois éléments à retenir de cette typologie des définitions de l'ethnie. Premièrement, étant à la recherche d'une définition qui permet une analyse démographique des populations autochtones, il faut envisager l'utilisation de caractéristique(s) objective(s). Deuxièmement, étant donné l'acculturation et le métissage, on ne peut dépendre exclusivement de caractéristiques objectives pour définir *qui est autochtone* parce que ces caractéristiques peuvent également être partagées par des personnes d'appartenance non autochtone. En effet, on verra plus loin dans ce chapitre que près du tiers des personnes d'origine autochtone ne s'identifient pas à un groupe autochtone. Enfin, l'appartenance autochtone n'est pas fixe. La mobilité ethnique est, au même titre que la natalité, la mortalité et la migration, une composante de la croissance démographique des populations autochtones.

2.2 Le concept d'Autochtone

Les Autochtones se définissent eux-mêmes de plusieurs façons. Un point est clair cependant. Ils rejettent l'idée qu'ils forment un seul groupe ethnique homogène. Ils se définissent Inuit, Métis ou Indiens. Et chez ces derniers, l'appartenance à une nation — Cri, Mohawk, Algonquin,... — prend de plus en plus d'importance. Il existe au Canada entre 60 et 80 nations autochtones (CRPA, 1996, vol. 2, partie I, chap. 3, sect. 2.2)

Les éléments présentés dans les paragraphes suivants couvrent, en passant du général au particulier, l'essentiel de ce qui distingue un Autochtone et qui a servi par le passé à le définir aux fins d'analyse démographique : (a) les caractéristiques ethnoculturelles les plus couramment utilisées, c'est-à-dire l'origine ethnique, l'identité ethnique et la langue maternelle¹⁰; (b) le critère de la territorialité; (c) le critère légal selon les termes de la *Loi sur les Indiens*.

¹⁰ D'après la littérature consultée, la religion serait rarement utilisée comme critère d'appartenance autochtone. On retient tout de même que les groupes ethniques dont l'identité s'est forgée autour d'une religion survivent généralement mieux aux forces de l'assimilation que tout autre type de groupe ethnique, plus particulièrement si la religion contribue à accentuer les différences culturelles (Anderson et Frideres, 1981; Glazer et Moynihan, 1970).

2.2.1 La dimension ethnoculturelle

L'**origine ethnique** est sans doute la caractéristique ethnoculturelle la plus souvent utilisée au Canada pour définir l'appartenance ethnique. Cette notion renvoie au passé des individus, à leurs ancêtres : Quelles seraient les origines des individus s'il était possible de les retracer jusqu'à une date donnée (ex : 1608, la fondation de Québec) ou encore jusqu'à un événement marquant (ex : l'arrivée de ses ancêtres en Amérique du Nord)? Intuitivement, on pourrait définir les Autochtones comme tous les descendants des populations qui habitaient l'Amérique à l'arrivée des premiers Européens aux XVIe et XVIIe siècles (Robitaille et Choinière, 1987). Intéressante au plan conceptuel, une telle définition a toutefois peu d'intérêt dans le cadre d'une étude démographique. La généalogie complète de l'ensemble de la population n'est pas disponible et les déclarations d'origine recueillies lors de recensement et d'enquête sont fonction des connaissances généalogiques et des préférences des répondants, lesquelles varient d'une personne à l'autre et même parfois d'un recensement à l'autre, pour une même personne.

Dans les faits, toute question sur l'origine ethnique peut aussi être interprétée de trois autres façons (Lieberson et Waters, 1988) :

- D'après cette personne, quelles sont ses origines?
- À quelle(s) origine(s) cette personne s'identifie-t-elle?
- Quelle(s) origine(s) les autres attribuent-elles à cette personne?

La première de ces interprétations renvoie toujours aux origines ancestrales de la personne, même si elle n'a pas la même objectivité que l'interprétation du paragraphe précédent. Toutefois, avec les deux dernières interprétations, on voit poindre un tout autre concept : l'identité ethnique. Ainsi, l'information disponible sur l'origine ethnique combine et confond deux concepts : certaines personnes présentent leurs origines ancestrales lorsqu'interrogées à propos de leur(s) origine(s) ethnique(s), d'autres donnent plutôt leur identité ethnique (Alba, 1990; Kralt, 1990; DeVries, 1985, 1990).

En revenant aux populations à définir, les Autochtones du Canada, il faut donc être conscient qu'en utilisant l'origine ethnique pour définir l'appartenance aux groupes

autochtones, on obtient un amalgame de gens :

- qui déclarent des origines autochtones et qui s'identifient à un groupe autochtone;
- qui déclarent des origines autochtones mais qui ne s'identifient pas à un groupe autochtone;
- sans origine autochtone qui s'identifient à un groupe autochtone.

De cet univers se trouvent exclus les gens :

- qui, volontairement ou non, ne déclarent pas d'origine autochtone malgré l'existence d'ancêtre(s) autochtone(s);
- sans origine ni identité autochtone.

Le Recensement du Canada de 2001 rapporte 1 319 890 personnes ayant déclaré au moins une origine autochtone.

L'**identité ethnique**, ou plus précisément l'auto-identification à un groupe ethnique, peut aussi être employée pour définir l'appartenance aux groupes autochtones. L'identité ethnique est un indicateur subjectif de l'appartenance ethnique d'un individu. Compte tenu de l'inefficacité des indicateurs objectifs d'appartenance pour causes d'acculturation et de métissage, l'identité ethnique constituerait un des meilleurs indicateurs d'appartenance ethnique disponibles (Alba, 1990; Barth, 1969). Autant ce concept se révèle être d'une grande pertinence pour définir l'appartenance ethnique et, plus particulièrement dans le cas présent l'appartenance aux groupes autochtones, autant les organismes nationaux de statistiques sont hésitants à l'exploiter, la raison étant ce caractère subjectif. Selon le Recensement du Canada, 952 895 personnes se sont identifiées à un groupe autochtone en 2001.

La **langue maternelle** présente également un intérêt en tant qu'indicateur d'appartenance ethnoculturelle. Derrière toute question sur cet indicateur objectif, il y a une notion d'héritage, de trait acquis. Une telle question tente habituellement d'établir quelles étaient la ou les langues parlées à la maison par la personne pendant sa petite

enfance (Tremblay, 1988). De façon générale, ce critère pose moins de difficulté d'interprétation que ceux d'origine ethnique et d'identité ethnique. Un grand nombre de sociolinguistes et d'anthropologues de la culture ont souligné la relation particulière entre la langue et l'appartenance ethnique. La langue est un aspect essentiel de la culture de chaque groupe ethnique et, en même temps, l'instrument à travers lequel sont organisés les autres aspects de la culture (Alba, 1990; Anderson et Frideres, 1981). Cependant, les populations définies par chacune — ethnie et langue — ne sont pas nécessairement identiques. Pour une population relativement isolée, les Inuit par exemple, il est clair que d'avoir une langue maternelle inuite est une indication adéquate de l'appartenance ethnique. Mais rares sont les populations isolées. Au Canada, considérant l'importante mobilité linguistique des populations autochtones vers les langues officielles du pays (Norris, 1998), l'anglais et le français, l'utilité de la langue à titre d'indicateur d'appartenance autochtone est limitée. Lors du Recensement du Canada de 2001, 203 290 personnes ont déclaré une langue maternelle autochtone, soit un peu plus du cinquième du nombre de personnes d'identité autochtone et moins du sixième du nombre de personnes d'origine autochtone.

2.2.2 La dimension territoriale

Une autre façon de distinguer les populations autochtones consiste à se référer aux territoires qui leur ont été attribués dans le cadre d'un traité ou à la suite d'une réinstallation. Les territoires autochtones les plus connus sont les réserves indiennes et les établissements indiens. Pour le recensement de 2001, 1 080 des 5 600 subdivisions de recensement (SDR), chacune correspondant généralement à une municipalité ou à son équivalent, sont classées *réserve indienne* (1 052) ou *établissement indien* (28). L'expression *réserve indienne* sert à désigner un territoire administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, réservé à l'usage exclusif d'une bande indienne, territoire et bande étant tous deux soumis à la *Loi sur les Indiens*. L'*établissement indien* désigne un territoire où habite de façon plus ou moins permanente un groupe d'au moins 10 Autochtones. Les terres occupées par les établissements indiens ne sont pas réservées à l'usage exclusif d'une bande indienne.

D'autres types de subdivisions de recensement peuvent également être considérés pour un inventaire des territoires et communautés indiennes au pays : 9 terres réservées¹¹, 2 *Indian Government District*¹², 5 villages Nisga'a¹³, 1 *Nisga'a Land*¹⁴, 1 *Teslin Land*¹⁵. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord identifie 41 autres communautés nordiques en raison de leur affiliation avec les Premières nations¹⁶. Pour les Inuit, il existe 10 *terres inuites*.

Il n'existe pas pour les Métis d'équivalent aux réserves indiennes ou terres inuites¹⁷. Pour localiser les territoires métis ou tout autre territoire indien ou inuit, il faut s'en remettre à d'autres indicateurs d'appartenance. Par exemple, un territoire autochtone peut être défini comme un territoire où la majorité de la population est

¹¹ « Parcelles de terres réservées au Québec pour les besoins de résidence permanente des Premières nations Cri et Naskapi du Québec. Les terres réservées sont adjacentes aux villages cri et à l'unique village naskapi. La région d'un village cri est réservée à l'usage des bandes cri, mais aucune bande indienne Cri n'y réside en permanence. De la même façon, la région du village Naskapi est réservée à l'usage de la bande naskapi, mais ses membres n'y résident pas en permanence. (Statistique Canada, 2004, 314)

¹² « Terres des réserves sechelt en Colombie-Britannique. La *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte* donne effet à la dévolution, par sa Majesté du Chef du Canada, à la bande indienne sechelte, de la pleine propriété de toutes les terres des réserves sechelt, la bande indienne sechelte devant assumer l'entière responsabilité du contrôle et de la gestion de la totalité des terres sechelt. La *Sechelt Indian Government District Enabling Act* (Colombie-Britannique) reconnaît le conseil de district comme étant le corps administratif du *Sechelt Indian Government District*. Le conseil de district peut adopter les lois ou les règlements que les municipalités ont le pouvoir d'adopter en vertu d'une loi provinciale. » (Statistique Canada, 2004, 314)

¹³ « Villages formés des quatre anciennes bandes de la nation Nisga'a en vertu de l'Entente finale sur les revendications territoriales de 1998 conclue entre la nation Nisga'a, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique. » (Statistique Canada, 2004, 315)

¹⁴ « Partie du territoire dont les titres ont été transférés à la nation Nisga'a en vertu de l'Entente finale sur les revendications territoriales de 1998. » (Statistique Canada, 2004, 315)

¹⁵ « Parcelle de terres rurales dont les titres ont été transférés au conseil des Tlingits de Teslin en vertu de l'Entente définitive du conseil des Tlingits de Teslin de 1993 conclue entre le conseil des Tlingits de Teslin, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon. » (Statistique Canada, 2004, 315)

¹⁶ Voir Statistique Canada, 2004, 315, tableau 10.

¹⁷ Le concept géographique de *localité désignée*, créé lors du Recensement du Canada de 1996, permet de repérer les communautés métisses de l'Alberta seulement. Ce concept géographique s'applique aux petites collectivités généralement constituées en vertu d'une loi mais qui ne respectent pas les critères nécessaires pour être considérées comme des municipalités. Les concepts de *localité désignée* et de *subdivision de recensement* (ex : réserves indiennes) ne sont pas comparables (Statistique Canada, 2004, 281-283).

d'origine ou d'identité autochtone. Suivant ce principe de majorité autochtone, 33 communautés indiennes, 17 communautés métisses et 48 communautés inuites s'ajoutent aux communautés indiennes et inuites déjà identifiées, pour un total de 1 247 communautés autochtones au Canada.

Ainsi, la référence géographique seule ne permet pas de définir précisément la notion d'Autochtone. Pour préciser cette notion, il faut jumeler la référence géographique à d'autres indicateurs d'appartenance comme l'identité ethnique. Mais là encore, on n'obtient qu'une image partielle des Autochtones puisque les territoires attribués dans le cadre d'un traité ou à la suite d'une réinstallation ne représentent qu'une infime portion de l'ensemble des territoires revendiqués par les groupes autochtones : les terres attribuées au sud du 60e parallèle couvrent moins de 0,5 % du territoire revendiqué (CRPA, 1996, vol. 2, partie II, chap. 4, introduction). La référence géographique demeure donc utile sur les plans politique, économique et culturel, mais elle est moins intéressante pour définir et estimer l'effectif des Autochtones.

2.2.3 La dimension légale

Au Canada, comme ailleurs dans le monde où habite une population autochtone (Lee, 1990), l'État cherche à circonscrire légalement le concept d'Autochtone. Ces lois ont modelé les rapports qu'entretiennent les Autochtones avec le reste de la société canadienne et, en fin de compte, modifié comment les Autochtones se définissent eux-mêmes.

La principale pièce législative canadienne qui définit explicitement un sous-ensemble particulier des populations autochtones, les **Indiens avec statut**, aussi appelés Indiens inscrits, est la *Loi sur les Indiens* du Canada. Le concept de statut légal d'Indien a été mis en place à l'origine pour déterminer le droit à la résidence dans les réserves indiennes. La première version de la *Loi sur les Indiens* de l'ère confédérative date de 1876 (Savard et Proulx, 1982). Depuis, le gouvernement fédéral y a apporté plusieurs modifications. Les derniers amendements à la *Loi sur les Indiens* ont eu lieu en 1985. Contrairement aux versions précédentes de la *Loi sur les Indiens*, celle en vigueur depuis 1985, également connue sous le nom de *projet de loi C-31*, a pour but d'éliminer

toutes règles d'exclusion discriminatoires des précédents textes de la *Loi sur les Indiens*. Les personnes répondant à l'un ou l'autre des critères énumérés aux paragraphes 6(1) et 6(2) de la loi, résumés ci-dessous, sont éligibles à l'inscription au Registre des Indiens¹⁸.

Paragraphe 6(1)

- (a) toute personne avec le statut d'Indien ou ayant droit à ce statut avant le 17 avril 1985;
- (b) toute personne faisant partie d'une bande nouvellement reconnue;
- (c) toute personne : (i) ayant perdu son statut d'Indienne par son mariage à un non-indien; (ii) ayant perdu son statut d'Indien par suite du mariage de sa mère avec un non-indien; (iii) rayée du Registre des Indiens à la suite de contestations à propos du statut de son père; (iv) rayée du registre sur la base de l'article de la double mère;
- (d) toute personne ayant *volontairement* abdiqué son droit à l'inscription au Registre des Indiens;
- (e) toute personne qui, avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les Indiens* de 1951, avait perdu son statut d'Indien (1) parce qu'elle avait vécu à l'extérieur du Canada plus de cinq années, ou (2) pour cause de profession ou d'éducation libérale;
- (f) toute personne dont le père et la mère sont inscrits au Registre des Indiens ou en droit de l'être.

¹⁸ En 1951, le gouvernement du Canada a créé le Registre des Indiens, placé sous la responsabilité du ministère des Affaires Indiennes et du Nord. Seules les personnes reconnues indiennes selon les termes de la *Loi sur les Indiens* peuvent y être inscrites. En théorie, le Registre des Indiens est la source idéale de renseignements pour effectuer des analyses démographiques de la population avec statut légal d'Indien. En pratique cependant, les données du registre présentent plusieurs lacunes, dont les plus sérieuses sont l'enregistrement tardif et le sous-enregistrement des naissances et des décès (Nault, Chen et Norris, 1992; Siggner et Brûlotte, 1975; Piché et George, 1973).

Paragraphe 6(2)

Toute personne dont le père **ou** la mère est inscrit au registre ou en droit de l'être selon les termes du paragraphe 6(1).

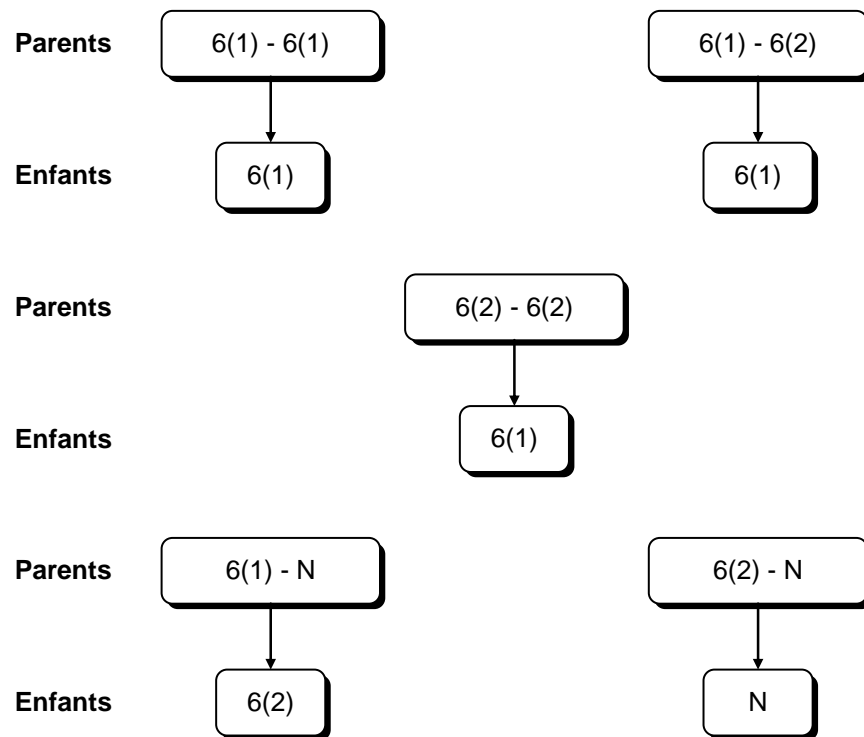
La conséquence immédiate de ces dispositions de la loi a été d'accorder le statut d'Indien : (1) aux femmes qui l'avaient perdu par leur mariage à un non indien, (2) aux personnes ayant perdu leur statut pour cause d'émancipation, (3) aux personnes exclues du registre en raison de toute autre disposition discriminatoire, et (4) à leurs enfants. De 1985 à 2000 (au 31 décembre), 111 476 individus, en majorité des femmes et leurs enfants, ont été (ré)inscrits au Registre des Indiens à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* (AINC, 2005). En abandonnant la règle de la patrilinéarité, les législateurs reconnaissent que la transmission du statut est indépendante du sexe du parent détenteur du statut. Elle est désormais dépendante du type de statut des deux parents.

Les amendements de 1985 à la *Loi sur les Indiens* créent deux catégories d'Indien avec statut : *Indien complet* et *Indien partiel* (Clatworthy et Smith, 1992). Par *Indien complet*, on entend toute personne inscrite au Registre des Indiens selon les termes du paragraphe 6(1) de la loi, et par *Indien partiel*, toute personne tombant sous la définition du paragraphe 6(2). L'unique raison d'être de cette typologie est d'établir les règles d'exclusion au registre. Ainsi, pour les générations nées après 1985, les enfants de mère et de père avec statut légal d'Indien — *Indien complet* ou *Indien partiel* — sont *Indiens complets*. Les enfants dont un parent est *Indien complet* et l'autre sans statut légal d'Indien sont *Indiens partiels*. Enfin, les enfants dont un parent est *Indien partiel* et l'autre sans statut légal d'Indien n'ont pas droit au statut légal d'Indien. La figure 2.1 résume ces règles de transmission du statut légal d'Indien.

La conséquence à long terme des amendements de 1985 est de rendre l'existence même de la population indienne avec statut davantage dépendante qu'elle ne l'était auparavant de la volonté des gens à se marier entre eux (AINC, 1997). Selon les règles de transmission du statut d'Indien, deux générations successives d'unions exogames éteignent le droit à transmettre le statut légal d'Indien. Si l'édition 1985 de la *Loi sur les*

Indiens s'est démarquée des précédentes par l'élimination de règles d'exclusion discriminatoires, elle s'inscrit malgré tout dans la foulée des précédents textes légaux sur un aspect : elle ne reconnaît toujours pas l'appartenance ethnoculturelle des individus. Parmi tous les enfants nés entre 1995 et 1999 dont au moins un des parents a le statut légal d'Indien, 9 % n'ont aucun statut légal (Clatworthy, 2001).

Figure 2.1 Règles de transmission du statut légal d'Indien, *Loi sur les Indiens* du Canada, 1985



6(1) : Personne inscrite au Registre des Indiens selon les termes du paragraphe 6(1) de la *Loi sur les Indiens*.

6(2) : Personne inscrite au Registre des Indiens selon les termes du paragraphe 6(2) de la *Loi sur les Indiens*.

N : Personne non inscrite au Registre des Indiens.

Source : Clatworthy et Smith (1992)

En revenant maintenant aux populations à définir, il est clair que la formulation actuelle de la *Loi sur les Indiens*, tout comme les formulations passées, ne définit que partiellement la notion d'Autochtone. Tout d'abord, tel que mentionné en début de section, la *Loi sur les Indiens* ne reconnaît pas l'ensemble des groupes autochtones,

c'est-à-dire tous les Indiens, les Métis et les Inuit. Ensuite, cette loi crée un statut légal sans reconnaître l'appartenance ethnoculturelle des individus. D'après le Recensement du Canada, la population indienne inscrite au Canada est de 558 180 personnes en 2001¹⁹.

2.3 Conclusion

Quatre points importants se dégagent de cette revue des définitions des populations autochtones. Premièrement au Canada, **le mot Autochtone²⁰ identifie plus d'un groupe ethnique**. Peu importe qu'il soit employé comme substantif — les Autochtones — ou comme adjectif — les populations autochtones —, ce mot sert à désigner les groupes ethniques qui étaient sur place avant l'arrivée des explorateurs et conquérants étrangers, les Indiens et les Inuit, ou qui sont nés de cette rencontre avec ces nouveaux arrivants, les Métis. **Une définition du concept d'Autochtone doit absolument refléter l'hétérogénéité ethnique des populations faisant partie de cet ensemble.**

Deuxièmement, **le concept d'Autochtone est multidimensionnel**. Il comporte des dimensions objectives comme l'origine ethnique, le statut légal d'Indien et le territoire de résidence. Il présente aussi une dimension subjective en ce qu'il renvoie à un sentiment d'appartenance. La Commission royale sur les peuples autochtones reconnaît l'existence de plusieurs dimensions au concept d'Autochtone mais se prononce très nettement en faveur de la dimension subjective :

« (...) une nation autochtone ne saurait être identifiée mécaniquement en fonction d'une série détaillée de critères objectifs. Le concept comporte un volet psychosocial de taille, soit l'idée que se fait un peuple de lui-même, de ses origines et de son développement futur. Des facteurs historiques et culturels, comme la langue, les coutumes et la conscience

¹⁹ D'après le Registre des Indiens, la population indienne inscrite est de 675 499 personnes au 31 décembre 2000 (AINC, 2005).

²⁰ Le mot *Autochtone* serait apparu vers 1560, au moment des premières colonisations d'Amérique (Hamelin, 1994).

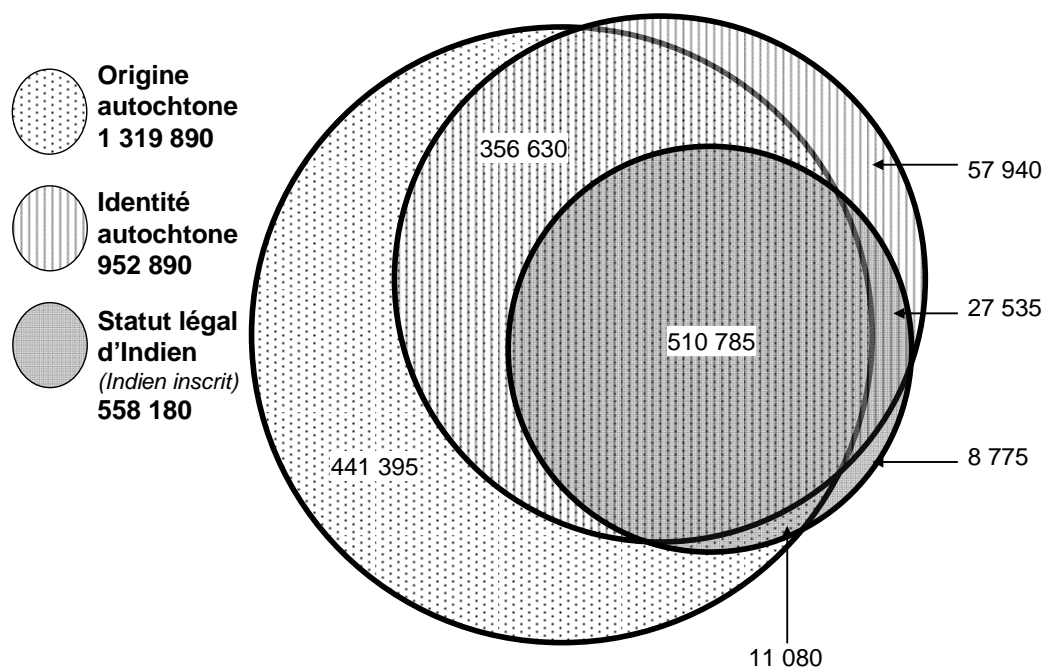
politique communes, joueront un rôle de premier plan dans la plupart des cas, mais ils ne l'emporteront pas nécessairement sur l'idée qu'un peuple peut se faire de son avenir et des avantages à se joindre à d'autres dans une entreprise commune. Les nations autochtones, comme n'importe quelle autre nation, ont évolué et changé dans le passé; elles continueront d'évoluer à l'avenir.» (CRPA, 1996, vol. 2, partie I, chap. 3, sect. 2.2).

Troisièmement, si l'ensemble des dimensions envisagées pour définir l'Autochtone sont considérées, alors il ressort clairement que tous ceux clamant une appartenance autochtone, n'appartiennent pas nécessairement de la même façon à cet ensemble appelé *les Autochtones*. Ainsi, **la notion d'Autochtone varie d'un individu à l'autre**. La figure 2.2 illustre ce caractère variable. L'intersection des trois dimensions les plus fréquemment utilisées pour définir l'Autochtone — origine autochtone, identité autochtone et statut légal d'Indien — réunit 510 785 individus en 2001. Or, la population d'origine autochtone est constituée de plus de 1,3 million d'individus, parmi lesquels plus de 452 000 ne s'identifient pas à un groupe autochtone (441 395 + 11 080). La population d'identité autochtone, dont l'effectif est de 952 890²¹ personnes, inclut 85 475 personnes qui n'ont aucune origine autochtone, dont 57 940 qui ne sont pas reconnus légalement à titre d'Indien. Enfin, parmi la population avec statut légal d'Indien de 558 180 personnes, 8 775 n'ont ni origine autochtone, ni identité autochtone

Quatrièmement, s'il n'existait aucune possibilité de changement de lieu de résidence ou de statut légal d'Indien, si les mariages interethniques (exogamie) n'existaient pas, si parents et enfants avaient automatiquement les mêmes origine et identité ethniques, on obtiendrait alors toujours le même décompte d'individus, peu

²¹ L'effectif « officiel » publié par Statistique Canada de la population d'« identité autochtone » au recensement de 2001 est de 976 305 personnes. Comme on le verra au chapitre 3, ce chiffre est basé sur une définition « hybride » de l'identité autochtone qui comprend également les personnes qui ne se sont pas identifiées à un groupe autochtone, mais qui ont déclaré être Indien inscrit conformément à la *Loi sur les Indiens* du Canada, ou qui ont déclaré être membre d'une bande indienne ou d'une Première nation (Statistique Canada, 2003, 43-44).

Figure 2.2 Trois dimensions du concept d'autochtonéité en 2001 : origine autochtone, identité autochtone et statut légal d'Indien



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

importe la caractéristique utilisée pour définir la notion d'Autochtone. Or, comme l'atteste la figure 2.2, il n'en est rien. Ainsi, **l'appartenance à cet ensemble appelé les Autochtones n'est pas permanente**. La *Loi sur les Indiens* en vigueur depuis 1985 constitue un exemple éloquent de variation de l'appartenance autochtone : elle a permis à 111 476 individus de recouvrer le statut légal d'Indien entre 1985 et 2000 (AINC, 2005). Il est primordial de faire une place à cette mobilité ethnique dans l'analyse démographique des populations autochtones. Négliger d'inclure cette composante empêche de bien comprendre l'évolution de la population et de ses autres composantes d'accroissement démographique. L'existence même des Métis, nés de cette rencontre entre les Indiens et les colons européens, constitue une justification plus que suffisante pour une analyse à quatre composantes — fécondité, mortalité, migration et mobilité ethnique — de l'évolution démographique des populations autochtones du Canada.

3. QUALITÉ DES DONNÉES DU RECENSEMENT CANADIEN

L'analyse préliminaire des données sur l'origine autochtone du recensement canadien au premier chapitre a révélé une explosion démographique des populations autochtones du Canada de 1971 à 2001, inexplicable par les seuls mouvements naturel et migratoire de ces populations. Sommes-nous en face d'une véritable explosion démographique, ou bien avons-nous tout simplement affaire à des données de mauvaise qualité? Tel que mentionné précédemment, la qualité de ces données peut d'abord être mauvaise depuis leur conception initiale. La définition du concept, la formulation de la question et la définition de *qui est autochtone* peut poser problème. Ces données peuvent également être mauvaises du point de vue de la couverture des populations à dénombrer.

Ce chapitre comporte deux sections. À la première section, on examine l'évolution du mode de détermination de l'appartenance autochtone dans le recensement canadien afin d'établir si l'on dispose ou non de données comparables dans le temps sur le plan conceptuel. Cet examen couvre l'ensemble des recensements canadiens depuis 1871, situant ainsi dans son contexte historique le mode de détermination de l'appartenance autochtone en vigueur pendant la période d'explosion démographique. La seconde section sur la qualité de la couverture des populations comprend une évaluation de l'effet du sous-dénombrement des populations et du refus de participation de communautés autochtones sur l'analyse de l'accroissement démographique des populations autochtones.

3.1 Évolution du mode de détermination de l'appartenance autochtone dans le recensement canadien depuis 1871

Depuis 1871, tous les recensements canadiens, exception faite de celui de 1891, ont dénombré les populations autochtones par l'entremise d'une question sur l'origine

ethnique, tantôt seule, tantôt jumelée à d'autres questions²². On constate à la lecture des questionnaires de recensement et des instructions aux énumérateurs et aux répondants que le mode de détermination de l'appartenance autochtone a, au fil des années, beaucoup évolué. Ces changements ont été presque aussi réguliers que l'exercice du recensement et portaient très souvent sur plus d'un aspect à la fois :

- la terminologie employée pour désigner le concept d'origine;
- les critères utilisés pour déterminer l'appartenance autochtone;
- la formulation de la question;
- la terminologie désignant les groupes autochtones.

Tous ces éléments de rupture ne sont évidemment pas sans conséquence pour l'analyse démographique des populations autochtones.

Cette revue des définitions du concept d'Autochtone dans le recensement canadien depuis 1871 est divisée en cinq parties, les quatre premières correspondant à une période distincte de l'évolution du mode de différenciation ethnique, et la cinquième présentant une liste des recensements pour lesquels les données sont comparables sur le plan conceptuel pour l'analyse de la croissance démographique des populations autochtones. Pour les recensements antérieurs à 1996, l'analyse présentée est un résumé des travaux réalisés par Goldmann (1993), White, Badets et Renaud (1993), Boyd, Goldmann et White (1993), Kralt (1990), Boxhill (1985) et Demers (1979). L'analyse comparative des recensements plus récents est inédite.

3.1.1 Les premiers recensements de la Confédération (1871-1881)

En 1871, l'intention première des énumérateurs lors de ce premier recensement de la Confédération canadienne est de distinguer l'**origine** du lieu de naissance. On ignore tout de la façon dont a été établie l'origine des répondants : la lignée paternelle, maternelle ou encore la couleur de la peau? On sait par contre que cette procédure n'est pas basée sur une observation mais plutôt sur une question puisqu'il est indiqué dans les

²² Voir l'annexe 1 pour un aperçu des questions posées depuis le recensement de 1951.

documents disponibles que les énumérateurs devaient enregistrer les déclarations. Aucune instruction n'a apparemment été fournie à propos de la collecte et du codage des origines autochtones. Les publications du recensement de 1871 font cependant état de données distinctes pour les **Sauvages** (c.-à-d., les Indiens) et les **Métis**. Enfin, aucun décompte de la population inuite n'est disponible dans ce recensement, étant donné la couverture géographique réduite de l'exercice : Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario (Goldmann, 1993; Kralt, 1990).

Les concepts et les instructions développés en 1871 sont réutilisés en 1881. Pour des raisons obscures, la question sur l'origine est pratiquement éliminée en 1891. Seule une question ciblant la population d'origine française est conservée lors de ce recensement (White, Badets et Renaud, 1993; Kralt, 1990).

3.1.2 L'approche raciale (1901-1941)

En 1901, la question sur l'**origine raciale** est complétée par une question sur la couleur : les *blancs*, les *rouges*, les *noirs* et les *jaunes*. À cette question sur la couleur, les personnes d'origines mixtes sont classées d'après la couleur du parent non blanc. Seuls les répondants avec deux parents *blancs* sont classés *blancs*. À la question sur l'origine raciale, celle-ci est déterminée par la lignée paternelle pour les *blancs*. Les origines raciales **Sauvage** (i.e., Indien), Japonais, Chinois et Nègre sont prédéterminées par la couleur. Dans le cas des Indiens, l'énumérateur demande également aux recensés de préciser le nom de la tribu. Les personnes nées d'un couple *blanc* et *rouge* sont pour leur part classées **Métis**, avec comme complément d'information le nom de la tribu du parent Indien et l'origine du parent *blanc*. Enfin, on ne sait trop comment sont dénombrés les Inuit puisqu'ils n'ont fait l'objet d'aucune mention spécifique dans les instructions fournies aux énumérateurs et qu'aucune donnée les concernant n'est publiée (Goldmann, 1993; Kralt, 1990; Demers, 1979).

Aux recensements de 1911 et de 1921, on mesure toujours l'**origine raciale**. La question sur la couleur disparaît officiellement, mais dans les faits reste présente dans les instructions fournies aux agents énumérateurs. Pour les *blancs*, l'origine est définie par la lignée paternelle, alors que pour les Indiens, appelés **Sauvages** en 1901 et **Indiens**

en 1921, on applique le principe de la lignée maternelle auquel s'ajoute le nom de la tribu. Pour les personnes issues d'union mixte, excluant les Métis, l'origine est déterminée, exactement comme au recensement de 1901, c'est-à-dire par la couleur du parent non *blanc*. L'origine métisse n'existe plus comme telle, ces personnes étant soumises aux mêmes règles d'attribution de l'origine que les populations indiennes. Bien qu'aucune mention spécifique sur le mode de détermination de l'origine inuite n'apparaisse dans les instructions aux énumérateurs, des données sont publiées pour la première fois en 1921, sous la mention **Esquimau** (Goldmann, 1993; Kralt, 1990; Demers, 1979).

Le recensement de 1931 n'a pas fait l'objet de modification importante. Pour seule modification digne de mention, on note une tentative d'amélioration de la définition du concept d'**origine raciale** en donnant au lieu de naissance un rôle prédominant dans la détermination de l'origine, en particulier celle des *blancs*. On reconnaît toutefois qu'il n'y a pas correspondance exacte entre le lieu de naissance et l'origine. Seules les origines **Indien** et **Esquimau** sont reconnues comme origines autochtones (Goldmann, 1993; Demers, 1979).

En 1941, on poursuit avec le même concept, l'**origine raciale**, en éliminant toutefois toute référence au lieu de naissance. Pour les Autochtones du Canada, les origines **Indien** et **Esquimau** demeurent valides. Bien qu'il n'y ait pas d'instruction claire à ce sujet dans les documents disponibles, tout indique que la lignée paternelle est déterminante dans l'établissement des origines autochtones, ce qui constitue un changement significatif par rapport aux trois recensements précédents. Pour les personnes de *sang blanc et indien*, on revient à la méthode utilisée au recensement de 1901, c'est-à-dire qu'elles sont classées **Métis** (Goldmann, 1993; Demers, 1979).

3.1.3 L'approche ethnolinguistique (1951-1971)

Le recensement de 1951 marque un tournant important dans l'évolution du mode de différenciation ethnique dans le recensement canadien. On commence par modifier l'expression utilisée : on parle plus simplement de l'**origine**. La sensibilisation aux liens entre les politiques de génocide de l'Allemagne nazie et une conception biologique et

permanente de la race n'est pas étrangère à l'abandon de l'épithète *raciale* (Boyd, Goldman et White, 1993). Il n'y a aucune mention du mot *race* dans le recensement de 1951, pas même dans le livret d'instructions accompagnant les énumérateurs. Le mot *race* ne réapparaîtra qu'au recensement de 1991 (Statistique Canada, 1992, 47).

Une autre importante modification apportée au recensement de 1951 touche au mode de détermination de l'origine : les critères raciaux sont abandonnés au profit de la langue de l'ancêtre paternel. En ce qui concerne les Autochtones, c'est-à-dire les **Indiens** et les **Esquimaux**, on abandonne définitivement la référence à la lignée maternelle. On voit donc les mêmes règles de détermination de l'origine s'appliquer à tous les groupes ethniques. Enfin, on renonce encore une fois à l'idée de classer séparément les Métis: ceux qui habitent une réserve indienne sont identifiés Indiens, tandis que les personnes habitant hors des réserves sont groupées selon l'ascendance paternelle (White, Badets et Renaud, 1993; Demers, 1979).

Au recensement de 1961, on procède à un nouveau changement de terminologie en remplaçant l'identificateur *origine* par celui de **groupe ethnique ou culturel**²³. La première vraie question expressément formulée et posée par l'énumérateur apparaît : « À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ancêtre paternel (ou vous-même) lors de son arrivée en Amérique? » (Demers, 1979). Bien que toujours présente dans les instructions fournies aux énumérateurs, la langue n'a plus la prépondérance qu'elle avait au recensement de 1951 dans la détermination de l'origine. Pour les Autochtones, sauf la précision demandée aux Indiens concernant l'appartenance à une bande, il n'y a aucun changement significatif. C'est donc dire que les personnes d'origine autochtone sont soit **Indiens de naissance**²⁴ ou **Esquimaux** (Goldmann, 1993; White, Badets et Renaud, 1993).

L'année 1971 constitue un point phare dans l'évolution des recensements de la

²³ Pour la première fois, on utilise deux questionnaires pour dénombrer la population : un questionnaire court (2A) et un questionnaire long (2B). Le questionnaire long sur lequel apparaît la question sur l'origine ethnique est administré à un ménage sur cinq, sauf dans les réserves indiennes et les régions isolées où il est présenté à tous les ménages.

²⁴ Il n'y a aucun doute qu'il s'agit d'une mauvaise traduction de l'expression anglaise *Native Indian* qui signifie plutôt *Indien de l'Amérique du Nord*.

population canadienne. Jusqu'en 1971, le recensement de la population était réalisé par des énumérateurs qualifiés qui interrogeaient en personne un adulte de chaque ménage sur différentes caractéristiques du ménage et de ses occupants. Depuis le recensement de 1971, l'auto-dénombrement est utilisé pour recenser la majorité de la population canadienne. Le recours à un énumérateur est maintenu seulement pour les résidents des réserves indiennes, des établissements indiens et des communautés nordiques. Concernant les règles générales de détermination de l'origine, on poursuit sur la lancée de 1961. Le concept, **groupe ethnique ou culturel**, et la question demeurent les mêmes. Dans le cas des Autochtones, on reconnaît l'existence des **Indiens nord-américains** et **Esquimaux**. Pour les Indiens, on demande en complément d'information de préciser si la personne appartient ou non à une bande (Goldmann, 1993; Demers, 1979).

3.1.4 L'approche multidimensionnelle (1981-2001)

Le recensement de 1981 constitue à plusieurs égards un deuxième point phare dans l'évolution du mode de différenciation ethnique dans le recensement canadien. Tout d'abord, on abandonne toute référence à la lignée paternelle. Lors de ce recensement, on demande plutôt : « À quel **groupe ethnique ou culturel** apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent? ». Ensuite, on a permis aux répondants, sans le souligner expressément dans le questionnaire ou le livret d'instructions l'accompagnant, de déclarer plus d'une origine ethnique. On délaisse également le critère linguistique comme règle de détermination de l'origine, indiquant aux répondants de ne pas confondre langue et origine ethnique. C'est ainsi qu'en 1981, 11 % de toutes les déclarations comportent plus d'une origine. Pour les populations autochtones dont la proportion de déclarations multiples est de 15,9 %, le recensement de 1981 constitue également un moment-clé par la reconnaissance définitive de l'origine métisse, mais aussi par l'introduction de la dimension de statut légal d'Indien. Ainsi, les personnes d'origine autochtone disposent de quatre choix de réponse : **Inuit**, **Indien inscrit**²⁵, **Indien non inscrit** et **Métis**. Le livret d'instructions stipule que « les Autochtones devaient ignorer la phrase à votre première arrivée sur ce continent »

²⁵

Inscrit au Registre des Indiens selon les termes de la *Loi sur les Indiens*.

(White, Badets et Renaud, 1993; Goldmann, 1993; Kralt, 1990; Boxhill, 1985).

Au recensement de 1986, on décide à nouveau de reformuler la question. La référence à la première arrivée sur le continent est abandonnée et les déclarations multiples sont encouragées dans les instructions et par l'usage de la forme plurielle : « À quel(s) **groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s)** appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils? » L'abandon de la référence à la première arrivée fait suite à une requête des groupes autochtones stipulant qu'ils ne se considèrent pas comme des fils et filles d'ancêtres immigrants. La terminologie employée pour désigner les populations indiennes est également modifiée : l'expression **Indien de l'Amérique du Nord** remplace celles d'Indien inscrit et d'Indien non inscrit (White, Badets et Renaud, 1993; Kralt, 1990).

Les changements introduits lors du recensement de 1986 à la définition du concept et au libellé de la question, en particulier l'incitation à déclarer des origines multiples, ont contribué à l'accroissement spectaculaire de l'effectif recensé des populations d'origine autochtone du Canada (tableau III.1) : de 1981 à 1986, le nombre de déclarations d'origine unique a légèrement reculé (-9,7 %), alors que le nombre de déclarations d'origines multiples a plus que quadruplé (+333,4 %). Ce faisant, la proportion de déclarations d'origine autochtone comportant plus d'une origine a bondi de 15,9 % à 47,6 %! Une « nouvelle » population autochtone est donc apparue à la suite des changements introduits en 1986.

Pour la première fois de son histoire, le Recensement du Canada pose en 1986 une question sur l' « **ascendance autochtone** »²⁶, laquelle reprend la dimension légale

²⁶

Cette traduction ne rend pas justice au concept retenu pour la version anglaise, *Aboriginal identity*. L'expression *identité autochtone* aurait été nettement préférable. Voir l'annexe 2 pour un aperçu des questions posées depuis le recensement du Canada de 1986.

**Tableau III.1 Population d'origine autochtone selon le type de déclaration
Canada, 1981 et 1986**

	1981		1986		Variation
	Effectif	%	Effectif	%	
Origines autochtones	491 465	100 %	711 720	100 %	44,8 %
Origines autochtones uniques	413 380	84,1 %	373 265	52,4 %	-9,7 %
Indien de l'Amérique du Nord	313 655	63,8 %	286 230	40,2 %	-8,7 %
Métis	76 520	15,6 %	59 745	8,4 %	-21,9 %
Inuit	23 200	4,7 %	27 285	3,8 %	17,6 %
Origines autochtones multiples	78 085	15,9 %	338 455	47,6 %	333,4 %
Indien AN et non-Autochtone	54 155	11,0 %	239 395	33,6 %	342,1 %
Métis et non-Autochtone	21 740	4,4 %	68 895	9,7 %	216,9 %
Inuit et non-Autochtone	2 190	0,4 %	6 175	0,9 %	182,0 %
Autochtones multiples	-	-	23 990	3,4 %	-
Toutes origines (en milliers)	24 083,5	-	25 022,0	-	3,9 %

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1981 et de 1986, totalisations spéciales.

Indien inscrit/Indien non inscrit abandonnée à la question sur l'origine ethnique : « Vous considérez-vous comme un(e) autochtone de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se)? » Le but avoué de cette question est d'améliorer le dénombrement des populations autochtones du Canada (Statistique Canada, 1989b, 39). Les répondants disposent de quatre choix de réponse : **Inuit**, **Indien inscrit**, **Indien non inscrit** et **Métis**. Les déclarations d'identités autochtones multiples (p.ex., Indien et Métis) sont acceptées et classées comme telles, mais pas les déclarations d'identités mixtes autochtone et non autochtone (p.ex., Indien et non-Autochtone).

Les premières analyses des données du recensement de 1986 sur l'identité autochtone ont signalé un compte anormalement élevé de déclarations d'identité inuite (Crégheur, 1988; Hagey, 1987). Des analyses supplémentaires des procédures de saisie et des caractéristiques ethnoculturelles d'un échantillon de dossiers ont révélé qu'une proportion importante de personnes ayant déclaré une identité inuite n'ont pas déclaré d'origine inuite (58 %). La même situation est également observée pour les autres catégories de réponse, mais à un degré moindre (22 %). Une enquête auprès d'un échantillon des personnes ayant fourni ces déclarations suspectes a suivi afin d'évaluer

plus précisément la qualité des données. Les résultats de cette enquête ont démontré que les déclarations suspectes reflètent d'abord une méconnaissance profonde parmi la population non autochtone de la terminologie, en particulier de l'expression *Inuit*, et ensuite une mauvaise compréhension de la question (Crégheur, 1988). Compte tenu de ces erreurs de déclaration, les données sur l'identité autochtone n'ont jusqu'ici jamais été diffusées dans leur ensemble²⁷ (Statistique Canada, 1989b, 158-159).

Le recensement de 1991 est encore une fois l'occasion d'ajouts et d'abandons. On abandonne tout d'abord la référence directe au répondant : « À quel(s) **groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s)** les ancêtres de cette personne appartenaient-ils ? » À cela s'ajoute une précision dans le questionnaire et le livret d'instructions aux recensés demandant expressément de déclarer son (ses) origine(s). Ces nouvelles modifications sont rendues nécessaires par l'abandon de la référence à la *première arrivée sur le continent* lors du recensement de 1986 qui aurait causé une certaine confusion chez les répondants à savoir quel est l'objectif de la question (White, Badets et Renaud, 1993) : s'agit-il d'une question sur l'identité ethnique ou sur l'origine ethnique? Par ailleurs, il faut souligner que, pour la troisième fois dans l'histoire du recensement canadien, la précédente étant en 1921 et 1931, deux recensements consécutifs présentent la même classification des groupes autochtones : **Inuit, Indien de l'Amérique du Nord et Métis** (Goldmann, 1993).

Lors du recensement de 1991, on ajoute une nouvelle question sur le **statut légal d'Indien**²⁸ : « Cette personne est-elle un(e) Indien(ne) inscrit(e) aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada? » Dans le cadre de cette question, le recensé doit également préciser, quand cela s'applique, le nom de la bande indienne ou de la Première nation à laquelle il appartient. Ainsi, la dimension de statut légal d'Indien, qui était auparavant inscrite au côté des dimensions d'origine ethnique (1981) et d'identité autochtone (1986), est maintenant jumelée à celle de bande indienne/Première nation. La question

²⁷ Comme on le verra au chapitre 7, certaines données sur l'identité autochtone livrées au ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (AINC) ont été publiées.

²⁸ Voir l'annexe 3 pour un aperçu des questions sur le statut légal d'Indien dans le Recensement du Canada depuis 1991.

sur l'identité autochtone est, quant à elle, abandonnée dans le cadre de cet exercice censitaire, pour être reprise plus tard en 1991 par l'Enquête postcensitaire auprès des peuples autochtones (EAPA).

L'EAPA de 1991 est la première enquête postcensitaire²⁹ menée par Statistique Canada auprès des Indiens, des Métis et des Inuit du Canada. Cette enquête dresse un profil des populations autochtones sur une foule de sujets : identité, langue et tradition, incapacité, santé, habitudes de vie et questions sociales, mobilité, scolarité, travail et activités connexes, dépenses et revenu, et logement. L'information recueillie permet d'identifier et de préciser les besoins des populations autochtones du Canada. La population-échantillon de l'EAPA de 1991 est un effectif représentatif des personnes qui vivaient en ménage privé au Canada en 1991 et qui ont déclaré une origine autochtone ou être *Indien inscrit* selon les termes de la *Loi sur les Indiens* lors du recensement de 1991. La population appelée à participer à l'EAPA a été établie à partir des deux premières questions de l'enquête sur l'**identité autochtone** et sur le **statut légal d'Indien**³⁰. La question sur l'identité autochtone posée lors de l'enquête se démarque nettement de celle posée au recensement de 1986, tant par sa formulation (« À quel groupe autochtone vous identifiez-vous? ») que par les choix de réponse offerts (**Indien de l'Amérique du Nord, Inuit et Métis**). Les déclarations d'identités autochtones multiples sont acceptées (p.ex., Indien et Métis), mais pas celles d'identités mixtes (p.ex., Indien et non-Autochtone). La formulation de la question sur le statut légal d'Indien de l'EAPA de 1991 (« Êtes-vous un(e) Indien(ne) inscrit(e) (c'est-à-dire statué(e)) aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada? ») est par contre comparable à celle du recensement de 1991. Enfin, au moment de la saisie des données, on a attribué une identité indienne de l'Amérique du Nord à toute personne ayant déclaré une identité non autochtone et étant inscrite au Registre des Indiens en vertu de la *Loi sur les*

²⁹ « Une enquête postcensitaire présente trois grandes caractéristiques : elle identifie une population-échantillon à partir des données du dernier recensement; elle emploie le personnel et l'infrastructure du recensement sur le terrain pour établir l'échantillon et recueillir des données; et les données du recensement s'ajoutent aux données recueillies à l'aide de son questionnaire. » (Statistique Canada, 1993a, 11).

³⁰ Voir l'annexe 4 pour un aperçu des questions sur l'identité autochtone et sur le statut légal d'Indien dans l'Enquête postcensitaire auprès des peuples autochtones de 1991.

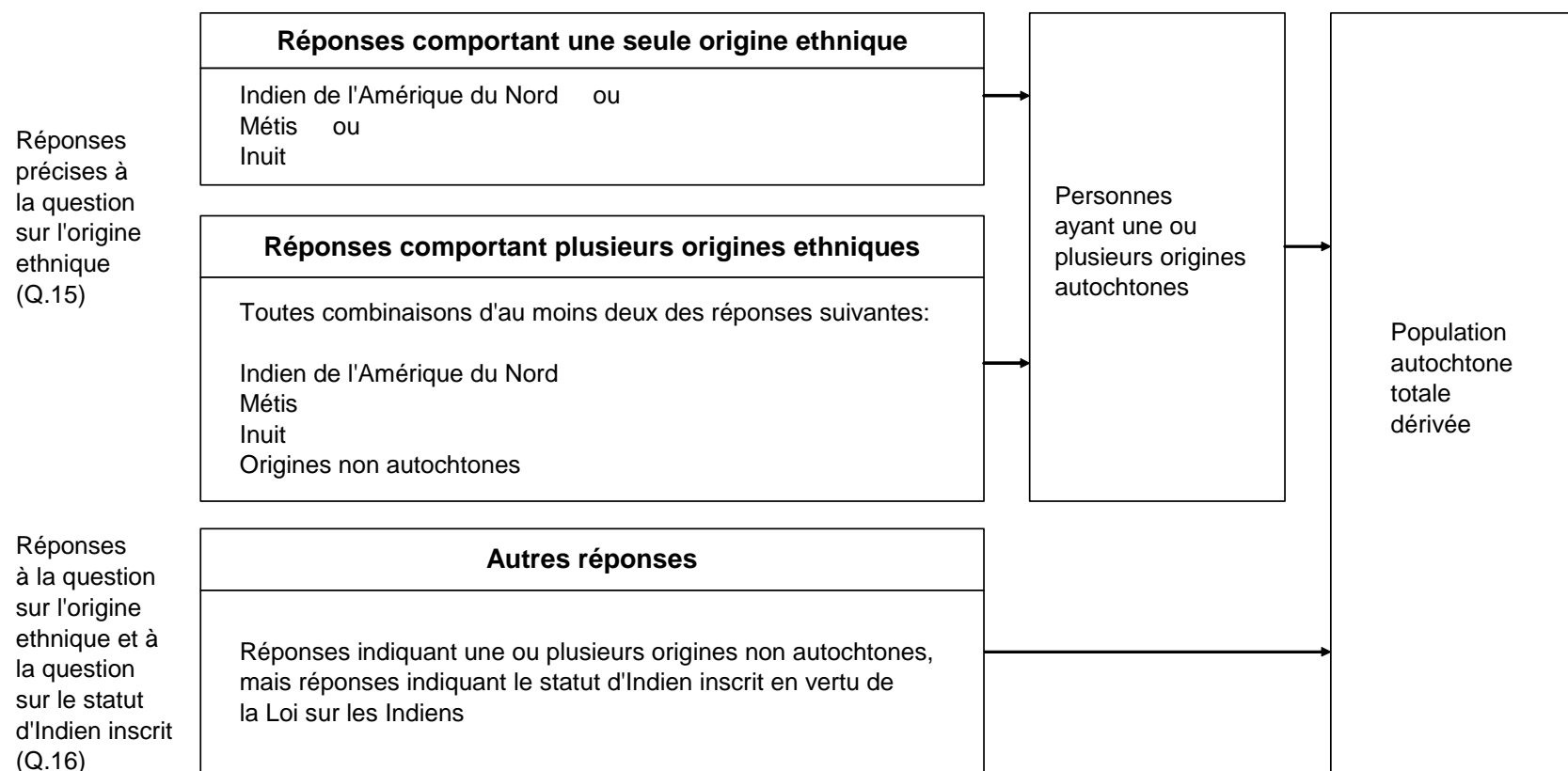
Indiens.

Le changement le plus important lors du recensement de 1991 relatif aux Autochtones porte sur la définition de *qui est autochtone* proposée par Statistique Canada (figure 3.1). Avant 1991, l'appartenance autochtone est établie d'après l'origine seulement. En 1991, les Autochtones sont « les personnes ayant indiqué au moins une origine autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit, et/ou ayant déclaré être un(e) Indien(ne) inscrit(e) en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada » (Statistique Canada, 1992, 24-26). Il s'agit de la première définition « hybride » du concept d'Autochtone utilisée par Statistique Canada.

La question sur l'origine ethnique dans le Recensement du Canada de 1996 se démarque singulièrement des précédentes. Le format de la question est d'abord modifié : d'une question avec choix de réponse, on passe à une question ouverte. La formulation demeure cependant la même qu'en 1991 : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils ? » On procède également à cette occasion à un remaniement de la liste d'exemples accompagnant la question. Les principaux changements à cet égard concernent l'ajout de l'origine *Canadien* et le remplacement de l'origine Indien par les origines *Cri* et *Micmac*. Les répondants ayant des ancêtres autochtones sont encouragés par les exemples et instruits dans le livret du recensement à inscrire, si possible, un groupe précis (Statistique Canada, 1999b, 91-96). Ainsi, pour la première fois de l'histoire du recensement canadien, les Premières nations sont officiellement reconnues comme des réponses valides. La pratique de publier des statistiques pour l'ensemble des personnes d'origine indienne est néanmoins maintenue aux fins de comparabilité historique. On retrouve donc les trois catégories de réponse des deux recensements précédents : **Indien de l'Amérique du Nord**, **Métis** et **Inuit**.

Les changements apportés à la question sur l'origine ethnique lors du recensement de 1996 — passage d'une question avec cases à cocher à une question ouverte et ajout de *Canadien* à la liste d'exemples fournis au répondant — ont provoqué une chute importante du nombre de déclarations d'origine unique française (-56,3 %) et britannique (-41,8 %) et une hausse spectaculaire des déclarations d'origine

Figure 3.1 Définition de la population autochtone au Recensement du Canada de 1991



Source : Statistique Canada (1992), Dictionnaire du Recensement de 1991, catalogue #92-301F.

Tableau III.2 Origines britannique, française, canadienne et autochtones selon le type de déclaration, Canada, 1991 et 1996

Origine	1991	1996	Variation
Britannique	12 047 920	10 647 630	-11,6 %
Origines uniques	5 611 050	3 267 525	-41,8 %
Origines multiples	6 436 870	7 380 105	14,7 %
Français	8 389 180	5 628 815	-32,9 %
Origines uniques	6 146 600	2 683 840	-56,3 %
Origines multiples	2 242 580	2 944 975	31,3 %
Canadien	1 033 030	8 806 275	752,5 %
Origines uniques	765 095	5 326 995	596,3 %
Origines multiples	267 935	3 479 280	1198,6 %
Autochtones	1 002 680	1 101 965	9,9 %
Origines uniques	470 610	477 635	1,5 %
Origines multiples	532 070	624 330	17,3 %

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1991 et 1996, totalisations spéciales.

canadienne (+752,5 %). En revanche, ces changements ne semblent pas avoir affecté de façon aussi significative la propension des répondants à déclarer une origine autochtone à en juger par les variations relatives du nombre de déclarations d'origine autochtone pour la période 1991-1996 (tableau III.2).

Également lors du recensement de 1996, on réintroduit une question sur l'**ascendance autochtone**³¹ : « Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un **Indien de l'Amérique du Nord**, un **Métis** ou un **Inuit** (Esquimau)? » Misant sur l'expérience de 1986, on précise la signification du terme *Inuit* en y adjoignant le terme *Esquimau* afin d'éviter toute confusion. À nouveau, les déclarations d'identités autochtones multiples sont acceptées, mais pas celles d'identités mixtes. La formulation de la question en 1996 ressemble davantage à celle du recensement de 1986 qu'à celle posée lors de l'EAPA de 1991. Malgré ces différences de formulation, les questions de l'EAPA de 1991 et du recensement de 1996 ont donné des résultats comparables lors du Test du recensement national réalisé en 1993 (Statistique Canada, 1999b, 34).

³¹ À nouveau, cette traduction ne rend pas justice au concept retenu pour la version anglaise, *Aboriginal identity*. L'expression *identité autochtone* aurait été préférable.

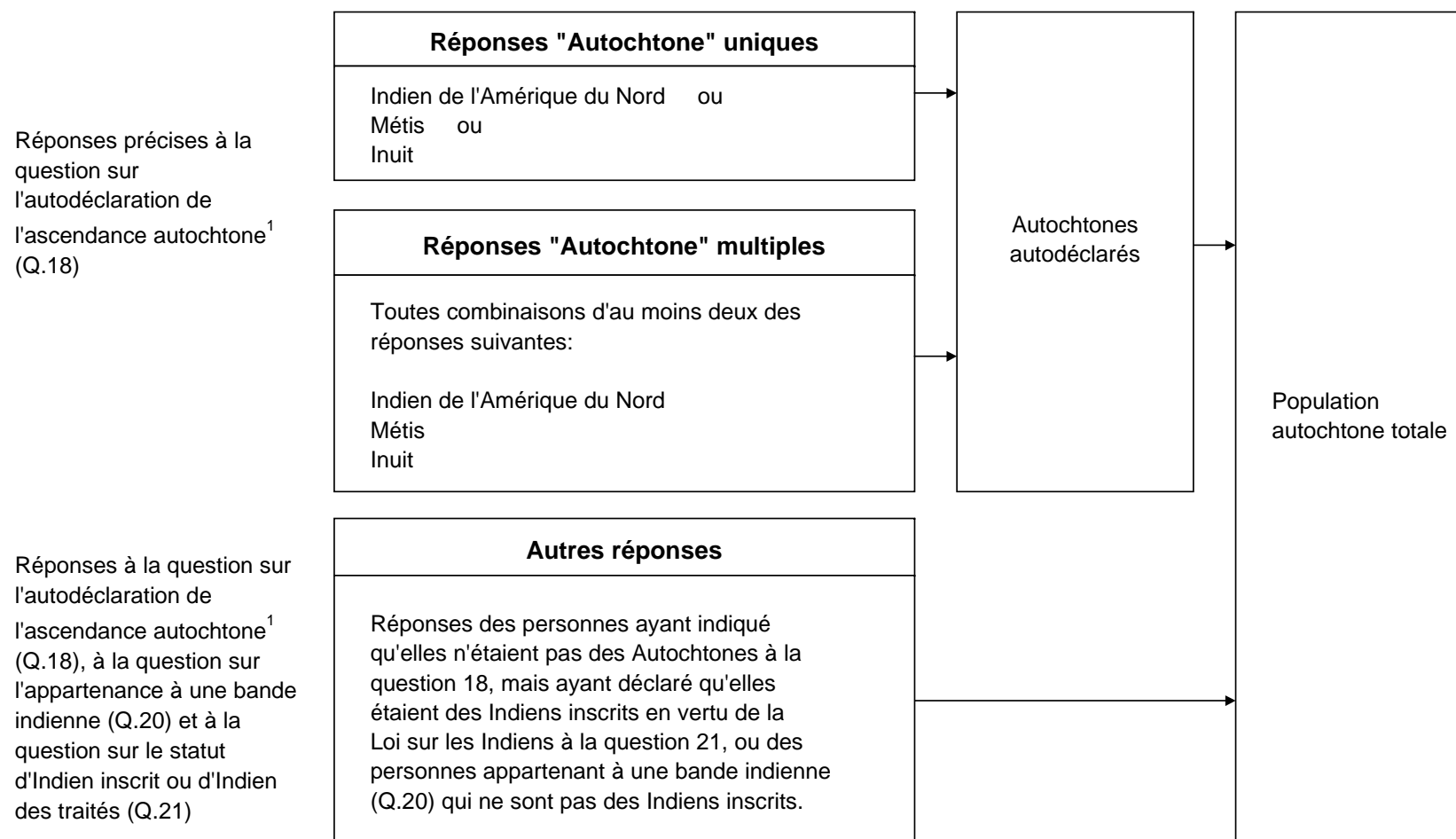
La question sur le **statut légal d'Indien** est à nouveau modifiée en 1996. Depuis que ce concept a été introduit dans le recensement en 1981, il a toujours été jumelé à un autre concept : origine ethnique, identité autochtone ou appartenance à une bande indienne ou Première nation. C'est la première fois en 1996 que le concept de statut légal d'Indien est mesuré seul : « Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada? » Le libellé de la question en 1996 diffère légèrement de celui des recensements précédents. L'expression *Indien des traités*³² a été ajoutée à la demande des recensés des provinces de l'Ouest où ce terme est davantage utilisé (Statistique Canada, 1999b, 35).

La dimension d'**appartenance à une bande indienne ou Première nation** fait elle aussi l'objet d'une question distincte à l'occasion du recensement de 1996 : « Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou une Première nation? » Il y a approximativement 630 bandes indiennes différentes au Canada (Statistique Canada, 1999b, 35-36). Du point de vue de la séparation des dimensions d'origine ethnique, d'identité autochtone, de statut légal d'Indien et d'appartenance à une bande ou Première nation, le recensement de 1996 est le meilleur de l'histoire du Canada.

La définition « hybride » de *la population autochtone* proposée par Statistique Canada lors du recensement de 1996 tranche très nettement avec les définitions du passé (figure 3.2). Jusqu'en 1991, c'était essentiellement la question sur l'origine ethnique qui servait à déterminer l'appartenance autochtone des individus. En 1996, on abandonne la référence à l'appartenance ethnoculturelle des ancêtres pour se tourner principalement vers l'auto-identification des répondants à un groupe autochtone. Les personnes suivantes sont également considérées comme faisant partie de *la population autochtone* : (a) les personnes ayant déclaré être un Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada ou Indien des traités; (b) les personnes ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première nation (Statistique Canada, 1999b, 36-38).

³²

« Les Indiens des traités sont des personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* et qui peuvent démontrer qu'elles descendent d'une bande qui a signé un traité » (Statistique Canada, 2004, 45).

Figure 3.2 Définition de la population autochtone au Recensement du Canada de 1996

Note : ¹ Entendue dans le sens d'identité autochtone.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, catalogue #92-351-XPF.

Tableau III.3 Évolution du mode de détermination de l'origine ethnique dans les recensements canadiens de 1871 à 2001

Année	Appellation	Mode de détermination de l'origine			
		Britannique et Français	Indien	Métis	Inuit
1871	Origine		SAUVAGE	MÉTIS	N/D
		N/D	N/D	N/D	
1881	Origine		SAUVAGE	MÉTIS	N/D
		N/D	N/D	N/D	
1891	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
1901	Origine raciale		SAUVAGE	MÉTIS	N/D
		Patrilinéaire	Couleur <i>Nom de la tribu</i>	Complexe Parents Indien et Blanc <i>Nom de la tribu</i> <i>Origine du parent Blanc</i>	
1911	Origine raciale		SAUVAGE	N/A	N/D
		Patrilinéaire	Matrilinéaire <i>Nom de la tribu</i>	Matrilinéaire <i>Nom de la tribu</i>	
1921	Origine raciale		INDIEN	Comme en 1911	ESQUIMAU
		Patrilinéaire	Matrilinéaire <i>Nom de la tribu</i>		Matrilinéaire
1931	Origine raciale	<-----> Comme en 1921 <----->			
1941	Origine raciale		INDIEN	MÉTIS	ESQUIMAU
		Patrilinéaire	Patrilinéaire	Complexe Parents Indien et Blanc	Patrilinéaire

Tableau III.3 Évolution du mode de détermination de l'origine ethnique dans les recensements canadiens de 1871 à 2001 (suite)

Année	Appellation	Mode de détermination de l'origine			
		Britannique et Français	Indien	Métis	Inuit
1951	Origine		INDIEN	N/A	ESQUIMAU
		Patrilinéaire	Patrilinéaire	Si dans réserve Indien Si hors réserve Patrilinéaire	Patrilinéaire
1961	Groupe ethnique ou culturel		INDIEN DE NAISSANCE	N/A	ESQUIMAU
		Patrilinéaire	Patrilinéaire <i>Appartenance à une bande</i>	Si dans réserve Indien Si hors réserve Patrilinéaire <i>Si dans réserve</i> <i>Appartenance à une bande</i>	Patrilinéaire
1971 (1)	Groupe ethnique ou culturel	Patrilinéaire	INDIEN NORD-AMÉRICAIN Patrilinéaire <i>Appartenance à une bande</i>	<----- Comme en 1961 ----->	
1981 (2)	Groupe ethnique ou culturel	Ambilinéaire	INDIEN Ambilinéaire <i>Inscription au Registre AINC</i>	MÉTIS Ambilinéaire	INUIT Ambilinéaire

Tableau III.3 Évolution du mode de détermination de l'origine ethnique dans les recensements canadiens de 1871 à 2001 (suite)

Année	Appellation	Mode de détermination de l'origine			
		Britannique et Français	Indien	Métis	Inuit
1986	Groupe ethnique ou culturel		INDIEN DE L'AMÉRIQUE DU NORD	<----->	Comme en 1981 <----->
		Ambilinéaire	Ambilinéaire		
1991	Groupe ethnique ou culturel	<----->		Comme en 1986	<----->
1996	Groupe ethnique ou culturel	<----->		Comme en 1986	<----->
2001	Groupe ethnique ou culturel	<----->		Comme en 1986	<----->

Notes : ¹ Premier recensement à se faire par auto-dénombrement.

² Premier recensement à accepter les déclarations d'origines multiples.

N/D : non disponible.

N/A : non applicable.

Sources : Boyd, Goldmann et White (1993), Goldmann (1993), White, Badets et Renaud (1993), Kralt (1990), Boxhill (1985), Demers (1979).

Exception faite de la mise à jour de la série d'exemples présentés aux recensés, la formulation et la présentation de la question sur l'origine ethnique du recensement de 2001 sont identiques à celles de 1996 (Statistique Canada, 2004, 116-118) : « À quel(s) **groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s)** les ancêtres de cette personne appartenaient-ils? » Les recensés ayant des ancêtres autochtones sont à nouveau encouragés par les exemples et instruits dans le livret du recensement à inscrire, si possible, un groupe précis (p.ex., Cri, Micmac, Ojibway). Les catégories de réponse sont identiques à celles des trois recensements précédents : **Indien de l'Amérique du Nord, Métis** et **Inuit** (Statistique Canada, 2004, 45-46).

Les questions du recensement de 2001 sur l'**identité autochtone**³³, le statut légal d'Indien et l'appartenance à une bande ou Première nation sont en tous points identiques à celles posées en 1996. Cependant, Statistique Canada présente une nouvelle(?) définition « hybride » de la *population d'identité autochtone*. En 2001, les personnes suivantes sont considérées d'identité autochtone : a) les personnes ayant déclaré une identité autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit; b) les personnes ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada; et c) les personnes ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première nation (Statistique Canada, 2004). Or, cette définition est identique à celle de la *population autochtone* du recensement de 1996 (figure 3.2). Comme en témoigne la citation suivante, le changement d'expression entre 1996 et 2001 est motivé par la volonté de Statistique Canada de s'abstenir désormais de définir *qui est autochtone* au Canada, mais sèmera sans doute un peu de confusion chez les utilisateurs : pourquoi imputer une identité autochtone à une personne qui n'en déclare pas?

« Il existe différentes façons de définir la population autochtone du Canada. Le recensement de 2001 permet en outre de recueillir des données sur les personnes ayant déclaré au moins un groupe autochtone en réponse à la question sur l'origine

³³

L'expression « ascendance autochtone » utilisée lors des recensements de 1986 et de 1996 a été abandonnée au profit de celle plus précise d' « identité autochtone ».

ethnique. Selon l'application, on peut utiliser les données sur l'identité ou sur l'origine ethnique/ascendance pour définir la population autochtone. » (Statistique Canada, 2004, 44).

3.1.5 Synthèse sur la comparabilité des données de recensement sur le plan conceptuel

Une première conclusion à la suite de cet examen de l'évolution du mode de détermination de l'appartenance autochtone dans le recensement canadien est que les données sur les origines autochtones ne sont pas comparables pour l'ensemble de la période 1871-2001, ni disponibles pour tous les groupes autochtones pour toutes les années de recensement. Un système de notation lettrée est utilisé au tableau III.4 pour présenter les données sur les origines autochtones qui sont comparables sur le plan conceptuel. Pour l'origine indienne de l'Amérique du Nord, on dispose de quatre séries distinctes de données comparables : 1871-1881 (A), 1911-1931 (B), 1951-1971 (C) et 1986-2001 (D). Pour les Inuit, les données sont comparables sur trois périodes : 1921-1931 (B), 1951-1971 (C) et 1986-2001 (D). Pour les Métis, on ne dispose que d'une seule série de données comparables, celle de 1986-2001 (D).

Tableau III.4 Comparabilité des données du recensement canadien sur l'origine autochtone, 1871-2001

Année de recensement	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit
1871	A		
1881	A		
1891			
1901			
1911	B		
1921	B		B
1931	B		B
1941			
1951	C		C
1961	C		C
1971	C		C
1981			
1986	D	D	D
1991	D	D	D
1996	D	D	D
2001	D	D	D

Les possibilités d'analyse sont davantage limitées pour les trois autres dimensions de l'appartenance autochtone introduites depuis 1981, c'est-à-dire le statut légal d'Indien, l'identité autochtone et l'appartenance à une bande ou à une Première nation. Pour la dimension de statut légal d'Indien, une analyse comparative des données n'est possible que pour les recensements de 1991, 1996 et 2001. Pour les dimensions d'identité autochtone et d'appartenance à une bande ou à une Première nation, seules les données des recensements de 1996 et de 2001 sont directement comparables. Ainsi, la série de données la plus longue et pour laquelle des données comparables sont disponibles **telles quelles** pour les trois groupes autochtones, celle de 1986-2001 sur les origines autochtones, ne permet qu'une analyse partielle des trente années d'explosion démographique des populations autochtones (1971-2001).

Il est difficile de dire si une définition est en voie de s'imposer dans le recensement canadien, surtout que Statistique Canada (2007) est présentement engagé dans un processus de révision des questions qui seront utilisés pour identifier les populations autochtones dans le recensement de 2011. Si le passé est garant de l'avenir, alors tout indique que d'autres changements sont à prévoir. Pourquoi en est-il ainsi? Il y a deux raisons. *La nature du concept* : Comme cela a été souligné déjà, l'appartenance autochtone est multidimensionnelle et variable. *Le contexte* : La présence de plusieurs acteurs aux intérêts variés et variables dans les différents dossiers et débats autochtones — les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organisations politiques autochtones et les intérêts privés — influencent la définition et le traitement statistique de l'appartenance autochtone. Devrait-il y avoir une seule et unique définition de ce concept? Cette quête d'une définition universelle de la notion d'Autochtone apparaît futile, surtout à la lumière de la nature du concept. Dès lors, à toute définition doit correspondre un objectif précis (Siggner, Hull, Vermaeten, Guimond et Jantzen, 2001).

3.2 Couverture des populations autochtones

La qualité du recensement dépend de la participation de l'ensemble de la population canadienne. Malgré tous les contrôles de qualité mis en place pour la collecte des données, il est impossible d'éliminer toutes les erreurs de couverture. Ces erreurs de

couverture surviennent lorsque des individus ou des logements sont omis — le sous-dénombrement — ou lorsqu'ils sont dénombrés par erreur — le surdénombrement. La différence entre ces deux quantités est appelée le sous-dénombrement net. Les erreurs de couverture affectent la précision des chiffres de population, de famille, de ménage et de logement. Le taux de sous-dénombrement net de la population canadienne est de 2,99 % au recensement de 2001 (Statistique Canada, 2005).

Les erreurs de couverture affectent donc la précision des chiffres de population sur lesquels repose l'analyse de l'accroissement démographique des populations autochtones. Toutefois, s'il est clair que les chiffres du recensement sous-estiment l'effectif des populations autochtones, il ne va pas de soi que les taux de croissance de la population calculés à partir de ces chiffres soient automatiquement entachés par ces erreurs de couverture. En effet, ce n'est pas tant le taux du sous-dénombrement net de la population qui constitue une source de préoccupation pour l'analyse de la croissance, mais plutôt les variations du taux de sous-dénombrement d'un recensement à l'autre. Si le taux ne varie pas (tableau III.5, scénario A), alors les populations dénombrée et manquée croissent au même rythme et le sous-dénombrement ne biaise pas la mesure de la croissance relative. Si, au contraire, le taux de sous-dénombrement net varie (tableau III.5, scénario B), alors l'erreur d'estimation des taux de croissance est proportionnelle, mais de signe contraire à cette variation. Autrement dit, une hausse du sous-dénombrement (tous âges et sexes confondus) entraîne une sous-estimation de la croissance, tandis qu'une diminution du sous-dénombrement résulte en une surestimation de la croissance.

Pour que le sous-dénombrement différentiel soit l'unique explication à la différence observée entre le taux d'accroissement de 7,1 % des populations d'origine autochtone entre 1986 et 1991 (tableau I.1, p.3) et le taux théorique d'accroissement naturel maximum de 5,5 % par année ($7,1 - 5,5 = 1,6$), il aurait fallu que la qualité du dénombrement se soit améliorée d'au moins 7 %³⁴. Si, à la place du taux théorique, on retient le taux de 3,5 % comparable aux plus hauts taux nationaux d'accroissement

³⁴ L'amélioration nécessaire pour expliquer un différentiel d'accroissement de 1,6 % par année est fonction de la valeur du taux de sous-dénombrement net au début de la période d'observation.

naturel observés dans le monde au cours des années 90, alors la qualité du dénombrement se serait améliorée de plus de 15 % entre 1986 et 1991! De telles variations du sous-dénombrement sont très peu probables.

Tableau III.5 Simulation de l'effet du sous-dénombrement net sur l'estimation de la croissance d'une population

	Scénario A	Scénario B
Population recensée en t	1 000	1 000
Population recensée en t+5	1 409	1 409
Taux de sous-dénombrement en t	15,6 %	15,6 %
Taux de sous-dénombrement en t+5	15,6 %	0 %
Variation de sous-dénombrement	0 %	-15,6 %
Population corrigée en t	$1\,000/(1-0,156) = 1\,185$	$1\,000/(1-0,0156) = 1\,185$
Population corrigée en t+5	$1\,217/(1-0,156) = 1\,409$	$1\,217/(1-0,000) = 1\,217$
Taux de croissance avant correction	7,1 %	7,1 %
Taux de croissance après correction	7,1 %	3,5 %
Effet du sous-dénombrement	0,0 %	+3,6 %

Tableau III.6 Estimation du taux de sous-dénombrement de la population des réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensements du Canada de 1986 à 2001

	Année de recensement			
	1986	1991	1996	2001
Taux de sous-dénombrement de la population				
Dans les réserves et établissements indiens	-	12,6 % ¹	13,4 % ²	10,4 % ³
Hors des réserves et établissements indiens ⁴	3,21 %	3,43 %	3,18 %	3,95 %
Population dans les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés	45 000 ⁵	37 620 ¹	43 566 ⁶	34 541 ³

Sources : ¹ Norris, Kerr et Nault (1995, 88-89)

² Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, Enquête de contre-vérification des dossiers (CVD), données non publiées.

³ Statistique Canada (2005, 83-84, tableau 14.3.1).

⁴ Statistique Canada (2005, 74, tableau 12.1A).

⁵ Statistique Canada (1989a, vi).

⁶ Lachapelle et Kerr (2000, données non publiées).

Il n'existe aucune estimation officielle du sous-dénombrement net de l'ensemble des populations autochtones qui permet de quantifier précisément l'effet de ce type d'erreur de couverture sur la mesure de la croissance relative de ces populations. D'après l'information disponible sur le sous-dénombrement de la population dans les réserves indiennes et établissements indiens entièrement énumérés (tableau III.6), aucune variation spectaculaire de la qualité du dénombrement n'est à signaler de 1991 à 2001. En ce qui concerne les populations autochtones habitant à l'extérieur des réserves et établissements indiens, on s'en remet généralement au taux de sous-dénombrement de l'ensemble de la population canadienne (Norris, Kerr et Nault, 1995, 89), reconnaissant toutefois qu'il s'agit là d'une estimation conservatrice³⁵.

Outre le sous-dénombrement de la population, il existe un autre type d'erreur de couverture, spécifique aux réserves indiennes et établissements indiens. Depuis 1981, le dénombrement n'est pas autorisé, est interrompu ou est tout simplement jugé de qualité inadéquate dans certaines réserves indiennes et établissements indiens³⁶. Aucune donnée de recensement n'est disponible pour ces *réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés*. D'un dénombrement à l'autre, le nombre de ces réserves et établissements indiens varie, d'où un problème sérieux de comparabilité des données : 8 communautés lors du recensement de 1981, 136 en 1986, 78 en 1991, 77 en 1996 et 30 en 2001³⁷. Ce type d'erreur de couverture affecte très certainement la comparabilité des données sur les populations autochtones dans les réserves et établissements indiens, et également dans une moindre mesure les données sur l'ensemble des populations autochtones.

³⁵ Le taux de sous-dénombrement de la population au Nunavut, où 85 % de la population est autochtone, est de 5,07 % en 2001 (Statistique Canada, 2005, tableau 12.1A). Le taux estimé pour l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest est stable de 1991 (5,73 %) à 1996 (5,68 %).

³⁶ La liste des réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés au recensement depuis 1986 et à l'EAPA de 1991 est présentée à l'annexe 5.

³⁷ Le nombre de réserves indiennes et d'établissements indiens partiellement dénombrés lors de l'EAPA de 1991 s'élève à 195.

Statistique Canada (2005) estime pour les besoins de son programme d'estimations démographiques la population des réserves et établissements indiens partiellement dénombrés au recensement au temps t à l'aide d'un modèle de régression linéaire construit à partir des données sur les réserves et les établissements indiens complètement dénombrés. Le modèle en question suppose une croissance linéaire de $t-5$ à t , et des estimations distinctes des paramètres de l'équation de régression sont produites pour chaque province. L'estimation obtenue à partir du modèle de régression est ajustée afin qu'elle soit conforme aux résultats de l'analyse de la couverture du recensement³⁸. Les estimations pour les recensements de 1986 à 2001 sont présentées au tableau III.6.

Aussi maigre soit-elle, l'information disponible permet tout de même une évaluation sommaire de l'effet des deux types d'erreur de couverture sur l'analyse de la croissance des populations autochtones. Au tableau III.7, on présente les effectifs et les taux d'accroissement des populations d'origine autochtone recensées et rajustées pour le sous-dénombrement et les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés. L'effet des erreurs de couverture sur l'analyse de la croissance des populations autochtones est le plus prononcé pour les populations habitant dans les réserves et établissements indiens. L'ajustement pour les réserves et établissement indiens partiellement dénombrés résulte en une révision à la baisse de plus de 1 % des taux d'accroissement annuel moyen pour les périodes 1986-1991 ($1,4 \% = 3,3 \% - 1,9 \%$) et 1996-2001 ($1,3 \% = 4,4 \% - 3,1 \%$). L'ajustement pour le sous-dénombrement entraîne quant à lui une révision à la baisse de 0,7 % ($0,7 \% = 4,4 \% - 3,7 \%$) du taux de croissance de la période 1996-2001. L'effet global des ajustements sur le taux de croissance de l'ensemble des populations autochtones varie entre -0,5 et +0,1 %.

³⁸ Pour plus de renseignements concernant cette méthode d'estimation, voir Hamel (1997).

Tableau III.7 Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations d'origine autochtone recensées et rajustées pour le sous-dénombrement et les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés, Canada, 1986-2001

	Effectif de population				Taux d'accroissement annuel moyen		
	1986	1991	1996	2001	1986-91	1991-96	1996-01
Populations d'origine autochtone recensées							
Total	711 722	1 002 675	1 101 960	1 319 890	7,1 %	1,9 %	3,7 %
Dans les réserves indiennes	160 116	188 265	230 650	285 625	3,3 %	4,1 %	4,4 %
Hors des réserves indiennes	551 606	814 405	871 310	1 034 265	8,1 %	1,4 %	3,5 %
Populations d'origine autochtone rajustées pour le sous-dénombrement							
Total	756 722	1 040 290	1 145 526	1 354 431	6,6 %	1,9 %	3,4 %
Dans les réserves indiennes	205 116	225 885	274 216	320 166	1,9 %	4,0 %	3,1 %
Hors des réserves indiennes	551 606	814 405	871 310	1 034 265	8,1 %	1,4 %	3,5 %
Populations d'origine autochtone rajustées pour les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés							
Total	752 126	1 058 737	1 166 267	1 395 577	7,1 %	2,0 %	3,7 %
Dans les réserves indiennes	182 226	215 406	266 339	318 778	3,4 %	4,3 %	3,7 %
Hors des réserves indiennes	569 900	843 331	899 928	1 076 799	8,2 %	1,3 %	3,7 %
Populations d'origine autochtone tous ajustements							
Total	797 126	1 096 357	1 209 833	1 430 118	6,6 %	2,0 %	3,4 %
Dans les réserves indiennes	227 226	253 026	309 905	353 319	2,2 %	4,1 %	2,7 %
Hors des réserves indiennes	569 900	843 331	899 928	1 076 799	8,2 %	1,3 %	3,7 %

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales. Calculs de l'auteur.

3.3 Conclusion

Les données du recensement canadien présentent donc des défis importants pour l'analyse de la croissance démographique des populations autochtones du Canada. Le mode de détermination de l'appartenance autochtone est en constante évolution dans le recensement canadien. Pour la période d'explosion démographique des populations autochtones qui nous intéresse plus particulièrement (1971-2001), la plus longue série de données comparables, celle de 1986-2001 sur les origines autochtones, ne permet qu'une analyse partielle de ces trente années. Pour les données sur l'identité autochtone, l'indicateur d'appartenance autochtone de prédilection d'après la Commission royale sur les peuples autochtones³⁹, seules les données des recensements de 1996 et de 2001 sont comparables **telles quelles**. La qualité de la couverture des populations autochtones dans le recensement, en particulier les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, affecte également la comparabilité des données.

Est-ce que le résultat de cet examen de la comparabilité des données des recensements canadiens invalide l'idée d'une explosion démographique des populations autochtones du Canada? Non, mais elle en complique sérieusement l'analyse. L'étonnante croissance démographique des populations autochtones est en partie le reflet de la dynamique démographique de ces populations, mais aussi en partie un artefact statistique. Il est difficile de tirer au clair avec les données de recensement, **telles que diffusées**, quelle est la part de la dynamique démographique dans l'explication de la croissance démographique. Voyons maintenant comment sont définies les populations autochtones dans cette étude.

³⁹ Voir chapitre 2, page 27.

4. PROPOSITION D'UNE DÉFINITION OPÉRATIONNELLE

Il n'existe pas de définition universelle de la notion d'Autochtone (Siggnér, Hull, Vermaeten, Guimond et Jantzen, 2001). De plus, les données du recensement canadien sur les populations autochtones, telles que diffusées par Statistique Canada, compliquent l'analyse de la croissance de ces populations. **L'objectif de ce chapitre est de proposer une définition opérationnelle au plan de l'analyse de croissance démographique des populations autochtones du Canada qui soit : a) la plus respectueuse possible de la réalité ethnoculturelle des Autochtones; b) comparable dans le temps et l'espace, éliminant le plus possible la qualité des données de l'explication de l'accroissement démographique de ces populations ($V^{t,t+n} \cong 0$).** Le choix d'une définition opérationnelle de la notion d'Autochtone pour cette étude s'effectue à l'intérieur des limites fixées par les sources de données existantes, soit le recensement canadien et l'enquête postcensitaire sur les peuples autochtones de 1991.

La première section de ce chapitre est consacrée à l'introduction des deux dimensions de l'appartenance autochtone qui définissent, sans confondre, les populations autochtones : l'identité autochtone et l'origine autochtone. Les problèmes et solutions liés à ces choix y sont également discutés. À la deuxième section, on présente une vue détaillée des identités et des origines des populations autochtones en 2001. Enfin à la troisième section, on propose une définition opérationnelle des trois populations autochtones à l'étude : les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis et les Inuit.

4.1 Une définition fondée sur l'identité autochtone et l'origine autochtone

L'identité autochtone représente le meilleur indicateur d'appartenance disponible pour deux raisons précises. Tout d'abord, **l'identité autochtone, malgré son caractère subjectif, est le seul indicateur disponible de l'appartenance d'un individu à un**

groupe autochtone. Ensuite, tous les autres indicateurs disponibles dans le recensement canadien ne visent pas spécifiquement l'appartenance des individus ou ne couvrent pas l'ensemble des populations autochtones. De façon stricte, l'origine ethnique renvoie à l'appartenance ethnoculturelle des ancêtres. Le statut légal d'Indien sert à identifier un sous-ensemble seulement des populations autochtones, soit les *Indiens inscrits*. La question sur l'appartenance à une bande indienne ou à une Première nation ne s'applique qu'aux Indiens.

Le choix de l'identité autochtone comme indicateur d'appartenance autochtone comporte cependant deux désavantages. Tout d'abord, ce choix nous limite du point de vue temporel, les premières données sur l'identité autochtone remontant au recensement de 1986 seulement. Ainsi, la moitié de la période d'explosion démographique (1971-2001) échappe donc à l'analyse. Les sources de données sur l'identité autochtone sont les recensements de 1986, 1996 et 2001 ainsi que l'Enquête postcensitaire auprès des peuples autochtones (EAPA) de 1991.

Le deuxième désavantage lié au choix de l'identité autochtone comme indicateur d'appartenance autochtone a rapport à la couverture des populations. Les données disponibles sur l'identité autochtone en 1986 et en 1991 ne concernent que les populations d'origine autochtone. Des problèmes de design et de compréhension de la question et des catégories de réponse nous obligent à éliminer de l'analyse la population d'identité autochtone et d'origine non autochtone de 1986. En 1991, l'identité autochtone a été saisie lors de l'EAPA parmi un échantillon de la population canadienne qui a déclaré une origine autochtone ou le statut légal d'Indien lors du recensement de 1991, excluant la population d'origine non autochtone sans statut légal d'Indien. L'état des données sur l'identité autochtone nous oblige donc à ajouter l'origine autochtone comme second indicateur d'appartenance à cette définition opérationnelle de la notion d'Autochtone : **dans cette étude, on définit comme « autochtone » toute personne dont l'identité et l'origine sont autochtones.** Cet ajout assure la comparabilité « conceptuelle » des populations à l'étude de 1986 à 2001.

L'addition d'un deuxième indicateur d'appartenance autochtone à la définition

des populations à l'étude ne règle cependant pas la question de la comparabilité des données. Tel que mentionné au chapitre précédent, le nombre de réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés varie d'un dénombrement à l'autre, d'où un problème sérieux de comparabilité des données. Afin d'assurer la comparabilité « géographique » des données, **toutes** les réserves indiennes et tous les établissements indiens partiellement dénombrés à l'un **ou** l'autre des recensements canadiens de 1986 à 2001 **ou** à l'EAPA de 1991 sont retranchés de l'analyse de la croissance des populations autochtones. Ainsi, les taux d'accroissement de la population analysés et discutés dans cette étude sont calculés pour les populations autochtones dans les communautés ayant participé à tous les recensements depuis 1986 et à l'EAPA de 1991. Cependant, **afin d'éviter toute confusion concernant l'effectif des populations autochtones du Canada, les chiffres de population présentés dans les tableaux et figures de cette étude demeurent les chiffres du recensement non corrigés**. Les différences entre les effectifs nationaux des populations autochtones recensées et rajustées pour les réserves et établissement indiens partiellement dénombrés sont présentées à l'annexe 6.

Le choix d'éliminer les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés du calcul des taux d'accroissement de la population s'appuie sur des analyses de Nicholson (1988) et Stanic (1988) qui révèlent que ce problème de couverture n'introduit pas de biais significatif dans le profil sociodémographique et économique des populations autochtones. L'alternative à l'élimination de ces communautés aurait été de corriger les effectifs recensés des populations autochtones à l'aide des estimations proposées par Statistique Canada de la population manquée dans les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés. Or, tel que discuté au chapitre précédent, ces estimations servent au programme des estimations démographiques de Statistique Canada et n'ont pas été explicitement développées pour améliorer la qualité des estimations des populations autochtones.

Aucune correction n'est apportée ici aux données pour le sous-dénombrement de la population. Des corrections seront considérées plus tard au chapitre 8 sur l'estimation de la mobilité ethnique des populations autochtones. Tel qu'illustré au chapitre précédent, les variations du sous-dénombrement introduisent des biais relativement

faibles sur la mesure des taux de croissance de l'ensemble des populations autochtones. Enfin, les données du recensement font toutes l'objet d'un arrondissement aléatoire et/ou d'une suppression, ce qui signifie que la somme des cellules d'un tableau peut différer quelque peu du total affiché.

4.2 Description de la matrice identité-origine

Les tableaux IV.1 et IV.2 présentent l'ensemble de la population canadienne selon l'identité autochtone et l'origine ethnique au recensement de 2001. La zone ombragée du tableau désigne la population d'identité et d'origine autochtones. L'intersection de l'identité et de l'origine conduit à un effectif total de 867 415 Autochtones en 2001. Les Indiens sont de loin les plus nombreux (566 555), suivis des Métis (250 140), des Inuit (44 625) et des Autochtones à identités multiples (6 095). L'effectif de la population d'origine autochtone qui ne s'identifie pas à un groupe autochtone est de 452 485 personnes, soit 34,3 % de l'ensemble de la population d'origine autochtone (1 319 890). L'effectif de la population d'identité autochtone sans origine autochtone s'élève à 85 475 personnes, soit 9,0 % de l'ensemble de la population ayant déclaré une identité autochtone en 2001 (952 895).

En l'absence de toute mobilité ethnique entre les populations autochtones et non autochtone, l'appartenance autochtone serait par conséquent transmise de génération en génération et immuable. Il y aurait donc concordance parfaite entre l'identité et l'origine. Les origines et identités métisses et multiples nées de la rencontre entre les populations autochtones et non autochtone n'existeraient pas, ni non plus la population d'origine autochtone qui ne s'identifie pas à un groupe autochtone et la population d'identité autochtone sans origine autochtone. Bref, il n'y aurait que trois cellules non nulles dans l'ensemble de cette matrice, soit les Indiens d'origine indienne, les Inuit d'origine inuite et les non-Autochtones. Mais tel n'est pas le cas, comme en témoignent par exemple les 146 675 Indiens qui ont déclaré des origines mixtes indienne et non autochtone, les 87 365 personnes d'origines mixtes métisse et non autochtone qui ne se sont pas identifiées à un groupe autochtone, ou encore les 42 170 personnes d'identité métisse qui ont déclaré une origine non autochtone. Au-delà du premier coup d'œil, on

observe néanmoins une certaine concordance entre l'identité et l'origine chez les populations autochtones. Par exemple (tableau IV.2), 88,4 % des personnes d'origine indienne sont indiennes, 97,3 % des personnes d'origine inuite sont inuites et 79,7 % des personnes d'origine métisse sont métisses. Pour les personnes déclarant plus d'une origine, ce lien existe également : 89,1 % des personnes d'origines mixtes indienne et non autochtone se sont identifiées indiennes (29,2 %) ou non autochtones (59,8 %), 95,0 % des personnes d'origines mixtes inuite et non autochtone sont inuites (50,1 %) ou non autochtones (44,9 %) et 97,7 % des personnes d'origines mixtes métisse et non autochtone se sont déclarées d'identité métisse (52,6 %) ou non autochtone (45,1 %). Ainsi, s'il est vrai que l'origine ne constitue plus une indication suffisante de l'identité, l'origine et l'identité demeurent néanmoins solidement liées dans le cas des populations autochtones.

Dans l'ensemble, 90,5 % des personnes d'origine autochtone en 2001 ont déclaré une identité qui concorde, en totalité ou en partie, à leur(s) origine(s) (tableau IV.3). Les déclarations discordantes, c'est-à-dire celles dont l'identité et l'origine diffèrent tout à fait, sont au nombre de 125 590, ce qui correspond à 9,5 % de la population d'origine autochtone dénombrée en 2001. Les deux déclarations discordantes les plus fréquentes en 2001 sont : (1) identité métisse et origines mixtes indienne et non autochtone (53 175) et (2) identité non autochtone et origine indienne (38 990). Dans le cas des personnes d'origine indienne qui ne s'identifient pas à un groupe autochtone, des interviews menées à la suite du recensement de 1986 ont indiqué que certaines personnes ne s'identifient pas comme indiennes parce qu'elles ne sont pas reconnues comme telles par leur communauté (Crégheur, 1988). Cette opposition entre l'auto-identification à un groupe autochtone et la reconnaissance par autrui pourrait être en partie attribuable à la *Loi sur les Indiens* de 1985 qui, en plus de définir les règles de transmission du **statut légal d'Indien**, accorde aux communautés le droit de définir leurs **propres règles d'appartenance**. Cela a eu pour effet de créer un système à double reconnaissance où tous les individus ne jouissent pas nécessairement du même statut, ni des mêmes droits et privilèges (Clatworthy et Smith, 1992).

Tableau IV.1 Population selon l'identité autochtone et l'origine ethnique, Canada, 2001

Origine ethnique	Total	Identité autochtone					Identité non autochtone
		Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Autochtones multiples	
Total	29 639 030	952 895	608 850	292 305	45 070	6 660	28 686 135
Autochtone / Total	1 319 890	867 415	566 555	250 140	44 625	6 095	452 485
Autochtone / Total déclarations uniques	565 040	513 265	405 515	70 580	36 160	1 010	51 780
Indien de l'Amérique du Nord	455 805	416 810	403 085	13 065	125	535	38 990
Métis	72 205	60 435	2 430	57 515	15	475	11 780
Inuit	37 025	36 020	0	0	36 020	0	1 010
Autochtone / Total déclarations multiples	754 850	354 150	161 035	179 555	8 460	5 090	400 700
Indien AN et non-Autochtone	501 845	201 580	146 675	53 175	40	1 695	300 265
Métis et non-Autochtone	193 805	106 440	3 545	102 035	0	860	87 365
Inuit et non-Autochtone	14 365	7 915	150	510	7 190	70	6 450
Autochtones multiples / Total	44 835	38 215	10 670	23 840	1 230	2 470	6 615
Indien AN et Métis	11 765	11 420	5 330	5 425	10	665	345
Indien AN et Inuit	1 255	1 150	445	45	505	155	105
Métis et Inuit	390	350	15	170	115	50	45
Indien AN, Métis et Inuit	105	105	15	30	15	50	0
Indien AN, Métis et non-Autochtone	28 130	22 985	4 470	17 415	10	1 100	5 145
Indien AN, Inuit et non-Autochtone	1 750	1 135	335	150	420	230	620
Métis, Inuit et non-Autochtone	1 200	910	30	530	155	195	290
Indien AN, Métis, Inuit et non-Autochtone	235	155	25	80	15	35	80
Non-Autochtone / Total	28 319 145	85 475	42 300	42 170	445	565	28 233 660

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

Tableau IV.2 Répartition de la population selon l'identité autochtone, par origine ethnique, Canada, 2001

Origine ethnique	Total	Identité autochtone					Identité non autochtone
		Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Autochtones multiples	
Total	100,0 %	3,2 %	2,1 %	1,0 %	0,2 %	0,0 %	96,8 %
Autochtone / Total	100,0 %	65,7 %	42,9 %	19,0 %	3,4 %	0,5 %	34,3 %
Autochtone / Total déclarations uniques	100,0 %	90,8 %	71,8 %	12,5 %	6,4 %	0,2 %	9,2 %
Indien de l'Amérique du Nord	100,0 %	91,4 %	88,4 %	2,9 %	0,0 %	0,1 %	8,6 %
Métis	100,0 %	83,7 %	3,4 %	79,7 %	0,0 %	0,7 %	16,3 %
Inuit	100,0 %	97,3 %	0,0 %	0,0 %	97,3 %	0,0 %	2,7 %
Autochtone / Total déclarations multiples	100,0 %	46,9 %	21,3 %	23,8 %	1,1 %	0,7 %	53,1 %
Indien AN et non-Autochtone	100,0 %	40,2 %	29,2 %	10,6 %	0,0 %	0,3 %	59,8 %
Métis et non-Autochtone	100,0 %	54,9 %	1,8 %	52,6 %	0,0 %	0,4 %	45,1 %
Inuit et non-Autochtone	100,0 %	55,1 %	1,0 %	3,6 %	50,1 %	0,5 %	44,9 %
Autochtones multiples / Total	100,0 %	85,2 %	23,8 %	53,2 %	2,7 %	5,5 %	14,8 %
Indien AN et Métis	100,0 %	97,1 %	45,3 %	46,1 %	0,1 %	5,7 %	2,9 %
Indien AN et Inuit	100,0 %	91,6 %	35,5 %	3,6 %	40,2 %	12,4 %	8,4 %
Métis et Inuit	100,0 %	89,7 %	3,8 %	43,6 %	29,5 %	12,8 %	11,5 %
Indien AN, Métis et Inuit	100,0 %	100,0 %	14,3 %	28,6 %	14,3 %	47,6 %	0,0 %
Indien AN, Métis et non-Autochtone	100,0 %	81,7 %	15,9 %	61,9 %	0,0 %	3,9 %	18,3 %
Indien AN, Inuit et non-Autochtone	100,0 %	64,9 %	19,1 %	8,6 %	24,0 %	13,1 %	35,4 %
Métis, Inuit et non-Autochtone	100,0 %	75,8 %	2,5 %	44,2 %	12,9 %	16,3 %	24,2 %
Indien AN, Métis, Inuit et non-Autochtone	100,0 %	66,0 %	10,6 %	34,0 %	6,4 %	14,9 %	34,0 %
Non-Autochtone / Total	100,0 %	0,3 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	99,7 %

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

Tableau IV.3 Population d'origine autochtone dont l'identité et l'origine ne correspondent pas, Canada, 2001

Identité autochtone	Origine autochtone	Effectif	%
Indien AN	Métis	2 430	0,2
	Inuit	0	0,0
	Métis et non-Autochtone	3 545	0,3
	Inuit et non-Autochtone	150	0,0
	Métis et Inuit	15	0,0
	Métis, Inuit et non-Autochtone	30	0,0
Sous-total		6 170	0,5
Métis	Indien de l'Amérique du Nord	13 065	1,0
	Inuit	0	0,0
	Indien AN et non-Autochtone	53 175	4,0
	Inuit et non-Autochtone	510	0,0
	Indien AN et Inuit	45	0,0
	Indien AN, Inuit et non-Autochtone	150	0,0
Sous-total		66 945	5,1
Inuit	Indien de l'Amérique du Nord	125	0,0
	Métis	15	0,0
	Indien AN et non-Autochtone	40	0,0
	Métis et non-Autochtone	0	0,0
	Indien AN et Métis	10	0,0
	Indien AN, Métis et non-Autochtone	10	0,0
Sous-total		200	0,0
Non-Autochtone	Indien de l'Amérique du Nord	38 990	3,0
	Métis	11 780	0,9
	Inuit	1 010	0,1
	Indien AN et Métis	345	0,0
	Indien AN et Inuit	105	0,0
	Métis et Inuit	45	0,0
	Indien AN, Métis et Inuit	0	0,0
Sous-total		52 275	4,0
Total des déclarations discordantes		125 590	9,5
Total des déclarations concordantes		1 194 300	90,5
Total de la population d'origine autochtone		1 319 890	100

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

Comment expliquer l'existence de ces déclarations discordantes? Il y a d'une part, comme cela a été mentionné déjà à maintes reprises, la mobilité ethnique. L'appartenance ethnique d'un individu — donnée par l'identité — peut être tout à fait différente de celles de ses parents et ancêtres — donnée par l'origine — puisque l'appartenance ethnique n'est pas automatiquement transmise de génération en génération. Il est important de réaliser que la mobilité ethnique observée dans la matrice identité-origine (tableau IV.1) est une mobilité ethnique cumulée sur plusieurs générations. Elle comprend la mobilité ethnique qui aurait contribué à l'explosion démographique, mais n'en donne aucune indication précise puisqu'elle comprend également la mobilité ethnique d'avant cette explosion. Cette matrice reflète la mobilité ethnique entre les populations autochtones et non autochtones depuis le premier contact, d'où la présence des Métis.

D'autre part, tous n'ont pas la même définition de *qui est autochtone*. En effet, il ne faut pas perdre de vue que la notion d'Autochtone comporte plusieurs dimensions — origine, identité, statut légal d'Indien, appartenance à une Première nation, territoire, ... — et que chaque individu n'accorde pas nécessairement la même valeur aux mêmes dimensions. En d'autres mots, la notion d'Autochtone peut varier d'un individu à l'autre. C'est également sous cet angle que doivent être considérées les *déclarations discordantes*, **surtout à l'échelle du Canada** : les données regroupent et confondent différentes conceptions régionales de la notion d'Autochtone. Cet aspect ne sera pas abordé dans le cadre de cette étude de la croissance démographique des populations autochtones du Canada, l'analyse des variations régionales de la notion d'Autochtone étant une entreprise trop vaste. D'après les travaux de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA, 1996, vol. 4), une telle analyse mettrait vraisemblablement en lumière l'existence de plusieurs groupes de Métis au Canada, pas seulement celui plus connu des Métis des Prairies. C'est un fait que les Métis sont nés de la rencontre entre des populations autochtones et non autochtones. C'est également un fait qu'il n'existe pas une unique population autochtone pour l'ensemble du pays, et encore moins une unique population non autochtone. Dès lors, c'est l'évidence même que les Métis, à l'image des Indiens et des Inuit, ne forment pas un tout homogène, mais sont en réalité

un amalgame de plusieurs groupes distincts par leurs origines, la culture, l'histoire et la géographie.

4.3 Définition des populations autochtones à l'étude

L'idée de recourir à une définition très détaillée des populations autochtones selon l'identité et l'origine autochtones est intéressante en ce qu'elle permet d'illustrer la complexité de la définition et le flou des frontières entre les quatre groupes de base, c'est-à-dire les Indiens, les Métis, les Inuit et les non-Autochtones. Toutefois, au regard de l'analyse démographique proprement dite, le recours à une définition aussi détaillée constituerait un défi de taille en terme de traitement de données. Seulement pour la matrice « nationale » présentée à la section précédente, il y aurait 56 sous-groupes autochtones possibles (4 identités autochtones fois 14 origines autochtones). De plus, il ne va pas de soi que ces sous-groupes représentent plus qu'un simple amalgame de personnes partageant une même identité et origine autochtones. On simplifiera donc cette vue très détaillée des populations autochtones.

Dans cette étude (tableau IV.4), on appelle *Indien de l'Amérique du Nord, Métis* ou *Inuit* ceux qui ont déclaré au moins une origine autochtone et qui s'identifient *Indien de l'Amérique du Nord, Métis* ou *Inuit*. L'usage de la double classification identité/origine permet de décomposer chacun des groupes autochtones en deux sous-groupes distincts : un premier sous-groupe pour lequel l'identité et l'origine correspondent parfaitement (p.ex., Indien d'origine indienne), et un second pour lequel l'identité et l'origine ne sont pas identiques (p.ex., Indien d'origines métisse et non autochtone). On emploie le terme générique *origines mixtes* pour désigner ce second sous-groupe (p.ex., Indien d'origines mixtes) parce qu'il est constitué à plus des trois quart par des individus d'origines autochtone et non autochtone (76,6 %). Enfin, on désigne *Autochtones multiples* les personnes d'origine autochtone qui ont déclaré plus d'une identité autochtone (p.ex., Indien et Métis).

Tableau IV.4 Définition des populations à l'étude

Populations à l'étude	Identité autochtone	Origine autochtone
A) Groupes autochtones		
<i>Indien de l'Amérique du Nord</i>	Indien de l'Amérique du Nord	Toutes origines autochtones
<i>Indien d'origine indienne</i>	Indien de l'Amérique du Nord	Origine indienne seulement
<i>Indien d'origines mixtes</i>	Indien de l'Amérique du Nord	Toutes origines autochtones sauf origine indienne
<i>Métis</i>	Métis	Toutes origines autochtones
<i>Métis d'origine métisse</i>	Métis	Origine métisse seulement
<i>Métis d'origines mixtes</i>	Métis	Toutes origines autochtones sauf origine métisse
<i>Inuit</i>	Inuit	Toutes origines autochtones
<i>Inuit d'origine inuit</i>	Inuit	Origine inuit seulement
<i>Inuit d'origines mixtes</i>	Inuit	Toutes origines autochtones sauf origine inuit
<i>Autochtones multiples</i>	Indien et Métis, Indien et Inuit, Métis et Inuit, Indien, Métis et Inuit	Toutes origines autochtones
B) Groupes comparatifs		
<i>Descendant d'Autochtones</i>	Non-Autochtone	Toutes origines autochtones
<i>Non-Autochtone</i>	Toutes identités	Non-Autochtone

L'usage de la double classification identité/origine permet également la construction de deux groupes additionnels qui seront utilisés à des fins de comparaison. Les personnes d'origine autochtone qui ne s'identifient pas à un groupe autochtone sont considérées les *descendants d'Autochtones*. On définit comme *non-Autochtones* l'ensemble des personnes d'origine non autochtone. Des données comparables, tant du point de vue conceptuel que géographique, sont disponibles pour tous ces groupes pour les recensements canadiens depuis 1986 et pour l'EAPA de 1991.

Le tableau IV.5 présente les effectifs des groupes autochtones et comparatifs en 2001. Selon la définition retenue pour cette étude, l'effectif total des populations autochtones dénombrées est de 867 415 personnes, dont 566 555 Indiens, 250 140 Métis, 44 625 Inuit et 6 095 Autochtones multiples. Les Autochtones forment 2,9% de la population canadienne. Le nombre de descendants d'Autochtones se chiffre à 452 485 personnes. Les Indiens et les Inuit déclarent une origine autochtone unique – origine indienne pour les premiers, origine inuite pour les seconds – dans des proportions respectives de 71,1 % (403 085/566 555) et 80,7 % (36 020/44 625), comparativement à 23,0 % (57 515/250 140) de répondants d'origine métisse pour les Métis.

Tableau IV.5 Populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone, Canada, 2001

	Effectif	%
Autochtone / Total	867 415	100 %
Indien de l'Amérique du Nord	566 555	65,3 %
Indien d'origine indienne	403 085	46,5 %
Indien d'origines mixtes	163 470	18,8 %
Métis	250 140	28,8 %
Métis d'origine métisse	57 515	6,6 %
Métis d'origines mixtes	192 625	22,2 %
Inuit	44 625	5,1 %
Inuit d'origine inuite	36 020	4,2 %
Inuit d'origines mixtes	8 605	1,0 %
Autochtones multiples	6 095	0,7 %
Descendant d'Autochtones	452 485	-
Non-Autochtone	28 319 145	-
Total	29 639 030	-

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

4.4 Conclusion

Il n'existe pas de solution parfaite aux défis importants pour l'analyse de la croissance des populations autochtones que posent les données du recensement canadien. L'objectif de ce chapitre était d'identifier la meilleure définition opérationnelle au plan de l'analyse de la croissance démographique des populations autochtones du Canada, tout en respectant comment les Autochtones se définissent eux-mêmes. Le choix de l'**identité autochtone** et de l'**origine autochtone** n'est pas parfait, en ce qu'il ne considère pas les Premières nations séparément, mais ces deux dimensions de l'appartenance autochtone sont véritablement les seules disponibles en ce moment qui rendent compte de l'hétérogénéité ethnique de l'ensemble autochtone. En ce sens, **une définition de la notion d'Autochtone fondée sur ces deux dimensions représente, à notre avis, la meilleure définition opérationnelle disponible des populations autochtones pour l'analyse de leur croissance démographique à partir des données du recensement canadien.** L'identité et l'origine autochtones se présentent par ailleurs comme deux indicateurs définissant de façon plutôt large la notion d'Autochtone, comparativement à une définition à caractère légal.

Bien que la dimension *statut légal d'Indien* n'ait pas été retenue ici pour définir les populations autochtones, et plus particulièrement pour détailler la définition du groupe indien, cette dimension légale demeure néanmoins importante pour l'analyse démographique des populations autochtones. Des droits et des privilèges sont accordés au détenteur du statut légal d'Indien, ce qui signifie que toutes les modifications de la *Loi sur les Indiens* qui définit ce statut, sont susceptibles de générer une mobilité ethnique (Goldmann et Siggner, 1995; Kerr, Siggner et Bourdeau, 1995). Or, de telles modifications ont eu lieu en 1985, en pleine période d'explosion démographique des populations autochtones, et demeurent possibles dans le futur. C'est pourquoi, en plus de l'âge, du sexe et du lieu de résidence, on se demandera au chapitre 7 si la dimension légale a un quelconque rapport avec la croissance démographique exceptionnelle des populations autochtones de 1986 à 2001.

5. ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE 1986 À 2001

L'examen de la qualité des données de recensement (chapitre 3) nous a enseigné qu'il est difficile de déterminer quelle est la part de la dynamique démographique dans l'explication de la croissance démographique à partir des données de recensement telles que diffusées. Une définition opérationnelle au plan de l'analyse de la croissance démographique des populations autochtones du Canada (chapitre 4) était donc nécessaire afin d'écartier le plus possible la qualité des données de l'explication de l'accroissement démographique de ces populations ($V^{t,t+n} \cong 0$). Maintenant que les principaux problèmes de comparabilité des données ont été écartés, on procède dans ce chapitre à l'analyse descriptive de l'évolution des effectifs totaux et de la croissance des populations autochtones de 1986 à 2001.

Tel que mentionné au chapitre précédent, les taux de croissance de la population sont rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les effectifs présentés dans les tableaux et figures ne sont pas rajustés, ceci afin d'éviter de mettre en circulation de nouvelles estimations de population et ainsi d'alimenter la confusion à propos de la définition et de l'effectif des populations autochtones. En effet, la confusion est fréquente chez les utilisateurs des données autochtones, en particulier dans le monde du développement des politiques et des programmes pour les populations autochtones (Siggner, Hull, Vermaeten, Guimond et Jantzen, 2001). Pour un aperçu des ajustements apportés, le lecteur est prié de se référer à l'annexe 6.

Ce chapitre comporte trois sections. À la première section, on discute des effectifs totaux et des taux annuels de croissance nationaux des populations autochtones de 1986 à 2001. Les deuxième et troisième sections sont consacrées à des analyses infranationales des effectifs totaux et des taux de croissance. Deux découpages géographiques sont retenus pour ces analyses infranationales : (1) les divisions

provinciales et territoriales; (2) le découpage dans/hors réserve indienne où l'on distingue entre les milieux rural et urbain. Enfin, pour faciliter la lecture, les statistiques discutées dans le texte sont présentées en caractère gras dans les tableaux.

5.1 Croissance nationale

De 1986 à 2001, l'effectif des Autochtones (tableau V.1) est passé de 464 455 à 867 415 personnes pour une augmentation globale de 87 %, soit plus de 5 fois l'augmentation observée pour la population non autochtone (16 %). À ce rythme, la population autochtone sera en 2006 plus du double de celle de 1986. L'accroissement a été le plus vigoureux au cours de la première période intercensitaire (1986-1991). Au cours de la seconde période, le taux d'accroissement annuel moyen, rajusté pour les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés, a atteint 6,6 %, surpassant largement le maximum théorique d'accroissement naturel de 5,5 % par année. Le rythme de croissance a beaucoup ralenti par la suite, mais demeure près de cinq fois supérieur à celui de la population non autochtone au cours de la dernière période (1996-2001), et comparable aux plus forts taux nationaux d'accroissement naturel observés dans le monde (3,5 %).

Le rythme de croissance de la population varie passablement d'un groupe autochtone à l'autre. L'effectif de la population indienne est passé de 329 730 à 566 555 personnes de 1986 à 2001, en pleine explosion de 1986 à 1991 (7,1 %). Après 1991, le rythme de croissance (0,9 %) s'est d'abord affaibli au niveau de celui des non-Autochtones (1,1 %), pour ensuite reprendre de la vigueur au cours de dernière période (2,3 %). L'effectif des Métis, parti de 103 085 personnes en 1986, a plus que doublé, atteignant 250 140 personnes en 2001. Déjà tout près du maximum théorique de 5,5 % par année pour la période 1986-1991 (5,1 %), le rythme de croissance n'a cessé d'accélérer de période de période. La population inuite, dont l'effectif est de 44 625 personnes en 2001, est la seule population autochtone qui augmente à un rythme inférieur au maximum théorique, lequel rythme est tout de même de 2 à 3 fois plus élevé que celui de la population non autochtone. Enfin, pour les descendants d'Autochtones, de qui on attendait une croissance située quelque part entre celles des Autochtones et

Tableau V.1 Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone, Canada, 1986-2001

Appartenance autochtone	Effectif et proportion								Taux d'accroissement annuel moyen ¹ (%)		
	1986		1991		1996		2001		1986-91	1991-96	1996-01
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%			
Autochtone / Total	464 455	100,0	613 870	100,0	718 950	100,0	867 415	100,0	6,6	2,3	3,7
Indien de l'Amérique du Nord	329 730	71,0	443 285	72,2	494 835	68,8	566 555	65,3	7,1	0,9	2,3
Indien d'origine indienne	262 920	56,6	297 960	48,5	358 120	49,8	403 085	46,5	3,3	2,2	1,8
Indien d'origines mixtes	66 810	14,4	145 325	23,7	136 715	19,0	163 470	18,8	17,5	-1,9	3,6
Métis	103 085	22,2	128 700	21,0	178 525	24,8	250 140	28,8	5,1	6,7	7,0
Métis d'origine métisse	48 725	10,5	46 710	7,6	43 290	6,0	57 515	6,6	0,0	-1,6	5,9
Métis d'origines mixtes	54 360	11,7	81 990	13,4	135 235	18,8	192 625	22,2	8,9	10,5	7,4
Inuit	30 105	6,5	35 495	5,8	39 705	5,5	44 625	5,1	3,4	2,3	2,4
Inuit d'origine inuite	25 500	5,5	27 840	4,5	32 370	4,5	36 020	4,2	1,8	3,1	2,2
Inuit d'origines mixtes	4 605	1,0	7 655	1,2	7 335	1,0	8 605	1,0	10,9	-0,9	3,2
Autochtones multiples	1 540	0,3	6 385	1,0	5 880	0,8	6 095	0,7	33,4	-1,5	0,7
Descendant d'Autochtones	247 265	-	359 890	-	383 005	-	452 485	-	7,8	1,2	3,4
Non-Autochtone (en milliers)	24 310,3	-	25 991,4	-	27 426,2	-	28 319,1	-	1,2	1,1	0,8

Note : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

des non-Autochtones, étant donné les origines mixtes d'une majorité d'entre eux, les taux affichés au cours des deux premières périodes intercensitaires sont comparables à ceux de la population indienne.

Le rythme de croissance n'est pas uniforme au sein même des populations autochtones. L'analyse de la croissance des populations autochtones selon l'origine (tableau V.1) révèle trois types d'accroissement. Le premier type – *croissance modérée* – réunit les Indiens d'origine indienne et les Inuit d'origine inuite dont les taux positifs d'accroissement sont de l'ordre de 2 à 3 % par année, bien en deçà du maximum théorique de 5,5 %. Le second type d'accroissement – *croissance erratique* – regroupe les Métis d'origine métisse, les Indiens d'origines mixtes et les Inuit d'origines mixtes qui alternent entre l'explosion et le déclin démographique. Enfin, le troisième type – *explosion démographique* – s'applique aux Métis d'origines mixtes qui affichent des taux d'accroissement supérieurs à 7 % par année et dont l'effectif a plus que triplé de 1986 à 2001.

5.2 Les provinces et territoires

Le Canada est un territoire vaste dont la densité de population est très hétérogène. Bien qu'il soit pratique d'étudier l'évolution de l'effectif et des caractéristiques d'une population à l'échelle du Canada, il n'en demeure pas moins que des données nationales cachent souvent d'importantes variations infranationales. Pour les populations autochtones, une analyse à l'échelle infranationale est souhaitable, voire essentielle, puisque le paysage autochtone canadien est composé d'un grand nombre de cultures autochtones occupant des aires géographiques différentes (Dickason, 1996). Dans le cas présent, l'analyse est motivée par la nécessité de **déterminer si la croissance des populations autochtones du Canada depuis 1986 est concentrée dans certaines provinces ou territoires ou si, au contraire, elle est relativement uniforme**. Compte tenu de la taille modeste des populations de certaines régions (tableau V.2), les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) et les Territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)

ont été regroupés⁴⁰. Les taux de croissance des populations de moins de 1 500 personnes en 2001 sont en italique dans le tableau.

5.2.1 La répartition spatiale

La répartition par province et territoire varie d'une population autochtone à l'autre (tableau V.2). En 2001, la très grande majorité des Indiens (83,6 %) et des Métis (89,1 %) vivent sur un territoire qui s'étend de l'Ontario à la côte Ouest. À l'échelle provinciale, les Indiens sont plus nombreux en Ontario (20,8 %) et les Métis en Alberta (23,3 %). Les Inuit se retrouvent presque exclusivement dans les Territoires⁴¹ (59,3 %), au Québec (21,3 %) et dans la région atlantique⁴² (11,2 %). Les descendants d'Autochtones sont concentrés dans les provinces de l'Est, plus précisément en Ontario (32,5 %) et au Québec (20,1 %). À titre comparatif, la majorité de la population non autochtone habite en Ontario (38,8 %) ou au Québec (24,6 %).

La répartition par province et territoire des populations indienne et métisse en 2001 diffère de celle de 1986. Pour les Indiens, la Colombie-Britannique (-2,8 %) a perdu son rang de province la plus peuplée au profit de l'Ontario (+0,6 %), alors que le Manitoba (+1,7 %) et l'Alberta (+1,5 %) enregistrent les plus fortes hausses. La proportion des Métis dans les provinces des Prairies a chuté de 12,5 % entre 1986 et 2001, alors qu'elle a bondi de 6,6 % en Ontario et de 7,9 % en Colombie-Britannique. La proportion d'Inuit dans les Territoires et au Québec, qui réunissent plus de 80 % de l'ensemble de la population inuit du Canada, est demeurée stable.

Au sein même de chaque population autochtone, la répartition géographique varie selon l'origine autochtone (figure 5.1). Les Indiens d'origines mixtes résident en Ontario (29,1 %) dans une proportion nettement plus importante que les Indiens d'origine indienne (17,5 %), surtout situés dans les provinces des Prairies (48,0 %). Plus du quart des Inuit d'origines mixtes (25,4 %) se retrouvent à l'extérieur des trois

⁴⁰ Une version détaillée du tableau V.2 est disponible à l'annexe 7.

⁴¹ Dont 59,0 % dans les Territoires du Nord-Ouest, incluant le Nunavut.

⁴² Dont 10,0 % à Terre-Neuve.

Tableau V.2 Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon la province ou territoire de résidence, Canada, 1986-2001

Provinces territoires	Répartition procentuelle (%)		Taux d'accroissement annuel moyen ¹ (%)		
	1986	2001	1986-91	1991-96	1996-01

AUTOCHTONE / TOTAL

Provinces de l'Atlantique	4,2	5,4	5,8	5,2	5,2
Québec	9,3	8,0	5,1	2,3	2,3
Ontario	16,9	18,6	10,2	0,1	0,1
Provinces des prairies	45,0	45,6	6,7	2,5	2,5
Manitoba	15,1	15,6	5,7	3,1	3,1
Saskatchewan	14,7	13,8	5,0	3,7	3,7
Alberta	15,2	16,2	9,6	0,8	0,8
Colombie-Britannique	17,4	17,1	4,9	3,3	3,3
Les Territoires	7,2	5,3	3,5	2,4	2,4
Canada (100%)	464 456	867 415	6,6	2,3	2,3

INDIEN DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Provinces de l'Atlantique	4,4	5,3	5,5	4,3	5,6
Québec	8,9	8,3	6,5	0,8	2,3
Ontario	20,3	20,8	11,8	-1,7	1,8
Provinces des prairies	40,9	43,7	6,5	1,9	2,6
Manitoba	13,6	15,3	5,7	2,7	2,1
Saskatchewan	14,7	14,3	4,2	3,5	2,6
Alberta	12,6	14,1	10,1	-0,7	3,0
Colombie-Britannique	21,9	19,1	5,3	0,4	1,8
Les Territoires	3,6	2,8	4,1	1,9	0,5
Canada (100%)	329 729	566 555	7.1%	0.9%	2,3

MÉTIS

Provinces de l'Atlantique	2,2	4,5	-0,6	20,1	15,4
Québec	7,3	4,9	0,0	9,5	0,8
Ontario	9,4	16,0	2,8	10,6	16,9
Provinces des prairies	70,2	57,7	6,8	3,8	4,4
Manitoba	24,2	19,2	5,5	4,0	4,0
Saskatchewan	18,6	15,2	6,7	4,0	3,4
Alberta	27,4	23,3	8,0	3,5	5,5
Colombie-Britannique	7,5	15,4	-0,3	23,9	11,5
Les Territoires	3,4	1,6	2,4	0,4	-0,6
Canada (100%)	103 083	250 140	5,1	6,7	7,0

Note : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts. Les taux rajustés des populations de moins de 1 500 personnes en 2001 sont en italique dans le tableau.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Tableau V.2 Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon la province ou territoire de résidence, Canada, 1986-2001 (suite)

Provinces territoires	Répartition procentuelle (%)		Taux d'accroissement annuel moyen ¹ (%)		
	1986	2001	1986-91	1991-96	1996-01

INUIT

Provinces de l'Atlantique	9,4	11,2	10,2	-1,4	3,1
Québec	21,5	21,3	1,5	3,2	3,0
Ontario	5,5	2,9	-14,0	7,5	3,2
Provinces des prairies	3,0	3,7	14,5	-11,5	11,4
Manitoba	1,0	0,8	8,4	-13,7	9,3
Saskatchewan	0,5	0,5	0,0	0,0	7,7
Alberta	1,5	2,4	21,3	-12,6	12,8
Colombie-Britannique	1,3	1,8	-0,8	13,3	1,6
Les Territoires	59,3	59,3	3,3	3,1	1,6
Canada (100 %)	30,106	44,625	3,4	2,3	2,4

AUTOCHTONES MULTIPLES

Provinces de l'Atlantique	3,0	6,4	47,1	-7,1	12,6
Québec	8,8	8,0	50,4	-14,5	0,4
Ontario	21,4	24,9	21,8	6,3	5,1
Provinces des prairies	42,7	37,8	32,4	1,3	-3,2
Manitoba	11,2	7,4	28,2	5,5	-11,0
Saskatchewan	11,2	14,4	22,0	7,5	5,8
Alberta	20,3	16,0	40,1	-3,3	-4,7
Colombie-Britannique	18,0	18,3	38,4	-5,3	0,3
Les Territoires	6,1	4,5	10,1	3,8	6,1
Canada (100 %)	1,538	6,095	33,4	-1,5	0,7

DESCENDANT D'AUTOCHTONES

Provinces de l'Atlantique	6,0	10,2	11,0	8,7	3,2
Québec	15,2	20,1	17,0	-0,3	2,4
Ontario	35,9	32,5	6,6	0,2	3,6
Provinces des prairies	23,5	21,8	2,7	3,2	3,9
Manitoba	6,0	5,5	0,1	6,2	3,9
Saskatchewan	3,9	3,3	-0,5	6,8	2,9
Alberta	13,6	13,0	4,7	1,0	5,9
Colombie-Britannique	18,6	14,9	6,5	-0,6	1,8
Les Territoires	0,9	0,6	-4,3	-0,8	4,1
Canada (100 %)	247 266	452 485	7,8	1,2	3,4

Note : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts. Les taux rajustés des populations de moins de 1 500 personnes en 2001 sont en italique dans le tableau.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Tableau V.2 Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon la province ou territoire de résidence, Canada, 1986-2001 (suite)

Provinces territoires	Répartition procentuelle (%)		Taux d'accroissement annuel moyen ¹ (%)		
	1986	2001	1986-91	1991-96	1996-01
NON-AUTOCHTONE					
Provinces de l'Atlantique	9,1	7,6	0,2	-0,1	-0,6
Québec	26,2	24,6	0,8	0,7	0,3
Ontario	36,3	38,8	1,7	1,4	1,2
Provinces des prairies	16,9	15,9	0,4	0,6	0,9
Manitoba	4,0	3,3	-0,1	0,0	-0,3
Saskatchewan	3,8	2,9	-0,9	-0,5	-0,6
Alberta	9,2	9,7	1,1	1,3	1,8
Colombie-Britannique	11,2	12,9	2,3	2,6	1,0
Les Territoires	0,2	0,2	1,6	2,3	-2,0
Canada (100%; milliers)	24 310,3	28 319,1	1,2	1,1	0,8

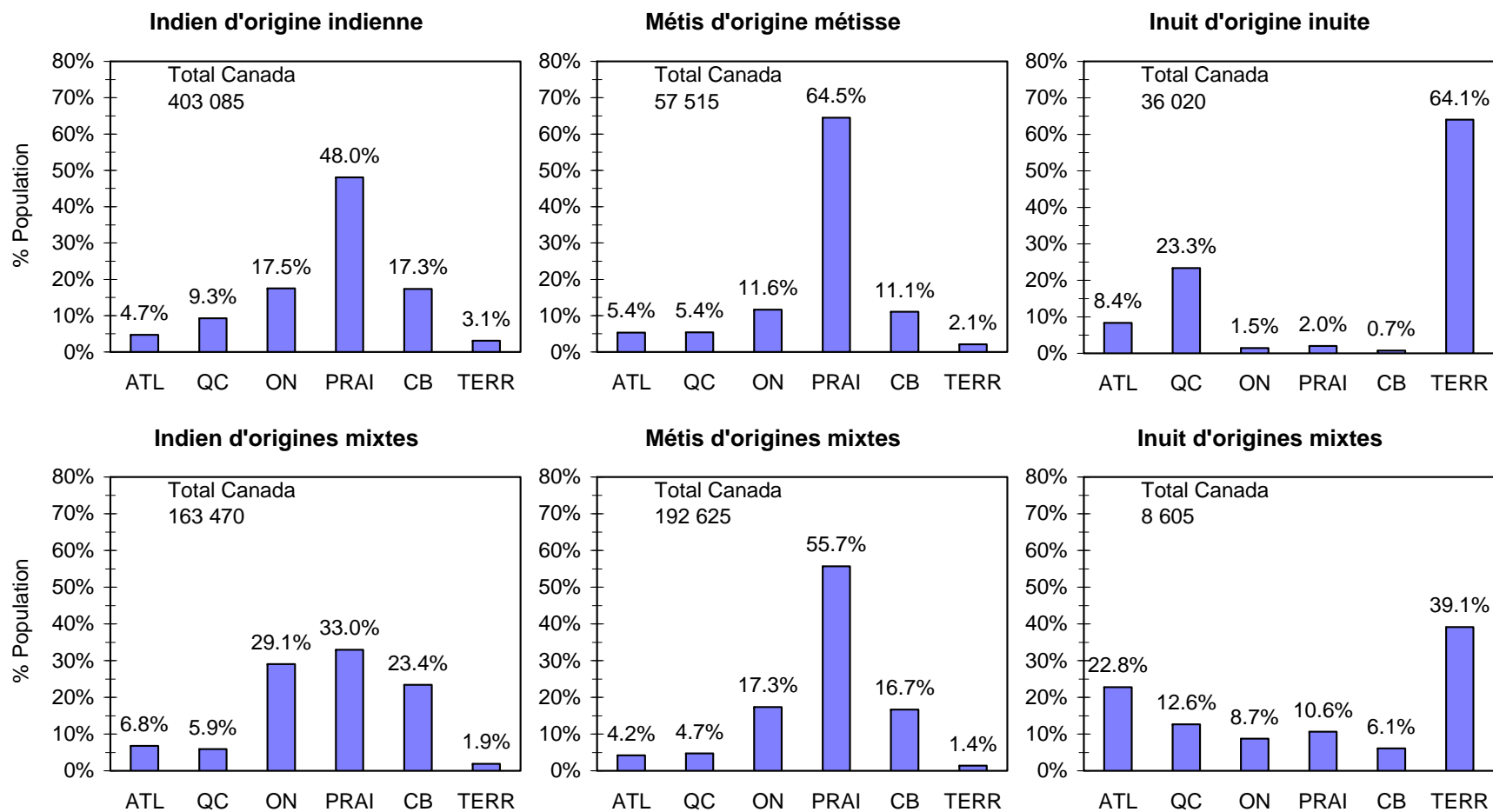
Note : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts. Les taux rajustés des populations de moins de 1 500 personnes en 2001 sont en italique dans le tableau.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

principales zones de résidence des Inuit, un pourcentage 6 fois supérieur à celui des Inuit d'origine inuite (4,2 %). Les Métis pour leur part sont en majorité (>55 %) localisés dans les provinces des Prairies, peu importe leur origine.

La répartition géographique actuelle des populations autochtones constitue en quelque sorte la résultante démographique de l'histoire du peuplement du Canada par les Autochtones et de la colonisation par les Européens. La faible présence des Indiens dans les provinces de l'Atlantique s'explique par le choc des cultures autochtones et européennes — conflits armés, famines et épidémies — qui a signifié la disparition de communautés autochtones entières (Dickason, 1996; Charbonneau, 1984). Si les descendants autochtones sont plus nombreux à l'Est qu'à l'Ouest et au Nord, c'est en partie parce que la colonisation du territoire par les Européens, très influencée par le commerce des fourrures, s'est déroulée d'Est en Ouest et que, dès le début, le métissage

Figure 5.1 Répartition procentuelle des populations autochtones selon la région de résidence, par origine ethnique, Canada, provinces et territoires, 2001



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

— autrement dit, la mobilité ethnique — fût favorisé par ce commerce^{43, 44}. Bref, les descendants autochtones sont plus nombreux à l'Est d'une part parce que le métissage y dure depuis plus longtemps. D'autre part, la relative faiblesse de l'effectif des descendants d'Autochtones à l'Ouest, en particulier dans les Prairies, est aussi due à l'émergence d'un troisième groupe autochtone, les Métis. À l'Est, une personne née d'une Indienne et d'un Européen s'identifiait plus spontanément à l'un, les Indiens, ou l'autre, les Européens, des groupes en présence. Dans les Prairies, les enfants de ces unions mixtes, à cause des circonstances particulières posées par la colonisation, le commerce des fourrures et leur rôle d'intermédiaire entre les Indiens et les colons, ont parfois préféré une autre avenue, celle de s'identifier Métis (Dickason, 1996; Cook et al., 1990). Enfin, le métissage a été moins intense chez les Inuit, comme en témoigne la proportion plus faible d'origines mixtes (19,3 %; tableau IV.5, p.69), puisque la plupart d'entre eux habitent les territoires nordiques moins fréquentés par la population non autochtone.

5.2.2 La croissance

Est-ce que la croissance des populations autochtones du Canada depuis 1986 est uniforme à l'échelle du pays ou concentrée dans certaines régions? Un bref coup d'œil au tableau V.2 suffit pour conclure que la croissance exceptionnelle observée à l'échelle du Canada de 1986 à 2001 (tableau V.1), souvent supérieure au maximum théorique

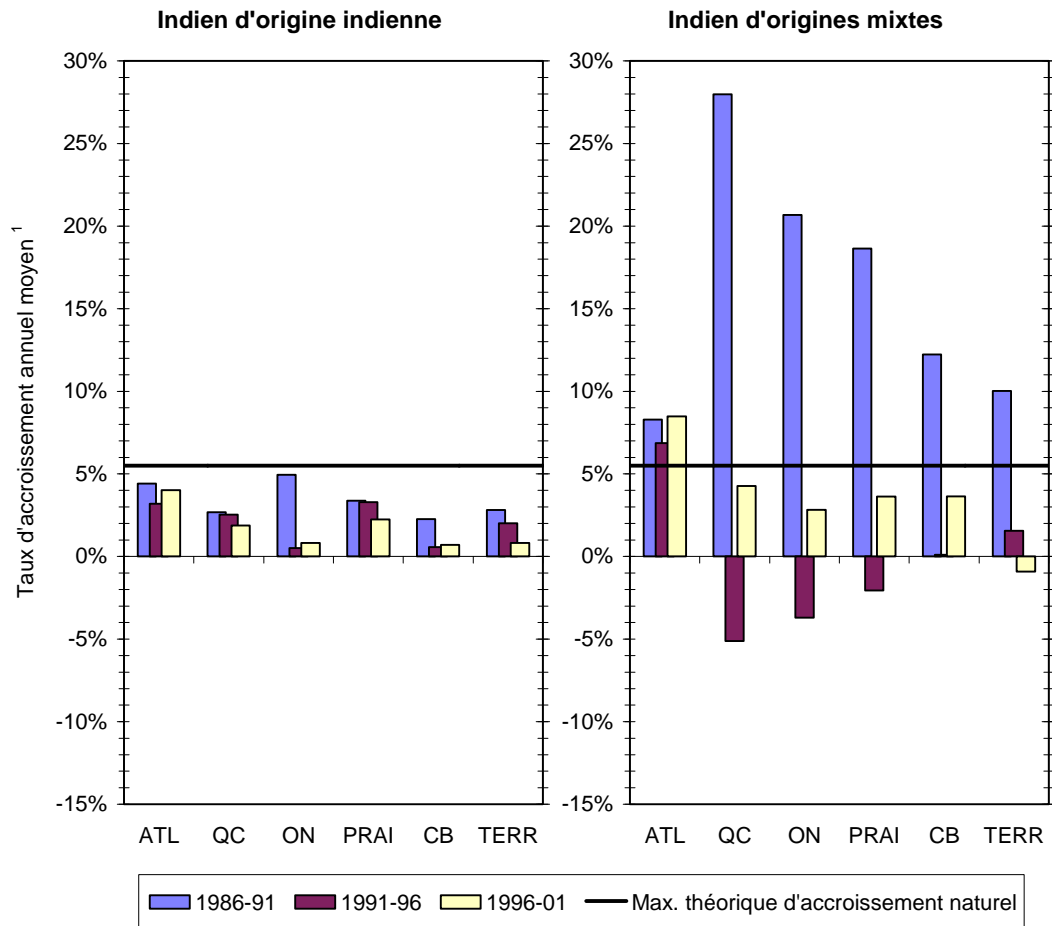
⁴³ « Dès le début de la colonisation, le métissage fut favorisé par le commerce des fourrures : les voyageurs des Pays-d'en-haut ont manifestement laissé une abondante progéniture au sein des diverses tribus, à la suite d'unions plus ou moins durables; de sorte qu'à la fin du XIXe siècle, la majorité des Amérindiens avaient des ancêtres d'origine européenne » (Charbonneau, 1984, 42).

⁴⁴ L'union mixte aurait fait partie de la politique officielle de colonisation des Français qui consistait à former un seul peuple dans tout le pays, un peuple français et catholique. Officiellement, 120 unions mixtes ont été célébrées pendant le régime français. Malgré l'opposition de Londres, les colons anglais auraient également eu recours à cette pratique des unions mixtes à la Baie d'Hudson. L'ampleur véritable du phénomène demeure inconnue, faute de données sur les unions « à la façon du pays ». (Dickason, 1996, 162-169).

d'accroissement naturel de 5,5 %, n'est pas uniforme à l'échelle du pays. Pour les Indiens par exemple, le taux d'accroissement annuel moyen oscille entre -1,7 % et 11,8 %. Les Métis montrent la plage de variation des taux de croissance la plus large de toutes, de -0,6 % à 23,9 % par année. Les populations inuites de l'Atlantique, du Québec et des territoires ont progressé à un rythme annuel variant entre -1,4 % et 10,2 %. Les descendants d'Autochtones montrent également de grandes variations dans les taux annuels selon la province ou le territoire de résidence (-4,3 %; 17,0 %). En comparaison, la population non autochtone présente une plage de variation des taux de croissance beaucoup plus étroite au cours de la période 1986-2001 (-2,0 %; 2,6 %).

L'analyse des **variations de la croissance** d'une période intercensitaire à l'autre révèle d'autres disparités en fonction du groupe autochtone et de la province ou du territoire de résidence (tableau V.2). Prenons d'abord la population indienne. Le ralentissement (de 1986-91 à 1991-96) et l'accélération (de 1991-96 à 1996-01) de la croissance observés à l'échelle nationale ont été ressentis, à des degrés divers, dans pratiquement toutes les régions. Les variations de la croissance du groupe indien présente donc une certaine uniformité du mouvement dans les provinces et les territoires. Pour les Métis, la situation est complètement différente. D'une période intercensitaire à l'autre, les variations de la croissance des populations métisses des provinces et des territoires ne vont pas toutes dans le sens observé à l'échelle nationale, c'est-à-dire une accélération continue de la croissance. De la première à seconde période par exemple, les Métis des provinces des prairies, où résident plus de 50 % de la population métisse du Canada, voient leur rythme annuel de croissance ralentir (de 6,8 % à 3,8 %), alors que celui de la région atlantique (de -0,6 % à 20,1 %), de l'Ontario (de 2,8 % à 10,6 %) et de la Colombie-Britannique (de -0,3 % à 23,9 %) passe en mode d'explosion démographique. On observe la situation inverse chez les descendants d'Autochtones dont les populations au Manitoba (de 0,1 % à 6,2 %) et en Saskatchewan (de -0,5 % à 6,8 %) accélèrent brusquement le rythme de 1986-91 à 1991-96, alors que les taux nationaux indiquent un ralentissement spectaculaire de la croissance (de 7,8 % à 1,2 %).

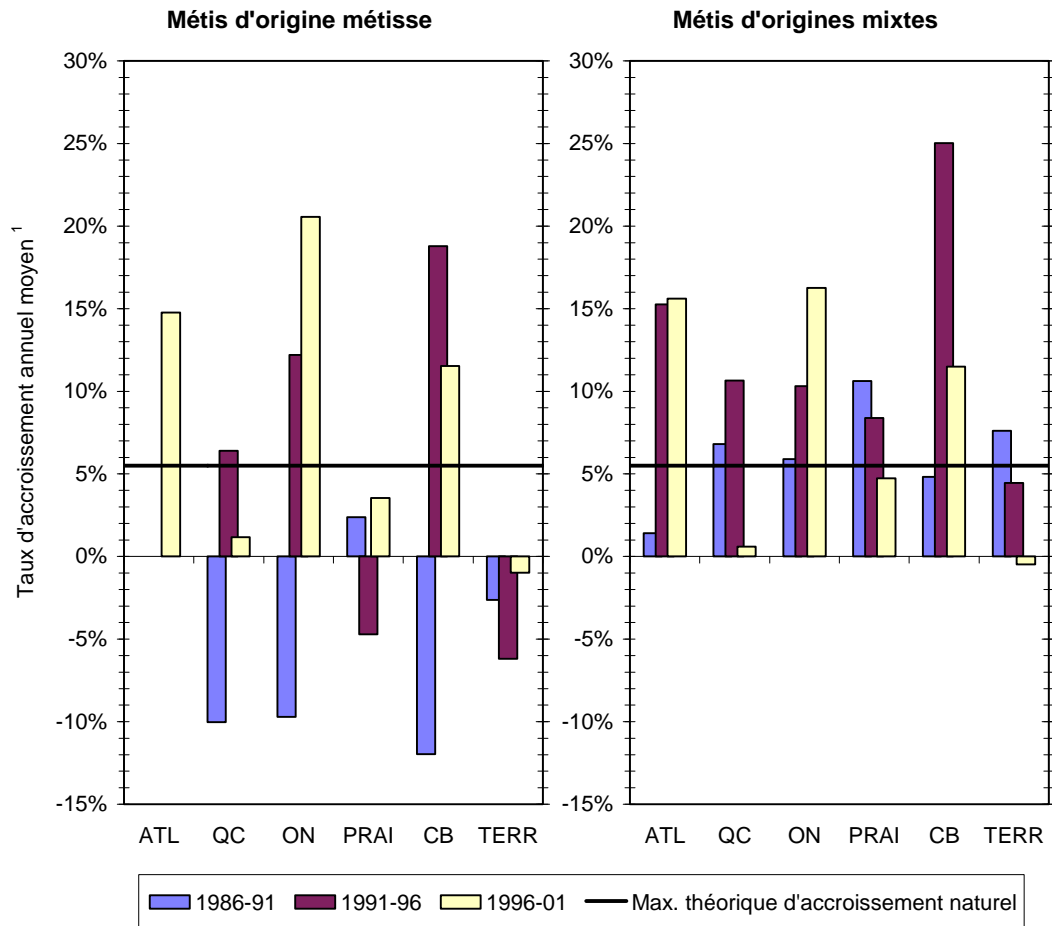
Figure 5.2 Taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones par origine ethnique, Canada, provinces et territoires, 1986-2001



Note : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts. Les populations de moins de 500 personnes sont exclues.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

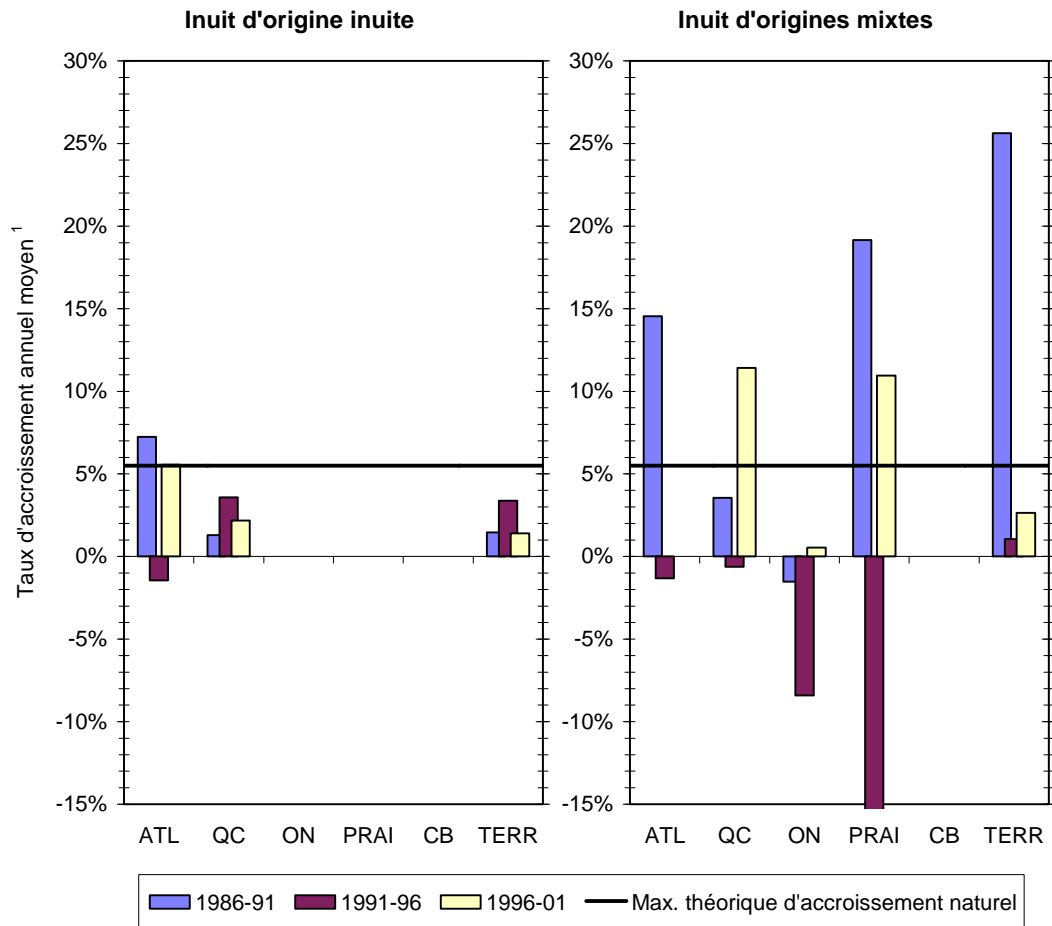
Figure 5.2 Taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones par origine ethnique, Canada, provinces et territoires, 1986-2001 (suite)



Note : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts. Les populations de moins de 500 personnes sont exclues.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Figure 5.2 Taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones par origine ethnique, Canada, provinces et territoires, 1986-2001 (suite)



Note : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts. Les populations de moins de 500 personnes sont exclues.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Outre le spectaculaire et la variabilité de la croissance, l'analyse par province et territoire des populations autochtones en fonction de leur origine ethnique confirme l'existence des trois types de croissance observés plus tôt (figure 5.2). Les Indiens d'origine indienne et les Inuit d'origine inuite présentent, sauf exceptions, une croissance positive de type (I) *modérée*, inférieure au maximum théorique de 5,5 % par année. Les Métis d'origine métisse, les Indiens d'origines mixtes et les Inuit d'origines mixtes d'une majorité de provinces et de territoires affichent une croissance de type (II) *erratique*, alternant entre le déclin et l'explosion démographique. Enfin, les Métis d'origines mixtes sont presque systématiquement en mode d'*explosion démographique* (type III).

5.3 Les centres urbains, les régions rurales et les réserves indiennes

Depuis le Recensement du Canada de 1981, Statistique Canada recueille et diffuse des statistiques sur la population dans les réserves indiennes. L'expression *réserve indienne* sert à désigner un territoire administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, réservé à l'usage et au profit d'une bande indienne, territoire et bande étant tous deux assujettis à la *Loi sur les Indiens* (Statistique Canada, 2004, 314). La grande majorité des réserves indiennes sont situées en milieu rural : en 2001, 990 des 1 052 subdivisions de recensement⁴⁵ classées *réserve indienne* sont localisées en milieu rural. La définition de l'univers de la population dans les réserves indiennes s'est élargie au fil des années selon des critères établis par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada afin d'y inclure d'autres types de subdivisions de recensement⁴⁶. Afin de maintenir la comparabilité géographique des données à travers le temps, seuls trois autres types de subdivision de recensement sont inclus ici pour

⁴⁵ « Terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés) » (Statistique Canada, 2004, 310).

⁴⁶ Au recensement de 2001, la population dans les réserves comprend les personnes qui vivent dans l'un des sept types de subdivisions de recensement suivants : réserves indienne, établissement indien; Indian Government District; terres réservées; Nisga'a Village; Nisga'a Land; Teslin Land. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord identifie 41 autres communautés nordiques en raison de leur affiliation avec les Premières nations. Voir Statistique Canada, 2004, 314-315.

l'ensemble de la période : les établissements indiens, les terres réserves et les *Indian Government Districts*.

Pour la population habitant à l'extérieur des réserves indiennes, on distingue entre les milieux rural et urbain. Statistique Canada qualifie d'urbaine toute région dont la concentration démographique est d'au moins 1 000 habitants et la densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré (Statistique Canada, 2004, 302). Toutes les autres régions sont considérées rurales. Cette définition de l'*urbain* regroupe cependant des villes de taille variée. Le concept de *région métropolitaine de recensement* (RMR) a été ajouté afin de détailler la géographie urbaine. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée « d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine, appelée noyau urbain. Un noyau urbain doit compter au moins 100 000 habitants pour former une région métropolitaine de recensement » (Statistique Canada, 2004, 289). D'ajouter la division *RMR/hors RMR* à la classe *Urbain* permet de distinguer la population des grandes villes de celle des autres villes.

À la section précédente, on a observé que la croissance des populations autochtones varie passablement d'une province à l'autre. Dans cette section, on s'intéresse à la question suivante : **est-ce que la croissance des populations autochtones du Canada depuis 1986 est concentrée dans les réserves indiennes, dans les régions rurales ou dans les centres urbains?** Avant d'aborder cette question, voyons comment se répartissent les populations autochtones suivant ce découpage géographique.

5.3.1 La répartition spatiale

En 2001, 321 855 personnes⁴⁷, dont 270 810 Indiens (84,1 %), habitent une réserve indienne au Canada. On y retrouve également 36 230 non-Autochtones (11,3 %), 9 315 Autochtones d'identité non indienne (2,9 %) et 5 500 descendants

⁴⁷ Ce chiffre diffère légèrement du chiffre officiel diffusé par Statistique Canada qui comprend également les populations dans les *Nisga'a Villages*, *Nisga'a Lands* et *Teslin Lands* et les 41 autres communautés nordiques affiliées aux Premières nations.

d'Autochtones (1,7 %). La proportion de la population indienne habitant dans une réserve indienne (tableau V.3) a décliné de 1986 à 2001, de 47,9 % à 45,4 %.

L'analyse de la répartition spatiale des populations autochtones hors des réserves indiennes révèle une nouvelle fois des situations variées. Chez les Indiens, 40,9 % habitent en milieu urbain en 2001, et la majorité d'entre eux résident dans une RMR (23,5 %). La proportion d'Indiens dans les régions urbaines comprises dans une RMR est en hausse très nette cependant par rapport à 1986 (20,3 %). Les Métis sont les plus urbains de tous les groupes autochtones : 68,1 % en milieu urbain en 2001. Considérant que près de six Métis sur dix sont des résidents des provinces des Prairies, c'est donc dire que près de 40 % de la population métisse du Canada habite les centres urbains du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta. La proportion de Métis urbains est également en hausse de 1986 à 2001, résultat de la forte augmentation de la proportion dans les grandes villes (de 31,9 % à 38,9 %). Les Inuit constituent la seule population autochtone à majorité rurale, mais cette majorité a beaucoup faibli de 1986 (76,5 %) à 2001 (70,4 %). Un Inuit sur 15 (6,6 %) habite une ville de grande taille en 2001. En comparaison, la majorité des descendants d'Autochtones (50,3 %) et des non-Autochtones (61,8 %) résident dans une grande ville.

Au sein même de chaque population autochtone, on observe des disparités entre les répartitions selon le lieu de résidence (figure 5.3). Les Métis d'origine métisse et tous les Autochtones d'origines mixtes habitent davantage en milieu urbain que les Indiens d'origine indienne et les Inuit d'origine inuite. À l'échelle du Canada, 64,0 % des Métis d'origine métisse, 66,5 % des Indiens d'origines mixtes, 69,0 % des Métis d'origines mixtes et 50,3 % des Inuit d'origines mixtes habitent en milieu urbain en 2001 comparativement à 30,3 % des Indiens d'origine indienne et 21,2 % des Inuit d'origine inuite.

Trois éléments se dégagent de l'analyse de cette répartition géographique des populations autochtones. Premièrement, le choix du lieu de résidence varie selon le groupe. Les populations autochtones ne sont pas uniformément réparties dans les différents lieux de résidence et cette répartition diffère passablement de celle de la

Tableau V.3 Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon le lieu de résidence dans/hors réserve indienne, rural/urbain, Canada, 1986-2001

Lieu de résidence	Répartition procentuelle (%)		Taux d'accroissement annuel moyen ¹ (%)		
	1986	2001	1986-91	1991-96	1996-01

AUTOCHTONE / TOTAL

Dans réserve indienne ²	34,5	30,0	1,7	3,8	1,5
Hors réserve indienne	65,5	70,0	8,4	1,8	4,4
Rural	24,1	21,6	6,6	0,8	4,3
Urbain	41,4	48,4	9,4	2,3	4,4
Urbain – RMR ³	22,1	27,2	11,6	1,2	4,5
Urbain – Hors RMR	19,4	21,2	6,5	3,8	4,3
Canada (100%)	464 456	867 415	6,6	2,3	3,7

INDIEN DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Dans réserve indienne ²	47,9	45,4	1,8	3,8	1,5
Hors réserve indienne	52,1	54,6	10,5	-0,7	2,8
Rural	15,0	13,7	9,3	-1,8	3,2
Urbain	37,1	40,9	11,0	-0,3	2,7
Urbain – RMR ³	20,3	23,5	13,0	-1,4	3,0
Urbain – Hors RMR	16,8	17,4	8,3	1,2	2,4
Canada (100%)	329 729	566 550	7,1	0,9	2,3

MÉTIS

Dans réserve indienne ²	1,5	1,1	2,7	8,3	-4,0
Hors réserve indienne	98,5	98,9	5,2	6,7	7,1
Rural	37,7	30,8	4,0	4,9	6,7
Urbain	60,8	68,1	5,8	7,5	7,4
Urbain – RMR ²	31,9	38,9	8,6	7,0	6,9
Urbain – Hors RMR	28,9	29,2	2,4	8,3	7,9
Canada (100%)	103 083	250 140	5,1	6,7	7,0

INUIT

Dans réserve indienne ²	2,1	0,3	-30,8	-7,3	12,1
Hors réserve indienne	97,9	99,7	3,7	2,3	2,3
Rural	76,5	70,4	4,0	0,3	2,0
Urbain	21,4	29,3	2,9	8,6	3,1
Urbain – RMR ²	7,5	6,6	-5,7	3,7	8,0
Urbain – Hors RMR	13,9	22,7	6,6	9,9	1,9
Canada (100%)	30 106	44 625	3,4	2,3	2,4

Notes : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux rajustés des populations de moins de 1 500 personnes en 2001 sont en italique dans le tableau.

² Comprend également les établissements indiens, les terres réserves et les *Indian Government District*.

³ RMR : Région métropolitaine de recensement.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Tableau V.3 Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon le lieu de résidence dans/hors réserve indienne, rural/urbain, Canada, 1986-2001 (suite)

Lieu de résidence	Répartition procentuelle (%)		Taux d'accroissement annuel moyen ¹ (%)		
	1986	2001	1986-91	1991-96	1996-01

AUTOCHTONES MULTIPLES

Dans réserve indienne ²	-	3,2	-	-6,8	2,9
Hors réserve indienne	100,0	96,8	32,6	-1,4	0,7
Rural	36,8	27,8	23,9	-2,0	3,9
Urbain	63,2	69,0	36,4	-1,2	-0,5
Urbain – RMR ²	34,9	35,7	42,2	-4,9	-2,1
Urbain – Hors RMR	28,3	33,3	27,9	4,9	1,4
Canada (100%)	1 538	6 100	33,4	-1,5	0,7

DESCENDANT D'AUTOCHTONES

Dans réserve indienne ²	< 0,1	1,0	<i>102,0</i>	14,3	11,8
Hors réserve indienne	> 99,9	99,0	7,8	1,1	3,4
Rural	24,5	23,4	6,9	2,1	2,6
Urbain	75,5	75,6	8,1	0,8	3,6
Urbain – RMR ²	50,7	50,3	7,8	0,8	3,7
Urbain – Hors RMR	24,8	25,3	8,6	1,0	3,3
Canada (100%)	247 266	452 480	7,8	1,2	3,4

NON-AUTOCHTONE

Dans réserve indienne ²	0,1	0,1	4,3	7,5	0,6
Hors réserve indienne	99,9	99,9	1,2	1,1	0,8
Rural	23,0	19,5	1,1	-0,1	-1,2
Urbain	77,0	80,4	1,2	1,5	1,3
Urbain – RMR ²	56,5	61,8	1,5	1,6	1,8
Urbain – Hors RMR	20,5	18,7	0,6	1,0	-0,2
Canada (100%, milliers)	24 310,3	28 319,1	1,2	1,1	0,8

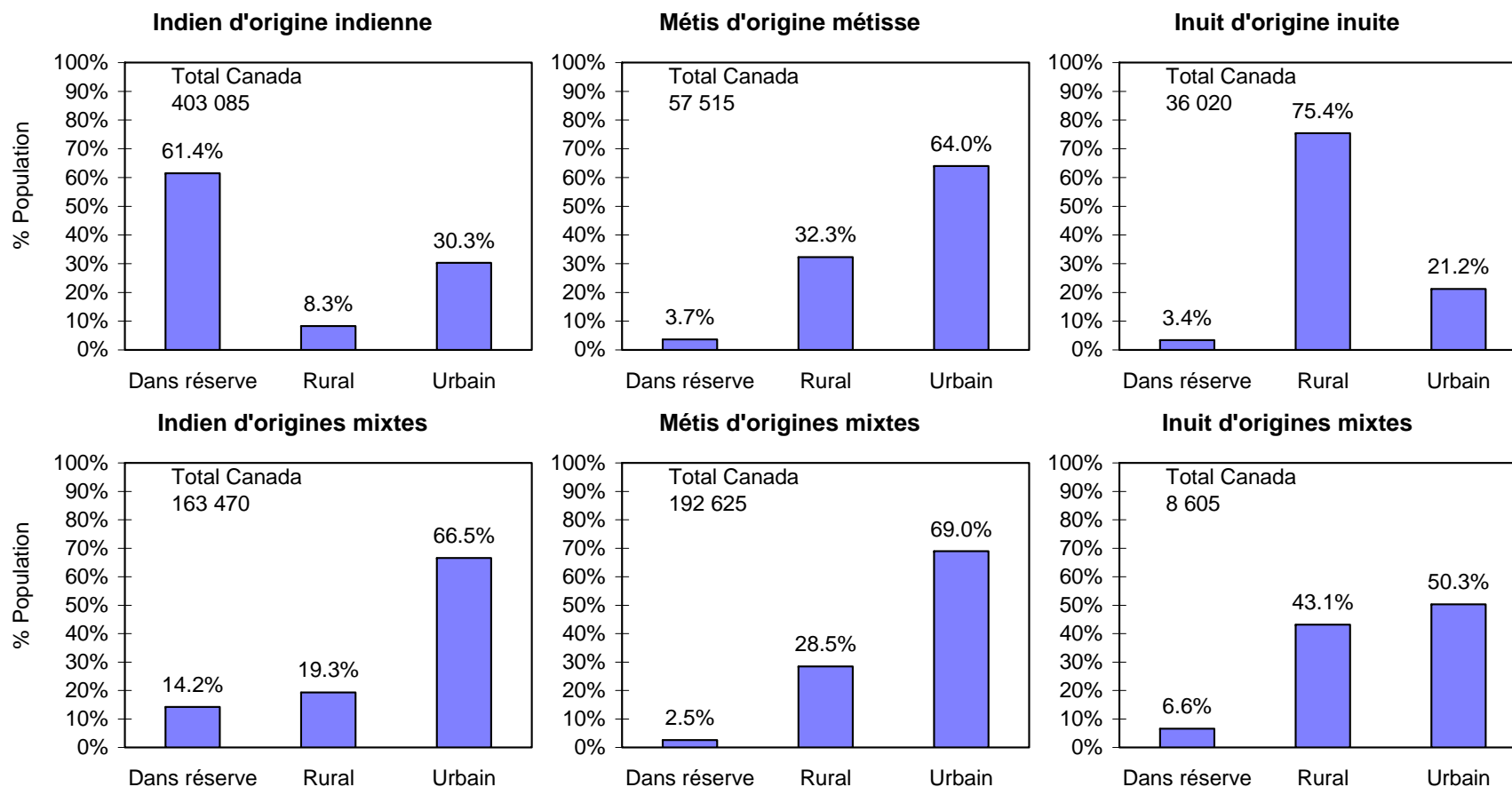
Notes : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux rajustés des populations de moins de 1 500 personnes en 2001 sont en italique dans le tableau.

² Comprend également les établissements indiens, les terres réserves et les *Indian Government District*.

³ RMR : Région métropolitaine de recensement.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Figure 5.3 Répartition procentuelle des populations autochtones selon le lieu de résidence dans/hors réserve indienne, rural/urbain, par origine ethnique, Canada, 2001



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

population non autochtone. Deuxièmement, il existe vraisemblablement une relation entre le lieu de résidence et le profil identité/origine. Les Indiens d'origine indienne et les Inuits d'origine inuite sont principalement dans une réserve indienne ou en milieu rural nordique, tandis que les groupes issus d'une mobilité ethnique entre Autochtones et non-Autochtones, c'est-à-dire les Métis d'origine métisse et les Autochtones d'origines mixtes, habitent en plus grande proportion la ville. Les données disponibles ne permettent cependant pas de préciser si la mobilité ethnique en question a lieu à la ville. Pour peu que l'on sache, la mobilité ethnique entre Autochtones et non-Autochtones pourrait avoir lieu en milieu rural et être suivi d'une migration vers la ville. Il faut reconnaître toutefois que, du point de vue des Autochtones, la ville présente une plus grande diversité ethnique que le milieu rural, ce qui devrait favoriser une exogamie et, ultimement, de génération en génération, une mobilité ethnique au sein des familles. Les résultats de plusieurs travaux en sociologie sur les préférences résidentielles et le niveau d'exogamie de groupes ethniques vont dans le même sens (Alba, 1990; Lieberman et Waters, 1988; Glazer et Moynihan, 1970; Gordon, 1964; Lieberman, 1961). Troisièmement, il faut retenir les hausses dans les proportions d'Indiens, de Métis et d'Inuit en milieu urbain observées au cours de la période 1986-1996.

5.3.2 La croissance

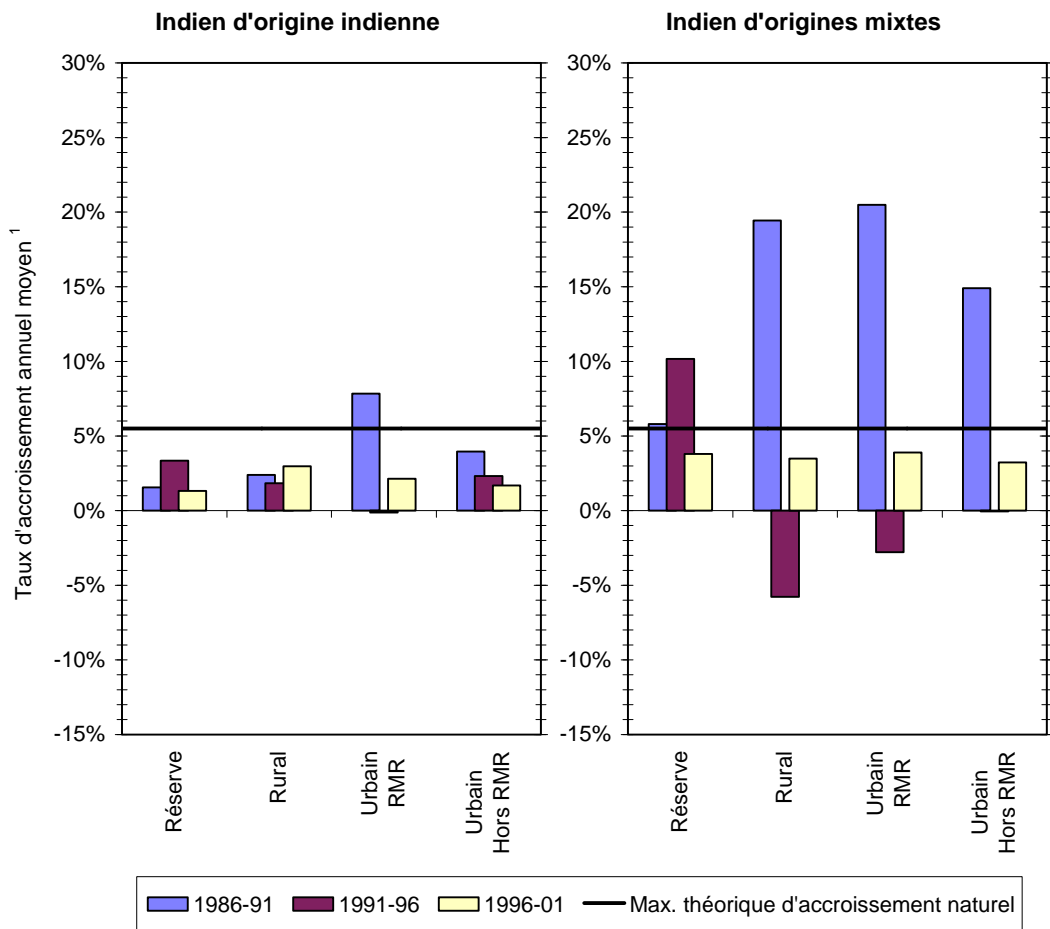
De grandes variations des taux d'accroissement annuels moyens des populations sont observables selon le lieu de résidence (tableau V.3). Par exemple, de 1986 à 1991, l'accroissement de la population indienne hors des réserves indiennes (10,5 %) est presque six fois supérieur à celui de la population dans les réserves (1,8 %). Chez les Métis, le taux de croissance varie entre -4,0 % et 8,6 % par année entre 1986 et 2001. La population inuite décline rapidement dans les grandes villes (-5,7 %) de 1986 à 1991, tout le contraire de celles dans les villes de taille moindre (6,6 %) et en milieu rural (4,0 %).

À nouveau, l'analyse des variations de la croissance d'une période intercensitaire à l'autre souligne d'importantes disparités en fonction du groupe autochtone et du lieu de résidence. Pour les Indiens, le taux de croissance de la population dans les réserves

indiennes évolue (une hausse suivie d'une baisse) de façon contraire à celui de la population hors des réserves (une baisse suivie d'une hausse). De la première (1986-1991) à la seconde période (1991-1996), la croissance des Métis s'accélère, sauf en milieu urbain-RMR. De la seconde (1991-1996) à la troisième période (1996-2001), la croissance de la population métisse ralentit en milieu urbain, alors qu'elle accélère en milieu rural. La situation est tout aussi variée pour les Inuit.

Une particularité intéressante liée à la croissance a trait à l'explosion démographique observée chez les Indiens (1986-1991), les Métis (1986-1991, 1991-1996 et 1996-2001) et les descendants d'Autochtones (1986-1991). À chaque fois que ces populations croissent à un rythme supérieur au maximum théorique de 5,5 % par année à l'échelle nationale, le taux d'accroissement en milieu urbain surpasse le taux national. La migration depuis les réserves indiennes, est souvent proposée comme explication à cette forte croissance des populations autochtones dans les centres urbains du pays. Or, un tel raisonnement ne s'applique pas aux Métis et aux descendants d'Autochtones puisque très peu d'entre eux habitent une réserve indienne. De plus, des études montrent clairement que, à l'échelle du Canada, l'idée d'un exode massif des populations des réserves indiennes vers la ville relève du mythe (Norris, Cooke et Clatworthy, 2003; Clatworthy, 1996; Norris, 1985). Au cours des trois périodes intercensitaires analysées, le solde migratoire des populations autochtones en milieu urbain est déficitaire : -2 865 en 1986-1991, -11 925 en 1991-1996 et -4 525 en 1996-2001. **La forte croissance des Indiens, des Métis et des descendants d'Autochtones en milieu urbain, surtout au cours de la période 1986-1991, ne serait pas due à la migration depuis les réserves indiennes, mais plutôt à des changements dans les déclarations d'appartenance ethnique, c'est-à-dire à la mobilité ethnique.** Si l'effectif des Autochtones augmente si rapidement en milieu urbain, c'est en partie parce que des personnes, déjà en milieu urbain en 1986 mais d'appartenance non autochtone, ont déclaré une appartenance autochtone en 1991.

Figure 5.4 Taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones selon le lieu de résidence dans/hors réserve indienne, rural/urbain, par origine ethnique, Canada, 1986-2001



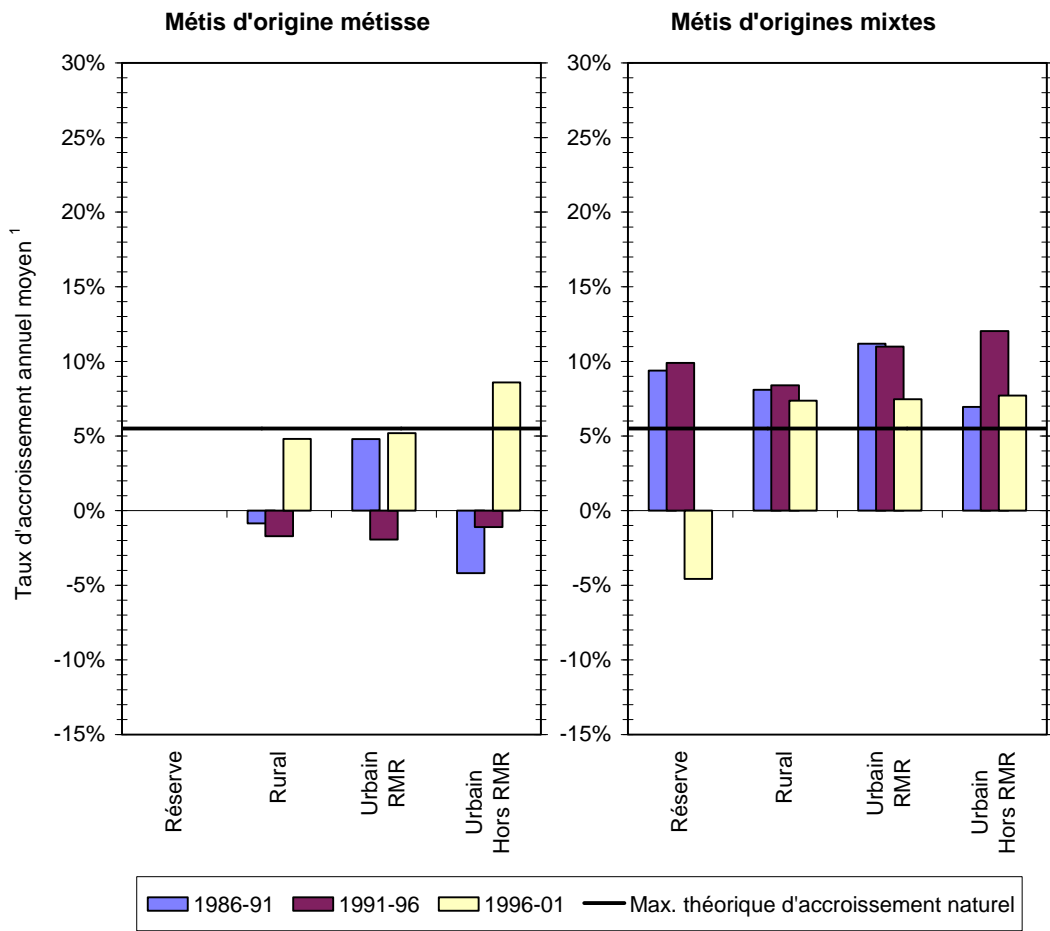
Note : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts. Les populations de moins de 500 personnes sont exclues.

RMR : Région métropolitaine de recensement.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.

Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Figure 5.4 Taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones selon le lieu de résidence dans/hors réserve indienne, rural/urbain, par origine ethnique, Canada, 1986-2001 (suite)



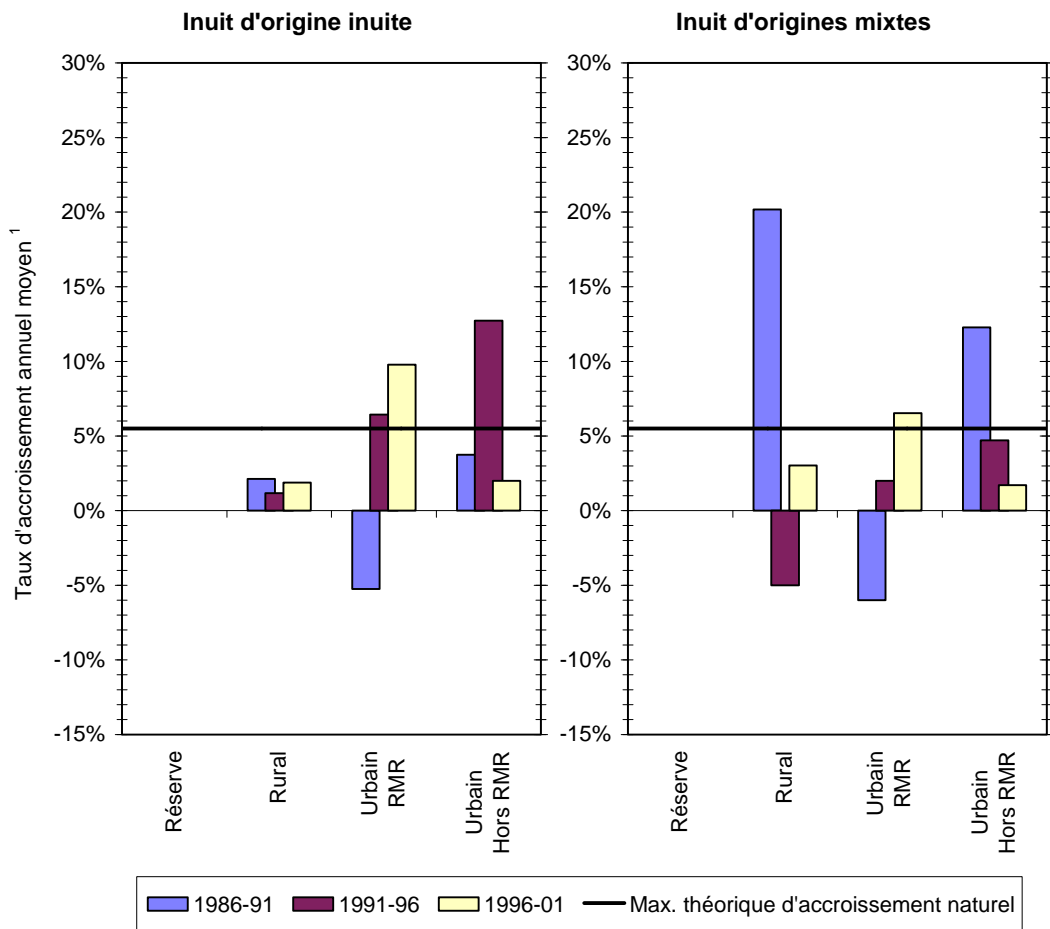
Note : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts. Les populations de moins de 500 personnes sont exclues.

RMR : Région métropolitaine de recensement.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.

Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Figure 5.4 Taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones selon le lieu de résidence dans/hors réserve indienne, rural/urbain, par origine ethnique, Canada, 1986-2001 (suite)



Note : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts. Les populations de moins de 500 personnes sont exclues.

RMR : Région métropolitaine de recensement.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.

Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Les résultats de l'analyse de la croissance des populations autochtones selon l'origine ethnique (figure 5.4) sont moins tranchés en ce qui a trait aux trois types de croissance observés précédemment à l'échelle du pays (section 5.1) et des provinces et territoires (section 5.2). Compte tenu de taux supérieurs à 5,5 % par année, on ne peut certainement pas qualifier la croissance des Indiens d'origine indienne et des Inuit d'origine inuite en milieu urbain de *modérée* (type I). Par contre, le rythme de croissance des Métis d'origine métisse, des Indiens d'origines mixtes et des Inuit d'origines mixtes hors des réserves indiennes demeure *erratique* (type II) alors que celui des Métis d'origines mixtes est, sauf exception, en mode d'*explosion démographique* (type III).

5.4 Conclusion

Ainsi, la croissance démographique exceptionnelle des populations autochtones ne couvre pas l'ensemble de la période 1986-2001, ne concerne pas toutes les populations autochtones, et enfin ne s'observe pas partout au pays. Cependant, malgré quelques « points chauds » tels les Indiens en Ontario (11,8 %, de 1986 à 1991) et les Métis en Colombie-Britannique (23,9 %, de 1991 à 1996; 11,5 %, de 1996 à 2001), **la croissance des populations autochtones du Canada depuis 1986 n'est pas concentrée dans certaines provinces ou territoires**. Aucune province ou territoire ne se démarque des autres de manière systématique. D'apparence triviale, ces observations remettent en lumière un point essentiel : **les Autochtones ne forment pas un tout homogène**.

Outre le caractère hétérogène de la croissance des populations autochtones, on dégage tout de même de cette analyse que **le milieu urbain serait le foyer de l'explosion démographique des Indiens, des Métis et des descendants d'Autochtones**. Les centres urbains présentent une plus grande diversité ethnique que le milieu rural et les réserves indiennes, d'où une propension plus grande à l'exogamie chez les résidents des centres urbains. L'exogamie étant plus fréquente en milieu urbain, il s'ensuit que le profil ethnique de la population se complexifie de génération en génération. Les populations se « métissent ». En termes démographiques, on dira de ces

enfants issus de couples mixtes qu'ils opèrent une mobilité ethnique intergénérationnelle, leur appartenance ethnique étant différente des appartenances de leurs parents prises séparément. Enfin, une population qui se métisse est une population qui a un potentiel élevé de croissance démographique. À fécondité égale, une population totalement exogame génère une descendance deux fois plus nombreuse qu'une population totalement endogame (Robitaille et Guimond, 2003). Alba (1990) et Lieberman et Waters (1988) ont également souligné qu'une population métissée est plus sujette aux modifications de déclarations d'appartenance ethnique en cours de vie, étant donné ses origines mixtes. Autrement dit, des personnes d'origines mixtes ont, à tout moment, l'option de s'identifier avec le groupe de leur choix.

Bien qu'il ne soit pas possible d'établir pour les populations autochtones un tel lien de causalité entre (1) le milieu urbain, (2) l'exogamie, (3) la mobilité ethnique intergénérationnelle et (4) l'accroissement accéléré de la population à partir des données de recensement, on observe tout de même que :

- a) le caractère explosif de la croissance des effectifs des Indiens (1986-1991) et des Métis (1986-2001) est lié à l'évolution du sous-ensemble des personnes d'origines mixtes issues d'une mobilité ethnique intergénérationnelle, c'est-à-dire les Indiens d'origines mixtes et les Métis d'origines mixtes. Que ce soit à l'échelle nationale ou infranationale, lorsque la croissance des Indiens et des Métis excède le maximum théorique de 5,5 % par année, le sous-ensemble des personnes d'origines mixtes est généralement en pleine explosion (tableau V.1);
 - b) À chaque explosion démographique des Indiens (1986-1991) et des Métis (1986-2001), le taux d'accroissement de la population en milieu urbain est supérieur au taux national (tableau V.3);
 - c) Les Autochtones issus de la mobilité ethnique intergénérationnelle, c'est-à-dire les Métis et les autres Autochtones d'origines mixtes, sont davantage situés en milieu urbain que les Indiens d'origine indienne et les Inuit d'origine inuite (figure 5.3).
-

Plusieurs chercheurs ont mis en lumière le lien entre le caractère ethnique de quartiers urbains, l'exogamie et l'assimilation (Alba, 1990; Lieberman et Waters, 1988; Gordon, 1964; Lieberman, 1961). La mobilité ethnique jouerait donc un rôle prépondérant dans l'accroissement démographique exceptionnel des populations autochtones en milieu urbain de 1986 à 2001. Le défi est de chiffrer cette contribution de la mobilité ethnique.

6. SUIVI DES EFFECTIFS SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Le lieu de résidence, l'âge et le sexe sont les trois variables fondamentales de tous recensements et enquêtes. Les données de la population selon l'âge et le sexe sont importantes pour la description et l'analyse des données démographiques et socio-économiques. Ces deux variables permettent d'expliquer ou de prévoir des niveaux différents de natalité de deux sous-populations ou encore l'effectif à venir de la population en âge de travailler. Dans le cas présent, étant entendu que la croissance des populations autochtones à l'échelle du Canada depuis 1986 n'est pas uniquement naturelle ou migratoire, l'analyse des données de population suivant l'âge et le sexe apporte un éclairage supplémentaire.

Ce chapitre sur le suivi des effectifs selon l'âge et le sexe des populations autochtones comporte deux sections. À la première section, on examine la structure de la population à l'aide de la pyramide des âges. À la seconde section, on reprend et développe l'analyse longitudinale de l'évolution des populations autochtones amorcée plus tôt en introduction où l'âge traduit l'appartenance des individus à une cohorte de naissances. Avec cette seconde analyse, on tente de répondre à la question suivante : **est-ce que la croissance des populations autochtones depuis 1986 est le produit de cohortes isolées?** Étant donné la taille modeste de leurs effectifs selon l'âge, les Autochtones à identités multiples sont exclus de ces analyses.

6.1 Pyramides des âges

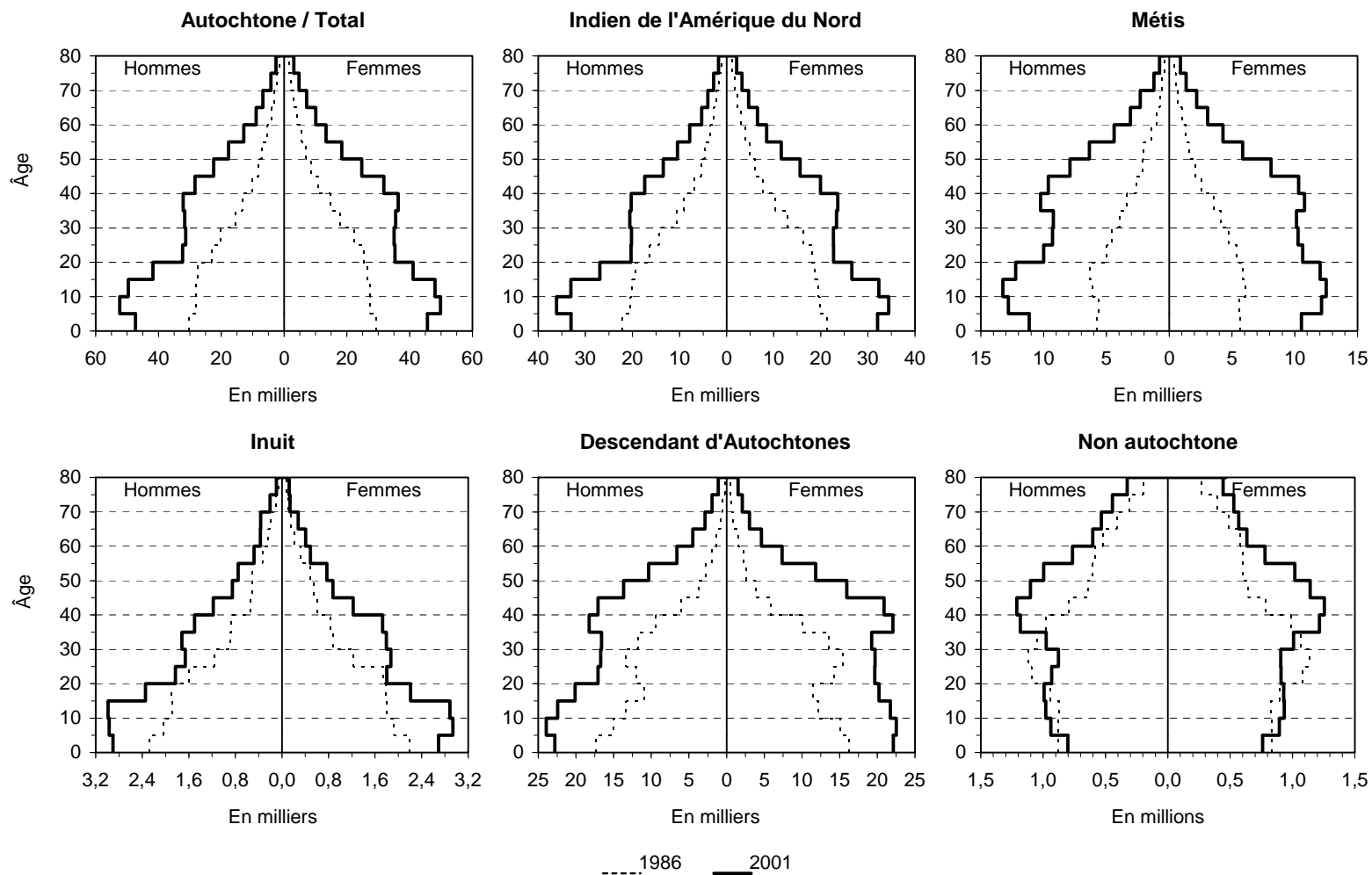
La caractéristique première de la pyramide des âges des populations autochtones est sa base très large et son sommet effilé (figure 6.1, tableau VI.1). Pour une population soumise seulement au mouvement naturel, ce genre de pyramide est typique d'une population à natalité et à mortalité élevées. Ce n'est pas le cas des populations autochtones puisque, tel que démontré à plusieurs reprises déjà au cours des chapitres précédents, des composantes non naturelles interviennent dans l'évolution de ces

populations. Les populations autochtones présentent une structure par âge beaucoup plus jeune que la population non autochtone. En 2001, 33,8 % des Autochtones sont âgées de moins de 15 ans contre seulement 18,7 % parmi les non-Autochtones. Dans la portion supérieure de la pyramide, la population non autochtone de 55 ans et plus (22,4 %) est toutes proportions gardées plus du double des populations autochtones de même âge (9,1 %). Les Inuit présentent une population plus jeune que les Indiens et les Métis. En 2001, 38,9 % de la population inuite est âgée de moins de 15 ans, comparativement à 35,5 % et 28,9 % respectivement pour les Indiens et les Métis. Les personnes âgées de 55 ans et plus représentent 7,0 % de l'ensemble de la population chez les Inuit, contre 8,8 % et 9,9 % chez les Indiens et les Métis.

La seconde caractéristique des pyramides des âges des populations autochtones est l'étonnante croissance d'une majorité des cohortes des deux sexes de 1986 à 2001. Sur la figure 6.1, la croissance correspond à la surface comprise entre le trait plein gras (2001) et le trait alterné (1986) des pyramides. Par exemple, pour la cohorte des femmes autochtones âgées de 35-39 ans en 2001, l'effectif de population est supérieur de plus de 11 000 personnes à ce qu'il était 15 ans auparavant, c'est-à-dire lorsque cette génération était âgée de 20-24 ans. Les Inuit se démarquent cependant des Indiens et des Métis. La surface comprise entre les traits représentant chacune des pyramides est, toutes proportions gardées, plus importante chez les Indiens et les Métis que chez les Inuit. Pour une population soumise strictement au mouvement naturel, un tel accroissement de l'effectif des cohortes est impossible. L'accroissement relatif des cohortes de 1986 à 2001 fera l'objet de la prochaine section.

Les populations autochtones ont vieilli de 1986 à 2001 (tableau VI.1). L'âge médian de la population indienne est passé de 20,5 à 23,3 ans, de 22,2 à 27,0 ans pour les Métis et de 19,0 à 20,5 ans pour les Inuit. Habituellement, le vieillissement d'une population s'effectue par un rétrécissement de la base de la pyramide, ce qui correspond à une diminution de la natalité, donc à l'arrivée de cohortes de moins en moins nombreuses. C'est essentiellement ce qui s'est produit pour la population non autochtone durant le XX^e siècle (Beaujot, 1991). Chez les populations autochtones, le

Figure 6.1 Pyramides des âges des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone, Canada, 1986 et 2001



Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 et 2001, totalisations spéciales.

Tableau VI.1 Répartition procentuelle selon le groupe d'âge et âge médian des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone, Canada, 1986 et 2001

Appartenance autochtone		1986	2001
Autochtone / Total	0-14	36,7 %	33,8 %
	15-24	22,0 %	17,4 %
	25-54	33,6 %	39,8 %
	55+	7,7 %	9,1 %
	Âge médian	20,8	24,3
Indien de l'Amérique du Nord	0-14	37,4 %	35,5 %
	15-24	22,0 %	17,0 %
	25-54	33,1 %	38,7 %
	55+	7,6 %	8,8 %
	Âge médian	20,5	23,3
Indien d'origine indienne	0-14	36,5 %	35,2 %
	15-24	21,7 %	16,8 %
	25-54	33,4 %	38,2 %
	55+	8,4 %	9,7 %
	Âge médian	20,9	23,6
Indien d'origines mixtes	0-14	40,5 %	36,2 %
	15-24	23,1 %	17,5 %
	25-54	31,9 %	39,7 %
	55+	4,6 %	6,6 %
	Âge médian	19,1	22,7
Métis	0-14	33,7 %	28,9 %
	15-24	21,8 %	17,9 %
	25-54	36,2 %	43,2 %
	55+	8,3 %	9,9 %
	Âge médian	22,2	27,0
Métis d'origine métisse	0-14	33,2 %	29,4 %
	15-24	22,3 %	17,3 %
	25-54	34,9 %	41,6 %
	55+	9,6 %	11,8 %
	Âge médian	22,3	27,4
Métis d'origines mixtes	0-14	34,1 %	28,8 %
	15-24	21,4 %	18,1 %
	25-54	37,3 %	43,7 %
	55+	7,2 %	9,4 %
	Âge médian	22,2	26,9

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 et 2001, totalisations spéciales.

Tableau VI.1 Répartition procentuelle selon le groupe d'âge et âge médian des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone, Canada, 1986 et 2001 (suite)

Appartenance autochtone		1986	2001
Inuit	0-14	40,3%	38,9%
	15-24	23,3%	18,3%
	25-54	30,1%	35,7%
	55+	6,3%	7,0%
	Âge médian	19,0	20,5
Inuit d'origine inuite	0-14	40,1%	38,3%
	15-24	23,6%	18,2%
	25-54	29,7%	36,2%
	55+	6,6%	7,3%
	Âge médian	19,0	21,0
Inuit d'origines mixtes	0-14	41,2%	41,7%
	15-24	21,7%	18,8%
	25-54	32,2%	33,4%
	55+	4,9%	6,0%
	Âge médian	19,1	18,9
Autochtones multiples	0-14	32,4%	33,5%
	15-24	20,0%	17,4%
	25-54	40,3%	39,2%
	55+	7,2%	9,9%
	Âge médian	23,6	24,3
Descendant d'Autochtones	0-14	36,1%	29,9%
	15-24	19,7%	17,0%
	25-54	39,7%	44,7%
	55+	4,5%	8,3%
	Âge médian	22,3	26,9
Non-Autochtone	0-14	21,1%	18,7%
	15-24	16,5%	13,3%
	25-54	42,8%	45,5%
	55+	19,6%	22,4%
	Âge médian	31,8	37,8

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 et 2001, totalisations spéciales.

vieillesse de la structure par âge ne s'est pas opéré exactement selon ce mode puisque la base de la pyramide est en nombres absolus nettement plus large en 2001 qu'elle ne l'était en 1986. Au cours de cette période, le nombre d'enfants autochtones âgés de moins de 5 ans est passé de 170 525 à 292 815. Si la structure par âge des populations autochtones est plus vieille en 2001 qu'elle ne l'était quinze ans auparavant, c'est surtout parce que l'effectif de la population adulte âgée de 25 à 54 ans a plus que doublé de 1986 à 2001, passant de 155 970 à 345 460 personnes. Le processus naturel de renouvellement des générations, quoiqu'il y contribue, ne constitue pas l'unique explication du vieillissement des populations autochtones.

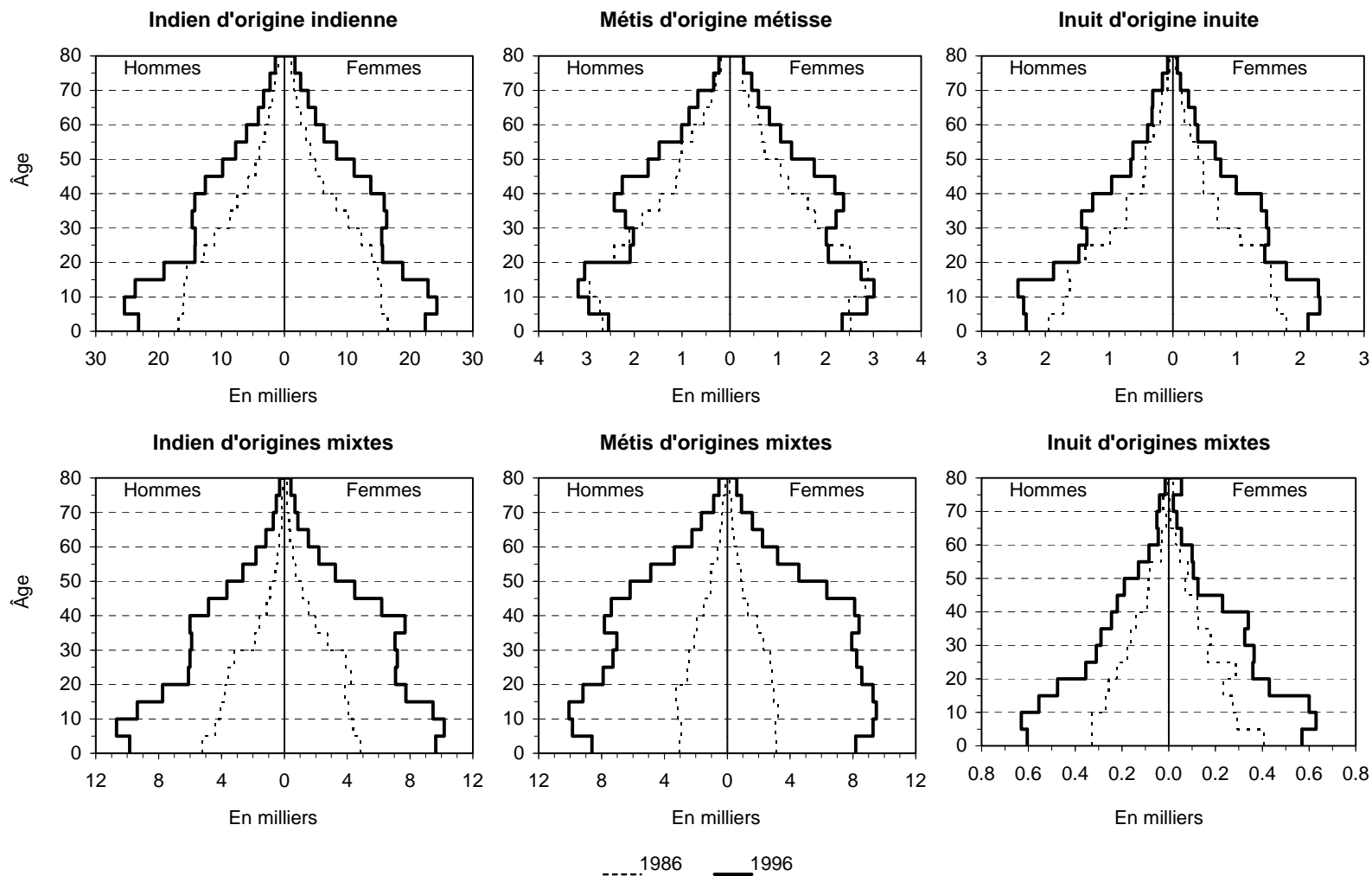
La pyramide des âges des descendants d'Autochtones (figure 6.1) présente des caractéristiques qui la rapprochent parfois des populations autochtones, d'autres fois de la population non autochtone. Voyons d'abord les caractéristiques communes aux populations autochtones. La base de la pyramide de la population des descendants d'Autochtones est toutes proportions gardées de largeur comparable à celle de la population métisse mais plus étroite que celle des populations indienne et inuite. En 2001, 29,9 % des descendants d'Autochtones sont âgés de moins de 15 ans, comparativement à 28,9 % chez les Métis, 35,5 % chez les Indiens et 38,9 % chez les Inuit (tableau V.1). Dans la partie supérieure de la pyramide, les descendants d'Autochtones âgés de 55 ans et plus en 2001 (8,3 %) sont aussi peu nombreux que les Métis (8,8 %). En terme d'âge médian (tableau VI.1), la structure par âge des descendants d'Autochtones en 2001 (26,9 ans) se compare à la plus vieille des populations autochtones, les Métis (27,0 ans), mais est tout de même beaucoup plus jeune que la population non autochtone (37,8 ans). Globalement donc, les descendants d'Autochtones présentent des similitudes surtout avec les Métis, moins avec les Indiens et les Inuit.

Si aux deux extrémités de la pyramide, les descendants d'Autochtones ressemblent aux populations autochtones, il en va tout autrement aux groupes d'âge intermédiaires. À ces âges, les descendants d'Autochtones présentent davantage de similitudes avec la population non autochtone : ces populations présentent toutes deux un renflement important de la pyramide entre 20 et 39 ans en 1986 et entre 35 et 54 ans

en 2001, suivi d'un resserrement aux âges inférieurs. L'origine de ce renflement dans la pyramide des âges est bien connue : il s'agit du baby-boom qui a suivi le deuxième conflit mondial. Après les années creuses de la fécondité durant la crise économique des années trente et la guerre de 1939-1945, il y a eu dès 1946 récupération des naissances retardées par la guerre, puis un important regain de la natalité, le baby-boom, qui a duré jusqu'au milieu des années 1960 (Péron et Strohmenger, 1985; Beaujot, 1991). Exception faite des Métis en 2001, aucune des populations autochtones ne présente un tel renflement de la pyramide. Pour ce qui est de la pyramide des Métis en 2001, si un baby-boom était à l'origine du renflement observé, celui-ci serait également visible sur la pyramide de 1986. Or, il n'en est rien. Ainsi, le renflement de la pyramide des Métis en 2001 tire vraisemblablement son origine de l'accroissement spectaculaire de la population adulte de 1986 à 2001 discuté précédemment.

L'analyse des pyramides des âges des populations autochtones selon l'origine ethnique révèle quelques points forts intéressants (figure 6.2). Tout d'abord, les pyramides des âges des Indiens d'origine indienne, des Métis d'origine métisse et des Inuit d'origine inuite rappellent que l'accroissement de ces populations, représenté par la surface entre les pyramides, a été plus modeste que celui des Indiens, Métis et Inuit d'origines mixtes. Ensuite, au sein de chaque population d'identité autochtone, on remarque que la sous-population d'origines mixtes (p.ex., Indiens d'origines mixtes) présente une pyramide des âges avec une base tout aussi large et un sommet tout aussi effilé que la sous-population d'origine unique (p.ex., Indiens d'origine indienne). Bref, les Autochtones d'origines mixtes présentent une structure par âge aussi jeune que les Autochtones d'origine unique. Cette « jeunesse » de la structure par âge des populations autochtones d'origines mixtes peut sembler surprenante au premier coup d'œil. Intuitivement, il aurait semblé « normal » que les Autochtones d'origines mixtes présentent une structure d'âge intermédiaire entre les Autochtones d'origine unique et les non-Autochtones. Or, ce n'est pas le cas. Pour les Indiens par exemple, la proportion des enfants de moins de 15 ans en 2001 est de 35,2 % pour la sous-population d'origine indienne et de 36,2 % pour la sous-population d'origines mixtes. Chez les Inuit d'origine

Figure 6.2 Pyramides des âges des populations autochtones selon l'origine ethnique, Canada, 1986 et 2001



Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 et 2001, totalisations spéciales.

inuite, le poids démographique des enfants est de 38,3 % contre 41,7 % chez les Inuit d'origines mixtes. Pour les Métis, la base de la pyramide varie peu selon l'origine, mais la part des 55 ans et plus est de 11,8 % pour la sous-population d'origine métisse, contre 9,4 % pour celle d'origines mixtes.

À la vue de ces pyramides, il serait prématuré de conclure que les populations autochtones d'origines mixtes ont une natalité plus élevée que celles d'origine unique. En effet, pour les populations autochtones, le renouvellement des générations dépend de la combinaison de trois phénomènes, soit de l'exogamie, de la natalité et de la mobilité ethnique intergénérationnelle (Robitaille et Guimond, 2003). Parents et enfants n'appartiennent pas nécessairement au même groupe, donc n'ont pas forcément le même profil identité/origine, en particulier lorsque les parents eux-mêmes n'appartiennent pas au même groupe. La base de la pyramide des populations autochtones, qu'elle soit étroite ou large, n'est pas seulement dépendante de la natalité, c'est-à-dire de la naissance d'enfants dont les parents appartiennent au groupe, mais elle est également dépendante de l'exogamie des adultes appartenant au groupe et de la mobilité ethnique intergénérationnelle.

6.2 Accroissement des cohortes de 1986 à 2001

À partir de l'équation générale du bilan démographique⁴⁸ décrite au premier chapitre (p.11), le bilan démographique d'une cohorte présente à l'instant t s'établit comme suit :

$$P_{x+n}^{t+n} = P_x^t - D_{x,x+n}^{t,t+n} + M_{x,x+n}^{t,t+n} + V_{x,x+n}^{t,t+n} + \beta_{x,x+n}^{t,t+n}$$

où

P_{x+n}^{t+n} , P_x^t indiquent respectivement les populations d'âge $x+n$ et x observées au temps $t+n$ et t ;

⁴⁸ Aussi appelée l'équation de concordance.

$D_{x,x+n}^{t,t+n}$	correspond aux décès survenus entre l'âge x et $x+n$ au cours de la période d'observation $(t, t+n)$;
$M_{x,x+n}^{t,t+n}$	désigne le solde migratoire net entre les âges x et $x+n$ observé au cours de la période d'observation $(t, t+n)$;
$V_{x,x+n}^{t,t+n}$	regroupe toutes les sources non démographiques de variation de la qualité du dénombrement de la population de l'âge x à l'âge $x+n$;
$\beta_{x,x+n}^{t,t+n}$	représente la mobilité ethnique nette intragénérationnelle entre l'âge x et l'âge $x+n$ au cours de la période d'observation $(t, t+n)$.

L'indice utilisé pour l'analyse de la croissance des cohortes est l'*accroissement relatif des cohortes* (ARC). Cet indice se calcule en rapportant à l'effectif d'une cohorte d'âge x au temps t (P_x^t), l'effectif de cette même cohorte n années plus tard ($P_{x,x+n}^{t,t+n}$), le tout diminué de 1. La cohorte née au cours de l'intervalle n est par définition exclue de l'observation.

$$ARC = P_{x,x+n}^{t,t+n} / P_x^t - 1$$

Pour une population soumise au seul mouvement naturel (i.e., la natalité moins la mortalité), l'accroissement relatif d'une cohorte est toujours inférieur à 0.

L'intervalle intercensitaire étant de cinq années ($n=5$), l'ARC devrait idéalement être calculé par groupe d'âge quinquennal pour les trois périodes intercensitaires, soit 1986-1991, 1991-1996 et 1996-2001. Or, l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991 (EAPA), l'unique source de données sur l'identité autochtone pour cette année⁴⁹, n'a recueilli et publié de l'information sur les populations d'identité autochtone que pour six groupes d'âge : 0-4, 5-14, 15-24, 25-34, 35-54 et 55 ans et plus (Statistique Canada, 1993a). Étant donné cette configuration des données pour l'année 1991, l'analyse de l'évolution de l'effectif des cohortes est réalisée en deux étapes. La première étape consiste en l'analyse de l'ARC par groupe d'âge quinquennal, par sexe et

⁴⁹ Voir le chapitre 3, section 3.1.4, page 40.

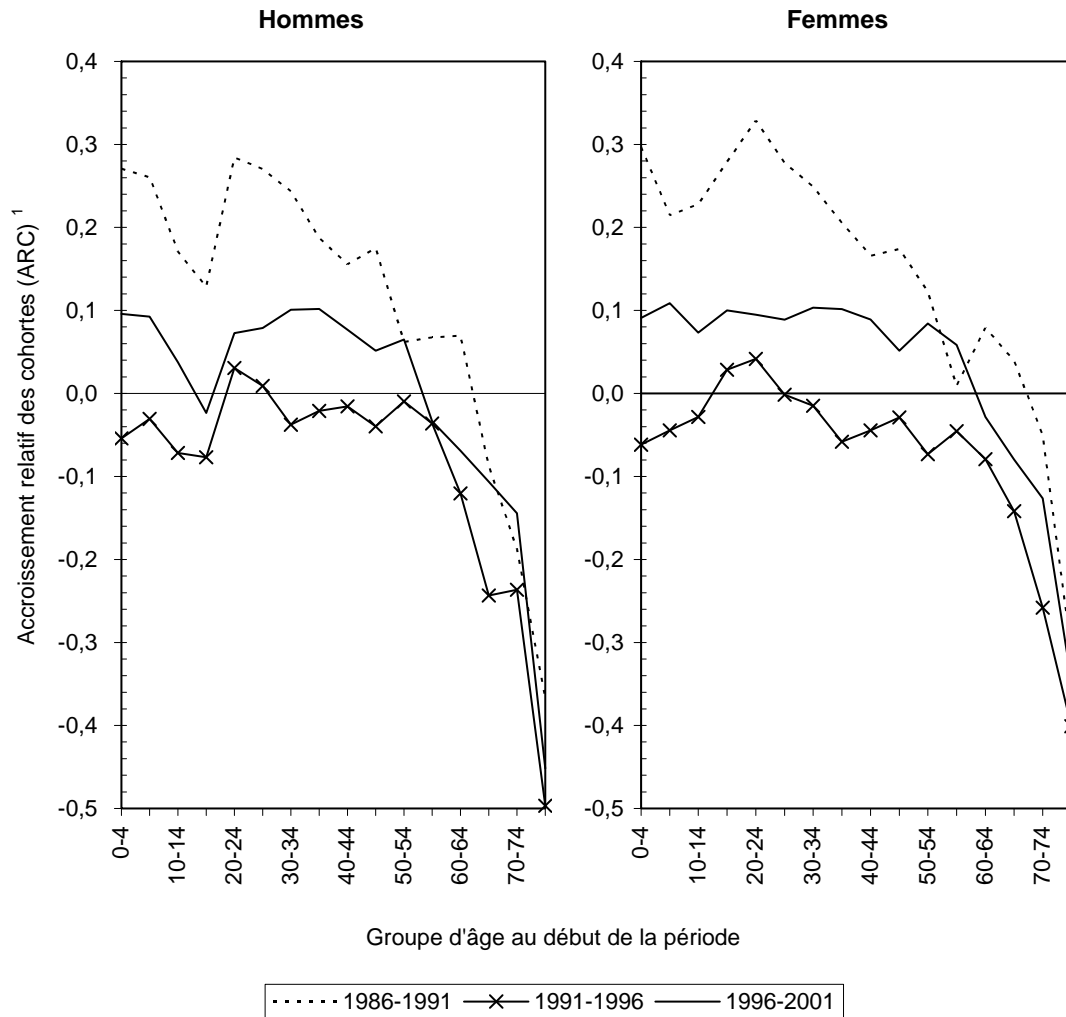
par période intercensitaire de l'ensemble des populations d'origine autochtone. Ici seulement, les données du Recensement du Canada de 1991 sur l'origine autochtone détaillées selon le groupe d'âge quinquennal et le sexe sont utilisées en remplacement de celle de l'EAPA. À la seconde étape, on examine pour chacune des populations autochtones à l'étude – Indiens de l'Amérique du Nord, Métis et Inuit – l'évolution de l'effectif des cohortes sur l'ensemble de la période 1986-2001, par groupe d'âge quinquennal et par sexe.

6.2.1 Croissance relative des cohortes des populations d'origine autochtone par période intercensitaire

La figure 6.3 montre l'accroissement relatif de l'effectif des cohortes (ARC) pour l'ensemble des populations d'origine autochtone du Canada par groupe d'âge quinquennal et par sexe, pour les périodes 1986-1991, 1991-1996 et 1996-2001. Les ARC sont classés selon le groupe d'âge au début (t) de la période intercensitaire ($t, t+5$) pour laquelle ils sont calculés.

Tel qu'observé au cours des chapitres précédents, l'accroissement des populations autochtones varie d'une période à l'autre. L'accroissement relatif des cohortes masculine et féminine d'origine autochtone âgées de moins de 65 ans est supérieur à zéro pour les périodes 1986-1991 et 1996-2001. C'est dire que pour chacune des cohortes considérées au cours de ces périodes, l'effectif au temps $t+5$ est plus important que l'effectif au temps t . Par exemple, l'effectif de la cohorte des garçons âgés de 5 à 9 ans en 1986 a augmenté de 26 % — l'ARC est de 0,26 — au cours de la période 1986-1991. Si l'effectif augmente, cela signifie que les gains enregistrés par ces cohortes sont donc plus importants que les pertes. La période 1991-1996 présente des ARC négatifs pour la population âgée de moins de 65 ans, signalant cette fois que les pertes d'effectifs sont supérieures aux gains. En comparaison, l'ARC de la population non autochtone (figure 6.4) n'est que légèrement supérieur à zéro jusqu'à la quarantaine, principalement à cause de la migration internationale, et diminue par la suite.

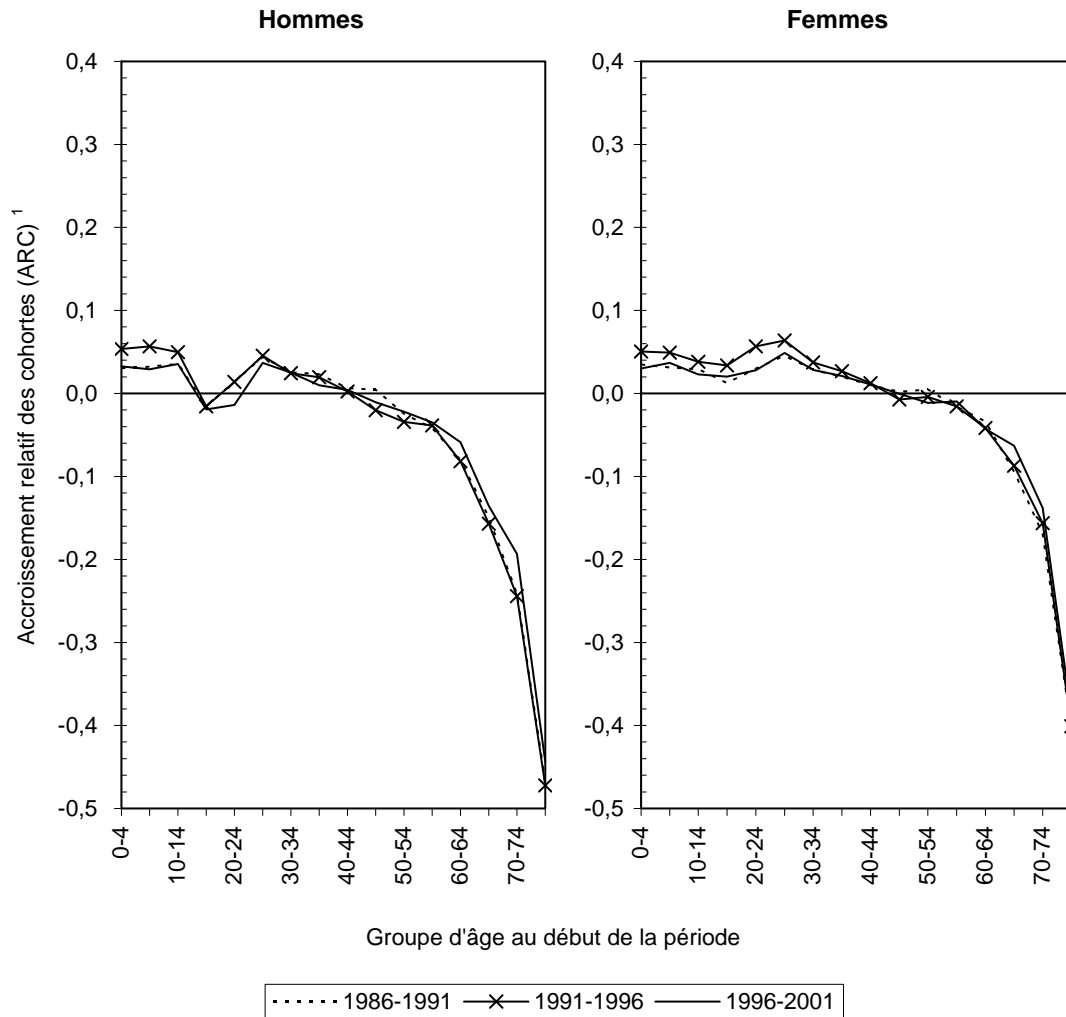
Figure 6.3 Accroissement relatif des cohortes (ARC) des populations d'origine autochtone selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1986-2001



Note : ¹ Accroissements rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.

Figure 6.4 Accroissement relatif des cohortes (ARC) de la population d'origine non autochtone selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1986-2001



Note : ¹ Accroissements rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.

Abstraction faite des variations liées à la période⁵⁰, la similarité des courbes de l'accroissement relatif des cohortes quant à la forme indique que l'effet d'âge prime sur l'effet de génération. Par similarité des courbes, on entend que les creux, sommets et déclin dans ces courbes sont généralement localisés aux mêmes âges — des sommets à 0-9 et 20-39 ans, un creux à 10-19 ans et un déclin quasi ininterrompu selon l'âge à partir de 50 ans —, peu importe la période intercensitaire, donc peu importe les générations concernées. L'expression *effet d'âge* signifie que l'âge atteint explique les différences entre les diverses générations — donc entre les divers groupes d'âge — observées à une date donnée. L'expression *effet de génération* désigne l'histoire démographique propre à chaque génération comme facteur explicatif de ces différences (Pressat, 1979, 62-63). En résumé, **les variations de l'accroissement relatif des cohortes selon l'âge au cours de la période à l'étude tiennent, pour l'essentiel, à la différence d'âge entre les générations plutôt qu'à l'histoire démographique propre à chaque génération.**

Au chapitre précédent, on a pu observer que la croissance des populations autochtones de 1986 à 2001 n'est pas uniforme à l'échelle du pays. Maintenant, on constate à l'analyse de l'accroissement relatif des cohortes que cette croissance varie également selon l'âge. Comment expliquer ces variations? Pourquoi, par exemple, ce creux à 15-19 ans dans l'ARC, particulièrement apparent chez les hommes? Les deux figures suivantes fournissent une partie de l'explication. Sur chacune de ces figures, on compare, pour les populations d'origine autochtone (figure 6.5) et non autochtone (figure 6.6), l'accroissement relatif des cohortes et les taux perspectifs de mortalité et de dénombrement⁵¹ selon le groupe d'âge et le sexe associés à la période 1996-2001. Aux fins de cet exercice, l'apport de la migration à l'accroissement des cohortes est

⁵⁰ Qui traduisent un effet de période. Par *effet de période*, on entend l'ensemble des conditions socio-démographiques observées qui explique les différences d'intensité du phénomène d'une période à l'autre.

⁵¹ Le taux perspectif de dénombrement correspond au rapport entre (a) le complément à l'unité du taux de sous-dénombrement à l'âge $x+5$ et (b) le complément à l'unité du taux de sous-dénombrement à l'âge x , le tout diminué de 1. Les taux perspectifs de dénombrement ont été calculés à partir des taux de sous-dénombrement selon le groupe d'âge et le sexe des Canadiens au recensement de 1996.

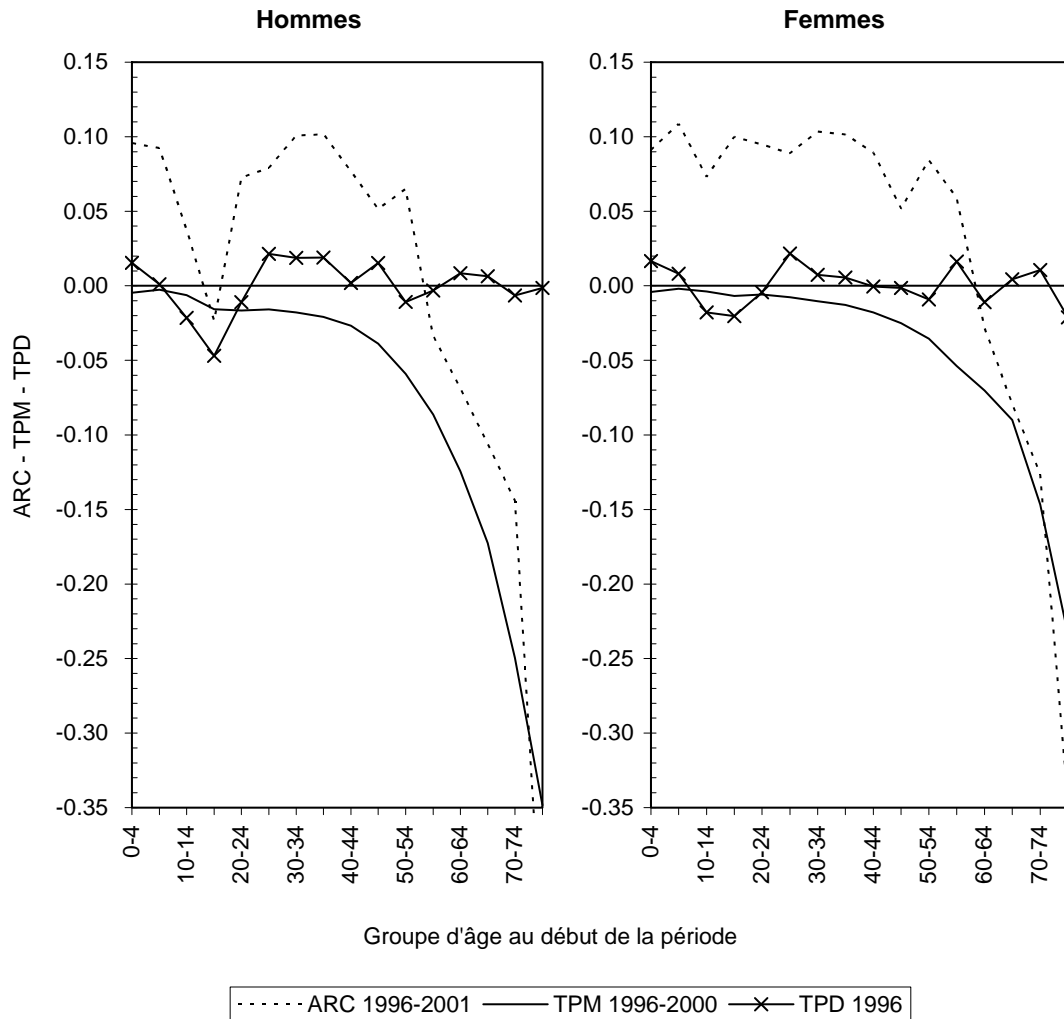
considéré nul, étant donné qu'il s'agit de données nationales⁵².

La juxtaposition des trois courbes suggèrent que la forme des courbes masculine et féminine de l'ARC selon l'âge serait largement tributaire des variations selon l'âge de la mortalité et de la qualité du dénombrement, et ce tant chez les populations d'origine autochtone que chez les non-Autochtones. Plus spécifiquement, avant 50 ans, les principales aspérités de la courbe de l'ARC selon l'âge seraient dues aux variations de la qualité du dénombrement selon l'âge. Après 50 ans, la courbe de l'ARC diminue rapidement à mesure qu'on avance en âge, sous l'effet de la mortalité.

Il est difficile de déterminer à partir de cette seule analyse des figures si la portion de l'ARC non expliquée par la mortalité, la migration et la qualité du dénombrement, c'est-à-dire la mobilité ethnique intragénérationnelle, varie selon l'âge. D'après la littérature consultée (Lieberson et Waters, 1988; Passel et Berman, 1986; Anderson et Silver, 1983; Passel, 1976), le passage de l'adolescence à l'âge adulte se distinguerait par rapport aux autres âges quant aux niveaux de mobilité ethnique affichés. Cependant, cette distinction ne va pas toujours dans le même sens : parfois, la mobilité ethnique est plus intense à ces âges (Lieberson et Waters, 1988; Anderson et Silver, 1983), d'autre fois elle l'est moins (Passel et Berman, 1986; Passel, 1976). L'estimation de la mobilité ethnique intragénérationnelle selon l'âge et le sexe fera l'objet du chapitre 8.

⁵² Voir le chapitre 1, section 1.1, page 4.

Figure 6.5 Accroissement relatif des cohortes¹ (ARC), taux perspectif de mortalité² (TPM) et taux perspectif de dénombrement³ (TPD) des populations d'origine autochtone selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1996-2001



Notes : ¹ Accroissements rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

² Tiré de la table de mortalité des Indiens inscrits de 1996-2000.

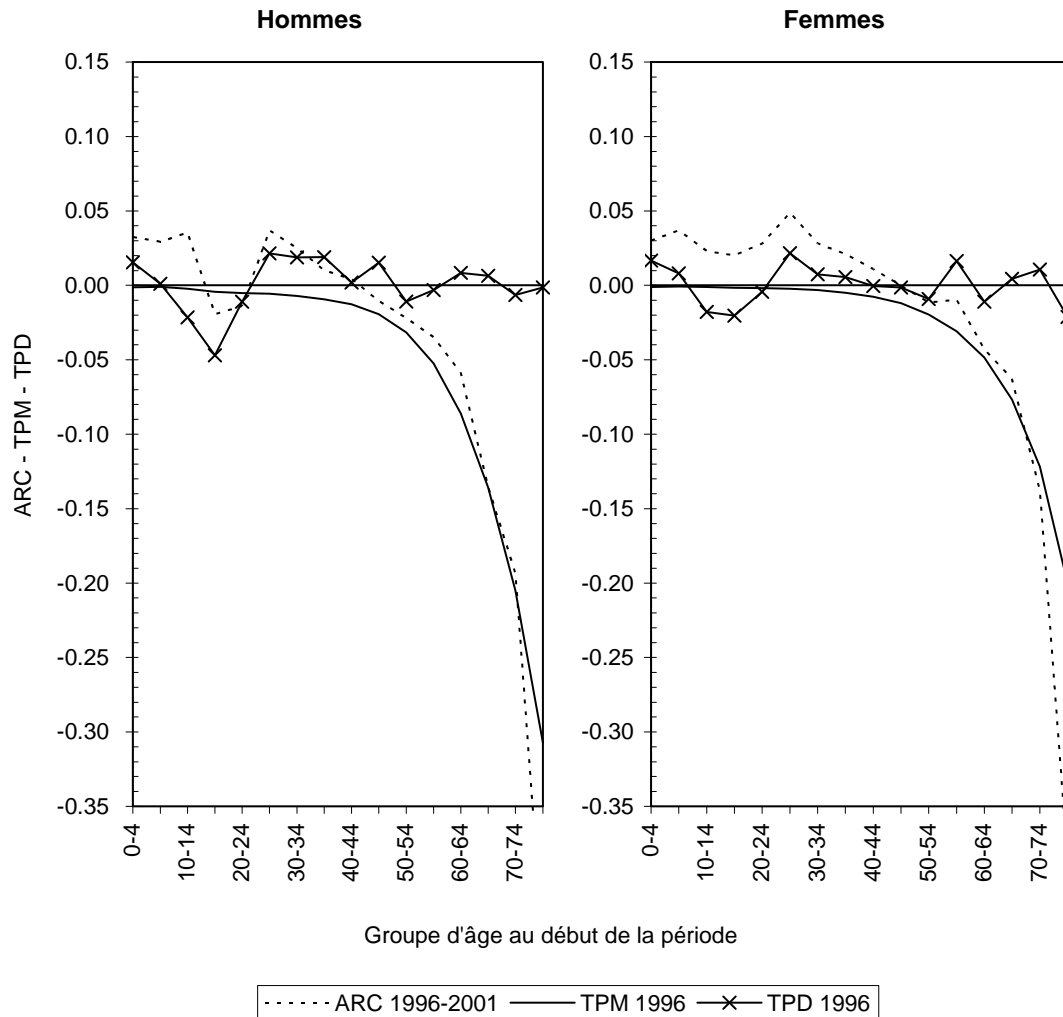
³ Calculé à partir des taux de sous-dénombrement selon le groupe d'âge et le sexe des Canadiens au recensement de 1996.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.

Verma, Michalowski et Gauvin (2004).

Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, Enquête de contre-vérification des dossiers (CVD), données non publiées.

Figure 6.6 Accroissement relatif des cohortes¹ (ARC), taux perspectif de mortalité² (TPM) et taux perspectif de dénombrement³ (TPD) de la population d'origine non autochtone selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1996-2001



Notes : ¹ Accroissements rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

² Tiré de la table de mortalité des Canadiens de 1996.

³ Calculé à partir des taux de sous-dénombrement selon le groupe d'âge et le sexe des Canadiens au recensement de 1996.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales. CIED (2003).

Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, Enquête de contre-vérification des dossiers (CVD), données non publiées.

6.2.2 Croissance relative des cohortes des populations autochtones de 1986 à 2001

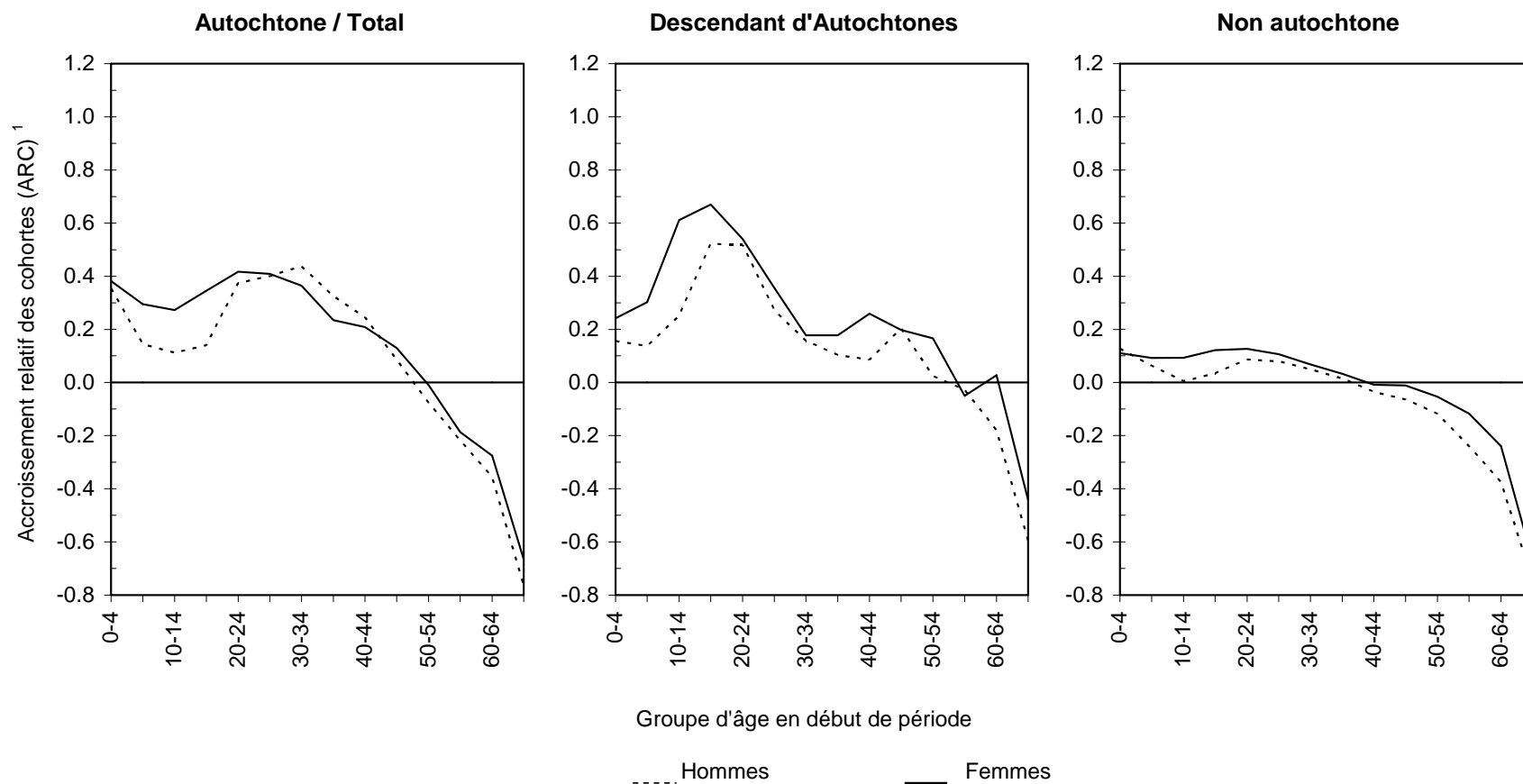
La figure 6.7 présente l'accroissement relatif des cohortes (ARC) pour les populations autochtones par groupe d'âge quinquennal et par sexe, pour l'ensemble de la période 1986-2001. L'ARC des populations autochtones âgées de moins de 50 ans en 1986 est supérieur à zéro, avec des sommets à 0-4 ans et 20-39 ans. C'est dire que, pour chacune des cohortes considérées, l'effectif en 2001 est plus grand qu'il ne l'était en 1986. Par exemple, l'effectif de la cohorte des garçons âgés de moins de 5 ans en 1986 a augmenté de 35 p. 100 – l'ARC est de 0,35 – de 1986 à 2001.

Les courbes masculine et féminine de l'ARC selon l'âge ont la même allure générale. Ces courbes affichent un creux à l'adolescence et aux premiers âges adultes, plus évident chez les hommes. À partir de la trentaine, l'ARC diminue à mesure qu'augmente l'âge, donc à mesure qu'augmente la mortalité. Au-delà de 50 ans, les accroissements sont inférieurs à zéro, indiquant une diminution de l'effectif de la cohorte.

Les Métis affichent les accroissements relatifs des cohortes les plus élevés parmi les populations autochtones. L'effectif des Métis âgés de 0-4 et 20-39 ans en 1986 a plus que doublé au cours des quinze années d'observation ($ARC > 1$). Chez les Inuit, les accroissements sont généralement inférieurs à zéro. À titre comparatif, l'ARC des descendants d'Autochtones est également supérieur à zéro chez les moins de 50 ans, mais les variations de l'ARC selon l'âge diffèrent nettement de celles des Autochtones. Au lieu d'un creux à l'adolescence et d'une diminution quasi continue après 50 ans, on observe deux saillies, l'une à 15-29 ans, l'autre à 40-54 ans.

Les différences les plus marquées de l'ARC au sein d'une même population autochtone sont observées chez les Métis (figure 6.8). Sauf exceptions, les accroissements sont inférieurs à 0 pour les Métis d'origine métisse, alors qu'ils excèdent 1 pour les Métis d'origines mixtes âgés de moins de 50 ans, atteignant même 2 chez les enfants de moins de 5 ans et les adultes de 20-29 ans. Un accroissement relatif de 2

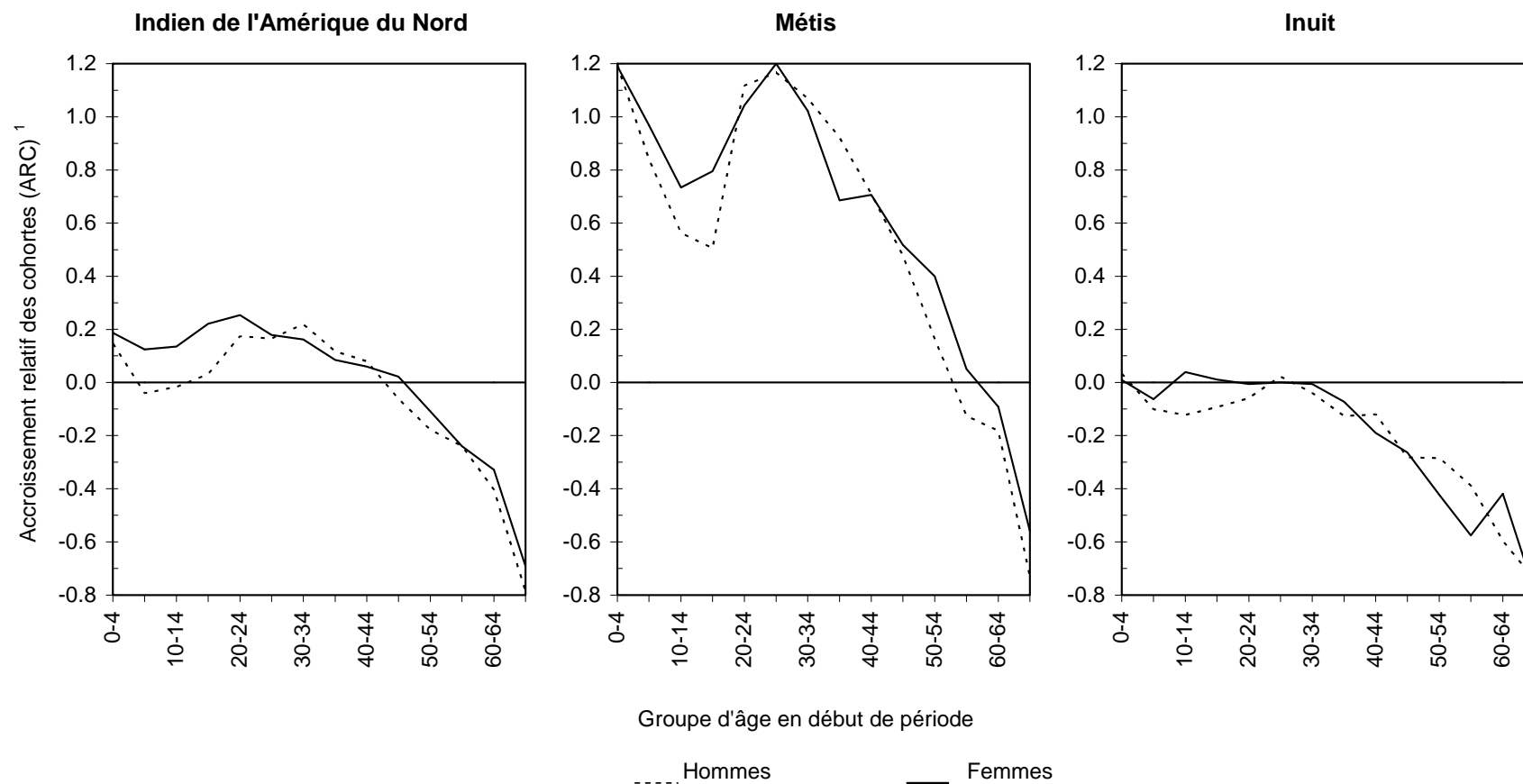
Figure 6.7 Accroissement relatif des cohortes (ARC) des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1986-2001



Note : ¹ Accroissements rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 et 2001, totalisations spéciales.

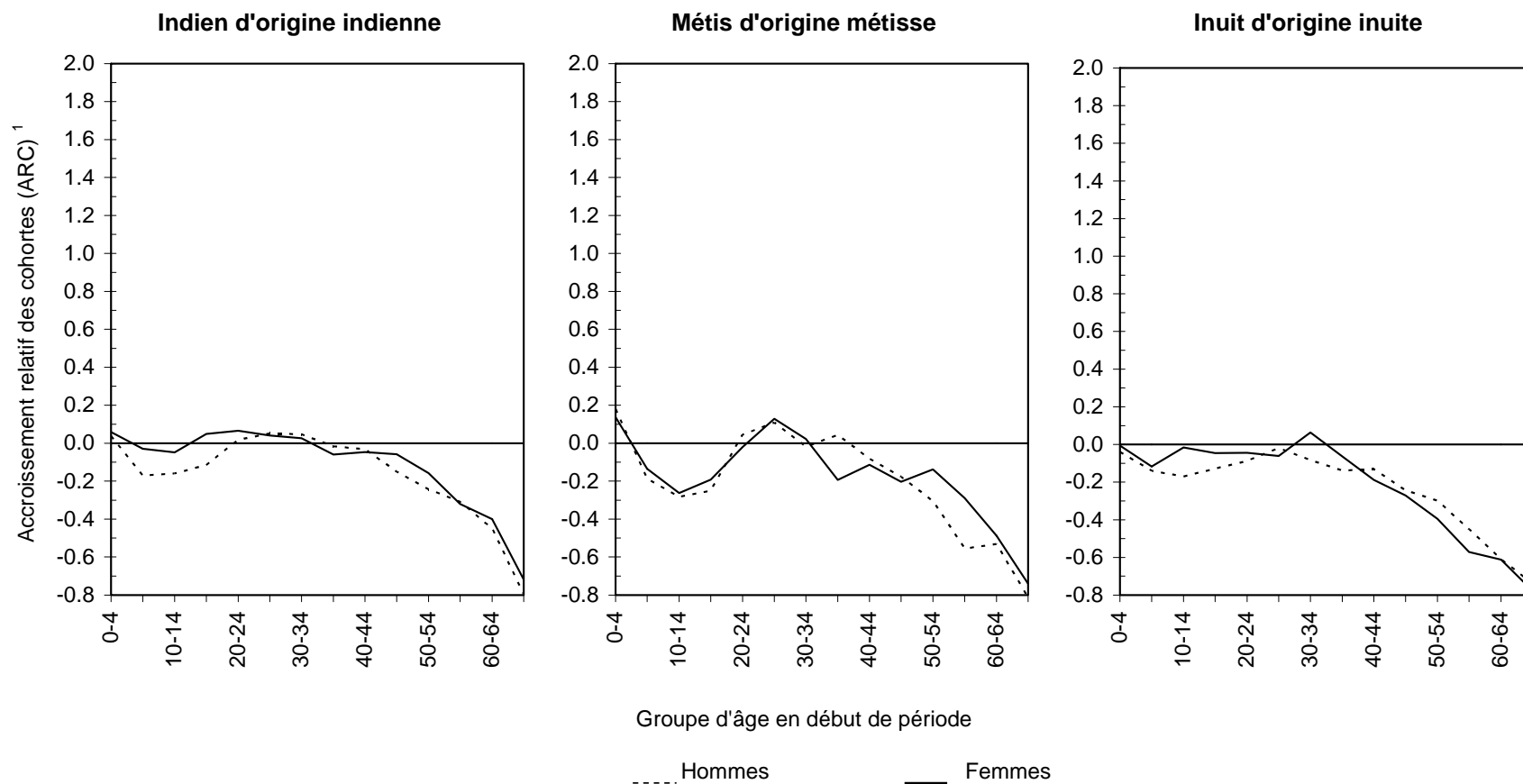
Figure 6.7 Accroissement relatif des cohortes (ARC) des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1986-2001 (suite)



Note : ¹ Accroissements rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 et 2001, totalisations spéciales.

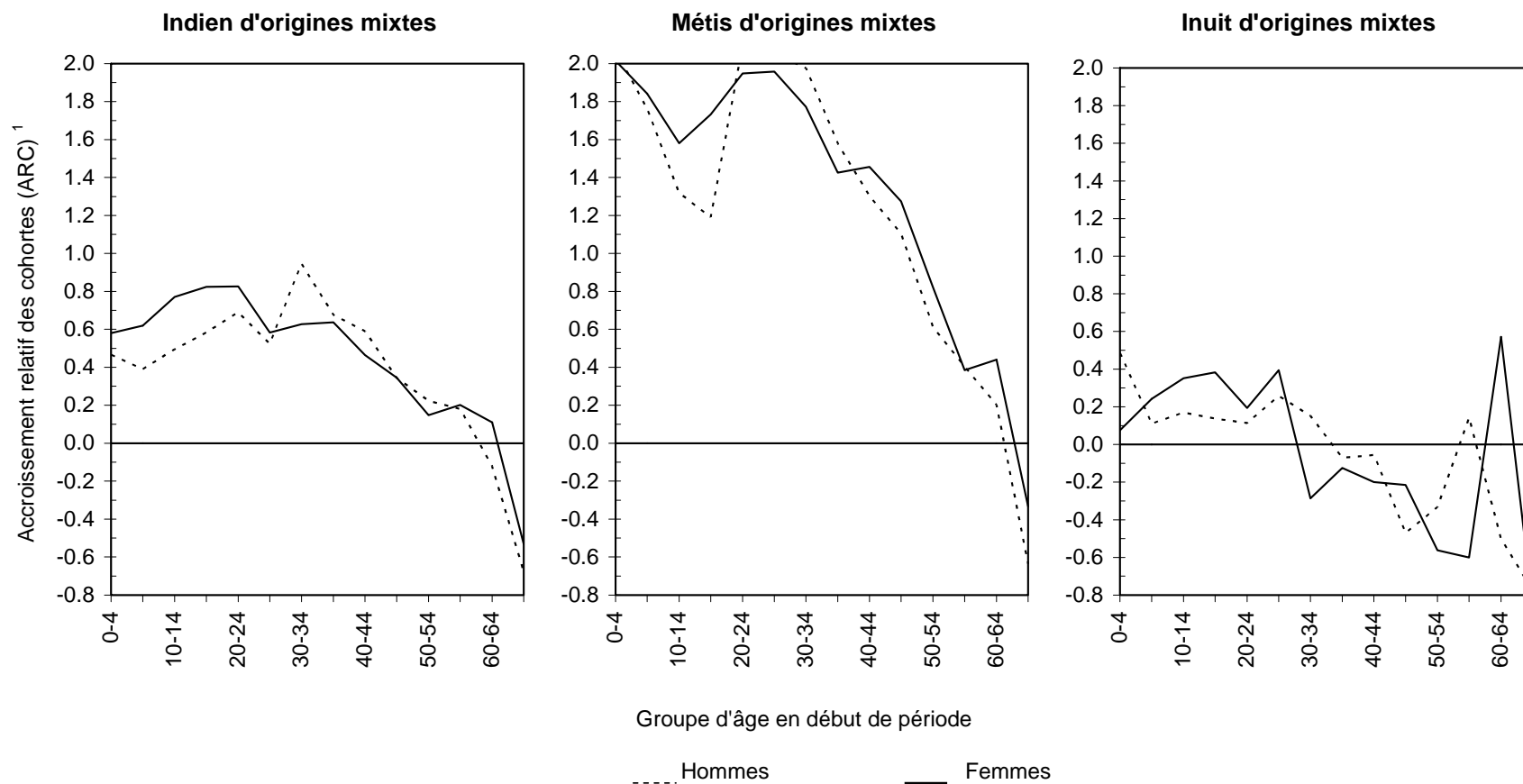
Figure 6.8 Accroissement relatif des cohortes (ARC) des populations autochtones selon le groupe d'âge et le sexe, par origine ethnique, Canada, 1986-2001



Note : ¹ Accroissements rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 et 2001, totalisations spéciales.

Figure 6.8 Accroissement relatif des cohortes (ARC) des populations autochtones selon le groupe d'âge et le sexe, par origine ethnique, Canada, 1986-2001 (suite)



Note : ¹ Accroissements rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 et 2001, totalisations spéciales.

signifie que l'effectif de la cohorte en question a triplé au cours de la période d'observation, ce qui, évidemment, est impossible si on ne considère que la mortalité. Les Indiens présentent également des variations de l'ARC selon l'origine, les accroissements les plus élevés appartenant aussi au sous-ensemble des personnes d'origines mixtes.

6.3 Conclusion

L'analyse des données sur les populations autochtones selon l'âge et le sexe pour l'ensemble du Canada révèle un accroissement de l'effectif des cohortes âgées de moins de 50 ans au cours de la période 1986-2001. L'accroissement relatif des cohortes masculine et féminine est souvent supérieur à zéro, indiquant qu'il y a plus de personnes au sein de ces cohortes en 2001 qu'il n'y en avait en 1986. Cet accroissement varie selon l'âge, les valeurs les plus élevées étant observées chez les enfants de moins de 5 ans et les adultes âgés de 20 à 39 ans. Ainsi, au regard de la question formulée en début de chapitre, **la croissance des populations autochtones depuis 1986 n'est pas le produit de cohortes isolées, mais les jeunes enfants (0-4) et les jeunes adultes (20-39) y ont manifestement contribué plus que les autres.** Cependant, ces variations de l'accroissement selon l'âge seraient pour l'essentiel attribuables aux variations selon l'âge de la mortalité et de la qualité du dénombrement de la population. Quant à la portion de l'accroissement des cohortes non expliquée par la mortalité, la migration et la qualité du dénombrement, une analyse plus poussée (chapitre 8) est nécessaire afin de déterminer si, comme l'indique la littérature, la mobilité ethnique intragénérationnelle varie selon l'âge.

La conséquence de l'augmentation inégale selon l'âge des populations autochtones est un vieillissement « non classique » de leur structure par âge. Généralement, le vieillissement d'une population s'effectue par un rétrécissement de la base, lequel est provoqué par une baisse de la natalité. Or, dans le cas des populations autochtones, les Indiens et les Métis surtout, et des descendants d'Autochtones, le vieillissement s'est plutôt opéré par un élargissement plus marqué de la pyramide aux âges adultes qu'aux autres âges. Malgré ce vieillissement, les populations autochtones et

de descendants d'Autochtones demeurent nettement plus jeunes que la population non autochtone.

L'analyse des pyramides des âges des populations autochtones selon l'origine ethnique a également mis en lumière la fausseté d'une idée préconçue à propos de la démographie des populations autochtones du Canada, à savoir que les sous-populations d'origines mixtes sont plus près de la population non autochtone que des sous-populations d'origine unique en termes de caractéristiques démographiques. Cette conception assimilante de la dynamique entre les minorités autochtones et la majorité non autochtone est particulièrement visible dans les analyses démographiques sur l'évolution future des populations autochtones qui généralement suppose pour les Métis des caractéristiques à mi-chemin entre celles des Indiens et celles de la population non autochtone⁵³. Or, cette conception est certainement erronée du point de vue de l'analyse de la structure par âge des populations autochtones. Tant chez les Indiens, les Métis que chez les Inuit, la structure par âge de leur sous-population d'origines mixtes est plus jeune que celle de leur sous-population d'origine unique, et donc très différente de la structure par âge de la population non autochtone. La natalité n'est pas la seule composante déterminante de l'effectif initial des générations d'Autochtones. Le renouvellement démographique des populations autochtones s'opère selon un mécanisme complexe qui comprend deux autres phénomènes : l'exogamie parmi la population adulte et la mobilité ethnique intergénérationnelle des enfants nés des couples exogames (Robitaille et Guimond, 2003).

⁵³ Par exemple, voir Norris, Kerr et Nault (1995).

7. CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET STATUT LÉGAL D'INDIEN

La dimension légale est importante dans le cadre d'une analyse démographique des populations autochtones du Canada, et ce pour deux raisons. D'abord, elle a depuis son apparition à la fin du XIX^e siècle modelé les rapports entre les populations autochtones et non autochtone et contribué à forger les définitions du concept d'Autochtone en usage aujourd'hui. Ensuite et surtout, il importe de **déterminer si la dimension légale a un quelconque rapport avec la croissance démographique exceptionnelle des populations autochtones de 1986 à 2001**. D'importants mouvements de population ont eu lieu à la fin des années 1980 et début 1990 entre les populations avec et sans statut légal d'Indien, résultat de modifications apportées en 1985 à la *Loi sur les Indiens*. Au 31 décembre 2000, 111 476 personnes avaient recouvré le statut légal d'Indien suite à ces amendements (AINC, 2005).

Ce chapitre comprend deux sections. La première a pour sujet l'appartenance ethnoculturelle, mesurée par l'identité autochtone et l'origine ethnique, de la population avec statut légal d'Indien en 2001. À la deuxième section, on procède à l'analyse de l'évolution des effectifs des populations autochtones selon le statut légal d'Indien de 1986 à 2001. À nouveau, l'analyse est compliquée par les nombreux changements aux méthodes de collecte et de traitement du concept de statut légal d'Indien dans les recensements canadiens et dans l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991 (EAPA). Ces changements sont discutés en introduction à la deuxième section.

7.1 Identité autochtone, origine ethnique et statut légal d'Indien

Lors du Recensement du Canada de 2001, 558 175 personnes se sont déclarées détentrices du statut légal d'Indien (tableau VII.1) dont 91,5 % (510 785) ont une origine et une identité autochtones. Sous l'angle de l'origine, 90,5 %⁵⁴ des détenteurs ont des origines indiennes. Sous l'angle de l'identité, les Indiens (86,3 % ; 481 890) forment la très grande majorité de la population avec statut légal d'Indien. On observe tout de même des proportions non négligeables de non-Autochtones (6,5 % ; 36 315), de Métis (4,6 % ; 25 675) et de descendants d'Autochtones (2,0 % ; 11 080). Peu d'Inuit (0,2 % ; 915) et d'Autochtones multiples (0,4 % ; 2 305) ont le statut. Ces données soulignent l'existence d'une relation entre l'origine indienne, l'identité indienne et le statut légal d'Indien, mais la concordance n'est pas parfaite. Des personnes d'origine ou d'identité métisse, inuite ou non autochtone ont également déclaré un statut légal d'Indien. Ce tableau croisé de l'origine ethnique et de l'identité autochtone de la population avec statut légal d'Indien montre de façon empirique que **le statut légal d'Indien n'équivaut pas à l'appartenance indienne autodéclarée.**

Comment expliquer cette hétérogénéité ethnoculturelle de la population avec statut légal d'Indien? Premièrement, la règle d'endogamie pour la transmission du statut légal d'Indien n'est pas stricte. Il peut y avoir, comme l'indique la figure 2.1 du chapitre 2 (p.27), exogamie et transmission du statut légal d'Indien. Cette « souplesse » de la *Loi sur les Indiens* vis-à-vis l'exogamie des personnes avec statut légal d'Indien signifie donc qu'il est possible pour des personnes avec statut légal d'Indien d'avoir une origine et même une identité non indienne parce que des parents et ancêtres n'étaient pas d'origine et d'identité indiennes. Deuxièmement, il ne faut pas perdre de vue que la notion de statut légal d'Indien a évolué. En amendant la *Loi sur les Indiens* en 1985 afin d'éliminer des règles d'exclusion jugées discriminatoires, l'État a permis à plus de

⁵⁴

Obtenue en additionnant les sous-populations suivantes : origine indienne (69,5 %), origines indienne et non autochtone (18,7 %) et les origines autochtones multiples qui comprennent une origine indienne (2,3 %).

Tableau VII.1 Population avec le statut légal d'Indien selon l'identité autochtone et l'origine ethnique, Canada, 2001

Origine ethnique	Total	Identité autochtone					Identité non autochtone
		Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Autochtones multiples	
A) Population							
Total	558 175	538 315	504 695	30 205	920	2 495	19 855
Autochtone / Total	521 860	510 785	481 890	25 675	915	2 305	11 080
Autochtone / Total déclarations uniques	396 115	389 785	379 170	9 705	460	450	6 330
Indien de l'Amérique du Nord	388 180	382 020	377 760	3 870	40	350	6 165
Métis	7 480	7 350	1 410	5 835	-	100	130
Inuit	450	420	-	-	415	-	35
Autochtone / Total déclarations multiples	125 750	120 995	102 715	15 970	460	1 855	4 755
Indien AN et non-Autochtone	104 550	100 420	92 635	7 140	-	640	4 135
Métis et non-Autochtone	8 060	7 675	1 045	6 460	-	165	380
Inuit et non-Autochtone	385	370	25	10	335	10	20
Autochtones multiples	12 755	12 540	9 000	2 365	125	1 050	220
Non-Autochtone	36 315	27 535	22 805	4 535	-	185	8 775
B) Répartition selon l'identité autochtone et l'origine autochtone							
Total	100,0 %	96,4 %	90,4 %	5,4 %	0,2 %	0,4 %	3,6 %
Autochtone / Total	93,5 %	91,5 %	86,3 %	4,6 %	0,2 %	0,4 %	2,0 %
Autochtone / Total déclarations uniques	71,0 %	69,8 %	67,9 %	1,7 %	0,1 %	0,1 %	1,1 %
Indien de l'Amérique du Nord	69,5 %	68,4 %	67,7 %	0,7 %	0,0 %	0,1 %	1,1 %
Métis	1,3 %	1,3 %	0,3 %	1,0 %	-	0,0 %	0,0 %
Inuit	0,1 %	0,1 %	-	-	0,1 %	-	0,0 %
Autochtone / Total déclarations multiples	22,5 %	21,7 %	18,4 %	2,9 %	0,1 %	0,3 %	0,9 %
Indien AN et non-Autochtone	18,7 %	18,0 %	16,6 %	1,3 %	-	0,1 %	0,7 %
Métis et non-Autochtone	1,4 %	1,4 %	0,2 %	1,2 %	-	0,0 %	0,1 %
Inuit et non-Autochtone	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Autochtones multiples	2,3 %	2,2 %	1,6 %	0,4 %	0,0 %	0,2 %	0,0 %
Non-Autochtone	6,5 %	4,9 %	4,1 %	0,8 %	-	0,0 %	1,6 %

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

Tableau VII.2 Population sans statut légal d'Indien selon l'identité autochtone et l'origine ethnique, Canada, 2001

Origine ethnique	Total	Identité autochtone					Identité non autochtone
		Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Autochtones multiples	
A) Population							
Total	29 080 855	414 575	104 155	262 100	44 150	4 165	28 666 280
Autochtone / Total	798 030	356 630	84 665	224 465	43 710	3 790	441 395
Autochtone / Total déclarations uniques	168 925	123 485	26 340	60 875	35 705	555	45 450
Indien de l'Amérique du Nord	67 620	34 795	25 325	9 200	80	190	32 830
Métis	64 735	53 085	1 020	51 680	15	370	11 650
Inuit	36 575	35 605	-	-	35 605	-	965
Autochtone / Total déclarations multiples	629 100	233 150	58 325	163 590	8 005	3 230	395 945
Indien AN et non-Autochtone	397 290	101 160	54 040	46 035	35	1 055	296 135
Métis et non-Autochtone	185 750	98 765	2 495	95 575	-	690	86 985
Inuit et non-Autochtone	13 975	7 550	120	505	6 860	65	6 430
Autochtones multiples	32 080	25 675	1 665	21 480	1 110	1 425	6 400
Non-Autochtone	28 282 830	57 940	19 495	37 630	440	375	28 224 890
B) Répartition selon l'identité autochtone et l'origine autochtone							
Total	-	-	-	-	-	-	-
Autochtone / Total	100,0 %	44,7 %	10,6 %	28,1 %	5,5 %	0,5 %	55,3 %
Autochtone / Total déclarations uniques	21,2 %	15,5 %	3,3 %	7,6 %	4,5 %	0,1 %	5,7 %
Indien de l'Amérique du Nord	8,5 %	4,4 %	3,2 %	1,2 %	0,0 %	0,0 %	4,1 %
Métis	8,1 %	6,7 %	0,1 %	6,5 %	0,0 %	0,0 %	1,5 %
Inuit	4,6 %	4,5 %	-	-	4,5 %	-	0,1 %
Autochtone / Total déclarations multiples	78,8 %	29,2 %	7,3 %	20,5 %	1,0 %	0,4 %	49,6 %
Indien AN et non-Autochtone	49,8 %	12,7 %	6,8 %	5,8 %	0,0 %	0,1 %	37,1 %
Métis et non-Autochtone	23,3 %	12,4 %	0,3 %	12,0 %	-	0,1 %	10,9 %
Inuit et non-Autochtone	1,8 %	0,9 %	0,0 %	0,1 %	0,9 %	0,0 %	0,8 %
Autochtones multiples	4,0 %	3,2 %	0,2 %	2,7 %	0,1 %	0,2 %	0,8 %
Non-Autochtone	-	-	-	-	-	-	-

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

100 000 personnes précédemment exclues, en majorité des femmes et leurs enfants, de récupérer le statut légal d'Indien. Cependant, pour ceux et celles nouvellement reconnus légalement par l'État, il n'est pas dit que tous déclarent une identité indienne, surtout les enfants dont le père est non autochtone et sans statut.

En définissant une population avec statut légal d'Indien, on obtient de façon résiduelle une population sans statut légal d'Indien (tableau VII.2), une population presque entièrement composée de personnes d'origine non autochtone. En limitant le champ de l'analyse aux populations d'origine autochtone, on observe au Canada en 2001 un effectif de 798 030 personnes sans statut légal d'Indien. C'est donc dire que si les populations à l'étude avaient été définies à partir du critère légal, plus de 60 % des populations d'origine autochtone auraient été exclues de l'analyse (798 030 / [798 030 + 521 860]). La majorité des personnes d'origine autochtone sans statut légal d'Indien ne s'identifient pas autochtone (55,3 %; 441 395). Les Métis (28,1 % ; 224 465), et non les Indiens (10,6 %; 84 665), forment le plus important groupe autochtone sans statut légal d'Indien. Les Indiens sans statut légal sont en 2001 cinq fois moins nombreux que les Indiens avec statut (481 890, tableau VII.1). Les Indiens sans statut sont peu nombreux, bien qu'il existe un important effectif de personnes d'origines mixtes indienne et non autochtone. En 2001, seulement 13,6 % (54 040/397 290) des personnes d'origines mixtes indienne et non autochtone sans statut légal d'Indien s'identifient au groupe indien. Près des trois quarts de cette population d'origines mixtes ne s'identifient pas à un groupe autochtone (74,5 %; 296 135/397 290).

Une attention particulière a été portée au chapitre 4 au degré de concordance entre les déclarations d'origine et d'identité autochtones. Voyons ce qu'il en est lorsque la dimension légale est introduite (tableau VII.3). En 2001, la proportion de déclarations discordantes d'origine et d'identité parmi la population avec statut légal d'Indien est de 3,8 % (20 000), comparativement à 13,2 % (105 555) parmi la population sans statut légal d'Indien. Les deux combinaisons discordantes les plus fréquentes sont les mêmes pour les deux populations : (1) Métis d'origines mixtes indienne et non autochtone; (2) identité non autochtone et origine indienne.

Tableau VII.3 Population d'origine autochtone dont l'identité et l'origine ne correspondent pas, par statut légal d'Indien, Canada, 2001

Identité autochtone Origine autochtone	Avec statut légal d'Indien		Sans statut légal d'Indien		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Indien AN						
Métis	1 410	0,3	1 020	0,1	2 430	0,2
Inuit	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Métis et non-Autochtone	1 045	0,2	2 495	0,3	3 545	0,3
Inuit et non-Autochtone	25	0,0	120	0,0	150	0,0
Métis et Inuit	10	0,0	10	0,0	15	0,0
Métis, Inuit et non-Autochtone	10	0,0	20	0,0	30	0,0
Sous-Total	2 500	0,5	3 665	0,5	6 170	0,5
Métis						
Indien AN	3 870	0,7	9 200	1,2	13 065	1,0
Inuit	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Indien AN et non-Autochtone	7 140	1,4	46 035	5,8	53 175	4,0
Inuit et non-Autochtone	10	0,0	505	0,1	510	0,0
Indien AN et Inuit	10	0,0	35	0,0	45	0,0
Indien AN, Inuit et non-Aut.	20	0,0	130	0,0	150	0,0
Sous-Total	11 050	2,1	55 905	7,0	66 945	5,1
Inuit						
Indien AN	40	0,0	80	0,0	125	0,0
Métis	0	0,0	15	0,0	15	0,0
Indien AN et non-Autochtone	0	0,0	35	0,0	40	0,0
Métis et non-Autochtone	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Indien AN et Métis	0	0,0	0	0,0	10	0,0
Indien AN, Métis et non-Aut.	0	0,0	0	0,0	10	0,0
Sous-Total	40	0,0	130	0,0	200	0,0
Non-Autochtone						
Indien AN	6 165	1,2	32 830	4,1	38 990	3,0
Métis	130	0,0	11 650	1,5	11 780	0,9
Inuit	35	0,0	965	0,1	1 010	0,1
Indien AN et Métis	70	0,0	275	0,0	345	0,0
Indien AN et Inuit	10	0,0	95	0,0	105	0,0
Métis et Inuit	0	0,0	40	0,0	45	0,0
Indien AN, Métis et Inuit	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous-Total	6 410	1,2	45 855	5,7	52 275	4,0
Total déclarations discordantes	20 000	3,8	105 555	13,2	125 590	9,5
Total déclarations concordantes	501 860	96,2	692 475	86,8	1 194 300	90,5
Total pop. d'origine autochtone	521 860	100	798 030	100	1 319 890	100

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

La fréquence des déclarations discordantes étant plus faible chez les personnes d'origine autochtone avec statut légal d'Indien, on peut donc en conclure que le lien entre l'origine et l'identité est plus « précis » lorsque les répondants sont détenteurs du statut légal d'Indien. Est-ce surprenant? Non puisque la perte du statut légal d'Indien, comme on l'a spécifié à la figure 2.1 (p.27), repose sur l'exogamie, laquelle exogamie entraîne une complexification du profil ethnique de la population d'une génération à la suivante. Autrement dit, les personnes d'origine autochtone avec statut légal d'Indien présentent moins souvent un profil identité/origine discordant que celles d'origine autochtone sans statut légal, simplement parce que les premières sont davantage le fruit d'unions endogames que les secondes.

7.2 Croissance de la population selon le statut légal d'Indien

Depuis 1981, année de la première collecte de données sur le statut légal d'Indien dans le recensement canadien, des changements aux méthodes de collecte et de traitement de ce concept ont eu lieu presque à chaque recensement. Tous ces changements compliquent l'analyse démographique de la population selon le statut légal d'Indien. En prélude donc à cette analyse, on examine les méthodes de collecte et de traitement du concept de *statut légal d'Indien* de 1981 à 2001 afin d'avoir une compréhension la plus exacte possible de la composition de la population étudiée.

7.2.1 Le concept de statut légal d'Indien dans le recensement canadien

Curieusement, le statut légal d'Indien, la dimension la plus objective du concept d'Autochtone, a fait l'objet de plus de changements dans la façon de collecter et de traiter l'information depuis 1981 que l'identité autochtone, une dimension subjective du concept d'Autochtone. Les principales informations sur les méthodes de collecte et de traitement du statut légal d'Indien dans les recensements du Canada de 1981 à 2001 et dans l'EAPA de 1991 sont rapportées au tableau VII.4. Sur ce tableau figurent également les chiffres officiels de la population avec statut légal d'Indien.

Tableau VII.4 Traitement de la variable statut légal d'Indien dans les recensements canadiens de 1981 à 2001 et dans l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 1991

Année	Estimation officielle	Population couverte	Traitement de la variable
1981	320 140 ¹	Population d'origine indienne	<ul style="list-style-type: none"> » Statut légal d'Indien est saisi à l'aide de la question sur l'origine ethnique » Origines ethniques multiples sont acceptées mais non encouragées » Origines autochtones multiples sont réduites à une seule origine autochtone » Impossible de déclarer un statut légal d'Indien sans déclarer une origine indienne » Aucune question sur l'identité autochtone
1986	263 245 ²	Population d'identité indienne	<ul style="list-style-type: none"> » Statut légal d'Indien est saisi à l'aide de la question sur l'identité autochtone » Impossible de déclarer un statut légal d'Indien sans déclarer une identité indienne » Données intégrales sur l'identité autochtone n'ont jamais été diffusées officiellement » Les chiffres disponibles excluent les personnes d'origine non autochtone » Croisement possible avec les données sur l'origine autochtone
1991	385 805 ³	Population totale	<ul style="list-style-type: none"> » Question distincte sur le statut légal d'Indien dans le recensement et dans l'EAPA » Dans l'EAPA, les personnes avec statut légal d'Indien ne s'identifiant pas à un groupe autochtone sont considérées d'identité indienne. » Croisements de données possibles : <ul style="list-style-type: none"> a) Dans le recensement : avec l'origine ethnique b) Dans l'EAPA : avec l'origine ethnique et l'identité autochtone
1996	488 040 ³	Population totale	<ul style="list-style-type: none"> » Question distincte sur le statut légal d'Indien » Croisements de données possibles avec les variables origine ethnique et identité autochtone
2001	558 175 ³	Population totale	<ul style="list-style-type: none"> » Question distincte sur le statut légal d'Indien » Croisements de données possibles avec les variables origine ethnique et identité autochtone

Sources : ¹ Brecher, Gauvin, Klein et Larocque (1985)² Larocque et Gauvin (1989).³ Statistique Canada, Recensements du Canada de 1991 à 2001, totalisations spéciales.

Au recensement de 1981, le statut légal d'Indien est intégré à la question sur l'origine ethnique⁵⁵ et ne s'applique qu'aux personnes d'origine indienne : *Indien inscrit*⁵⁶ ou *Indien non inscrit*. Les origines ethniques multiples (ex : indienne et non autochtone) sont acceptées mais non encouragées, ce qui a permis à des personnes d'origine non autochtone de déclarer un statut légal d'Indien, mais par la même occasion une origine indienne. Les origines autochtones multiples (ex : indienne et métisse) sont par contre rejetées, des procédures d'imputation de l'origine ayant été mises en place pour les réduire à une seule origine autochtone (Boxhill, 1985).

Lors du recensement de 1986⁵⁷, le statut légal d'Indien est saisi à l'aide d'une question sur l'identité autochtone et ne s'applique qu'aux personnes d'identité indienne : *Indien inscrit* ou *Indien non inscrit*. Par conséquent, toute personne d'identité autochtone non indienne ne pouvait déclarer un statut légal d'Indien sans déclarer également une identité indienne. De plus, étant donné le format de la question, il est impossible de déclarer une identité non autochtone et un statut légal d'Indien. Les données intégrales du recensement de 1986 sur l'identité autochtone n'ont jamais fait l'objet d'une diffusion officielle, principalement à cause de problèmes de compréhension de la question de la part de personnes d'origine non autochtone (Crégheur, 1988; Hagey, 1987). Certaines données sur l'identité autochtone livrées au ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (AINC) ont été publiées, ces données ayant par contre fait l'objet de contrôles de la qualité (Larocque et Gauvin, 1989). Les mêmes contrôles sont appliqués dans cette étude.

Les trois concepts — origine ethnique, identité autochtone et statut légal d'Indien — sont collectés séparément pour la première fois en 1991 : l'origine et le statut lors du recensement de 1991⁵⁸, l'identité et le statut lors de l'EAPA de 1991⁵⁹. Pour la première fois, on obtient une estimation de l'ensemble de la population avec

⁵⁵ Voir l'annexe 1 pour un aperçu de la question posée lors du recensement de 1981.

⁵⁶ Inscrit au Registre des Indiens selon les termes de la *Loi sur les Indiens*.

⁵⁷ Voir l'annexe 2 pour un aperçu de la question posée lors du recensement de 1986.

⁵⁸ Voir l'annexe 3 pour un aperçu des questions posées depuis le recensement de 1991.

⁵⁹ Voir l'annexe 4 pour un aperçu de la question posée lors de l'Enquête postcensitaire auprès des peuples autochtones de 1991.

statut légal d'Indien, indépendante de l'origine et de l'identité de cette population. Cependant, pour qui veut connaître l'identité déclarée de la population avec statut légal d'Indien, il y a une limite : dans l'EAPA de 1991, les personnes avec le statut légal d'Indien qui ne se sont pas identifiées à un groupe autochtone ont été considérées d'identité indienne. Dans les statistiques officielles de l'EAPA de 1991, l'effectif de la population des descendants d'Autochtones avec statut légal d'Indien est donc nul.

La séparation des concepts d'origine ethnique, d'identité autochtone et de statut légal d'Indien est complète au Recensement du Canada de 1996, et maintenue lors du recensement de 2001. Ainsi, on obtient non seulement une estimation indépendante de l'ensemble de la population avec statut légal d'Indien, comme en 1991, mais en plus on connaît l'origine ethnique et l'identité autochtone déclarées de cette population.

Pour une analyse de la croissance démographique de la population avec statut légal d'Indien selon l'origine et l'identité, il faut d'entrée exclure les données de 1981 puisqu'aucune information sur l'identité autochtone n'a été collectée. Du recensement de 1986, il n'y a que l'information sur le statut légal d'Indien de la population d'origine autochtone et d'identité indienne qui soit disponible. L'effectif total de la population avec statut légal d'Indien de 1991 est comparable à ceux de 1996 et de 2001. La comparaison 1991-1996 est cependant difficile lorsque l'identité autochtone est intégrée, étant donné la « conversion » par Statistique Canada des déclarations d'*identité non autochtone avec statut légal d'Indien* en déclarations d'*identité indienne avec statut légal d'Indien*. Voyons maintenant les chiffres de plus près.

7.2.2 Croissance de la population autochtone selon le statut légal d'Indien de 1986 à 2001

De 1986 à 2001 (tableau VII.5), la population indienne avec statut légal d'Indien est passée de 263 245 en 1986 à 481 890 personnes. Le rythme annuel de croissance de cette population est en déclin cependant, passant successivement de 6,4 % à 3,1 %, puis

Tableau VII.5 Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon le statut légal d'Indien, Canada, 1986-2001

Appartenance autochtone	Statut légal d'Indien	Effectif de population				Taux d'accroissement annuel moyen ¹ (%)		
		1986	1991	1996	2001	1986-91	1991-96	1996-01
Autochtone / Total	Total	464 455	625 705	718 950	867 415	6,6	2,3	3,7
	Avec statut légal d'Indien		372 205	451 065	510 785		3,2	2,0
	Sans statut légal d'Indien		253 495	267 885	356 630		1,1	5,9
Indien de l'Amérique du Nord	Total	329 730	454 545	494 835	566 555	7,1	0,9	2,3
	Avec statut légal d'Indien	263 245	351 710	425 195	481 890	6,4	3,1	2,0
	Sans statut légal d'Indien	66 485	102 835	69 640	84 665	9,4	-7,7	4,0
Métis	Total	103 085	129 275	178 525	250 140	5,1	6,7	7,0
	Avec statut légal d'Indien		16 635	23 030	25 675		6,7	2,3
	Sans statut légal d'Indien		112 640	155 500	224 465		6,7	7,7
Inuit	Total	30 105	35 495	39 705	44 625	3,4	2,3	2,4
	Avec statut légal d'Indien		2 080	740	915		-18,8	4,2
	Sans statut légal d'Indien		33 415	38 970	43 710		3,1	2,3
Autochtones multiples	Total	1 540	6 385	5 880	6 095	33,4	-1,5	0,7
	Avec statut légal d'Indien		1 780	2 105	2 305		3,7	1,8
	Sans statut légal d'Indien		4 605	3 780	3 790		-3,9	0,1
Descendant D'Autochtones	Total	247 265	361 325	383 005	452 485	7,8	1,2	3,4
	Avec statut légal d'Indien			10 340	11 080			0,9
	Sans statut légal d'Indien			372 665	441 395			3,5
Non-Autochtone (en milliers)	Total	24 310,3	25 991,4	27 426,2	28 319,1	1,2	1,1	0,8
	Avec statut légal d'Indien		13 665	26 640	36 315		14,6	6,4
	Sans statut légal d'Indien		25 977,7	27 399,5	28 282,8		1,1	0,8

Note : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés. Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.

Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

à 2,0 % par année. De son côté, la population indienne sans statut légal d'Indien se chiffre à 84 665 personnes en 2001, cela après avoir franchi le seuil des 100 000 personnes en 1991. Les taux d'accroissement de cette population et la variation de ces taux atteignent des valeurs impressionnantes : 9,4 %, -7,7 % et 4,0 % en moyenne par année pour les trois périodes intercensitaires. Tel qu'indiqué à la section précédente, les autres populations avec statut légal d'Indien ne se comparent en rien aux Indiens en terme d'effectif. On observe cependant que les populations non autochtone (36 315) et métisse (25 675) avec statut légal d'Indien ont progressé plus rapidement que la population indienne avec statut depuis 1991.

Avec l'introduction de la dimension légale dans l'analyse, l'explication à la croissance des populations autochtones au cours de la période 1986-2001 s'enrichit maintenant d'une nouvelle composante : la mobilité légale, c'est-à-dire les changements de statut légal des individus selon les termes de la *Loi sur les Indiens*. Ainsi, le bilan démographique d'une population définie selon l'appartenance autochtone **et** le statut légal s'établit comme suit :

$$P^{t+n} = P^t + A^{t,t+n} + M^{t,t+n} + V^{t,t+n} + \beta^{t,t+n} + L^{t,t+n}$$

où

P^{t+n} , P^t indiquent les populations définies selon l'appartenance autochtone et le statut légal d'Indien observées au temps $t+n$ et t ;

$A^{t,t+n}$ correspond à l'accroissement naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances ($N^{t,t+n}$) sur les décès ($D^{t,t+n}$), au cours de la période d'observation ($t, t+n$);

$M^{t,t+n}$ désigne l'accroissement migratoire observé au cours de la période d'observation ($t, t+n$);

$V^{t,t+n}$	regroupe toutes les sources non démographiques de variation de la qualité du dénombrement de la population définie selon l'appartenance autochtone et le statut légal d'Indien;
$\beta^{t,t+n}$	identifie la mobilité ethnique nette intragénérationnelle (entrées – sorties) au cours de la période d'observation $(t, t+n)$.
$L^{t,t+n}$	désigne les mobilités légales nettes (entrées – sorties) au cours de la période d'observation $(t, t+n)$.

Il existe deux types de mobilité légale. D'abord, il y a une mobilité légale *intergénérationnelle* qui résulte de l'application des règles de transmission du statut légal d'Indien définies par la *Loi sur les Indiens* version 1985 (figure 2.1, p.27). Parmi tous les enfants nés entre 1995 et 1999 dont au moins un parent est détenteur du statut légal d'Indien, 9 % des enfants n'auraient pas obtenu le statut légal d'Indien (Clatworthy, 2001), ce qui représente une perte pour la population indienne inscrite. Ensuite, il y a une mobilité légale *intragénérationnelle*. Cette mobilité découle des amendements en 1985 à la *Loi sur les Indiens* qui a permis à des milliers de personnes, surtout des femmes et leurs enfants, à qui on a refusé d'accorder le statut légal d'Indien à cause de certaines clauses discriminatoires de la loi d'avant 1985, d'obtenir ce statut. De 1985 à 2000 (au 31 décembre), 111 476 personnes ont récupéré le statut légal d'Indien (AINC, 2005).

Dans un contexte de mobilités légale et ethnique, se pourrait-il que la possibilité d'obtenir le statut légal d'Indien (mobilité légale) ait provoqué des changements d'identité ethnique (mobilité ethnique)? Voilà une question intéressante mais la démonstration statistique d'un tel lien de cause à effet est impossible puisqu'il n'existe aucune source de données qui lie ces deux phénomènes. Toutefois, l'information fragmentaire dont on dispose tend à démontrer l'existence de cette relation.

L'évolution démographique de la population indienne sans statut au cours de la période 1986-2001 constitue une première source d'information. S'il n'existait aucun lien entre les mobilités légale et ethnique, alors les 111 476 « transferts légaux » vers la population indienne avec statut prendraient tous origine de la population d'identité

indienne sans statut légal d'Indien. Or, tel qu'illustré ci-dessous, sur la base de l'effectif observé de la population indienne sans statut en 1986 et en 2001 (P_o^{1986} , P_o^{2001}) et un accroissement naturel théorique maximum de 5,5 % par année de 1986 à 2001 ($A^{1986, 2001}$), cela s'avère en pratique impossible⁶⁰.

Population observée en 1986	P_o^{1986}	66 485
+ Accroissement naturel de 1986 à 2001 (5,5% par année)	$A^{1986, 2001}$	81 941
= Population attendue en 2001	P_A^{2001}	148 426
- Population observée en 2001	P_o^{2001}	84 665
= Mobilité légale de 1986 à 2001	$L^{1986, 2001}$	63 761

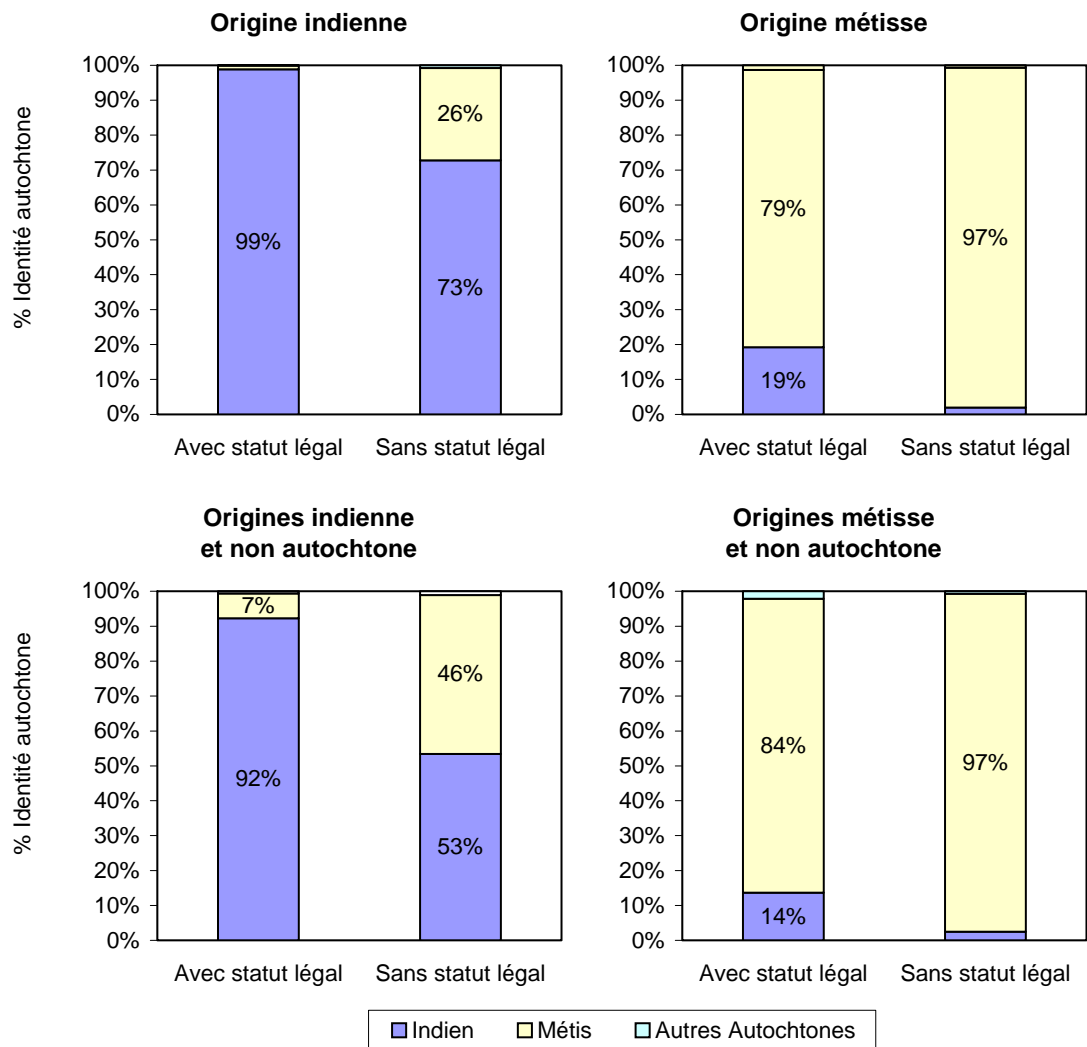
En vertu de cette hypothèse très optimiste d'accroissement naturel, l'effectif attendu de la population d'identité indienne sans statut légal d'Indien en 2001 (P_a^{2001}) serait de 148 426 personnes. Le nombre de « transferts légaux » des Indiens sans statut vers les Indiens avec statut ($L^{1986, 2001}$) serait inférieur à 64 000 personnes de 1986 à 2001, soit près 48 000 personnes de moins que le **nombre total enregistré** de « transferts légaux » (111 476). Ainsi, comme l'ont fait remarqué Norris, Kerr et Nault (1995) dans leur analyse démographique réalisée pour la Commission royale sur les peuples autochtones, le bassin de la population indienne sans statut ne serait pas suffisant pour constituer la seule source des « transferts légaux » vers la population indienne avec statut au cours de la période 1986-2001. **L'hypothèse d'absence de lien entre les mobilités légale et ethnique doit donc être rejetée.**

L'information contenue dans les matrices identité/origine des populations avec et sans statut légal d'Indien suggèrent également l'existence d'un lien entre mobilité légale et mobilité ethnique. La figure 7.1 présente la répartition procentuelle des populations d'origine indienne et métisse suivant l'identité autochtone par statut légal d'Indien. Regardons d'abord les personnes d'origine indienne, soit le premier graphique dans le

⁶⁰

Aux fins de cet exercice, la contribution de l'accroissement migratoire et des variations de la qualité du dénombrement à l'accroissement de la population indienne sans statut est supposée nulle.

Figure 7.1 Répartition procentuelle des populations d'origine indienne et d'origine métisse selon l'identité autochtone, par statut légal d'Indien, Canada, 2001



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

coin gauche supérieur de la figure 7.1. Lorsqu'elles ont le statut légal d'Indien, la quasi-totalité (99 %) des personnes d'origine indienne sont d'identité indienne. La situation est comparable pour la population d'origines mixtes indienne et non autochtone avec le statut légal d'Indien où 92 % des personnes s'identifient au groupe indien. Cependant, lorsqu'elles n'ont pas le statut, une proportion significative des personnes d'origine indienne (26 %) et d'origines mixtes indienne et non autochtone (46 %) se déclarent

d'identité métisse. On observe un effet similaire du statut légal d'Indien sur l'identification chez les populations d'origine métisse et d'origines mixtes métisse et non autochtone. Les personnes d'origine métisse et d'origines mixtes métisse et non autochtone sans statut légal d'Indien s'identifient au groupe métis dans une proportion de 97 %. Le pourcentage d'individus d'identité métisse baisse sous 85 % chez les détenteurs du statut légal d'Indien alors que celui d'identité indienne augmente.

Comment le statut légal d'Indien peut-il provoquer une mobilité ethnique? L'explication à cette question se trouve sans doute dans l'interaction entre deux importants textes législatifs : la *Loi sur les Indiens* et la *Constitution du Canada*. D'une part, en octroyant à un individu le statut légal d'Indien selon les termes de la *Loi sur les Indiens*, l'État reconnaît légalement son appartenance au groupe des Indiens. Une personne sans statut légal d'Indien n'est donc pas reconnue légalement par l'État comme Indien et n'en a pas les droits, ni l'accès aux programmes spécifiquement conçus à leur intention. Pour les personnes d'origines mixtes indienne et non autochtone sans statut légal d'Indien qui espèrent une reconnaissance par l'État de leur appartenance autochtone, cela pose un problème. D'autre part, la *Constitution du Canada*, donc l'État, reconnaît explicitement les Indiens, les Inuit et les Métis. Cependant, rien dans la Constitution canadienne ne définit précisément, pour l'ensemble du territoire canadien, l'appartenance aux groupes métis et inuit. Pour les Inuit, l'absence de définition légale pose moins de problèmes pour l'instant étant donné leur isolement géographique.

Pour les Métis par contre, il n'y a aucun substitut à l'absence de définition légale. Pour ce groupe, la question de l'appartenance demeure particulièrement floue (CRPA, 1996, vol. 4; CRPA, 1996, rapports de recherche), sans doute parce qu'à la base le terme *métis* désigne des *origines mixtes*. La conséquence de ce « vide » légal est que des personnes d'origines mixtes indienne et non autochtone sans statut légal d'Indien, donc non reconnues comme Indiens, peuvent choisir de s'auto-identifier Métis, dans l'espoir d'une reconnaissance de leur appartenance autochtone par l'État, à laquelle certains voudraient voir rattaché des droits et l'accès à des programmes semblables à ceux en place pour les Indiens avec statut légal. Cette « stratégie d'identification » ne se limite pas aux personnes d'origines mixtes indienne et non autochtone. Des personnes

d'origines mixtes inuite et non autochtone ont également eu recours à cette *stratégie d'identification* au Labrador⁶¹. Le groupe métis constituerait donc un *groupe refuge* reconnu mais non défini légalement par l'État pour ces personnes d'origines mixtes autochtone et non autochtone qui se considèrent autochtones. Maintenant, pour en revenir à la question formulée en début de paragraphe, il semble donc que **le statut légal d'Indien serait une cause de mobilité ethnique par : (a) le conflit qu'il introduit entre l'appartenance ressentie par les individus et l'appartenance reconnue par l'État; (b) l'existence réelle ou anticipée de droits et de programmes**. Puisque l'État n'a pas jusqu'ici *réglé légalement* ce conflit entre l'auto-identification et la reconnaissance légale de l'identité, alors des personnes d'origines mixtes indienne et non autochtone et d'origines mixtes inuite et non autochtone se chargent elles-mêmes de l'éliminer, pour leur propre bien, en effectuant une mobilité ethnique vers le groupe métis. Cette mobilité ethnique expliquerait la forte croissance des Métis de 1986 à 2001 et l'étonnante décroissance de la population d'identité indienne sans statut légal d'Indien observées au cours de la période 1991-1996.

Les Métis d'origines mixtes indienne et non autochtone et les Métis d'origines mixtes inuite et non autochtone ne sont pas de *faux Métis*. Il ne s'agit pas de fausses déclarations d'identité métisse. Le groupe métis, qui est né de la mobilité ethnique entre les populations autochtones et non autochtone, continue de s'alimenter en nouveaux membres par la mobilité ethnique entre Indiens, Métis, Inuit et non-Autochtones⁶². **Refuser l'apport de la mobilité ethnique sous prétexte d'une hypothétique pureté culturelle constitue un vice de logique puisque la genèse du groupe Métis repose sur une telle mobilité ethnique.**

⁶¹ L'affirmation de cette identité métisse est relativement nouvelle et semble avoir été motivée par les revendications territoriales des Inuit au Labrador. Amorçées à la fin des années 1980, ces revendications ont mis en évidence une division fondée sur les origines des populations autochtones de la région : d'un côté les revendicateurs, les Inuit, de l'autre les exclus, les personnes d'origines mixtes inuite et non autochtone. Réalisant que leur exclusion du processus de revendications résultait de leurs origines mixtes, ces personnes se sont déclarées Métis et ont formé l'Association des Métis du Labrador afin de mieux défendre leurs intérêts (CRPA, 1996, vol. 4).

⁶² Pour une analyse du volet intergénérationnel, voir Boucher, Robitaille et Guimond (à paraître).

7.3 Conclusion

La *Loi sur les Indiens*, qui définit explicitement un sous-ensemble particulier des populations autochtones, les Indiens avec statut, n'empêche pas la mobilité ethnique des individus. En fait, les documents légaux consultés – la *Constitution du Canada* et la *Loi sur les Indiens* – la mettraient plutôt en cause. **Le statut légal d'Indien, ou son absence, pourrait favoriser une mobilité ethnique par le conflit qu'il introduit entre l'appartenance ressentie par les individus et l'appartenance reconnue par l'État**, cette dernière pouvant être accompagnée de droits et d'accès à des programmes. Est-ce que la dimension légale a effectivement eu un impact sur la croissance démographique des populations autochtones au cours de la période 1986-2001? Force est d'admettre que les sources de données dont on dispose ne permettent pas de faire la preuve statistique d'une telle relation de cause à effet. Il existe cependant un ensemble de faits, qui une fois rassemblés, représentent une preuve tangible de l'existence de cette relation.

Premièrement, l'origine et l'identité indienne autodéclarées ne sont pas des conditions nécessaires à la reconnaissance légale par l'État du statut d'Indien d'un individu. Pour obtenir une telle reconnaissance, seules les conditions de transmission du statut légal définies par la *Loi sur les Indiens* doivent être respectées. Les personnes d'identité et d'origine indiennes constituent néanmoins la très grande majorité de la population avec statut légal d'Indien.

Deuxièmement, l'accroissement démographique spectaculaire des Indiens avec statut au cours de la période 1986-2001 est largement attribuable aux changements apportés en 1985 à la *Loi sur les Indiens* qui ont permis à 111 476 personnes de recouvrer le statut légal d'Indien. Or, à partir d'un simple exercice comptable, on a démontré que ces « nouveaux Indiens inscrits » ne déclaraient pas tous une identité indienne en 1986.

Troisièmement, **la dimension légale chez les personnes d'origines mixtes semble déterminante pour ce qui est de l'identité autodéclarée**. Malgré la nature transversale de l'information dont on dispose, il semble que les Indiens et Métis d'origines mixtes sans statut légal d'Indien sont davantage enclins à rapporter une

identité métisse que les détenteurs du statut légal d'Indien.

8. MOBILITÉ ETHNIQUE INTRAGÉNÉRATIONNELLE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Maintenant que les questions de la définition des populations autochtones, de la qualité des données disponibles et des variations de la croissance au cours de la période 1986-2001 ont été analysées et documentées, on s'intéresse désormais à la question suivante : **quelle est la contribution de la mobilité ethnique intragénérationnelle à l'accroissement démographique des populations autochtones du Canada au cours de la période 1986-2001?** En réponse à cette question, on discute à la première section de ce chapitre de la méthode retenue pour estimer la mobilité ethnique nette intragénérationnelle des populations autochtones et des descendants d'Autochtones au cours des périodes intercensitaires 1986-1991, 1991-1996 et 1996-2001⁶³. La seconde section porte sur les informations disponibles et les hypothèses retenues pour estimer ce type de mobilité ethnique. Les résultats sont présentés et discutés à la troisième section. Étant donné la taille modeste de leurs effectifs selon l'âge, les Autochtones à identités multiples sont exclus de ces analyses.

Rappelons qu'il existe deux types de mobilité ethnique. Il y a d'abord la mobilité ethnique intergénérationnelle qui concerne les familles et qui peut se produire lors de la première identification des enfants (Robitaille et Choinière, 1987) : parents et enfants n'ont pas nécessairement la même appartenance ethnique, surtout si les parents eux-mêmes n'appartiennent pas au même groupe ethnique. Ensuite, il y a la mobilité ethnique intragénérationnelle qui résulte d'une nouvelle identification des individus (Robitaille et Choinière, 1987). Tel qu'indiqué déjà, le thème de la mobilité ethnique étant un sujet d'analyse démographique plutôt vaste, seul le volet intragénérationnel est analysé dans le cadre de cette thèse.

⁶³ Les premiers résultats de cette analyse pour la période 1986-1996 (Guimond, 1999) ont été publiés par Statistique Canada dans *Le rapport sur l'état de la population du Canada 1998-1999*.

8.1 Méthode d'estimation

L'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle des populations autochtones et des descendants d'Autochtones pour les périodes intercensitaires 1986-1991, 1991-1996 et 1996-2001 est obtenue par la méthode d'estimation par résidu, applicable à l'ensemble d'une population ou par groupe d'âge. Suivant l'équation du bilan démographique⁶⁴ établie au premier chapitre (section 1.3, p.11), cette méthode consiste ici à :

1. calculer l'effectif attendu (A) d'une population autochtone donnée à l'instant $t+5$ (P_A^{t+5}) en ajoutant à l'effectif observé (O) de cette population autochtone au temps t (P_O^t) une estimation des décès ($D^{t,t+5}$), de la migration nette ($M^{t,t+5}$) et des variations de la qualité des dénombrements ($V^{t,t+5}$) entre t et $t+5$, en supposant nulle la mobilité ethnique (β) ;

$$P_A^{t+5} = P_O^t + D^{t,t+5} + M^{t,t+5} + V^{t,t+5}$$

2. soustraire de la population observée en $t+5$ (P_O^{t+5}) la population attendue ($P_A^{t,t+5}$). Le résultat de cette soustraction représente l'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle ($\beta^{t,t+5}$) au cours de la période intercensitaire ($t, t+5$).

$$\beta^{t,t+5} = P_O^{t+5} - P_A^{t,t+5}$$

Au Canada, l'appartenance ethnique à la naissance n'est pas enregistrée de façon systématique par les agences provinciales et territoriales responsables de la collection des statistiques d'état civil⁶⁵, ce qui signifie qu'on ne dispose d'aucune estimation utile

⁶⁴ Aussi appelée l'*équation de concordance*.

⁶⁵ À notre connaissance, il n'y a qu'en Colombie-Britannique et au Nunavut où l'on recueille et utilise de l'information sur l'appartenance autochtone des parents.

du nombre de naissances selon l'identité autochtone. C'est la raison pour laquelle les enfants nés au cours de l'intervalle intercensitaire sont exclus de l'estimation.

Le taux annuel moyen de mobilité ethnique nette intragénérationnelle se calcule en rapportant l'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle ($\beta^{t,t+5}$), aussi appelée solde des transferts ethniques ou transferts ethniques nets, au nombre total de personnes-années sur la période pour la population à l'étude. Cette deuxième quantité correspond à la moyenne arithmétique de P_O^{t+5} et P_O^t , multiplié par la durée de l'intervalle intercensitaire (5).

Cette méthode d'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle ne fournit aucune information sur les flux bruts, c'est-à-dire les entrées et les sorties, seulement le solde net des mouvements. La méthode d'estimation par résidu a été utilisée par le passé pour estimer la mobilité ethnique des populations amérindiennes des États-Unis (Passel, 1996, 1976; Passel et Berman, 1986; Eschbach, 1993; Eschbach, Supple et Snipp, 1998), de l'Australie (Ross, 1996) et des minorités ethniques en ex-URSS (Anderson et Silver, 1989, 1983) et en Chine (Poston, 1993).

La qualité de l'estimation par résidu de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle dépend de la qualité de l'estimation des décès, de la migration nette et du sous-dénombrement de la population. Les erreurs d'estimation de ces composantes étant possibles, il est donc préférable de formuler plus d'un scénario d'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle : un scénario de référence et deux scénarios (fort et faible) établissant une plage de variation possible de la mobilité ethnique. Enfin, les erreurs d'estimation sur les composantes prennent de plus en plus d'importance à mesure que le résidu approche zéro. On limite donc les commentaires aux seules estimations dont la plage de variation du taux de mobilité ethnique nette intragénérationnelle (définie par les scénarios fort et faible) se retrouve à l'extérieur de l'intervalle [-10 ‰, +10 ‰].

Les estimations de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle des groupes autochtones et des descendants d'Autochtones sont produites par groupe d'âge

quinquennal et par sexe pour les découpages géographiques suivants : (a) Canada, provinces et territoires; (b) hors réserve, en milieux rural et urbain. La mobilité ethnique intragénérationnelle dans les réserves indiennes est considérée nulle. Pour habiter une réserve indienne, il est nécessaire d'avoir le statut légal d'Indien ou être reconnu indien par la communauté indienne résidente, sans quoi une autorisation est requise. Le droit d'établissement dans une réserve étant ainsi « contrôlé », il est donc peu probable que des résidents des réserves indiennes changent d'appartenance ethnique⁶⁶. Enfin, pour chacun des groupes autochtones, des estimations de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle sont produites sur la base des origines déclarées.

8.2 Hypothèses d'estimation

La présente section est divisée en trois sous-sections présentant les hypothèses de mortalité, de migration et de sous-dénombrement de la population. Sauf exception pour les données de l'EAPA de 1991 pour lesquelles un lissage⁶⁷ selon le groupe quinquennal d'âge est nécessaire étant donné le plan d'échantillonnage de l'enquête (Statistique Canada, 1993a), les estimations de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle sont basées sur les données de population telles que définies et décrites au cours des chapitres précédents.

8.2.1 Mortalité

Seules les populations indienne inscrite et inuite ont fait l'objet d'étude de la mortalité. La mortalité des populations indienne inscrite et inuite est beaucoup plus élevée que la mortalité des Canadiens (tableau VIII.1). L'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes habitant dans des communautés inuites estimée par Wilkins et al (2008) pour la période 1999-2003 est de 64,4 et 69,8 années, 12 années de moins que les Canadiens et Canadiennes. D'après l'information disponible, l'espérance de vie

⁶⁶ L'absence de mobilité ethnique dans les réserves indiennes est pratiquement confirmée par l'analyse des données du recensement de 2001 qui révèle une concordance de 98 % entre l'origine et l'identité déclarées parmi la population d'origine autochtone. Voir l'annexe 8 pour la matrice identité-origine de la population dans les réserves indiennes.

⁶⁷ Pour une description de cette méthode de lissage, voir Norris, Kerr et Nault (1995, 8-9).

de la population inuite n'aurait pas progressé de 1988 à 2003. La durée de vie moyenne chez la population indienne inscrite au cours de la période 1995-2000 est de 68,3 années pour les hommes et de 74,5 années chez les femmes, soit 8 et 7 années de moins que les Canadiens et Canadiennes. De 1986 à 2000, l'espérance de vie de la population indienne inscrite a progressé aussi rapidement que l'ensemble de la population canadienne.

Tableau VIII.1 Espérance de vie à la naissance selon le sexe, Indiens inscrits, Inuit et Canadiens, 1980-1995

Période	Indiens inscrits		Période	Inuit		Période	Canadiens	
	H	F		H	F		H	F
1986-90	66,4	72,5	1989-93	66,0	69,6	1985-87	73,0	79,7
1991-95	67,7	73,9	1994-98	64,8	71,3	1990-92	74,6	80,9
1996-00	68,3	74,5	1999-03	64,4	69,8	1995-97	75,4	81,2
						1999-01	76,9	82,0

Sources: Verma, Michalowski et Gauvin (2004), Wilkins et al (2008), CIED (2003), Statistique Canada (2006).

Trois hypothèses de mortalité sont retenues pour l'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle des populations autochtones et des descendants d'Autochtones pour les périodes intercensitaires 1986-1991, 1991-1996 et 1996-2001. À titre de première hypothèse (A), la mortalité des Indiens est supposée identique à la mortalité des Indiens inscrits, ce qui signifie sans doute une légère surestimation de la mortalité de l'ensemble des Indiens puisque la mortalité des Indiens non inscrits est généralement considérée inférieure à celle des Indiens inscrits (Norris, Kerr et Nault, 1995). Étant donné l'absence d'indications claires de changements dans les niveaux de mortalité (Wilkins et al. 2008), la mortalité des Inuit est supposée constante au niveau estimé pour la période 1989-1998⁶⁸. Pour les Métis et les descendants d'Autochtones, étant donné l'absence d'information, leur mortalité est supposée à mi-chemin entre la mortalité des Canadiens et celle des Indiens inscrits⁶⁹, conformément à l'approche préconisée par Norris, Kerr et Nault (1995) pour les projections des populations autochtones de la Commission royale sur les peuples autochtones.

⁶⁸ Pour un aperçu des tables de mortalité des Indiens inscrits et des Inuit, voir l'annexe 9.

Pour la seconde hypothèse (B), la mortalité des populations autochtones et des descendants d'Autochtones est supposée identique à celle de la population inuite. Vu la croissance exceptionnelle des populations autochtones au cours de la période 1986-2001, cette hypothèse sert à confectionner le scénario fort d'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle. En effet, dans le calcul de la population attendue à l'instant $t+5$, plus les décès sont nombreux, plus petite est la population attendue, donc plus grand est l'écart entre les populations attendue et observée. On propose comme troisième hypothèse de mortalité (C) d'utiliser la mortalité de la population canadienne pour l'élaboration du scénario faible d'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle.

8.2.2 Migration

Le Recensement du Canada recueille depuis 1961 de l'information sur la mobilité géographique de la population canadienne âgée de 5 ans et plus. Cette mobilité géographique est établie par la comparaison du lieu de résidence le jour du recensement au lieu de résidence cinq ans auparavant. L'information utilisée pour l'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle porte sur : (a) les immigrants internationaux; (b) les entrées et les sorties interprovinciales; (c) la mobilité géographique entre les réserves indiennes et les milieux rural et urbain. Il n'y a aucune information dans le recensement sur l'émigration internationale. Ce type de migration est supposé nul pour les fins de l'estimation de la mobilité ethnique, ce qui signifie une légère surestimation de la contribution de la migration internationale à la croissance des populations autochtones et des descendants d'Autochtones⁷⁰.

Deux hypothèses de migration sont utilisées pour l'estimation de la mobilité ethnique intragénérationnelle. Comme première hypothèse (A), on retient les données de l'EAPA de 1991 et des recensements canadiens de 1996 et 2001 sur la mobilité

⁶⁹ La table de mortalité des Métis et des descendants d'Autochtones a été dérivée à partir de la moyenne des populations stationnaires (L_x) associées aux tables de mortalité respectives des populations indienne inscrite et canadienne.

⁷⁰ Pour un aperçu des données sur la migration des populations autochtones entre 1996 et 2001, voir l'annexe 10.

géographique sur 5 années selon le groupe d'âge et le sexe rajustées pour le sous-dénombrement net des migrants⁷¹. Comme deuxième hypothèse (B), on retient les données de l'EAPA de 1991 et des recensement canadiens de 1996 et 2001 non ajustées pour le sous-dénombrement.

8.2.3 Qualité du dénombrement de la population

Tel que discuté précédemment au chapitre 3, la qualité du dénombrement des populations autochtones souffre de deux types d'erreurs : (1) les *réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés*⁷²; (2) le sous-dénombrement net de la population. Le premier type d'erreur est éliminé par l'exclusion de l'analyse des populations dans les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés, ceci afin d'assurer la comparabilité « géographique » des données de population d'un recensement à l'autre.

Le second type d'erreur, le sous-dénombrement net, explique quant à lui une partie de l'accroissement observé des populations autochtones de 1986 à 2001 dans la mesure où celui-ci varie d'un recensement à l'autre. Toutefois, tel que mentionné déjà au chapitre 3, on ne dispose d'aucune information spécifique sur le sous-dénombrement net des populations autochtones. La seule information qui s'en rapproche est le sous-dénombrement brut de la population dans les réserves et les établissements indiens entièrement énumérés (tableau III.6, p.53). Le sous-dénombrement de la population dans les réserves indiennes entièrement énumérées lors du Recensement de 2001 est estimé à 10,4 % à l'échelle du Canada, plus de deux fois le taux de sous-dénombrement estimé pour l'ensemble de la population canadienne (3,95 %; Statistique Canada, 2005). En ce qui concerne les populations habitant à l'extérieur des réserves indiennes, comme l'ont fait Norris, Kerr et Nault (1995), on s'en remet au taux de sous-dénombrement de

⁷¹ 13,9 % pour la population habitant à l'extérieur du pays cinq ans auparavant et 3,8 % pour la population habitant une autre province ou territoire (Statistique Canada, 1994a, tableau 8.1, 49). Le profil d'âge et de sexe de la population migrante non dénombrée est calqué sur celui de la population canadienne non dénombrée.

l'ensemble de la population canadienne, reconnaissant toutefois qu'il s'agit là d'une estimation conservatrice.

Tableau VIII.2 Hypothèses de sous-dénombrement net des populations autochtones et de descendants d'Autochtones, Canada, 1986-2001

Hypothèse	Dans les réserves indiennes	Hors des réserves indiennes
A	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de sous-dénombrement de la population dans les réserves entièrement dénombrées, Canada, provinces et territoires, 1991, 1996 et 2001 • Taux 1986 = Taux 1991 • Profil selon le groupe d'âge et le sexe basé sur les taux estimés pour la population canadienne en 2001 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de sous-dénombrement net de la population canadienne, Canada, provinces et territoires, 1986 et 1991, 1996 et 2001 • Profil selon le groupe d'âge et le sexe basé sur les taux estimés pour la population canadienne en 2001
B	<ul style="list-style-type: none"> • Taux en 1986 = 0 % • Taux en 1991 = 5 % • Taux en 1996 = 10 % • Taux en 2001 = 15 % • Profil selon le groupe d'âge et le sexe basé sur les taux estimés pour la population canadienne en 2001 	
C	<ul style="list-style-type: none"> • Taux en 1986 = 15 % • Taux en 1991 = 10 % • Taux en 1996 = 5 % • Taux en 2001 = 0 % • Profil selon le groupe d'âge et le sexe basé sur les taux estimés pour la population canadienne en 2001 	

Trois hypothèses de sous-dénombrement net sont élaborées pour l'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle des populations autochtones et des descendants d'Autochtones pour les périodes intercensitaires 1986-1991, 1991-1996 et 1996-2001 (tableau VIII.2). Comme première hypothèse (A), on pose d'abord que le sous-dénombrement net des populations autochtones et des descendants d'Autochtones

⁷²

Désigne l'ensemble des communautés indiennes pour lesquelles le recensement de la population de 1986, de 1991, de 1996 ou de 2001, ou l'enquête auprès des peuples autochtones de 1991 n'a pas été autorisé, a été interrompu ou est tout simplement jugé de qualité inadéquate. Voir chapitre 3, section 3.2.

dans les réserves indiennes est identique au sous-dénombrement brut de la population dans les réserves. Hors des réserves, le sous-dénombrement net des populations autochtones et des descendants d'Autochtones est supposé identique à celui de l'ensemble de la population canadienne. Comme deuxième hypothèse (B), on suppose une détérioration constante de la qualité du dénombrement, de 0 % en 1986, à 5 % en 1991, à 10 % en 1996 et à 15 % en 2001. La troisième hypothèse (C) correspond à la situation inverse, c'est-à-dire que le sous-dénombrement s'améliore de 5 % à chaque recensement, en supposant qu'il ait été totalement éliminé en 2001. L'objectif poursuivi avec les hypothèses B et C est de générer des scénarios très contrastés avec de fortes variations de sous-dénombrement de manière à couvrir un éventail large de situations possibles à l'échelle nationale. Pour toutes ces hypothèses de sous-dénombrement, le profil selon le groupe d'âge quinquennal et le sexe de la population sous-dénombree dans et hors des réserves indiennes est calqué sur celui de la population canadienne sous-dénombree.

8.2.4 Composition des scénarios

Trois scénarios d'estimation de la mobilité ethnique intragénérationnelle des populations autochtones et des descendants d'Autochtones du Canada pour les périodes intercensitaires 1986-1991, 1991-1996 et 1996-2001 ont été construits à partir des hypothèses de mortalité, de migration et de sous-dénombrement de ces populations. Le sommaire de ces scénarios est présenté au tableau VIII.3. Le scénario de référence, c'est-à-dire celui dont l'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle à l'échelle du Canada est considérée la plus plausible, est composé de : a) l'hypothèse A de mortalité comportant des hypothèses spécifiques pour chacune des populations étudiées; b) l'hypothèse A de migration basée sur les données de recensement rajustées pour le sous-dénombrement; c) de l'hypothèse A de sous-dénombrement de la population fondée sur l'estimation du sous-dénombrement de la population dans les réserves indiennes entièrement énumérées et de la population canadienne dans son ensemble. Le scénario fort d'estimation de la mobilité ethnique intragénérationnelle, qui situe la limite supérieure de la plage de variation possible de ce phénomène étant donné l'incertitude sur les autres composantes d'accroissement, est construit à partir des

Tableau VIII.3 Sommaire des scénarios d'estimation de la mobilité ethnique intragénérationnelle, populations autochtones et de descendants d'Autochtones, Canada, 1986-2001

Composante	Population	Scénario d'estimation		
		Référence	Fort	Faible
Mortalité	Indiens de l'Amérique du Nord	Mortalité des Indiens inscrits	Mortalité des Inuit	Mortalité des Canadiens
	Inuit	Mortalité des Inuit		
	Métis	Mortalité mi-chemin entre les Indiens inscrits et les Canadiens		
	Descendants d'Autochtones			
Migration	Indiens de l'Amérique du Nord	Données de recensement sur la mobilité géographique sur 5 années, ajustées pour le sous-dénombrement	Données de recensement sur la mobilité géographique sur 5 années, non ajustées	Données de recensement sur la mobilité géographique sur 5 années, ajustées pour le sous-dénombrement
	Inuit			
	Métis			
	Descendants d'Autochtones			
Qualité du dénombrement	Indiens de l'Amérique du Nord	Dans les réserves indiennes : Taux de sous-dénombrement de la population dans les réserves indienne entièrement énumérées Hors des réserves indiennes : Taux de sous-dénombrement net de la population canadienne	Détérioration du taux de sous-dénombrement net de la population de 0 % en 1986 à 15 % en 2001	Amélioration du taux de sous-dénombrement net de la population de 15 % en 1986 à 0 % en 2001
	Inuit			
	Métis			
	Descendants d'Autochtones			

hypothèses B de mortalité (Inuit), de migration (données de recensement non ajustées pour le sous-dénombrement) et de sous-dénombrement de la population (détérioration de 0 % en 1986 à 15 % en 2001). Pour le scénario faible qui représente la limite inférieure de la plage d'estimation de la mobilité ethnique intragénérationnelle, on utilise l'hypothèse C de mortalité (Canada), l'hypothèse A de migration et l'hypothèse C de sous-dénombrement (amélioration de 15 % en 1986 à 0 % en 2001). Les scénarios d'estimation de la mobilité ethnique intragénérationnelle étant élaboré à l'échelle nationale, les hypothèses forte et faible ne résultent pas nécessairement en des estimations forte et faible à l'échelle infranationale étant donné la migration et les variations du sous-dénombrement.

8.3 Résultats

Dans cette section sur les résultats d'estimation de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle, on présente d'abord les estimations à l'échelle du Canada considérées les plus robustes. Cette robustesse des résultats nationaux origine du fait que la composante de migration internationale a, en pratique, une influence nulle sur la croissance des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, ce qui laisse deux composantes seulement à maîtriser, la mortalité et le sous-dénombrement, pour obtenir une estimation de la mobilité ethnique.

L'essentiel du commentaire qui suit porte sur les estimations de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle d'après le scénario de référence. Les scénarios fort et faible établissent une plage de variation possible du phénomène. Tel qu'indiqué précédemment, les estimations obtenues souffrant de la qualité variable des dénombrements et des estimations de la mortalité et de la migration, on limite les commentaires aux seules estimations dont la plage de variation du taux de mobilité ethnique nette intragénérationnelle se situe à l'extérieur de l'intervalle [-10 ‰, +10 ‰].

8.3.1 Mobilité ethnique nette intragénérationnelle au Canada

La figure 8.1 présente l'estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle pour les populations autochtones et les descendants

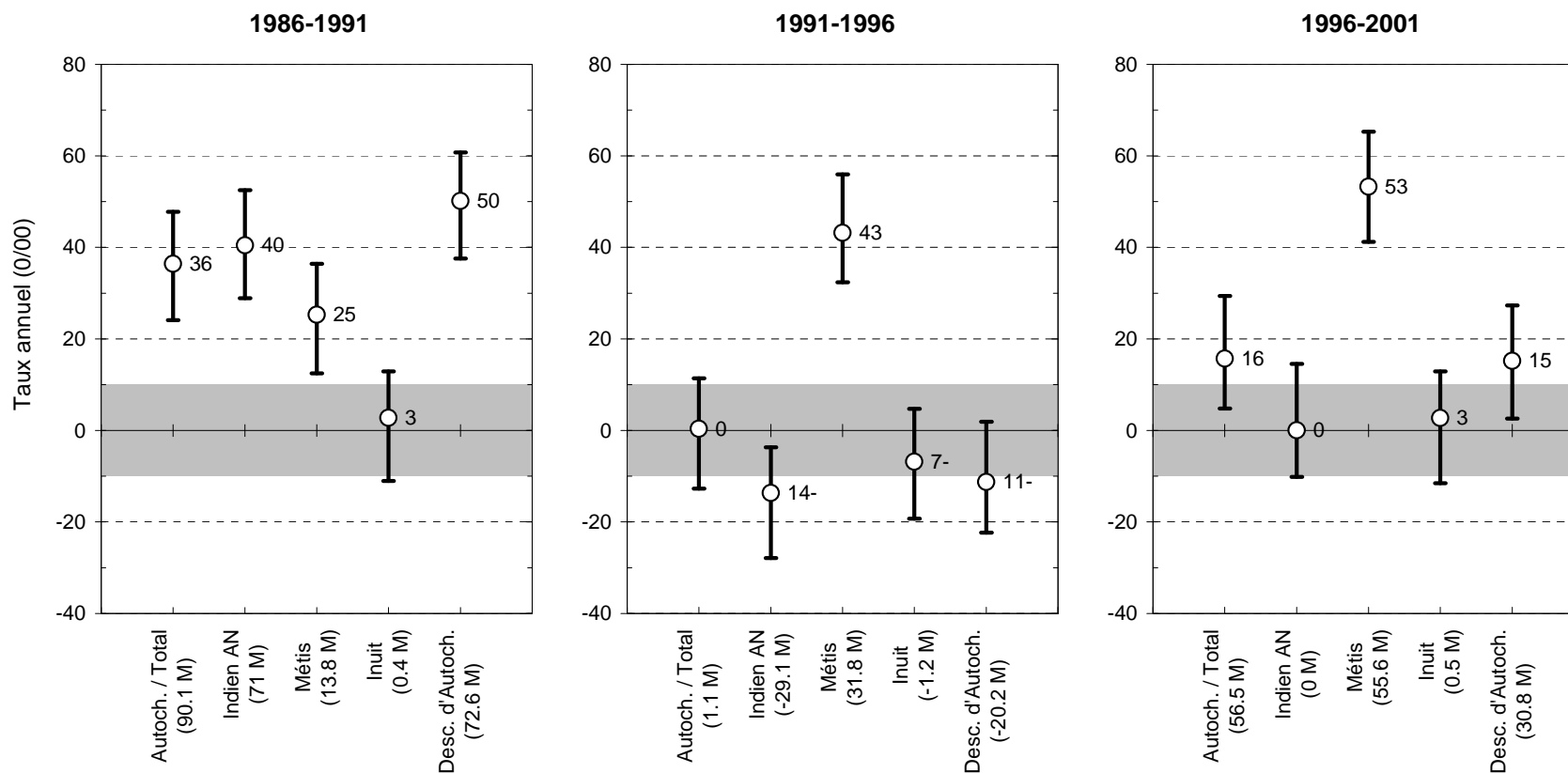
d'Autochtones pour les périodes intercensitaires 1986-1991, 1991-1996 et 1996-2001. Les soldes des transferts ethniques à partir desquels ces taux sont calculés apparaissent au bas de la figure et sont exprimés en milliers (M)⁷³. D'emblée, une première constatation s'impose : la mobilité ethnique nette intragénérationnelle varie selon le groupe autochtone et la période intercensitaire. La mobilité ethnique intragénérationnelle chez les populations autochtones de 1986 à 2001 se caractérise donc par une grande instabilité, laquelle instabilité rendra difficile toutes prédictions quant à son évolution future.

La mobilité ethnique intragénérationnelle aurait grandement contribué à la croissance démographique des Indiens au cours de la période intercensitaire 1986-1991 seulement. Au cours de cette période, le solde des transferts ethniques aurait atteint 71 000 personnes, pour un taux annuel moyen de 40 ‰. Ce solde des transferts ethniques représente plus d'un sixième de l'effectif en 1991. C'est donc dire qu'environ un sixième de la population indienne en 1991 ne déclarait pas une identité indienne en 1986. À titre de comparaison, l'effectif dénombré en 1991 des Indiens nés au cours de la période 1986-1991 est de 58 760 personnes⁷⁴, ce qui représente un septième de la population indienne de 1991. Ainsi, pour la période 1986-1991, la croissance de la population indienne liée à la mobilité ethnique intragénérationnelle excède celle due à la natalité. **Sans l'apport de la mobilité ethnique intragénérationnelle, l'explosion démographique des Indiens de 1986 à 1991 n'aurait pas eu lieu.** En ce qui concerne les deux périodes intercensitaires suivantes, la mobilité ethnique intragénérationnelle aurait peu ou pas contribué à la croissance de ce groupe puisqu'une portion de la plage de variation définie par les scénarios fort et faible d'estimation chevauche l'intervalle [-10 ‰, +10 ‰]. **D'après le cumul des transferts ethniques nets pour l'ensemble de la période 1986-2001, près de 42 000 Indiens en 2001 ne se déclaraient pas indien en 1986, ce qui représente 13 % de l'effectif de la population indienne hors des réserves indiennes en 2001.**

⁷³ Des résultats plus détaillés sont disponibles à l'annexe 11.

⁷⁴ C'est-à-dire les enfants âgés de moins de cinq ans en 1991.

Figure 8.1 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des populations autochtones et de descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001



Notes : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.
 (M) Désigne le solde des transferts ethniques exprimé en milliers.

Chez les Métis, le phénomène de mobilité ethnique intragénérationnelle se manifeste à une toute autre échelle. La mobilité ethnique intragénérationnelle aurait contribué de façon très significative à la croissance démographique de ce groupe autochtone tout au long de la période 1986-2001. De plus, la mobilité serait à la hausse : le taux annuel moyen de mobilité ethnique nette intragénérationnelle serait passé de 25 ‰ en 1986-1991, à 43 ‰ en 1991-1996, puis à 53 ‰ en 1996-2001. Le solde des transferts ethniques se chiffrerait à 55 600 personnes pour la période 1996-2001, ce qui représente plus du cinquième (22 %) de l'effectif en 2001. De plus, ce solde des transferts ethniques surpasse de beaucoup l'effectif dénombré en 2001 des Métis nés au cours de la période 1996-2001 (21 615 personnes⁷⁵). **Pour l'ensemble des trois périodes intercensitaires, le cumul des transferts ethniques nets représente plus du tiers (39 %) de l'effectif de la population métisse en 2001. Sans l'apport de la mobilité ethnique intragénérationnelle, l'explosion démographique des Métis de 1986 à 2001 n'aurait pas eu lieu et leur effectif en 2001 serait inférieur de 101 000 personnes.**

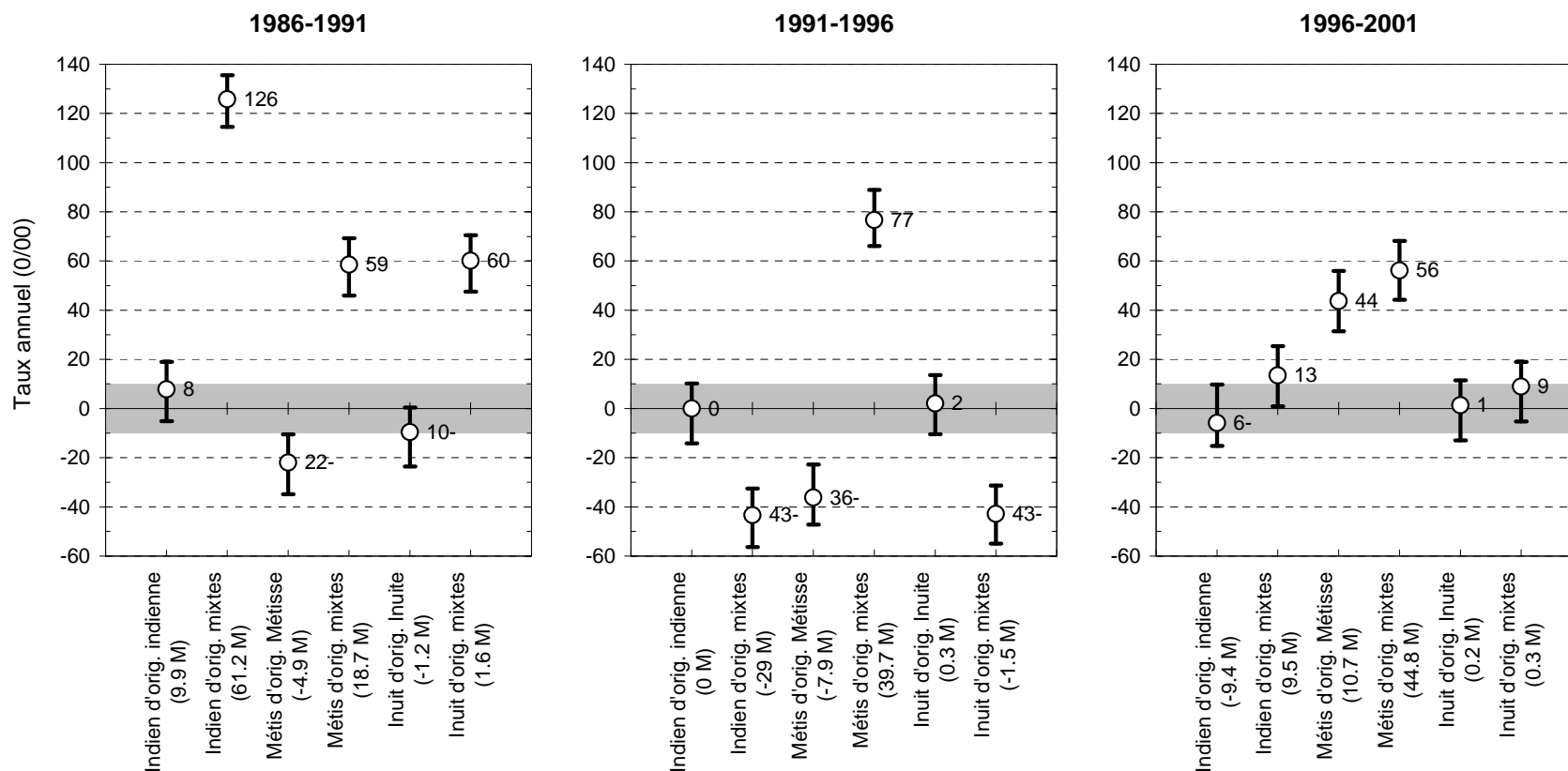
Si le phénomène de mobilité ethnique intragénérationnelle est d'une ampleur inouïe chez les Métis, il en va tout autrement chez les Inuit. **D'après la méthode d'estimation par résidu, ce type de mobilité ethnique ne contribuerait pas à l'accroissement démographique des Inuit.** Qu'importe la période intercensitaire, la plage de variation définie par les scénarios fort et faible d'estimation comprend la valeur nulle (0 ‰). L'estimation de référence de même que la majeure partie de la plage d'estimation se situent à l'intérieur de l'intervalle [-10 ‰, +10 ‰].

Les descendants d'Autochtones présenteraient une mobilité ethnique intragénérationnelle qui s'apparente à celle des Indiens, à savoir une forte mobilité ethnique positive entre 1986 et 1991 (50 ‰), suivie d'une mobilité ethnique faible, voire même nulle, pour les deux périodes intercensitaires suivantes. Au cours de la période 1986-1991, le nombre de transferts ethniques nets s'élèverait à 72 600 personnes, soit un cinquième (20 %) de l'effectif des descendants d'Autochtones à la fin de cette période

⁷⁵

L'effectif des enfants âgés de moins de cinq ans est de 18 205 en 1991 et de 19 615 en 1996.

Figure 8.2 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des populations autochtones par origine ethnique, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001



Notes : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.
 (M) Désigne le solde des transferts ethniques exprimé en milliers.

intercensitaire. Pour l'ensemble de la période 1986-2001, le cumul des transferts ethniques nets (83 000) correspond à 18 % de l'effectif des descendants d'Autochtones en 2001.

En désagrégant les trois groupes autochtones — Indiens, Métis et Inuit — en fonction de l'origine ethnique (figure 8.2), on observe des variations importantes de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle au sein de chaque groupe. Chez les Indiens, la mobilité ethnique n'aurait pas contribué de façon significative à la croissance démographique des Indiens d'origine indienne. En revanche chez les Indiens d'origines mixtes, la mobilité ethnique est très variable d'une période à l'autre. Pour la période 1986-1991, on observe une très forte mobilité positive (126 ‰), alors que pour la période suivante, la mobilité ethnique est fortement négative (-43 ‰). En terme absolu, il s'agit ici d'une diminution nette de l'effectif des Indiens d'origines mixtes de -29 000 personnes de 1991 à 1996. Considérant l'absence de mobilité ethnique chez les Indiens d'origine indienne au cours de cette période, la mobilité ethnique des Indiens d'origines mixtes résulte selon toute vraisemblance d'une désaffiliation au groupe indien. Enfin, pour la période 1996-2001, l'accroissement démographique des deux sous-populations n'aurait pas bénéficié de l'apport, ni souffert d'une ponction liée à la mobilité ethnique.

Chez les Métis, le détail par origine révèle la présence de deux situations particulièrement contrastées au regard de la mobilité ethnique intragénérationnelle au cours de la période 1986-1996. Chez les Métis d'origine métisse, la mobilité ethnique est négative (-22 ‰; -36 ‰), signalant que les sorties excèdent les entrées, alors que chez les Métis d'origines mixtes, la mobilité est fortement positive (59 ‰; 77 ‰). Pour la dernière période intercensitaire, les deux sous-groupes enregistrent de forts taux annuels de mobilité ethnique (44 ‰; 56 ‰).

Chez les Inuit, on observe une situation comparable à celle des Indiens, à savoir que le sous-groupe d'origines mixtes enregistre une mobilité ethnique lors des deux premières périodes intercensitaires, positive lors de la période 1986-1991 (60 ‰) et négative lors de la période 1991-1996 (-43 ‰). Rien n'indique que l'effectif des Inuit d'origine inuite aurait été soumis à la mobilité ethnique.

Si on se reporte aux propos des chapitres 5 et 6 au regard des trois types de croissance, c'est-à-dire modérée, erratique et explosive, on peut donc conclure à la lumière des estimations de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle au sein des populations autochtones que :

1. La croissance démographique **modérée** des Indiens d'origine indienne et des Inuit d'origine inuite n'impliquerait pas de contribution significative de la mobilité ethnique intragénérationnelle;
2. Le caractère **erratique** de la croissance des Métis d'origine métisse, des Indiens et Inuit d'origines mixtes s'expliquerait par des renversements de la mobilité ethnique intragénérationnelle, alternant entre le positif et le négatif;
3. Le caractère explosif de la croissance des Métis d'origines mixtes serait attribuable à une très forte mobilité ethnique nette intragénérationnelle enregistrée au cours de l'ensemble de la période 1986-2001.

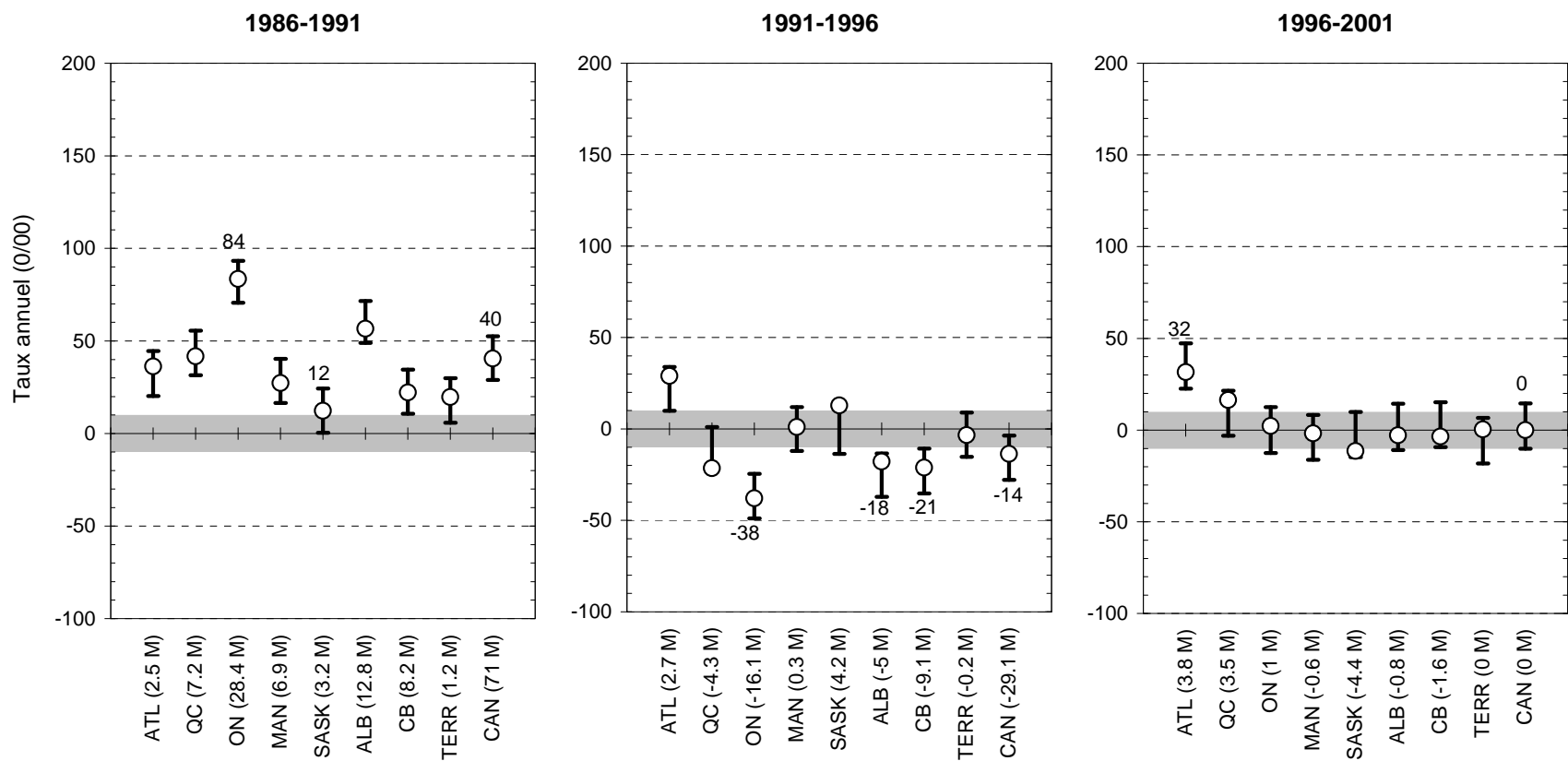
8.3.2 Mobilité intragénérationnelle dans les provinces et les territoires

Tel que mentionné précédemment, les estimations infranationales sont considérées moins robustes que les estimations nationales, étant donné l'importance de la composante migratoire (interprovinciale, interne) dans l'explication de l'accroissement démographique. Les quatre figures suivantes (8.3-8.6) présentent les estimations infranationales pour les Indiens, les Métis, les Inuit et les descendants d'Autochtones⁷⁶.

Le phénomène de mobilité ethnique intragénérationnelle varie d'une région à l'autre chez les Indiens (figure 8.3). Pour la période 1986-1991, le taux annuel moyen de mobilité ethnique nette intragénérationnelle varierait entre 12 ‰ en Saskatchewan et 84 ‰ en Ontario. À la lecture de cette figure, on constate cependant une certaine homogénéité dans les taux provinciaux pour les périodes 1986-1991 et 1996-2001. Pour

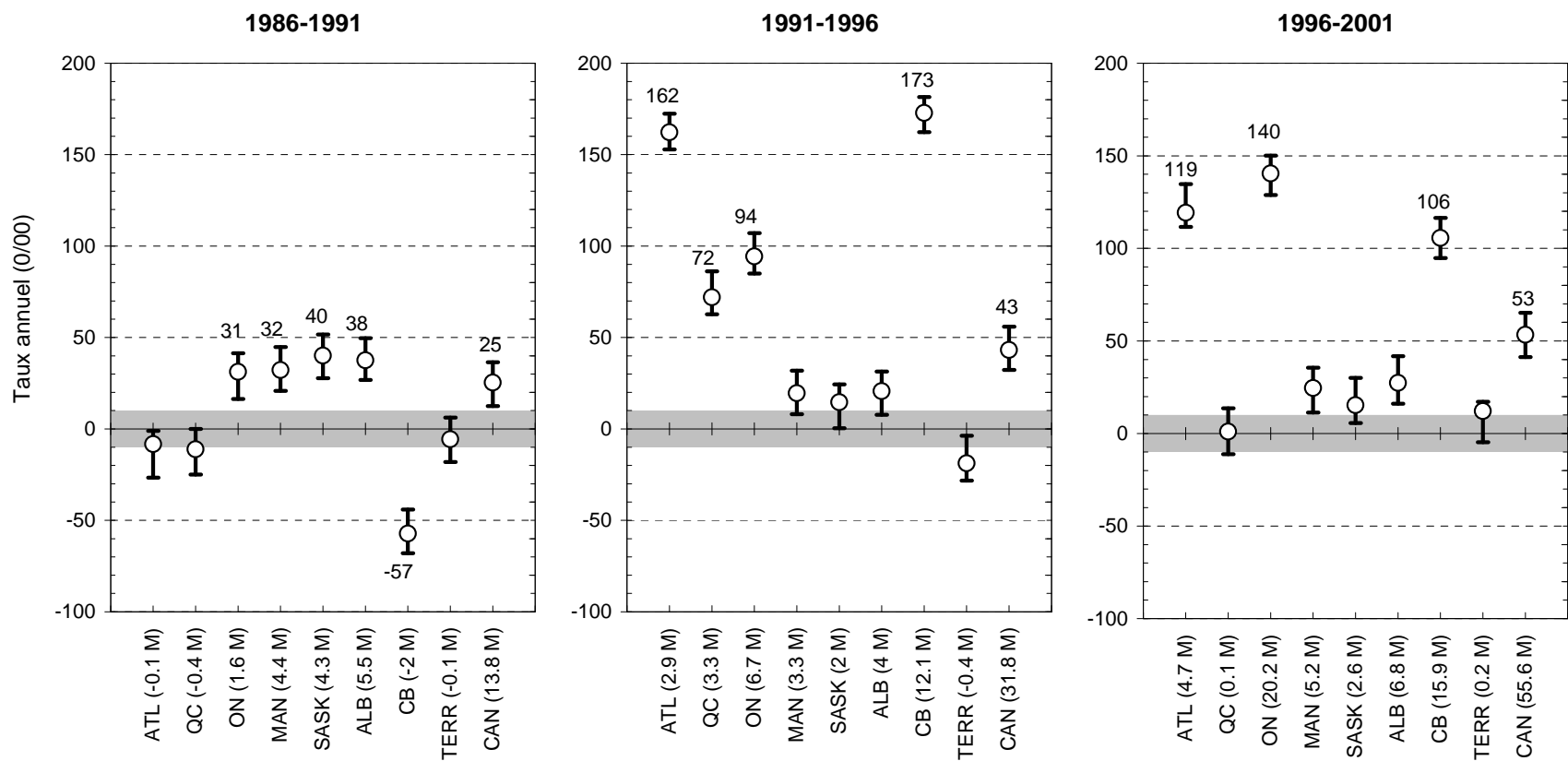
⁷⁶ Des résultats plus détaillés sont disponibles à l'annexe 11.

Figure 8.3 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des Indiens de l'Amérique du Nord, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001



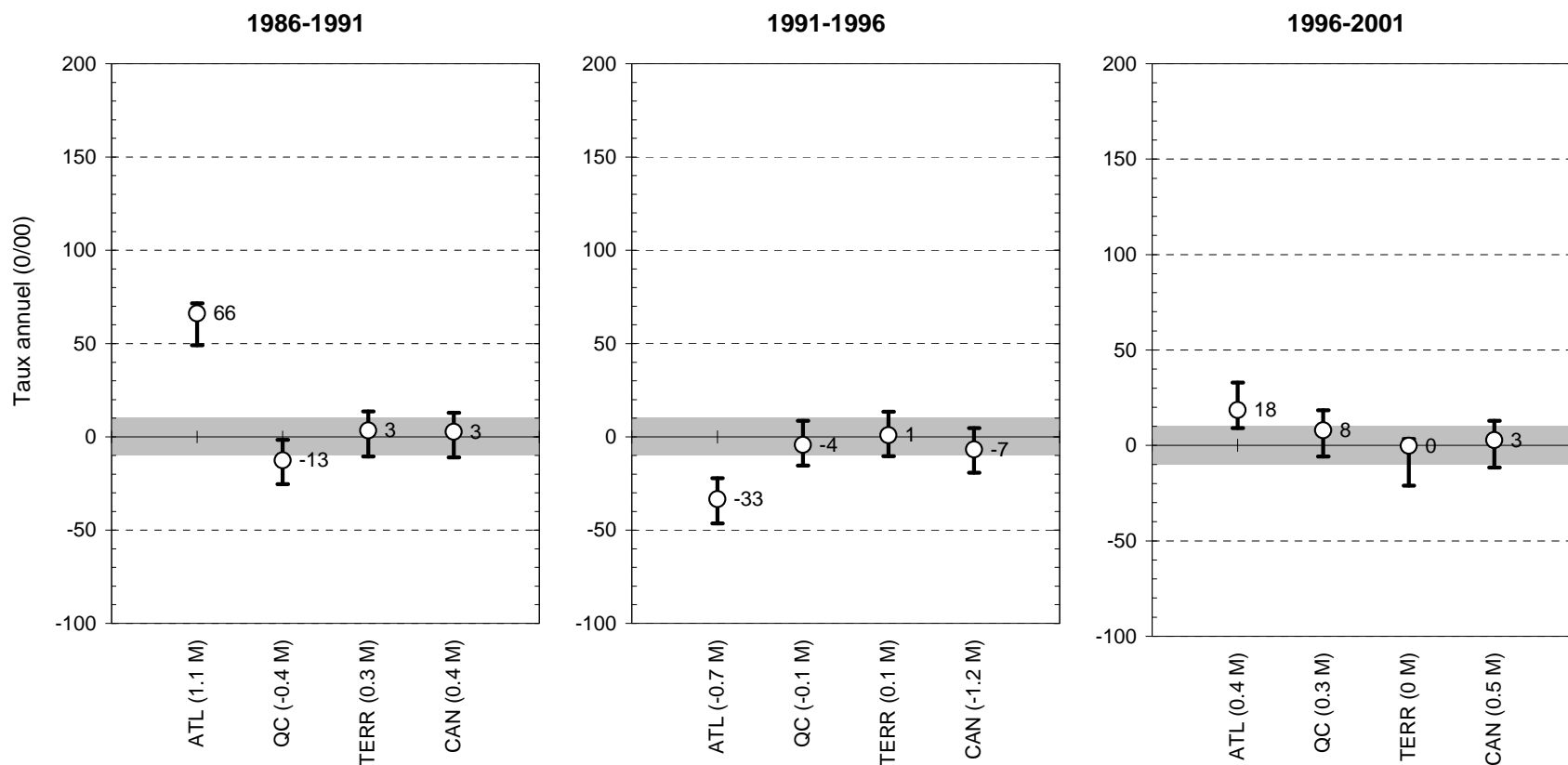
Notes : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.
 (M) Désigne le solde des transferts ethniques exprimé en milliers.

Figure 8.4 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des Métis, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001



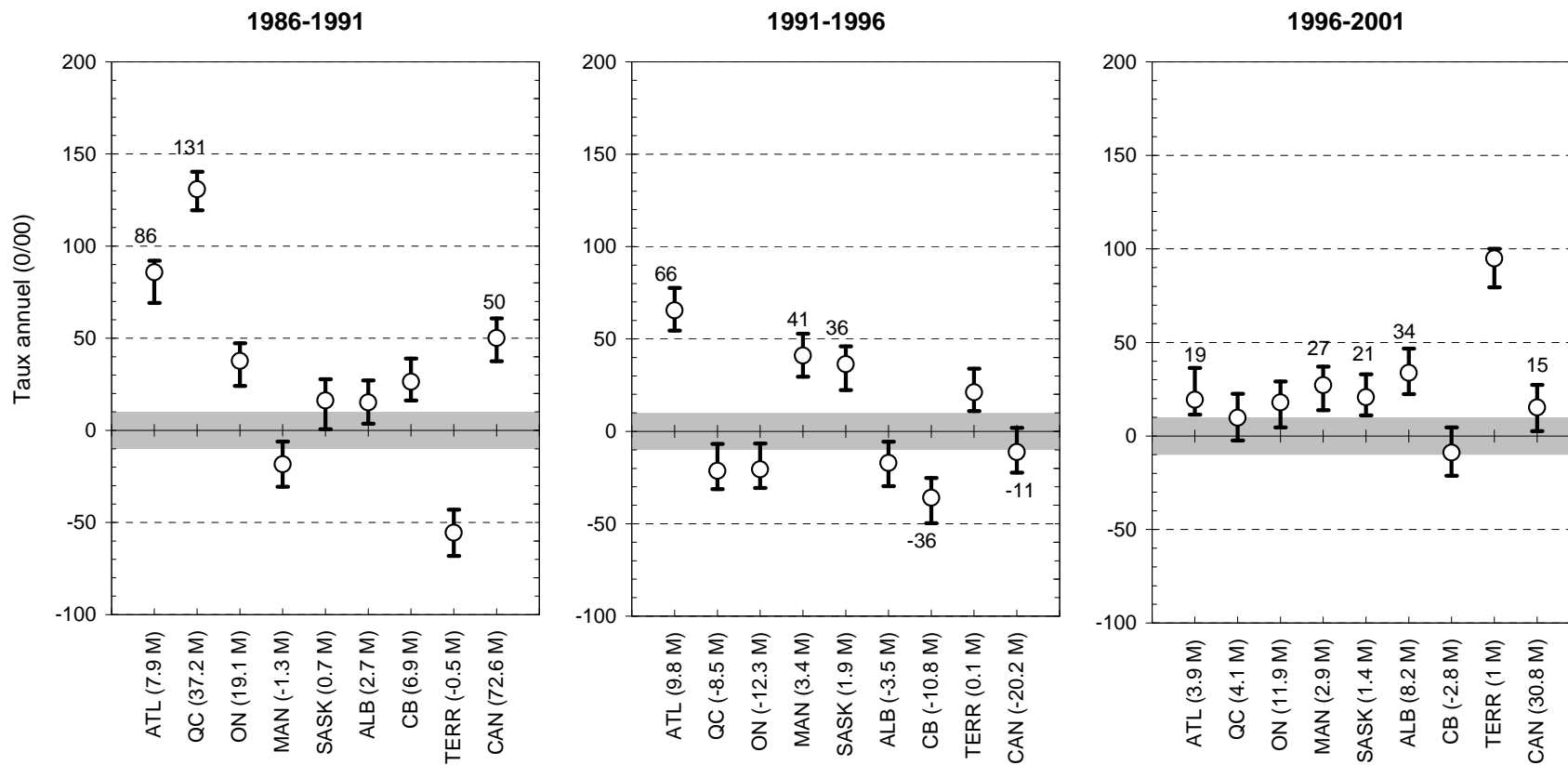
Notes : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.
 (M) Désigne le solde des transferts ethniques exprimé en milliers.

Figure 8.5 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des Inuit, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001



Notes : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.
 (M) Désigne le solde des transferts ethniques exprimé en milliers.

Figure 8.6 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001



Notes : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.
 (M) Désigne le solde des transferts ethniques exprimé en milliers.

la période 1986-1991, tel qu'observée à l'échelle nationale (40 ‰), la mobilité ethnique serait positive pour une majorité de provinces. Pour la période 1996-2001, exception faite de la région de l'Atlantique (32 ‰), les taux de mobilité ethnique dans les provinces et territoires sont négligeables, à l'image de l'estimation nationale. Par contre, la période 1991-1996 se distingue des deux autres périodes. Contrairement à ce qu'on observe à l'échelle nationale, la mobilité ethnique aurait eu un impact négatif important sur la croissance des Indiens de l'Ontario (-38 ‰), de l'Alberta (-18 ‰) et de la Colombie-Britannique (-21 ‰) entre 1991 et 1996.

Le phénomène de mobilité ethnique intragénérationnelle est également non homogène chez les Métis au cours des trois périodes intercensitaires (figure 8.4). Pour la période 1986-1991, nos calculs indiquent une mobilité ethnique positive en Ontario (31 ‰) et dans les trois provinces des Prairies, alors qu'en Colombie-Britannique la mobilité ethnique serait négative (-57 ‰). L'estimation nationale de la mobilité ethnique (25 ‰) serait donc le résultat d'un équilibre entre des mouvements contraires dans ces provinces. Pour la période 1991-1996, le flux net s'inverserait en Colombie-Britannique, la mobilité ethnique devenant très positive (173 ‰). Dans les provinces de l'Atlantique (162 ‰), en Ontario (94 ‰) et au Québec (72 ‰), le taux annuel moyen serait également largement positif. Dans les provinces des prairies, la mobilité ethnique intragénérationnelle ne contribuerait plus de façon significative à la croissance démographique des Métis au cours de la deuxième période intercensitaire. Enfin, pour la période 1996-2001, la mobilité ethnique serait demeurée très élevée chez les Métis de l'Atlantique (119 ‰), de l'Ontario (140 ‰) et la Colombie-Britannique (106 ‰).

Chez les Inuit (figure 8.5), la mobilité ethnique intragénérationnelle aurait, au cours des deux premières périodes intercensitaires, contribué à la croissance démographique de la population inuite de l'Atlantique seulement, laquelle population inuite est située presque exclusivement au Labrador (Terre-Neuve). De 1986 à 1991, la mobilité ethnique intragénérationnelle est positive (66 ‰). De 1991 à 1996, le situation est renversée, le solde des transferts ethniques étant négatif (-33 ‰).

Chez les descendants d'Autochtones (figure 8.6), la mobilité ethnique observée à l'échelle nationale (50 %) pour la période 1986-1991 s'expliquerait par une mobilité ethnique très forte au Québec (131 %) et dans les provinces de l'Atlantique (86 %). L'Ontario et la Colombie-Britannique montrent également une mobilité ethnique nette positive contribuant à la croissance démographique de cette population. Au cours de la période 1991-1996, la population de descendants d'Autochtones des provinces de l'Atlantique (66 %) afficherait toujours une mobilité ethnique intragénérationnelle positive, à laquelle se joindraient les populations du Manitoba (41 %) et de la Saskatchewan (36 %). D'après le scénario de référence, le flux ethnique s'inverserait au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (-36,0 %). Enfin, pour la dernière période intercensitaire, les taux de mobilité ethnique dans les régions de l'Atlantique et des Prairies seraient nettement plus modestes.

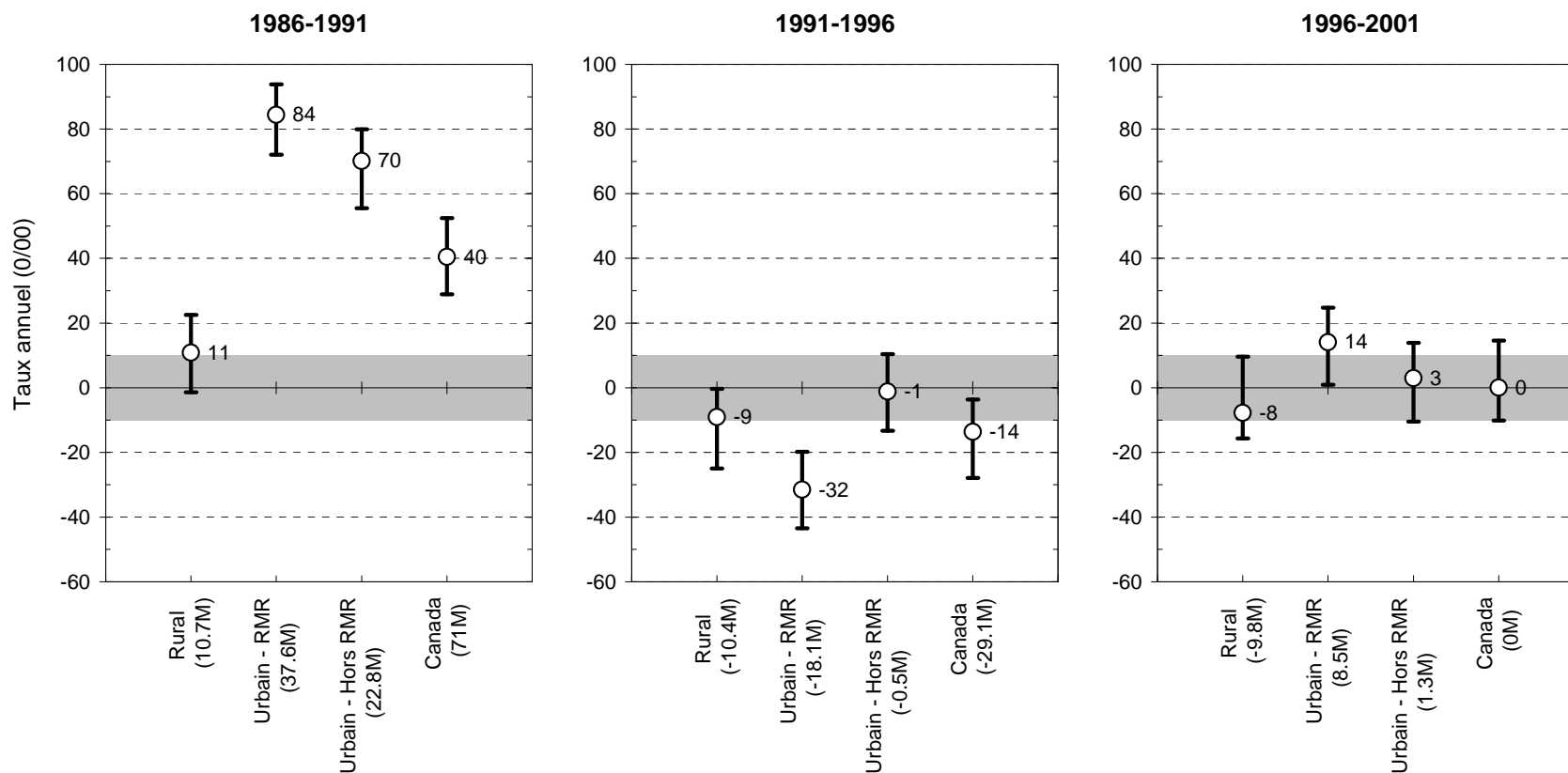
8.3.3 Mobilité intragénérationnelle dans les centres urbains et les régions rurales

Les réserves indiennes étant réservées à l'usage exclusif des Indiens, la mobilité ethnique intragénérationnelle y est pratiquement inexistante. Ainsi, la mobilité ethnique estimée à l'échelle du pays ne s'applique en fait qu'à la population hors des réserves indiennes. Les trois figures suivantes (8.7-8.9) présentent les estimations de la mobilité ethnique nette intragénérationnelle des Indiens, des Métis et des descendants pour les centres urbains et les régions rurales, excluant les réserves indiennes⁷⁷.

Les taux et variations de taux observés à l'échelle nationale pour les Indiens (figure 8.7), les Métis (figure 8.8) et les descendants d'Autochtones (figure 8.9) sont en majeure partie le reflet de la mobilité ethnique intragénérationnelle dans les centres urbains. **Lorsque le taux national de mobilité ethnique intragénérationnelle est élevé, il l'est également dans les centres urbains. Lorsqu'il décline et devient négligeable, il l'est également dans les centres urbains.** Chez les Indiens et les descendants d'Autochtones, dont les taux nationaux suivent des évolutions similaires, on retrouve cette similarité dans les niveaux et les variations des taux selon le lieu de

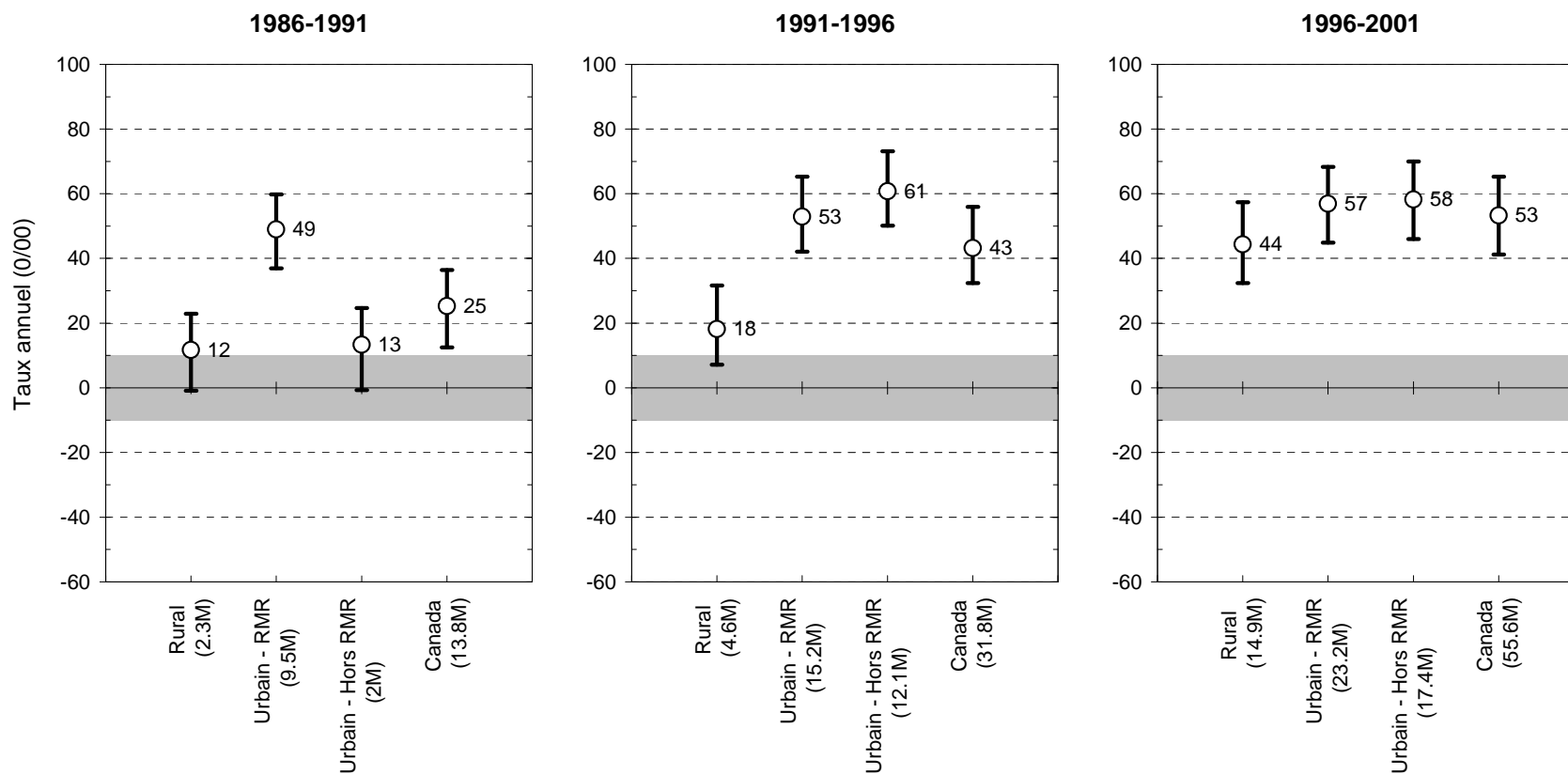
⁷⁷ Des résultats plus détaillés, incluant ceux pour les Inuit, sont disponibles à l'annexe 11.

Figure 8.7 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des Indiens de l'Amérique du Nord, par période intercensitaire, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/Hors RMR, Canada, 1986-2001



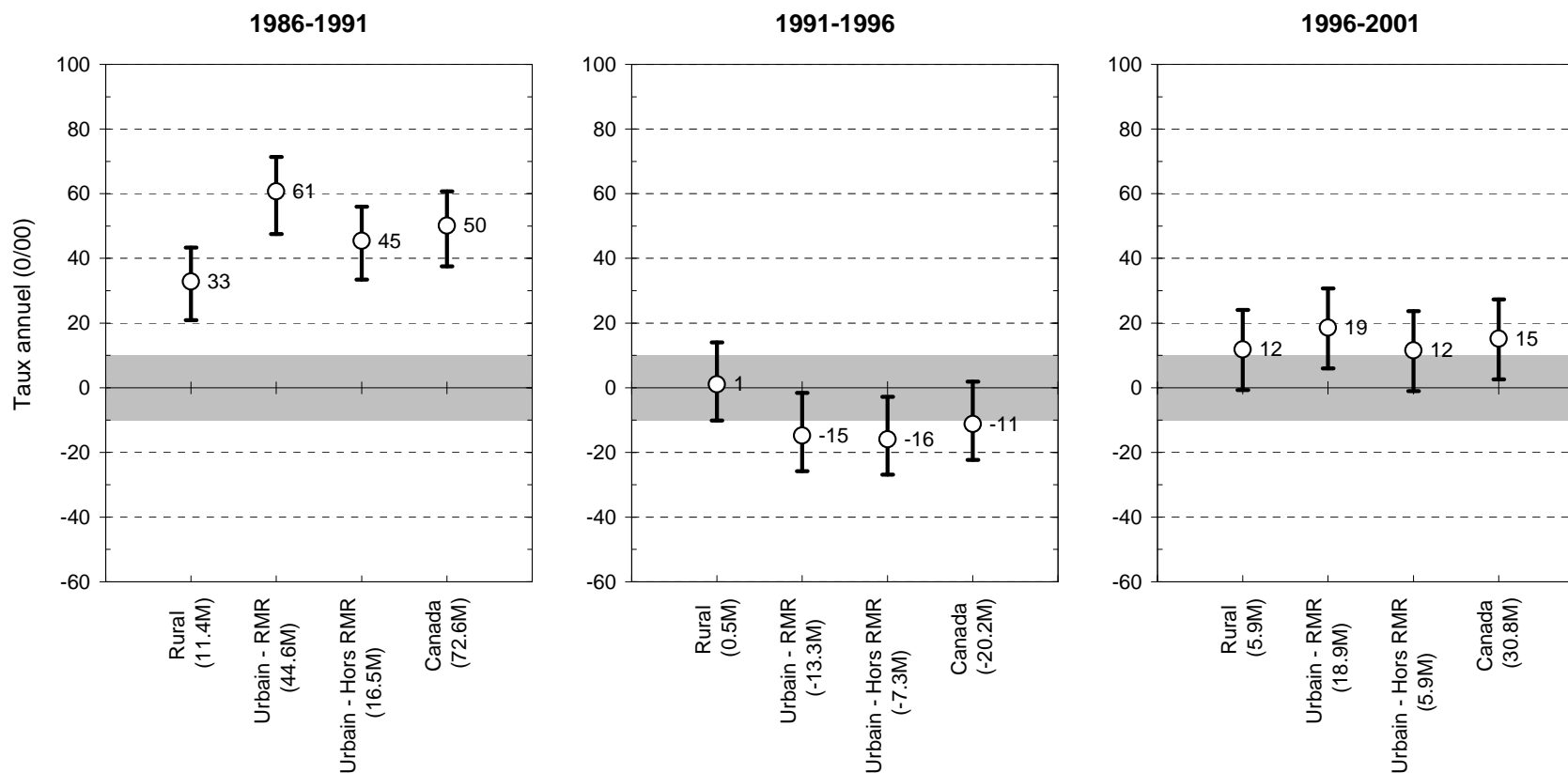
Notes : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.
 RMR : région métropolitaine de recensement.
 (M) Désigne le solde des transferts ethniques exprimé en milliers.

Figure 8.8 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des Métis, par période intercensitaire, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/Hors RMR, Canada, 1986-2001



Notes : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.
 RMR : région métropolitaine de recensement.
 (M) Désigne le solde des transferts ethniques exprimé en milliers.

Figure 8.9 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/Hors RMR, Canada, 1986-2001



Notes : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.
 RMR : région métropolitaine de recensement.
 (M) Désigne le solde des transferts ethniques exprimé en milliers.

résidence. Chez les Métis, la hausse constante de la mobilité ethnique observée à l'échelle nationale est d'abord liée à une hausse de la mobilité ethnique dans les centres urbains, et ensuite une hausse dans les régions rurales. Aucune mobilité ethnique significative n'est à signaler chez les Inuit. Globalement, le solde des transferts ethniques pour les populations indienne et métisse en milieu urbain s'établirait à 131 000 personnes pour l'ensemble de la période 1986-2001, soit plus de 90 % de la mobilité estimée pour l'ensemble du pays pour ces deux groupes (143 000). **Les centres urbains sont le siège de la mobilité ethnique intragénérationnelle des populations autochtones du Canada entre 1986 et 2001.**

8.3.4 Mobilité intragénérationnelle selon le sexe et le groupe d'âge

Le tableau VIII.4 présente les taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle selon le sexe. De façon générale, pour les groupes et les périodes pour lesquels la mobilité ethnique intragénérationnelle est jugée significative (en caractère gras dans le tableau), les taux varient en général peu selon le sexe. Chez les Indiens, dont 85 % ont le statut légal d'Indien, la plus forte mobilité ethnique des femmes serait attribuable aux modifications à la *Loi sur les Indiens* de 1985. De 1985 à 2000 (au 31 décembre), 111 476 individus (AINC, 2005), dont 57 % de femmes (Clatworthy, 2001), ont été (ré)inscrits au Registre des Indiens à la suite de ces modifications.

De toutes les estimations présentées jusqu'ici, celles produites selon le groupe d'âge quinquennal sont jugées les moins robustes, étant donné l'imprécision sur la mortalité et le sous-dénombrement selon l'âge, et ce plus particulièrement pour les Métis et les descendants d'Autochtones. Les figures 8.10 à 8.14 présentent les taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle selon le groupe d'âge pour les groupes et les périodes pour lesquels la mobilité ethnique intragénérationnelle est jugée significative, c'est-à-dire les Indiens de 1986 à 1991, les Métis de 1986 à 2001 et les descendants d'Autochtones de 1986 à 1991. De toute évidence, la forme des courbes des taux selon l'âge varie d'un groupe à l'autre, d'une période à l'autre, les pointes et les saillies dans la courbe ne se retrouvant pas aux mêmes âges. Par exemple,

le taux de mobilité ethnique nette intragénérationnelle des Métis pour la période 1986-1991 diminue selon l'âge (figure 8.11), alors qu'il augmente pour la période suivante (figure 8.12).

Tableau VIII.4 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des populations autochtones et de descendants d'Autochtones selon le sexe par période intercensitaire, Canada, 1986-2001, scénario de référence

Période, sexe	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Hommes	33,6 *	37,2 *	24,2 *	2,6	49,8 *
Femmes	39,2 *	43,5 *	26,3 *	2,9	50,5 *
Total	36,4 *	40,5 *	25,3 *	2,7	50,1 *
1991-1996					
Hommes	2,8	-11,1	43,2 *	-4,7	-14,2
Femmes	-1,9	-16,0	43,2 *	-9,0	-8,5
Total	0,4	-13,6	43,2 *	-6,8	-11,3
1996-2001					
Hommes	14,8	-2,2	54,1 *	2,3	13,0
Femmes	16,6	2,1	52,4 *	3,1	17,3
Total	15,7	0,0	53,3 *	2,7	15,2

Notes : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.

* Plage d'estimation définie par les scénarios fort et faible ne coupe pas l'intervalle [-10;+10].

La littérature disponible n'est pas d'un grand secours pour l'interprétation de ces résultats. D'un côté, les travaux de Lieberson et Waters (1988) basés sur les données du recensement américain de 1980 sur l'origine selon l'âge indiquent que le passage à la vie adulte serait associé à une simplification des déclarations d'origine ethnique, donc à une plus forte propension à la mobilité ethnique intragénérationnelle à cet âge. Anderson et Silver (1983) ont pour leur part observé, à partir de la méthode d'estimation par résidu décrite plus tôt, une « russification » plus importante chez les jeunes adultes appartenant aux minorités ethniques de l'URSS. D'un autre côté, l'application de la méthode par résidu par Passel (1996; et Berman, 1986; 1976) à l'analyse de la croissance

Figure 8.10 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des Indiens de l'Amérique du Nord selon le groupe d'âge, 1986-1991

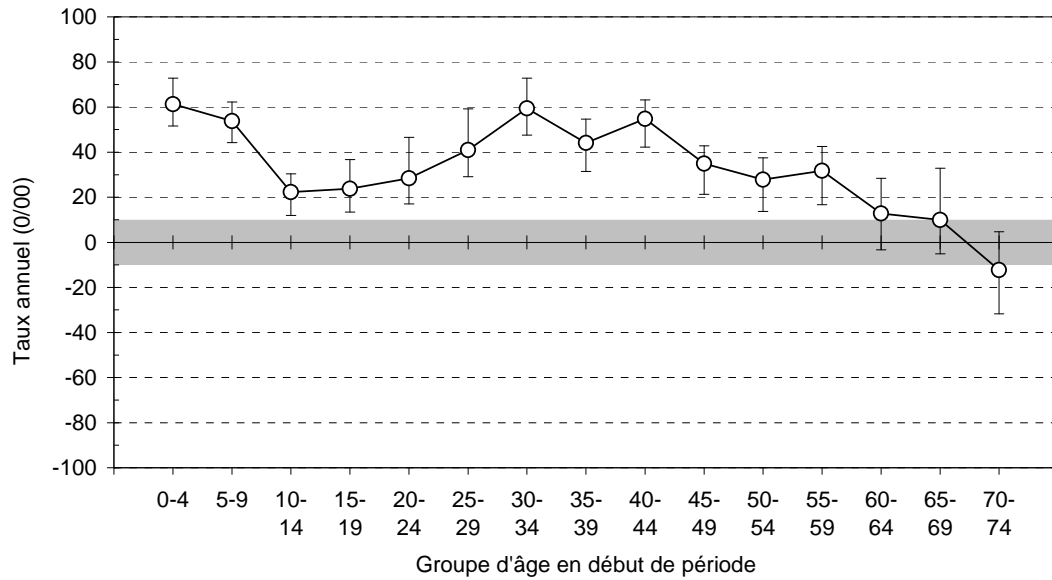
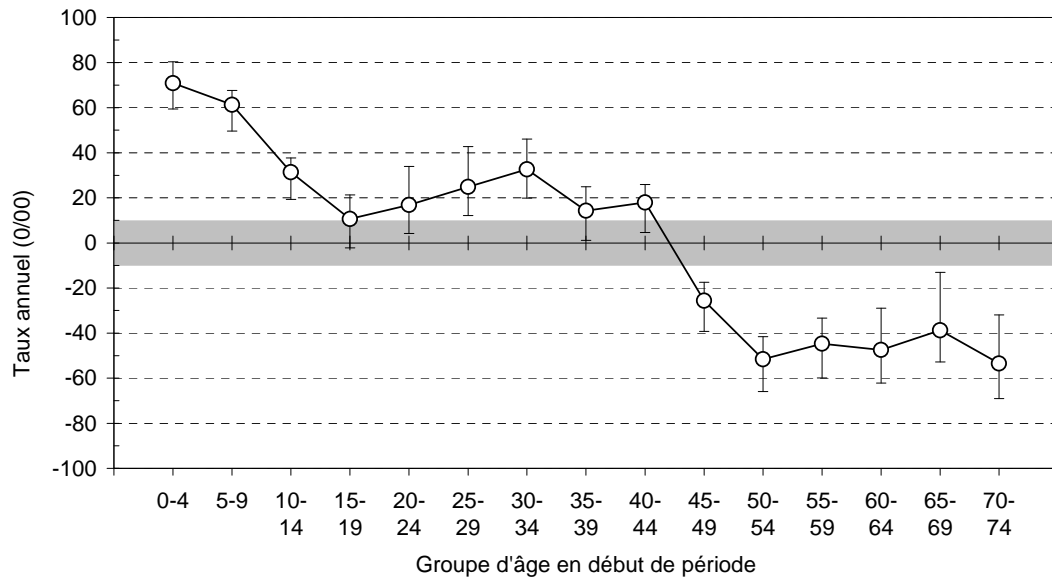


Figure 8.11 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des Métis selon le groupe d'âge, 1986-1991



Note : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.

Figure 8.12 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des Métis selon le groupe d'âge, 1991-1996

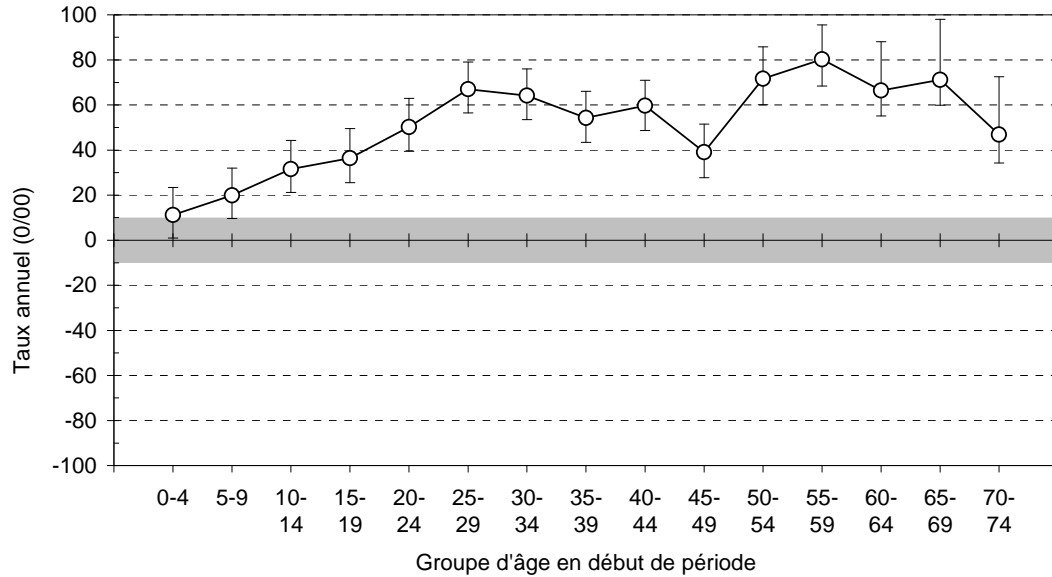
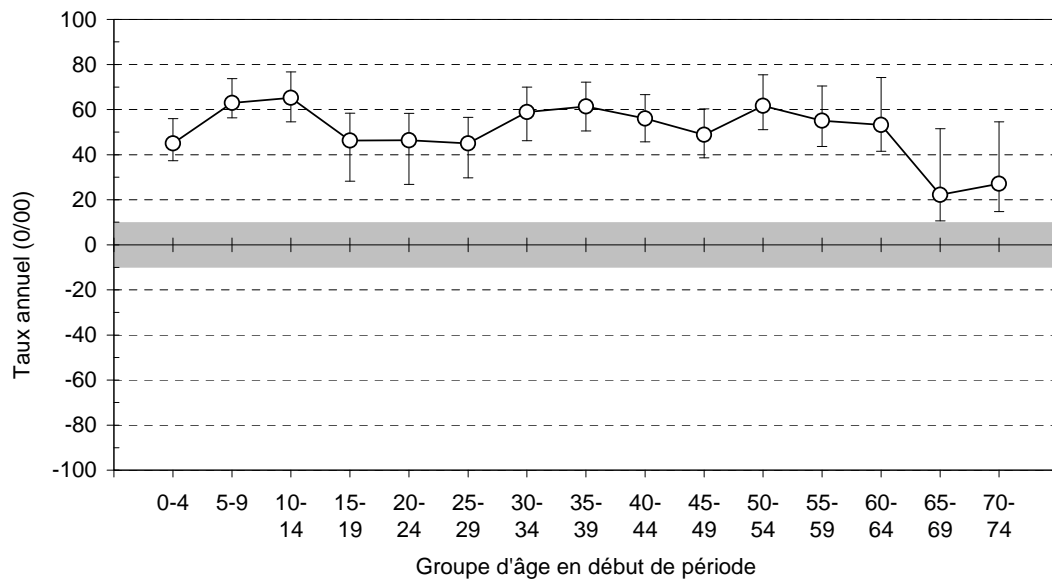
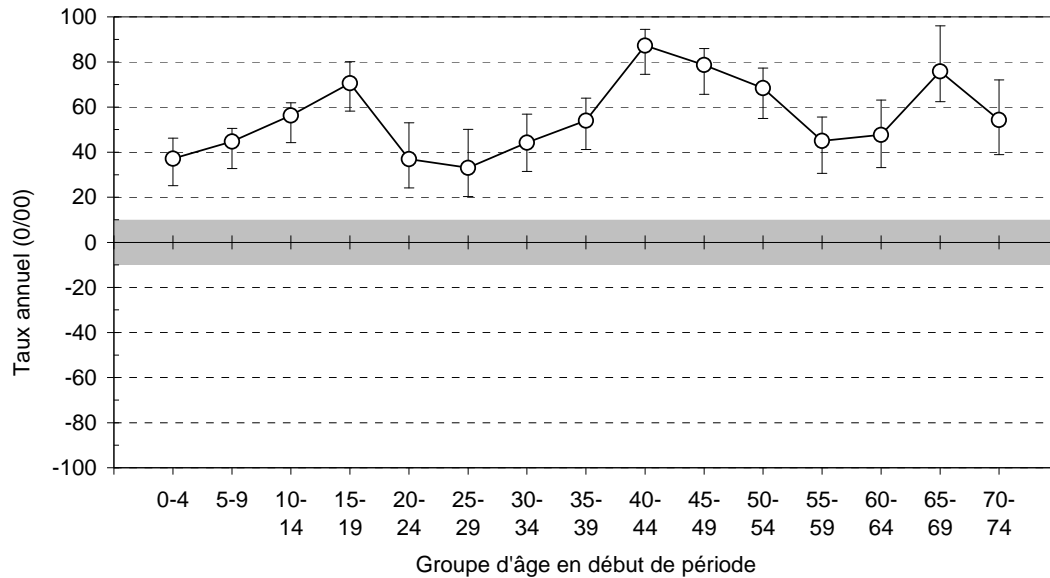


Figure 8.13 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des Métis selon le groupe d'âge, 1996-2001



Note : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.

Figure 8.14 Estimation des taux (0/00) annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ des descendants d'Autochtones selon le groupe d'âge, 1986-1991



Note : ¹ D'après la méthode d'estimation par résidu. Ces estimations excluent les enfants nés au cours de la période d'observation.

démographique de la population amérindienne des États-Unis depuis 1960 n'a révélé aucune variation significative de la mobilité ethnique intragénérationnelle selon l'âge.

L'absence de relation claire et sans équivoque entre la mobilité ethnique intragénérationnelle, telle qu'estimée à partir de la méthode par résidu, et l'âge chez les populations autochtones du Canada était attendue. La qualité de l'estimation de la mobilité ethnique intragénérationnelle selon l'âge souffre de l'imprécision entourant les variations selon l'âge des autres composantes de l'accroissement démographique, notamment la mortalité et le sous-dénombrement. De toute évidence, on atteint ici les limites de la méthode par résidu et de l'information disponible.

8.4 Conclusion

La mobilité ethnique intragénérationnelle a contribué à la croissance des populations autochtones et des descendants d'Autochtones au cours de la période 1986-2001. L'ampleur de cette contribution varie cependant selon le groupe autochtone et, la période intercensitaire et le lieu de résidence. En réponse à la question posée en début de chapitre, on peut donc conclure à la suite de cette analyse que, à l'échelle nationale :

- Les Indiens ont bénéficié de l'apport de la mobilité ethnique intragénérationnelle surtout de 1986 à 1991, et celui-ci excède l'apport de la natalité. Après cumul des soldes des transferts ethniques pour les trois périodes intercensitaires, on estime que **près de 42 000 Indiens habitant à l'extérieur des réserves indiennes en 2001 ne se déclaraient pas indien en 1986, soit un Indien hors réserve sur huit (13 %). Sans l'apport de la mobilité ethnique intragénérationnelle, il n'y aurait pas eu d'explosion démographique de la population indienne de 1986 à 1991;**
 - La mobilité ethnique intragénérationnelle est la plus impressionnante chez les Métis. La contribution de ce phénomène à l'accroissement de cette population surpasse largement celle de la natalité et n'a cessé de croître tout au long de la période d'observation; le taux annuel moyen de mobilité ethnique nette intragénérationnelle serait passé de 25 ‰ en 1986-1991, à 43 ‰ en 1991-1996, puis à 53 ‰ en 1996-2001. Après cumul des soldes des transferts ethniques, **ce sont plus de 101 000 Métis en 2001 qui ne se déclaraient pas métis en 1986, c'est-à-dire près de quatre Métis sur dix (39 %). Sans l'apport de la mobilité ethnique intragénérationnelle, l'explosion démographique des Métis de 1986 à 2001 n'aurait pas eu lieu;**
 - D'après les données disponibles, **la mobilité ethnique intragénérationnelle aurait eu aucun impact sur la croissance démographique des Inuit;**
 - Les descendants d'Autochtones, c'est-à-dire les personnes d'origine autochtone qui ne s'identifient pas à un groupe autochtone, présentent un niveau de mobilité
-

ethnique intragénérationnelle semblable à celui des Indiens. Plus de 83 000 personnes se seraient ajoutées à la population des descendants d'Autochtones entre 1986 et 2001, la majorité au cours des premières cinq années. Près d'un cinquième (18 %) des descendants d'Autochtones en 2001 n'auraient pas déclaré d'origine autochtone en 1986.

L'analyse à l'échelle nationale a également mis en lumière de fortes variations de la mobilité ethnique intragénérationnelle au sein même des populations autochtones. Les Indiens d'origine indienne et les Inuit d'origine inuite affichent une stabilité ethnique intragénérationnelle ($\beta \approx 0$), alors que l'appartenance ethnique est beaucoup plus « volatile » chez les Métis d'origine métisse et les autres sous-groupes autochtones (Indiens, Métis, Inuit) d'origines mixtes. L'appartenance déclarée des individus (identité métisse, origines mixtes) semble être un facteur prédéterminant de stabilité/mobilité ethnique. On y reviendra au dernier chapitre de cette étude.

L'analyse de la mobilité ethnique intragénérationnelle a également mis en relief la grande variabilité du phénomène selon la province ou le territoire de résidence. Les taux nationaux de mobilité ethnique cachent d'importantes variations infranationales. À cet effet, on observe chez les populations indienne et métisses de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et, dans une moindre mesure, des provinces de l'Atlantique une mobilité ethnique d'une intensité supérieure. Par exemple de 1986 à 1991, les Indiens de l'Ontario affichent une mobilité ethnique deux fois supérieure à la moyenne nationale. De 1991 à 2001, les populations métisses de l'Atlantique, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique affichent des taux de mobilité ethnique au moins 50 % plus élevés que ceux des autres populations métisses. Ces variations provinciales et territoriales de la mobilité ethnique intragénérationnelles des populations autochtones de 1986 à 2001 sont sans doute le reflet de circonstances historiques, culturelles, politiques et légales propres à ces provinces et territoires.

Avec cette analyse, on a également pu observer que les centres urbains sont le foyer de la mobilité ethnique intragénérationnelle chez les populations autochtones du Canada : plus de 90 % du solde des transferts ethniques estimé à l'échelle du pays pour

l'ensemble de la période 1986-2001 serait en milieu urbain. Tel que discuté précédemment au chapitre 5 (p.96), dans les centres urbains du Canada, des gens d'appartenance ethnoculturelles diverses cohabitent, interagissent, et parmi eux certains forment des couples et ont des enfants. Une fois adultes, ces enfants, étant donné leur origines ethnoculturelles mixtes, ont la possibilité de « choisir » leur appartenance ethnique, et ce choix peut varier selon les circonstances. Bref, s'il y a davantage de mobilité ethnique intragénérationnelle en milieu urbain qu'en milieu rural ou dans les réserves indiennes, c'est avant tout parce que la population qui y réside est davantage « métissée ». On reviendra également sur ce point à la fin de cette thèse.

Malgré les débuts prometteurs de l'analyse selon l'âge au chapitre 6, l'analyse de ce chapitre n'a pas permis d'identifier des variations de la mobilité ethnique selon l'âge. La qualité de l'information démographique requise pour l'application de la méthode d'estimation par résidu ne permet pas une analyse aussi fine du phénomène de mobilité ethnique intragénérationnelle. Par ailleurs, si la qualité de l'information avait été au rendez-vous, il aurait sans doute été préférable de cibler les groupes, les périodes intercensitaires et les sous-régions du Canada (p.ex., Ontario, centres urbains) pour lesquels la mobilité ethnique intragénérationnelle s'est clairement manifestée. Tel que mentionné à plusieurs reprises déjà, les données nationales regroupent et confondent des réalités ethnoculturelles diverses.

En terminant, il est clair que le caractère variable de la mobilité ethnique intragénérationnelle pose des défis pour l'analyse prospective. Dans une optique d'intégration de ce phénomène au modèle de projection démographique des populations autochtones, il est difficile d'entrevoir comment il serait possible d'élaborer des hypothèses solides sans une meilleure compréhension des causes de la mobilité ethnique intragénérationnelle. L'analyse des projections de population réalisées pour le compte de la Commission royale sur les peuples autochtones qui ont négligé cette composante a révélé des erreurs gigantesques quant à la croissance projetée des populations autochtones (Guimond, Kerr et Beaujot, 2004; Kerr, Guimond et Norris, 2003). Laissons pour l'instant ces réflexions et considérations propres à l'analyse prospective, et voyons comment la mobilité ethnique intragénérationnelle affecte l'évolution des

caractéristiques démographiques et socio-économiques des populations autochtones du Canada.

9. EFFET DE LA MOBILITÉ ETHNIQUE SUR LES CARACTÉRISTIQUES

S'il est nécessaire de considérer la mobilité ethnique comme une composante de l'accroissement démographique des populations autochtones, il est tout aussi essentiel de l'inclure dans l'analyse de l'évolution des caractéristiques démographiques et socio-économiques de ces populations. Ainsi, notre dernière question de recherche est la suivante : **est-ce que la mobilité ethnique intragénérationnelle a un effet sur l'évolution des caractéristiques démographiques et socio-économiques des populations autochtones du Canada?** À cet égard, trois caractéristiques sont analysées⁷⁸. En premier lieu, on revient sur l'évolution de la répartition spatiale des populations autochtones déjà discutée au chapitre 5 afin d'évaluer quelle aurait été cette répartition en l'absence de mobilité ethnique. En deuxième lieu, on s'intéresse aux variations de la descendance atteinte des femmes autochtones de 1981 à 1991. Enfin, pour conclure, on considère l'impact de la mobilité ethnique intragénérationnelle sur l'évolution du niveau de scolarité chez les populations autochtones de 1986 à 1996.

9.1 Effet sur la répartition spatiale

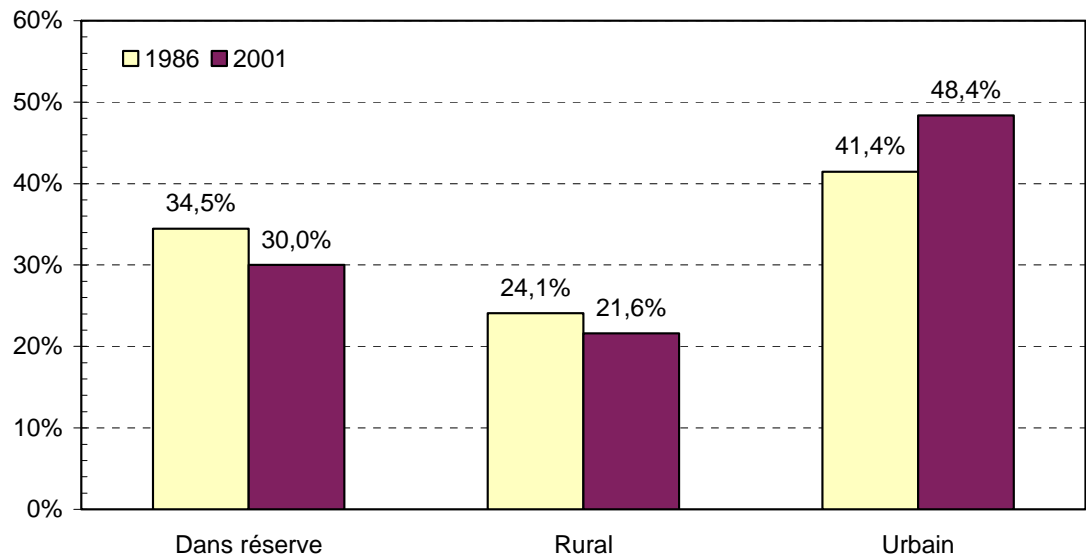
En 2001, sept Autochtones sur dix ayant participé au recensement habitent à l'extérieur des réserves et établissements indiens, en hausse de plus de 4 % depuis 1986 (figure 9.1). Tout juste un peu moins de la majorité (48 %) des Autochtones résident en milieu urbain. La proportion d'Autochtones en milieu urbain a augmenté de 7 % entre 1986 et 2001.

Tel que mentionné précédemment, la migration depuis les réserves indiennes est souvent proposée comme explication aux variations de la répartition spatiale des

⁷⁸ Les premiers résultats de cette analyse pour la période 1986-1996 (Guimond, 2003) ont été publiés dans *Aboriginal Conditions: Research Foundations for Public Policy*, édité par J White, P Maxim and D Beavon.

populations autochtones, et plus spécifiquement pour leur accroissement démographique exceptionnel dans les centres urbains. Or, un tel raisonnement ne s'applique qu'aux Indiens puisque, comme on l'a vu au cinquième chapitre (section 5.3, tableau V.3), très peu de Métis et d'Inuit habitent une réserve indienne. De plus, les travaux de Norris, Cooke et Clatworthy (2003), Clatworthy (1996) et Norris (1985) ont clairement démontré que l'idée d'un exode massif depuis les réserves indiennes vers les centres urbains ne résiste pas à l'analyse démographique. Au cours des trois périodes intercensitaires analysées, le solde migratoire des populations autochtones en milieu urbain est déficitaire : -2 865 en 1986-1991, -11 925 en 1991-1996 et -4 525 en 1996-2001⁷⁹.

Figure 9.1 Répartition procentuelle des populations autochtones selon le lieu de résidence, dans/hors réserve indienne, rural/urbain, Canada, 1986 et 2001



Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.

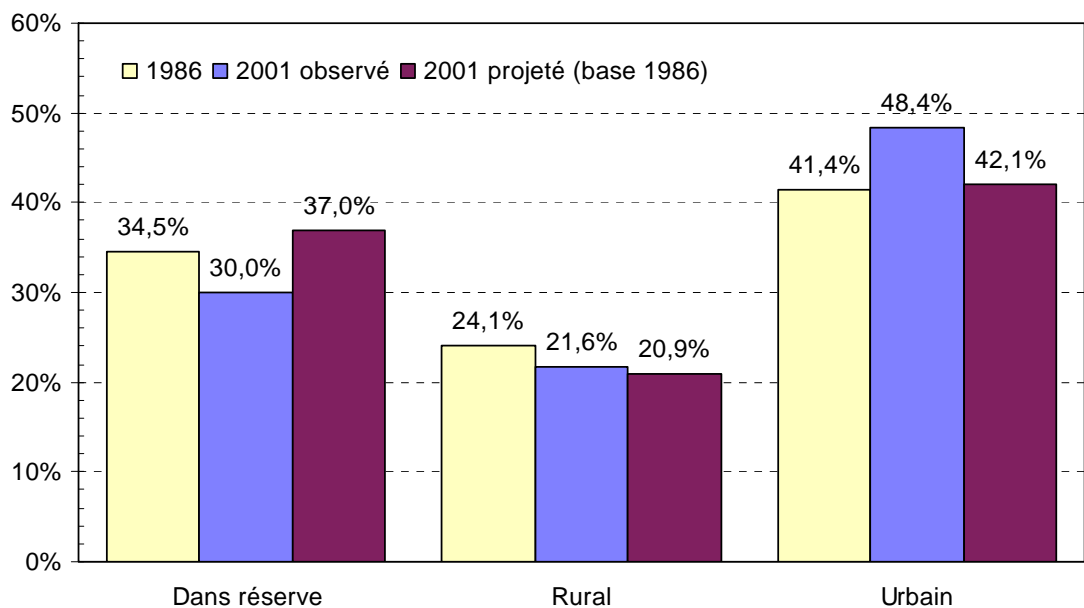
Certains seraient tentés d'expliquer l'augmentation importante des populations autochtones en milieu urbain par une surfécondité de ces populations par rapport à celles en milieu rural et dans les réserves indiennes. Or, à nouveau, les données ne supportent pas une telle explication. Tout d'abord, la fécondité des populations autochtones en

⁷⁹ Statistique Canada, recensements du Canada de 1991, 1996 et 2001, totalisations spéciales.

milieu urbain en 2001, estimé à partir du rapport enfants/femmes⁸⁰, est inférieure (0,34) à celle des populations autochtones en milieu rural (0,38) et dans les réserves indiennes (0,48). Ainsi, en l'absence de tout autre facteur de croissance, ces différences de fécondité auraient généré une croissance plus rapide dans les réserves indiennes, donc une augmentation de la proportion des populations autochtones dans les réserves indiennes entre 1986 et 2001, au lieu de la diminution observée à la figure 9.1 (-4,5 %).

Il est clair à la lumière de ces observations, mais également à partir de la méthode par résidu appliquée et discutée au chapitre précédent, que la mobilité ethnique intragénérationnelle a été un facteur important de la croissance démographique des populations autochtones hors des réserves indiennes, en particulier en milieu urbain. La question que l'on pose ici est la suivante : quel a été l'impact de la mobilité ethnique intragénérationnelle sur la répartition spatiale des populations autochtones entre 1986 et 2001?

Figure 9.2 Répartitions procentuelles observée et projetée (base 1986) des populations autochtones selon le lieu de résidence, dans/hors réserve indienne, rural/urbain, Canada, 2001



Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.

⁸⁰ Obtenu en divisant l'effectif des enfants âgés de moins de 5 ans par celui des femmes âgées de 15 à 49 ans.

À nouveau, une façon simple mais efficace d'évaluer cet impact est de procéder de manière résiduelle, c'est-à-dire de projeter ces populations selon le lieu de résidence depuis 1986 jusqu'à 2001 en ne retenant que la fécondité et la migration comme composante d'accroissement⁸¹, et d'ensuite comparer les répartitions observée et projetée de ces populations selon le lieu de résidence. Ainsi, en l'absence de mobilité ethnique intragénérationnelle, la proportion des populations autochtones en milieu urbain aurait été de 42 % en 2001 (figure 9.2), soit 6 % de moins que la proportion observée en 2001, et à peine 1 % de plus qu'en 1986. La mobilité ethnique intragénérationnelle a donc eu un impact considérable sur la répartition démographique des populations autochtones du Canada, favorisant largement les populations autochtones en milieu urbain au détriment de celles dans les réserves indiennes. Ce déplacement du « centre de gravité démographique » des populations autochtones vers les villes pourrait avoir des répercussions considérables sur les politiques et programmes pour les populations dans les réserves indiennes. On reviendra sur ce point à la fin de cette thèse.

9.2 Effet sur la fécondité

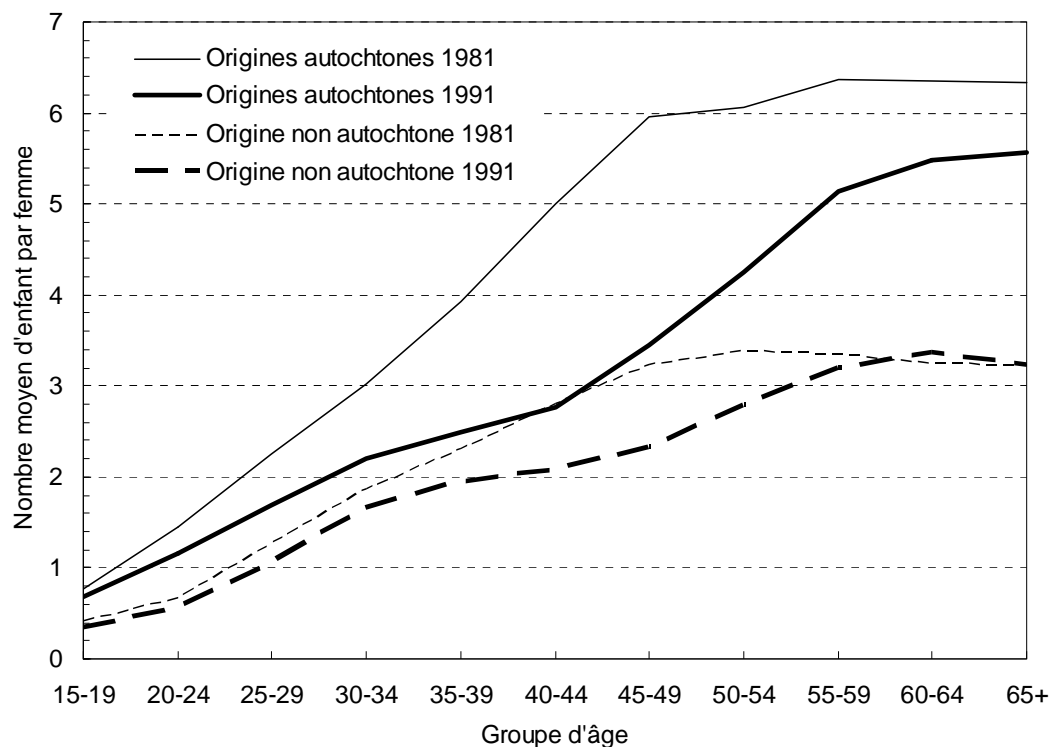
Dans cette section, on compare la descendance atteinte selon le groupe d'âge quinquennal des femmes ayant déjà été mariées d'origine autochtone et non autochtone obtenue à partir d'une question rétrospective posée lors des recensements de 1981 et de 1991⁸². Par descendance atteinte, on entend le nombre total d'enfants mis au monde au moment du recensement, excluant les enfants mort-nés. Bien que la définition des populations autochtones utilisée dans cette section ne soit pas tout à fait conforme à celle retenue jusqu'ici – on utilise ici l'origine ethnique plutôt que la combinaison identité et origine présentée au chapitre 4 –, les données disponibles permettent tout de même d'illustrer l'effet des changements de déclaration sur la fécondité.

⁸¹ Fécondité (rapport enfants/femmes) et migration (mobilité sur cinq années) ont été estimées à partir des données du recensement. Pour cette illustration de l'effet de la mobilité ethnique intragénérationnelle, on suppose ici que la mortalité ne varie pas selon le lieu de résidence.

⁸² Cette question a été retirée du recensement canadien depuis 2001.

On observe à la figure 9.3 une cohérence attendue dans les données sur la descendance atteinte des femmes selon l'âge. La descendance augmente depuis l'entrée aux âges à la maternité à 15 ans jusqu'à sa sortie à 50 ans. À partir de 50 ans, la descendance atteinte, appelée descendance finale, varie peu. Les différences au-delà du 50e anniversaire illustrent des intensités différentes de la fécondité entre ces générations féminines.

Figure 9.3 Descendance atteinte selon le groupe d'âge quinquennal des femmes ayant déjà été mariées, populations d'origine autochtone et non autochtone, Canada, 1981 et 1991



Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1981 et de 1991, totalisations spéciales.

Chez les femmes d'origine autochtone, la descendance atteinte à 50-54 ans en 1981 est supérieure à 6 enfants par femme. En moyenne, les femmes d'origine autochtone ont mis au monde deux enfants déjà (2,3) avant la trentaine. Les jeunes femmes de moins de 20 ans ayant déjà été mariées légalement montrent une descendance moyenne de 0,8 enfant. En comparaison, la population d'origine non

autochtone montre une descendance à 50-54 ans de 3,4 enfants par femme en 1981. Les femmes âgées de 25 à 29 ans présentent une descendance de 1,3 enfant, 1 enfant de moins en moyenne que les femmes d'origine autochtone. La descendance moyenne des adolescentes d'origine non autochtone de 15-19 ans ayant déjà été mariées légalement est la moitié celle des adolescentes d'origine autochtone.

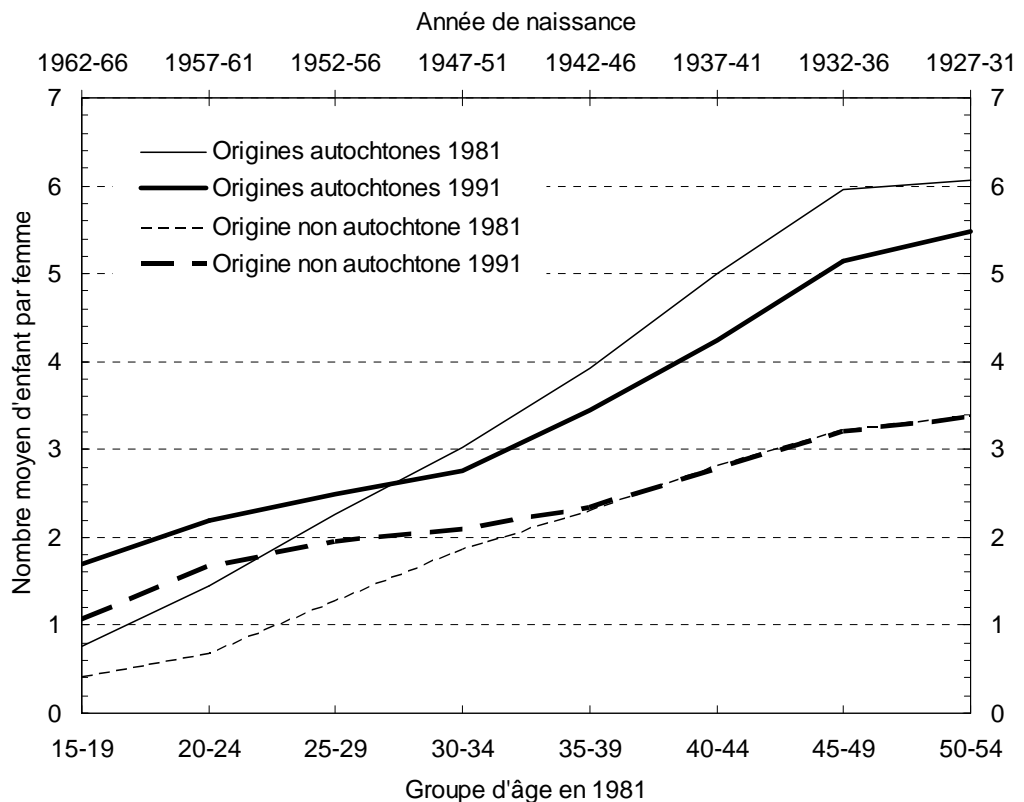
De 1981 à 1991, la descendance atteinte des femmes d'origine autochtone a diminué à presque tous les âges. La descendance finale à 50-54 ans est inférieure à 5 enfants par femme en 1991, 1 enfant de moins en moyenne par femme qu'en 1981. Les femmes âgées de 25 à 29 ans ont une descendance moyenne de 1,7 enfant, un recul de 0,6 enfant par femme. On observe également une baisse de la descendance atteinte chez la population féminine d'origine non autochtone, une baisse plus modeste toutefois et qui se manifeste surtout entre 35 et 54 ans.

Que peut-on conclure de cette baisse de la descendance atteinte des femmes d'origine autochtone? Certes il y a baisse de l'indice, mais est-ce que cela correspond seulement et nécessairement à un changement de comportement en matière de fécondité? Pour tenter de tirer cela au clair, reprenons l'information de la figure 9.3 mais réorganisons la cette fois en fonction de l'âge de la femme en 1981. On compare ainsi la descendance en 1981 et en 1991 des femmes appartenant aux mêmes générations plutôt que la descendance des femmes appartenant aux mêmes groupes d'âge. Pour faciliter la compréhension, l'année de naissance a été ajoutée au sommet de la figure pour bien indiquer qu'il s'agit de descendance atteinte selon la génération. De plus, on n'a conservé que les données disponibles pour les deux années de recensement.

Si un changement de comportement en matière de fécondité est la seule explication à l'évolution observée de la descendance atteinte, alors les données sur la descendance atteinte selon l'âge des femmes en 1981 (ou année de naissance) indiqueraient que, pour de mêmes générations, la descendance atteinte a augmenté de 1981 à 1991 ou, comme cela devrait être le cas pour les femmes de 50 ans et plus nées avant 1932, est restée inchangée. C'est exactement ce qui se produit chez la population féminine d'origine non autochtone (figure 9.4). Pour les femmes âgées de 15 à 34 ans en

1981, la descendance augmente de 1981 à 1991, tandis que pour les générations féminines âgées de 35 ans et plus en 1981, la variation de la descendance est pratiquement nulle de 1981 à 1991, indiquant pour celles-ci que la période de reproduction est terminée. Pour la population féminine d'origine autochtone, contre toutes attentes, on observe une diminution marquée de 1981 à 1991 de la descendance atteinte des générations âgées de 30 à 54 ans en 1981. Autrement dit, les femmes âgées de 30 ans et plus en 1981 auraient eu des naissances « négatives » de 1981 à 1991! On est donc en présence d'un ou plusieurs phénomènes sans rapport avec la fécondité mais qui biaise l'indice de descendance.

Figure 9.4 Descendance atteinte selon le groupe d'âge quinquennal en 1981 des femmes ayant déjà été mariées, populations d'origine autochtone et non autochtone, Canada, 1981 et 1991



Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1981 et de 1991, totalisations spéciales.

Est-ce que la migration peut être cet élément perturbateur de l'évolution de la descendance des femmes d'origine autochtone? Non puisque, comme on l'indiquait déjà au premier chapitre (section 1.1), le solde migratoire international des populations autochtones contribue marginalement à leur évolution démographique.

Est-ce que des femmes auraient oublié de rapporter un enfant né vivant? Les oublis sont certainement plausibles quand il s'agit de données rétrospectives. Plus un événement est récent, mieux il est rapporté. Il arrive que des femmes âgées négligent de rapporter une naissance parce que l'enfant est décédé ou a quitté prématurément le foyer. Lorsque le phénomène est important, la courbe de descendance selon l'âge de la femme tend à décroître vers la fin des âges à la maternité (Wunsch, 1978). Or, c'est le contraire avec ces données.

Est-ce que le mariage peut perturber l'évolution de la descendance atteinte de 1981 à 1991 des femmes d'origine autochtone ayant déjà été mariées? Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait que les « nouvelles mariées » aient un comportement fécond extrêmement différent des « anciennes mariées », ce qui est peu probable. De plus, l'effet mariage qui se manifeste surtout avant la fin de la trentaine (Tapinos, 1985; Pressat, 1983), n'explique pas les variations plus importantes de la descendance atteinte observées chez les femmes âgées de 40-54 ans en 1981 (nées en 1927-41).

Est-ce qu'un meilleur dénombrement en 1991 des femmes mariées sans enfant peut être en cause? Une amélioration marquée de la qualité du dénombrement de ce sous-ensemble de la population féminine en âge de procréer peut effectivement provoquer une réduction artificielle de cet indice de fécondité par une augmentation de l'effectif dénombré des femmes ayant déjà été mariées. Autrement dit, la descendance atteinte par femme peut diminuer si le nombre de femmes sur lequel est rapporté le nombre d'enfants nés vivants croît à cause d'un meilleur dénombrement des femmes mariées sans enfant. Une telle amélioration est possible, mais elle n'explique pas tout. Aux âges où le sous-dénombrement est le plus élevé, c'est-à-dire la vingtaine, donc le plus susceptible de varier de façon significative, la descendance en 1991 est supérieure à celle de 1981. La diminution de la descendance s'observe aux âges où le sous-

dénombrement est moins important, donc moins susceptible de varier suffisamment pour avoir un impact significatif sur les mesures de descendance. De plus, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une population féminine dont la situation matrimoniale plus stable n'est habituellement pas associée à un sous-dénombrement important. Au recensement de 2001, le taux de sous-dénombrement net des femmes célibataires⁸³ (3,16 %) âgées de 15 ans et plus est trois fois supérieur à celui des femmes mariées (0,93 %).

Est-ce que les changements apportés au mode de détermination de l'origine ethnique lors du recensement de 1986 – les déclarations d'origines multiples y sont encouragées pour la première fois – ont biaisé la mesure de la descendance des générations de 1981 à 1991? Tel qu'indiqué déjà au chapitre 3 (section 3.1.4, tableau III.1, p.38), les changements apportés en 1986 à la question sur l'origine ethnique ont entraîné un accroissement artificiel de l'effectif des populations d'origine autochtone de 1981 à 1986, en particulier l'effectif des populations d'origines mixtes autochtone et non autochtone. Les femmes qui ont déclaré pour la première fois une origine autochtone lors du recensement de 1986 à cause de ces changements auraient eu une descendance moins nombreuse que les femmes d'origine autochtone en 1981, entraînant ainsi une baisse artificielle de l'indice de descendance pour l'ensemble des populations d'origine autochtone. Cet artifice de la statistique ne constitue cependant pas l'unique explication à la baisse de la descendance des femmes d'origine autochtone de 1981 à 1991. En effet, on a vu que la croissance effrénée des populations d'origine autochtone s'est poursuivie de 1986 à 1991 (chapitre 1, figure 1.1, tableau I.1, p.3), sans qu'il y ait eu pour autant de changement au mode de détermination de l'origine.

Que reste-t-il alors comme explication à la diminution observée de la descendance des femmes d'origine autochtone? La mobilité ethnique. Déjà au cours des chapitres précédents, la mobilité ethnique a été identifiée comme une composante importante de la croissance des populations d'origine autochtone au cours des années 80 et 90 et a provoqué des changements importants dans les caractéristiques d'âge, de sexe et de résidence de ces populations. En ce qui concerne la fécondité des mariages, la

⁸³ Statistique Canada (2005, tableau 5.1).

diminution de la descendance atteinte observée de 1981 à 1991 chez les populations d'origine autochtone serait le résultat de « l'arrivée » au sein de ces populations en 1991 de femmes à la descendance plus faible que celles présentes en 1981, résultat de changements **voulus** par ces répondantes à leurs déclarations d'origine ethnique.

9.3 Effet sur la scolarité

Pour apprécier pleinement les statistiques sur les conditions de vie des populations et des communautés autochtones, il faut considérer la possibilité que la mobilité ethnique intragénérationnelle soit en partie responsable des améliorations observées. Prenons les statistiques des recensements canadiens de 1986 et 1996 sur le plus haut niveau de scolarité atteint pour illustrer ce point. Au cours de cette période, le nombre d'Autochtones âgés de 15 ans et plus détenteurs d'un diplôme d'études universitaires a augmenté de 276 %, passant de 3 870 à 14 525 personnes (tableau IX.1). Ce faisant, la proportion de diplômés d'études universitaires chez les Autochtones est passée de 1,4 % à 3,4 %. En comparaison, le nombre de diplômés non autochtones a progressé de 57 % au cours de cette période, alors que la proportion de diplômés universitaires (13,4 %) était en 1996 quatre fois supérieure à celle observée chez les Autochtones. Présentées ainsi, ces statistiques indiquent que de plus en plus d'Autochtones atteignent avec succès les échelons supérieurs du système d'éducation canadien et que l'écart entre Autochtones et non-Autochtones se referme.

Peu de gens contesteraient l'effet bénéfique des politiques et des programmes d'éducation postsecondaire et de sa promotion sur la réussite scolaire des Autochtones. Mais l'explication de la progression observée du nombre et de la proportion de diplômés universitaires ne se limite pas à ces deux seuls facteurs. La mobilité ethnique intragénérationnelle a également contribué à cette progression. À cet effet, concentrons l'analyse uniquement sur les cohortes d'âge dont la scolarité est généralement complétée, soit les personnes âgées de 35 ans et plus en 1986 (45 ans et plus en 1996). Si la mobilité ethnique intragénérationnelle n'a aucun effet sur le niveau de scolarité d'un groupe ethnique, alors le nombre de diplômés universitaires au sein de cette cohorte

Tableau IX.1 Proportion et accroissement du nombre de diplômés universitaires chez les populations autochtones et non autochtone, Canada, 1986-1996

Appartenance autochtone	Nombre (Nb) et proportion (%) de diplômés universitaires				Accroissement ¹ relatif (%) du nombre de diplômés universitaires 1986-1996
	1986		1996		
	Nb	%	Nb	%	
Population âgée de 15 ans et plus					
Autochtone / Total	3 870	1,4	14 525	3,4	276
Indien de l'Amérique du Nord	2 745	1,5	9 135	3,3	233
Métis	1 040	1,6	4 990	4,1	380
Inuit	65	0,4	245	1,0	289
Descendant d'Autochtones	11 560	7,3	24 470	9,4	112
Non-Autochtone (en milliers)	1 862,2	9,7	2 923,8	13,4	57
Cohorte des personnes âgées de 35 ans et plus en 1986					
Autochtone / Total	2 045	1,9	4 025	3,9	97
Indien de l'Amérique du Nord	1 475	2,1	2 520	3,8	71
Métis	520	1,9	1 415	4,5	171
Inuit	30	0,4	45	0,9	55
Descendant d'Autochtones	5 450	9,9	6 365	10,6	17
Non-Autochtone (en milliers)	1 046,5	9,7	1 060,0	11,5	1

Note : 1 Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Les taux présentés diffèrent donc de ceux que l'on obtiendrait à partir des effectifs bruts.

Sources: Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 et de 1996, totalisations spéciales.

demeurera à peu de chose près constant. C'est le cas pour la population non autochtone (tableau IX.1) : le nombre de diplômés universitaires non autochtones parmi la cohorte âgée de 35 ans et plus en 1986 n'a augmenté que de 1 % de 1986 à 1996. Chez les populations autochtones, le nombre de diplômés universitaires a pratiquement doublé (+97 %) au cours de cette période! Certains observateurs pourraient être tentés d'expliquer cette hausse spectaculaire du nombre de diplômés universitaires autochtones par une fréquentation scolaire plus tardive, donc plus forte que celle des non-Autochtones à cet âge. Or, d'après le recensement de 1996, ce n'est pas le cas puisque les taux de fréquentation scolaire⁸⁴ des Autochtones (3,7 %) et des non-Autochtones (2,8 %) à cet âge sont tous deux faibles. De cette courte analyse, on peut en conclure que, globalement, l'accroissement spectaculaire du nombre de diplômés universitaires

⁸⁴

Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) du recensement de 2001, fichier des particuliers.

autochtones de 1986 à 1996 n'est pas uniquement le résultat d'une amélioration de la performance des étudiants autochtones au plan académique, mais s'explique également par des « transferts ethniques » au sein des populations autochtones en 1996 de personnes plus instruites que les personnes ayant déclaré une appartenance autochtone en 1986. Un effet semblable de la mobilité ethnique intragénérationnelle a été observé chez les populations amérindiennes des États-Unis (Eschbach, Supple et Snipp, 1998).

9.4 Conclusion

La mobilité ethnique intragénérationnelle a eu un effet appréciable sur l'évolution des caractéristiques démographiques et socioéconomiques des populations autochtones du Canada entre 1986 et 2001. Les trois illustrations de cet effet présentées dans ce chapitre sont sans équivoque.

Outre cette démonstration de l'effet de la mobilité ethnique sur les caractéristiques des populations autochtones, l'intérêt de ce chapitre est de susciter une réflexion chez le lecteur concernant le risque d'une interprétation trop rapide des données sur les conditions de vie des populations et communautés autochtones. Dans le cas de la proportion d'Autochtones en milieu urbain, nombreux sont ceux qui ont interprété les variations observées de 1986 à 2001 comme le résultat d'un exode massif depuis les réserves indiennes. Dans le cas de la descendance atteinte, une analyse un peu trop expéditive des données selon le groupe d'âge oriente l'explication en direction des comportements en matière de fécondité. Dans le cas de l'éducation, on pourrait croire à tort en l'efficacité des programmes en place pour expliquer l'augmentation observée du nombre de détenteurs de diplômes universitaires parmi les populations autochtones. Pour tous ces exemples, le risque avec une interprétation trop hâtive des données de recensement sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des populations autochtones est d'orienter le développement de politiques et de programmes dans la mauvaise direction, ce qui forcément aura peu d'effet positif sur l'amélioration de la qualité de vie des populations et communautés autochtones et résultera en un gaspillage de fonds publics.

10. CONCLUSION

L'appartenance autochtone n'est pas nécessairement permanente au fil du temps et des événements, et ne se transmet pas non plus automatiquement de génération en génération. Cette mobilité ethnique est la composante principale de l'explosion démographique des Indiens de l'Amérique du Nord de 1986 à 1991 et des Métis de 1986 à 2001, surpassant l'apport de la natalité. On estime à partir de la méthode résiduelle que près de 42 000 Indiens habitant à l'extérieur des réserves indiennes en 2001 ne se déclaraient pas indien en 1986, soit un Indien hors réserve sur huit (13 %). Plus de 101 000 Métis en 2001 ne se seraient pas déclarés métis en 1986, soit quatre Métis sur dix (39 %). Chez les Inuit, dont le rythme de croissance est beaucoup plus modeste, la contribution de la mobilité ethnique intragénérationnelle serait négligeable.

Le fait de ne pas tenir compte de la mobilité ethnique dans l'analyse démographique des populations autochtones empêche une compréhension juste de leur croissance démographique récente et de l'évolution de leurs conditions de vie. L'existence même des Métis, nés de la rencontre entre les Indiens et les colons européens, justifie une analyse à quatre composantes de l'accroissement démographique des populations autochtones au Canada, soit l'accroissement naturel, l'accroissement migratoire, la variation de la qualité du dénombrement de population et la mobilité ethnique.

En guise de conclusion à cette thèse, on propose trois réflexions. La première porte sur de possibles facteurs explicatifs de la mobilité ethnique intragénérationnelle. Notre seconde réflexion porte sur les défis futurs en matière de collecte de données auprès des populations et des communautés autochtones. Si la qualité passée des données de recensement documentée au chapitre 3 est garante de la qualité à venir, d'autres difficultés sont à prévoir. Enfin, comme dernière réflexion, on se pose la question suivante : l'analyse de la mobilité ethnique, est-ce bien important?

10.1 Facteurs explicatifs de la mobilité ethnique intragénérationnelle

D'après la littérature consultée, il n'existe pas d'explication définitive à la mobilité ethnique intragénérationnelle entre les populations indienne de l'Amérique du Nord, métisse, inuite et non autochtone au Canada. Toutefois, partant de réflexions de chercheurs qui se sont intéressés à cette question pour les populations autochtones des États-Unis (Nagel, 1995; Passel, 1996, 1976; Passel et Berman, 1986; Eschbach, 1993; Eschbach, Supple et Snipp, 1998) de l'Australie (Ross, 1996), de la Nouvelle-Zélande (Pool, 1991) et de nos propres observations, on propose à titre de sujets d'analyse future les trois facteurs explicatifs suivants : (1) les facteurs démographiques prédisposants; (2) les facteurs sociaux; (3) les facteurs légaux.

10.1.1 Facteurs démographiques prédisposants

À titre de facteurs démographiques prédisposants, on identifie d'emblée les trois suivants : l'âge, le lieu de résidence et les origines mixtes. En ce qui concerne l'âge, la littérature démographique n'est pas unanime quant à son effet sur l'appartenance ethnique déclarée, et la qualité des données disponibles pour les populations autochtones du Canada ne permet pas une analyse aussi fine de la mobilité ethnique intragénérationnelle. Cependant, on constate tout de même des variations des accroissements relatifs des cohortes selon l'âge indiquant une possible manifestation plus importante de la mobilité ethnique intragénérationnelle dans la vingtaine (figure 6.7, pp.115-116).

En ce qui concerne le lieu de résidence, il est possible que par le passé les grands centres urbains tels Vancouver, Toronto et Montréal aient été des milieux multiculturels propices à une mobilité ethnique résultant en un « anonymat ethnoculturel » pour les populations autochtones. Des individus y « cacheraient » leur véritable appartenance afin d'échapper à la discrimination (réelle ou anticipée), surtout celle en matière de travail et de logement. L'« anonymat ethnoculturel » était et demeure sans doute plus difficile à réaliser en milieu rural où la composition ethnoculturelle des communautés tend à être davantage homogène qu'en milieu urbain. Aujourd'hui, le stigma social

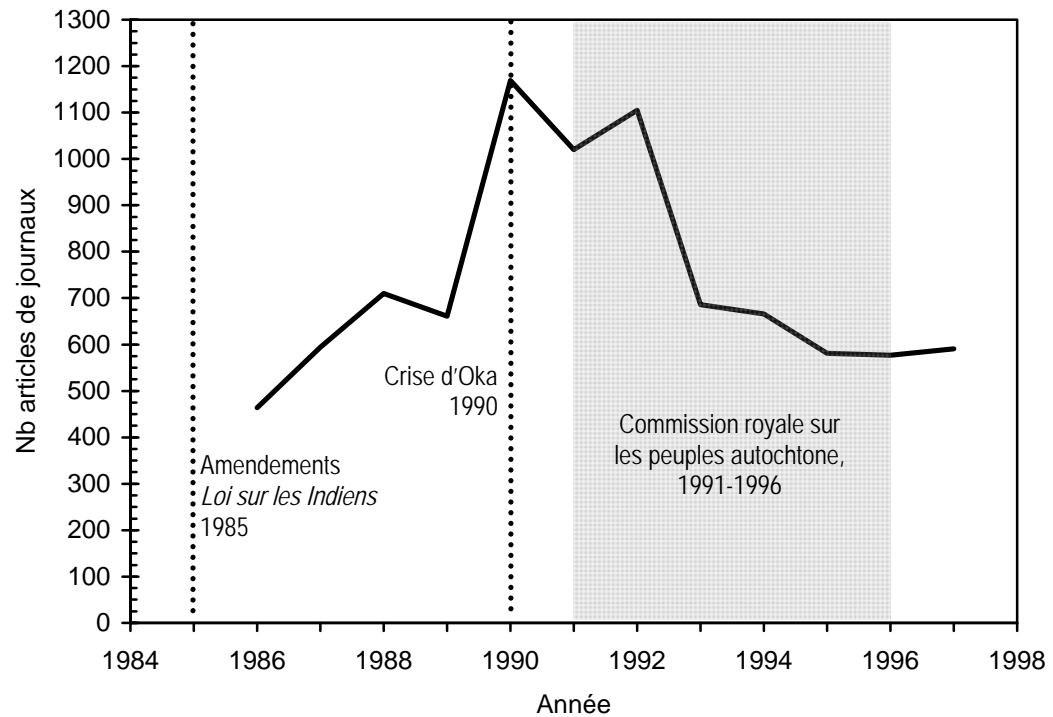
associé à l'appartenance autochtone ayant pâli (Coates, 1999; Eschbach, Supple et Snipp, 1998; Nagel, 1995; Eschbach, 1993), il est possible que nombre d'Autochtones choisissent désormais de sortir de leur « anonymat ethnoculturel », d'où une intensité plus élevée de la mobilité ethnique en milieu urbain (figures 8.7 et 8.8, pp.164-165). D'après nos calculs, plus de 90 % du solde estimé des transferts ethniques chez les populations autochtones entre 1986 et 2001 se situerait en milieu urbain.

Les origines mixtes dont la prévalence est également plus élevée en milieu urbain (figure 5.3, p.89), doivent aussi être considérées à titre de facteur démographique prédisposant à une mobilité ethnique intragénérationnelle. En effet, dans les principaux centres urbains du Canada, des gens d'appartenances ethnoculturelles diverses se rencontrent, forment un couple et ont des enfants. Une fois adultes, ces enfants, étant donné leurs origines ethnoculturelles mixtes, ont la possibilité de « choisir » leur appartenance ethnique, et ce choix peut varier selon les circonstances. En bref, des origines mixtes favoriseraient une mobilité ethnique intragénérationnelle : d'après notre analyse, l'intensité de la mobilité ethnique intragénérationnelle serait plus forte chez les Métis et autres Autochtones d'origines mixtes entre 1986 et 2001 (figure 8.2, p.155).

10.1.2 Facteurs sociaux

Des facteurs sociaux pourraient également favoriser la mobilité ethnique intragénérationnelle entre les populations indienne de l'Amérique du Nord, métisse, inuite et non autochtone au Canada. Divers événements sociopolitiques – spontanés comme la crise d'Oka durant l'été 1990 ou organisés comme la Commission royale sur les peuples autochtones de 1991 à 1996 – ainsi que leur couverture médiatique ont sensibilisé le public et ont contribué à restaurer la fierté des peuples autochtones. L'attention accrue des médias (figure 10.1) et du public, et la perception générale améliorée que les peuples autochtones ont d'eux mêmes pourraient avoir incité certaines personnes à se déclarer Autochtones.

Figure 10.1 Nombre d'articles de journaux avec un contenu autochtone dans huit grands quotidiens, Canada, 1986-1997



Sources : Halifax Daily News, Montréal La Presse, Montreal Gazette, Ottawa Citizen, Toronto Globe and Mail, Toronto Star, Edmonton Journal et Vancouver Sun, 1986 à 1997.

10.1.3 Facteurs légaux

Enfin, les décisions politiques et législatives pourraient aussi encourager davantage la mobilité ethnique vers les populations autochtones, en particulier si ces décisions ont des retombées considérées favorables. Par exemple, les amendements de 1985 à la *Loi sur les Indiens* ont eu un impact démographique considérable sur la taille, l'accroissement et les caractéristiques de la population indienne inscrite. Au 31 décembre 2000, un total de 111 476 personnes avaient acquis (ou récupéré) le statut légal d'Indien en vertu des amendements de 1985 (AINC, 2005). Outre ces changements à la *Loi sur les Indiens*, les règlements des revendications territoriales et les politiques en matière d'équité en emploi sont d'autres facteurs politiques et législatifs susceptibles de générer une mobilité ethnique.

10.2 Défis à venir

Il est difficile de suivre une « même » population autochtone à travers les recensements canadiens. Les changements au mode de détermination de l'appartenance autochtone ont été très nombreux et pas toujours très heureux. La nature du concept d'Autochtone (multidimensionnel, flou et variable), les relations entre Autochtones et non-Autochtones (dominant-dominé), et le modus operandi de Statistique Canada (intérêt pour les faits objectifs, pas les opinions nécessairement subjectives) peuvent tour à tour être pointés comme explication à tous ces changements au mode de détermination de l'appartenance autochtone dans le recensement canadien depuis 1871.

Malgré ces difficultés, on arrive néanmoins à reconstituer une définition opérationnelle au plan de la statistique et acceptable au plan conceptuel pour l'analyse de l'explosion démographique des populations autochtones de 1986 à 2001. La définition retenue ici est basée sur le double classement de la population recensée selon l'origine et l'identité autochtones. Il est également possible de construire une définition comparable de la population indienne avec statut légal d'Indien, mais ce concept d'appartenance autochtone est réducteur du point de vue de l'ensemble des populations autochtones du Canada. Les Indiens sans statut, les Métis et les Inuit auraient été exclus de notre analyse si on avait adopté ici le statut légal d'Indien comme indicateur d'appartenance. Notre capacité à établir dans cette thèse une définition comparable à travers le temps des populations autochtones est en grande partie liée au fait qu'on profite de la « stabilité » des concepts, des questions et de la terminologie employés Statistique Canada pour les recensements de 1986 à 2001 (tableau III.3, p.48). Par bonheur, les données du recensement de 2006, non disponibles au moment de cette analyse, seront en tous points comparables à celles de l'exercice de 2001, ce qui permettra d'évaluer si l'explosion démographique des populations autochtones se poursuit et si la mobilité ethnique intragénérationnelle en est responsable.

Malheureusement(?), cette période de stabilité du mode de détermination de l'appartenance autochtone dans le recensement canadien pourrait être en partie compromise. Statistique Canada s'est engagé en 2007 dans un processus de révisions

des quatre questions portant sur les populations autochtones pour son exercice de recensement de 2011 : origine ethnique, identité autochtone, statut légal d'Indien et appartenance à une bande indienne ou Première nation. Ce processus repose sur des consultations avec des **représentants** autochtones et non autochtones à propos de la pertinence et la validité des questions en usage en 2006. Difficilement contestable selon une perspective d'amélioration des relations et de perfectionnement des concepts, questions et terminologie, une consultation de ce genre comporte cependant des risques. Le premier risque est que l'exercice de consultation se transforme en un concours de popularité des questions sur les populations autochtones, influencé grandement par des considérations politiques, totalement étrangères à l'objectif de perfectionnement (p.ex., les négociations à propos de la définition des bénéficiaires d'une entente concernant une revendication territoriale). L'exercice de consultation mené par Statistique Canada est vaste et regroupe un éventail de participants d'horizons et de compétences variés en matière de collecte de données. Une consultation d'**experts** autochtones et non autochtones aurait été définitivement plus appropriée au regard de l'objectif poursuivi.

Le second risque avec ces consultations est une nouvelle remise en question de la pertinence de collecter de l'information sur l'origine ethnique. Plusieurs fois au cours des années 90, des groupes de pression ont insisté auprès de Statistique Canada pour que soit abandonnée cette question (Driedger, 2003). Parce que le concept d'Autochtone est un concept multidimensionnel, flou et de surcroît variable, il est essentiel que soit conservé le plus de questions possibles afin de mieux cerner ses contours, son évolution et ses mutations. Le Canada est un leader mondial en ce qui concerne la production de statistiques nationales à propos de ses populations autochtones (Morning, 2007). Si l'idée d'abandonner la question sur l'origine ethnique est effectivement remise à l'agenda de l'exercice de révision, non seulement perdra-t-on une série historique sur les populations autochtones, mais également :

- On provoquera un « choc statistique » comparable à celui survenu à la suite des nombreux changements introduits lors du recensement de 1986 (tableau III.3, p.48). Cela prendra plusieurs recensements (au moins trois?) avant de rétablir une série historique utile pour l'analyse
-

des tendances démographiques et socioéconomiques;

- On perdra la capacité d’identifier les personnes d’appartenance mixte (p.ex., les Métis d’origine indienne et non autochtone). La conséquence possible est une nouvelle explosion de l’effectif des Métis, lequel groupe deviendrait désormais un « melting pot » de Métis, de métissés et de descendants d’Autochtones (personnes d’origine autochtone qui ne s’identifient pas à un groupe autochtone). La résultante est la dénaturation du concept de Métis;
- On perdra la capacité à identifier les descendants d’Autochtones.

Au-delà de ces considérations d’ordre conceptuel et méthodologique, Statistique Canada éprouve également des difficultés avec la participation des réserves indiennes et établissements indiens à ses activités de collecte de données, incluant le recensement. Pour l’analyse démographique des populations autochtones de 1986 à 2001, il a été possible de « contrôler » pour le refus de participation, ce qui nous a permis d’avoir une meilleure appréciation de la croissance démographique, en particulier dans les réserves indienne et établissements indiens.

La participation future des réserves indiennes et établissements indiens devrait inquiéter Statistique Canada. On note plusieurs signes avant-coureurs que la participation de ces communautés au recensement de 2011 pourrait diminuer, une participation potentiellement plus faible qu’en 1986, la pire de l’histoire du recensement canadien. Premièrement, il est d’ores et déjà acquis qu’une majorité des communautés des Premières nations ne participeront pas à l’Enquête postcensitaire auprès des peuples autochtones de 2006. En date du 31 décembre 2007, seules les populations autochtones habitant à l’extérieur des réserves indiennes et établissements indiens ont participé. Deuxièmement, la résistance politique s’organise autour de la question du contrôle de l’information statistique concernant les Premières nations. L’Assemblée des chefs des Premières nations a adopté une résolution indiquant leur opposition ferme à toutes activités de collecte de données menées par Statistique Canada dans leurs communautés. (Assemblée des Premières Nations, 2004). Cette résolution repose sur les principes

PCAP⁸⁵ – propriété, contrôle, accessibilité et possession – qui prêchent pour un contrôle par les Premières nations de l'information les concernant. Pour les Premières nations, le contrôle de l'information est un élément-clé de l'autonomie gouvernementale. Troisièmement, Statistique Canada a maintenant un compétiteur sérieux au regard de la collecte de données dans les communautés des Premières nations : l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS, 2008) dirigée par les Premières Nations du Canada⁸⁶. L'ERS est la seule enquête nationale sur la santé qui cible les communautés des Premières nations, traditionnellement exclues des grandes enquêtes nationales sur la santé. Elle recueille des données qui reposent sur une conception tant occidentale que traditionnelle de la santé et du bien-être. La deuxième édition de l'ERS (2002-2003) est considérée un succès international en matière d'enquête auprès des peuples autochtones, et ce tant du point de vue de la participation (22 602 questionnaires remplis dans 238 communautés des Premières Nations) que de la conceptualisation et de la gouvernance (Harvard Project on American Indian Economic Development, 2006).

10.3 Plus qu'un sujet d'intérêt démographique

Quel est l'intérêt de cette analyse de la mobilité ethnique entre les Indiens, Métis, Inuit et non-Autochtones et de la qualité de données de recensement? À prime abord, tout cela ressemble fort à des vétilles statistiques qui n'intéressent que les démographes. En y réfléchissant de plus près cependant, on observe des conséquences bien réelles de la mobilité ethnique et aux défis posés par les statistiques de recensement. En voici quelques-unes.

La plus évidente des conséquences est que le financement des programmes pour les Autochtones ne suit pas la demande générée par l'augmentation subite et importante de leurs effectifs provoquée par la mobilité ethnique.

La seconde conséquence, liée à la première, est que la croissance démographique des populations autochtones étant plus rapide, en particulier en milieu urbain, la répartition des ressources disponibles pour les programmes pourrait changer, et ce au

⁸⁵ Également connu sous l'acronyme anglais OCAP (ownership, control, access and possession).

détriment des communautés indiennes et inuites où les conditions de vie des populations sont les plus précaires⁸⁷.

Pour troisième conséquence, on note une redistribution possible des forces politiques autochtones, résultat des rythmes de croissance variés et variables des populations autochtones. Les organisations représentant les Métis et les Autochtones en milieu urbain bénéficieront sans doute plus que les organisations représentant les communautés indiennes et inuites de l'augmentation disproportionnée de leur base politique entre 1986 et 2001. En d'autres mots, il est fort probable qu'on assiste dans les années à venir à un déplacement du centre de gravité politique.

Enfin, le risque d'une détérioration de la qualité des données du recensement est réel. Si un tel scénario devait se concrétiser, il ne sera alors plus possible de produire des analyses démographiques et socioéconomiques de l'ensemble des communautés des Premières nations. Si tel est le cas, le financement de programmes pour les communautés autochtones pourrait à nouveau souffrir, en particulier celui des communautés refusant de participer au recensement. Sans données démographiques et socioéconomiques comparables, les gestionnaires de programmes et de politiques seront bien embêtés le moment venu de (1) déterminer si les politiques et les programmes font une différence pour la qualité de vie de ces populations et communautés et de (2) distribuer les ressources financières nécessaires à l'amélioration de cette qualité de vie.

10.4 Dernières réflexions

Pourrait-on assister à un nouvel épisode de croissance spectaculaire des populations autochtones causé par la mobilité ethnique? Cela est impossible à prévoir. D'ailleurs, personne n'avait vu venir le boom démographique des années 80 et 90. Ce qu'on constate a posteriori, c'est que des événements d'envergure, largement médiatisés, se sont déroulés au même moment. Si ces événements ont contribué à déclencher une explosion démographique entre 1986 et 2001, alors il est possible que d'autres événements dans le futur, en particulier des décisions de nature juridique qui

⁸⁶ Également connue sous l'acronyme anglais RHS (First Nations Regional Health Survey).

accorderaient des droits particuliers à certains individus, génèrent une nouvelle vague de transferts ethniques au sein et autour des populations autochtones. À cet égard, il sera intéressant de voir comment les Métis, un groupe autochtone né de la mobilité ethnique intergénérationnelle et dont la croissance continue à bénéficier amplement de l'apport de ce phénomène (Boucher, Robitaille et Guimond, en instance de publication), évolueront sur le plan démographique au cours des prochaines années. La composition multiculturelle des villes canadiennes, foyer de l'actuelle explosion démographique, sera sans aucun doute un terrain fertile pour la future mobilité ethnique et l'imprécision croissante des « frontières ethniques ». Selon toute vraisemblance, un nombre grandissant de citoyens d'appartenances ethnoculturelles différentes, y compris des Autochtones, formeront des couples et élèveront des enfants dans un cadre familial multiculturel. La manière dont les enfants issus de familles « mixtes » considéreront leur appartenance ethnique une fois adultes aura un impact considérable sur la composition ethnique de nos villes, des populations autochtones et plus généralement de la société canadienne.

⁸⁷ Voir O'Sullivan et McHardy (2007), et Senécal et al (2007).

ÉPILOGUE

Le 25 janvier 2008, Statistique Canada diffusait les données du Recensement du Canada de 2006 concernant les populations autochtones du Canada. De 2001 à 2006, l'effectif recensé⁸⁸ des Autochtones est passée de 976 305 à 1 172 785 personnes, pour une augmentation globale de 20 %, soit quatre fois l'augmentation observée pour la population non autochtone (5 %). Tel qu'anticipé au chapitre 5, l'effectif total des populations autochtones en 2006 est plus du double de celui de 1986. Le taux d'accroissement annuel moyen, **non ajusté** pour les réserves et établissements indiens partiellement dénombrés, a atteint 3,7 % par année. Malgré un léger ralentissement par rapport à la période intercensitaire précédente (4,1 %), le rythme de croissance de l'ensemble des populations autochtones demeure supérieur aux plus forts taux nationaux d'accroissement naturel observés dans le monde (3,5 %).

Tableau XI.1 Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones recensés, Canada, 1996, 2001 et 2006

Appartenance autochtone	Effectif recensé			Taux d'accr. annuel moyen (%)	
	1996	2001	2006	1996-01	2001-06
Autochtone / Total	799 005	976 305	1 172 790	4,1	3,7
Indien de l'Amérique du Nord	529 040	608 850	698 025	2,9	2,8
Métis	204 115	292 310	389 780	7,4	5,9
Inuit	40 220	45 075	50 480	2,3	2,3
Autochtones multiples	6 420	6 660	7 740	0,7	3,1
Autres Autochtones	19 220	23 415	26 760	4,0	2,7

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1996 à 2006, totalisations spéciales.

⁸⁸

Le lecteur est prié de prendre note que les données de recensement diffusées par Statistique Canada depuis 1996 incluent : (1) les personnes d'identité autochtone sans origine autochtone (85 475); (2) les personnes d'identité non autochtone qui déclarent être un Indien inscrit ou membre d'une Première nation (23 415). Pour des raisons de comparabilité de définitions discutées au chapitre 4 (section 4.1), ces deux sous-populations ont été exclues de l'analyse de la croissance des populations autochtones au cours de la période 1986-2001.

Le rythme de croissance de la population continue de varier passablement d'un groupe autochtone à l'autre. L'effectif de la population indienne est passé de 608 850 à 698 025 personnes de 2001 à 2006, résultat d'une croissance annuelle moyenne de 2,8 %. La population inuite, dont l'effectif est de 50 480 personnes en 2006 a augmenté plus lentement (2,3 %) que les autres groupes autochtones, présente tout de même un rythme de croissance trois fois plus rapide que celui de la population non autochtone (0,7 %).

L'explosion démographique des Métis entamée au milieu des années 80 se poursuit. Parti de 292 310 personnes en 2001, l'effectif de la population métisse a augmenté de 33 %, atteignant 389 780 personnes en 2006. Malgré un ralentissement appréciable par rapport à la période intercensitaire précédente (7,4 %), le rythme annuel de croissance des Métis (5,9 %) demeure supérieur au maximum théorique d'accroissement naturel (5,5 %). Le seul accroissement naturel ne suffit toujours pas à expliquer l'accroissement exceptionnel des Métis. Rappelons qu'une population maintenant un rythme de croissance de 5,5 % par année double tous les 13 ans. Depuis 1986, la population métisse a triplé.

D'après cette analyse très préliminaire des données du Recensement du Canada de 2006, la mobilité ethnique demeure la composante principale de la croissance de la population métisse du Canada de 2001 à 2006. En ce qui concerne les Indiens de l'Amérique du Nord et les Inuit, des analyses supplémentaires sont nécessaires pour déterminer si la mobilité ethnique intragénérationnelle a eu un impact sur leur croissance démographique.

BIBLIOGRAPHIE

- AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. 1997. *Implications of First Nations Demography. Final Report*. Report prepared by Four Directions Consulting Group in Winnipeg for the Strategic Research and Analysis Directorate, 108 p.
- AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. 2005. *Basic Departemental Data 2004*. Ottawa, First Nations and Northern Statistics Section, 127 p.
- ALBA, R. 1990. *Ethnic Identity: The Transformation of White America*. New Haven and London, Yale University Press, 374 p.
- ANDERSON, A.B., et J.S. FRIDERES. 1981. *Ethnicity in Canada: Theoretical perspectives*. Toronto, Butterswort, 334 p.
- ANDERSON, B.A., et B.D. SILVER. 1983. « Estimating Russification of Ethnic Identity among Non-Russians in the USSR », *Demography*, 20, 4 : 461-489.
- ANDERSON, B.A., et B.D. SILVER. 1989. « Demographic Sources of the Changing Ethnic Composition of the Soviet Union », *Population and Development Review*, 15, 4 : 609-656.
- ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS. 2004. Assemblée générale annuelle. Résolution no 32. Charlottetown, <http://www.afn.ca/article.asp?id=369>.
- BANKS, M. 1996. *Ethnicity: Anthropological Constructions*. London and New York, Routledge, 210 p.
- BARTH, F. 1969. *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Cultural Difference*. Boston, Little Brown, 153 p.
- BEAUJOT, R. 1991. *Population Change in Canada. The Challenges of Policy Adaptation*. Toronto, McClelland & Stewart Inc., 379 p.
- BOUCHER, A. 2006. *La mobilité ethnique intergénérationnelle chez les populations autochtones au Canada lors des recensements de 1996 et de 2001*. Université de Montréal, mémoire de maîtrise en démographie, 108 p.
- BOUCHER, A., N. ROBITAILLE et E. GUIMOND (en instance de publication). « La mobilité ethnique intergénérationnelle chez les populations autochtones au Canada ».
- BOYD, M., G. GOLDMANN et P. WHITE. 1993. *A Rose by Any Other Name ...: Race in the Canadian Census*. Communication présentée au congrès de l'Union Internationale pour l'Étude Scientifique de la Population, Montréal.
- BOXHILL, W.O. 1985. « 1981 Census Data on the Native Peoples of Canada », *Canadian Statistical Review*, Ottawa, Statistique Canada, publication 11-003F : xi-xix.
-

- BRECHER, T., P. GAUVIN, S. KLEIN et G. LAROCQUE. 1985. *Points saillants du recensement de 1981 sur les Indiens inscrits*. Ottawa, Affaires Indiennes et du Nord Canada, section de la recherche socio-démographique, 45 p.
- CASTONGUAY, C. 1977. « La mobilité ethnique au Canada », *Recherches Sociographiques*, 18, 3 : 431-450.
- CHARBONNEAU, H. 1984. « Trois siècles de dépopulation amérindienne », dans L. NORMANDEAU ET V. PICHÉ, éd. *Les populations amérindiennes et inuit du Canada*. Presses de l'Université de Montréal, Collection Démographie canadienne, 8 : 28-48.
- CHOINIÈRE, R., M. LEVASSEUR et N. ROBITAILLE. 1988. « La mortalité des Inuit du Nouveau-Québec de 1944 à 1983: évolution selon l'âge et la cause de décès », *Recherches Amérindiennes*, 18, 1 : 29-37.
- CHOINIÈRE, R., et N. ROBITAILLE. 1983. « Évolution démographique des Inuit du Nouveau-Québec, des Territoires du Nord-Ouest, du Gröenland et de l'Alaska, de 1930 à nos jours », dans *Actes du quatrième colloque sur les populations nordiques* : 110-138.
- CHOINIÈRE, R., et N. ROBITAILLE. 1988. « La fécondité des Inuit du Nouveau-Québec depuis 1931: passage d'une fécondité naturelle à une fécondité contrôlée », *Population*, 43, 2 : 427-450.
- CENTRE INTERUNIVERSITAIRE D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES (CIED). 2003. *Recueil de tables de mortalité canadienne, 1801-1996*. Université de Montréal, département de démographie, <http://www.prdh.umontreal.ca/BDLC/data/pdfs/CAN.pdf>.
- CLATWORTHY, S. 1996. *The Migration and Mobility Patterns of Canada's Aboriginal Population*. Ottawa, Canada Mortgage and Housing Corporation, and the Royal Commission on Aboriginal Peoples, 268 p.
- CLATWORTHY, S. 2001. *Re-assessing the Population Impacts of Bill C-31*. Winnipeg, Four Directions Project Consultants, prepared for Indian and Northern Affairs Canada, Strategic Research and Analysis Directorate, 50 p.
- CLATWORTHY, S., et A. SMITH. 1992. *Population Implications of the 1985 Amendments to the Indian Act*. Winnipeg, Perth, Four Directions Consulting Group and Living Dimensions Limited, 122 p.
- COALE, A.J., et P. DEMENY. 1983. *Regional Model Life Tables and Stable Populations*. New York, Londres, Paris, Academic Press, 2e édition, 496 p.
- COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. 1996. *À l'aube d'un rapprochement : points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 150 p.
-

- COATES, K. 1999. « Being Aboriginal : The Cultural Politics of Identity, Membership, and Belonging Among First Nations in Canada », dans M. BEHIELS, éd. *Futures and Identities – Avenirs et identités*. Association d'études canadiennes, thèmes canadiens, volume XXI : 23-43.
- COOK, R., C. MOORE, D. MORTON, A. RAY, P. WAITE et G. WYNN. 1990. *Histoire générale du Canada*. Montréal, Éditions du Boréal, sous la direction de Craig Brown, édition française, 694 p.
- CRÉGHEUR, A. 1988. *Assessment of Data on Aboriginal Identity. 1986 Census of Canada*. Ottawa, Statistique Canada, Housing, Family and Social Statistics Division, 36 p.
- DEMERS, L. 1979. *Évaluation de la qualité des informations ethniques et linguistiques fournies par les recensements canadiens, de 1901 à 1976*. Université de Montréal, Mémoire de maîtrise en démographie, 147 p.
- DEVRIES, J. 1985. « Some Methodological Aspects of Self-Report Questions on Language and Ethnicity », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 6, 5 : 347-368.
- DEVRIES, J. 1990. « Ethnic Language Maintenance and Shift », dans S.S. HALLI, éd. *Ethnic Demography. Canadian Immigrant, Racial and Cultural Variations*. Carleton Library Series : 163-177.
- DICKASON, O.P. 1996. *Les Premières Nations du Canada. Depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*. Les Éditions du Septentrion, Québec, 511 p.
- DRIEDGER, L. 2003. *Race and Racism : Canada's Challenge*. McGill-Queen's University Press, 328 pages.
- ENQUÊTE RÉGIONALE LONGITUDINALE SUR LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS (ERS). 2008. *Background- Governance*. <http://rhes-ers.ca/francais/background-governance.asp>.
- ESCHBACH, K. 1993. « Changing Identification among American Indians and Alaska Natives », *Demography*, 30, 4 : 635-652.
- ESCHBACH, K., K. SUPPLE et C.M. SNIPP. 1998. « Changes in Racial Identification and the Educational Attainment of American Indians, 1970-1990 », *Demography*, 35, 1 : 35-43.
- GLAZER, N., et D.P. MOYNIHAN. 1970. *Beyond the Melting Pot*. Cambridge, Massachusetts, MIT Press, 363 p.
- GOLDMANN, G. 1993. *The Aboriginal Population and the Census. 120 Years of Information -1871 to 1991*. Communication présentée au congrès de l'Union Internationale pour l'Étude Scientifique de la Population, Montréal.
-

- GOLDMANN, G., et A.J. SIGGNER. 1995. « Statistical concepts of Aboriginal People and Factors affecting the Counts in the Census and the Aboriginal Peoples Survey », dans *Vers le XXI^e siècle: Tendances sociodémographiques et enjeux politiques au Canada*, Actes du colloque de 1995 organisé par la Fédération canadienne de démographie : 265-280.
- GORDON, M.M. 1964. *Assimilation in American Life. The Role of Race, Religion, and National Origins*. New York, Oxford University Press, 276 p.
- GORDON, M.M. 1978. *Human Nature, Class, and Ethnicity*. New York, Oxford University Press, 302 p.
- GREELEY, A. 1974. *Ethnicity in the United States: A Preliminary Reconnaissance*. New York, Wiley-Interscience Publication, 347 p.
- GUIMOND, E. 1994. *La mobilité ethnique : concepts théoriques et techniques d'analyse*. Université de Montréal, département de démographie, texte soumis à titre d'épreuve écrite de l'examen de synthèse au programme de doctorat, 82 p.
- GUIMOND, E. 1999. « Mobilité ethnique et croissance démographique des populations autochtones du Canada de 1986 à 1996 », dans A. BÉLANGER, éd. *Le rapport sur l'état de la population du Canada 1998-1999*. Ottawa, Statistique Canada, Ministère de l'Industrie, catalogue #91-209-XPF : 187-200.
- GUIMOND, E. 2003. « Changing Ethnicity : The Concept of Ethnic Drifters », dans J. WHITE, P. MAXIM et D. BEAVON, éd. *Aboriginal Conditions: Research Foundations for Public Policy*. UBC Press : 91-107.
- GUIMOND, E., D. KERR et R. BEAUJOT. 2004. « Charting the growth of Canada's Aboriginal populations: problems, options and implications », *Canadian Studies in Population*, 31, 1 : 55-82.
- HAGEY, J. 1987. *Data Quality Note on Question 7 (Aboriginal Status)*. Ottawa, Statistics Canada, Housing, Family and Social Statistics Division, 5 p.
- HAMEL, D. 1997. *Estimating the population count and the number of occupied private dwellings on Indian reserves partially enumerated in the 1996 Census*. Ottawa, Statistics Canada, Social Survey Methods Division, 91F0073XPE.
- HAMELIN, L.-E. 1994. « Thèmes de l'Autochtonie canadienne », *Recherches Sociographiques*, 35, 3 : 421-432.
- HARVARD PROJECT ON AMERICAN INDIAN ECONOMIC DEVELOPMENT. 2006. *Review of the First Nations Regional Longitudinal Health Survey (RHS) 2002/2003*. Cambridge, MA, 78 pages.
- HENRIPIN, J. 1974. *L'immigration et le déséquilibre linguistique*. Ottawa, Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Canada, rapport d'étude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada, 44 p.
- HENRY, L. 1981. *Dictionnaire démographique multilingue*. Liège, Ordina Éditions, Union Internationale pour l'Étude Scientifique de la Population, 179 p.
-

- ISAJIW, W.W. 1993. « Definition and Dimensions of Ethnicity : A theoretical framework », dans *Challenges of Measuring an Ethnic World. Science, Politics and Reality*, Statistique Canada et U.S. Bureau of the Census, Proceedings of the joint Canada-United States Conference on the Measurement of Ethnicity : 407-427.
- KERR, D., E. GUIMOND et M.J. NORRIS. 2003. « Perils and Pitfalls of Aboriginal Demography : Lessons Learned from the RCAP Projections », dans J. WHITE, P. MAXIM et D. BEAVON, éd. *Aboriginal Conditions: Research Foundations for Public Policy*. UBC Press : 39-62.
- KERR, D., A.J. SIGGNER et J.P. BOURDEAU. 1995. *Canada's Aboriginal Population, 1981-1991. Summary Report*. Ottawa, Royal Commission on Aboriginal Peoples, and Statistics Canada, Housing, Family and Social Statistics Division, 22 p.
- KOUAOUCI, A., N. ROBITAILLE et E. GUIMOND. 2005. « Indirect estimation of life expectancy at birth in subpopulations: an assessment of the US Bureau of the Census worksheet ADJMX », *Genus*, LXI, 2 : 35-53.
- KRALT, J. 1990. « Ethnic Origin in the Canadian Census, 1871-1986 », dans S.S. HALLI, éd. *Ethnic Demography. Canadian Immigrant, Racial and Cultural Variations*. Carleton Library Series : 12-29.
- LACHAPELLE, R., et D. KERR. 2000. « Erreur de couverture au recensement : une évaluation démographique », *Techniques d'enquête*, 26, 1 : 51-61.
- LAROCQUE, G.Y., et P.R. GAUVIN. 1989. *Points saillants du recensement de 1986 sur les Indiens inscrits: Tableaux annotés*. Ottawa, Affaires Indiennes et du Nord Canada, Analyse quantitative et recherche socio-démographique, 31 p.
- LATULIPPE-SAKAMOTO, C. 1971. *Estimation de la mortalité des Indiens du Canada, 1900-1968*. Université d'Ottawa, Département de sociologie, mémoire de maîtrise, 197 p.
- LEBRAS, H. 1998. *Le démon des origines. Démographie et extrême droite*. France, éditions de l'aube, 261 p.
- LEE, T. 1990. *Definitions of Indigeneous Peoples in Selected Countries*. Ottawa, Indian and Northern Affairs Canada, Quantitative Analysis & Socio-demographic Research, Working Paper Series 90-4, 29 p.
- LEVASSEUR, M. 1987. *Évolution de la mortalité selon la cause chez les Inuit du Nouveau-Québec de 1944 à 1983*. Université de Montréal, Département de démographie, mémoire de maîtrise, 211 p.
- LÉVI-STRAUSS, C. 1987. *Race et histoire*. Collection Folio/Essai, France, réédition, 127 p.
- LIEBERSON, S. 1961. « The Impact of Residential Segregation on Ethnic Assimilation », *Social Forces*, 40, 21 : 52-57.
-

- LIEBERSON, S. 1993. « The Enumeration of Ethnic and Racial Groups in the Census : Some Devilish Principles », dans *Challenges of Measuring an Ethnic World. Science, Politics and Reality*, Statistique Canada et U.S. Bureau of the Census, Proceedings of the joint Canada-United States Conference on the Measurement of Ethnicity : 23-35.
- LIEBERSON, S., et M.C. WATERS. 1988. *From Many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America*. New York, Russel Sage Foundation, a Census Monograph Series, 289 p.
- MORNING, A. 2007. *Ethnic Classification in Global Perspective : A Cross-National Survey of the 2000 Census Round*. Communication présentée à la conférence internationale *Statistique sociales et diversité ethnique* organisée conjointement par le Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS) et l'Institut national d'études démographiques (INED), Montréal.
- NAGEL, J. 1995. « American Indian Ethnic Renewal : Politics and the Resurgence of Identity », *American Sociological Review*, 60 : 947-965.
- NATIONS UNIES. 1997. *Annuaire démographique 1995*. New York, tableau 4, pp.140-151.
- NAULT, F., J. CHEN et M.J. NORRIS. 1992. *Demographic Time Series Data on Births, Deaths and population for Registered Indian Population, Canada, 1973-1990*. Ottawa, Statistique Canada, division de la démographie, rapport préparé pour le ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada.
- NAULT, F. et M.V. GEORGE. 1992. *New Estimates of the Mortality of Registered Indians, Canada, 1973-1990*. Communication présentée à la réunion annuelle de la *Canadian Population Society*, Charlottetown.
- NICHOLSON, J.P. 1988. *Assessment of the comparability of the 1981 and 1986 Census data for the population in Indian reserve communities in Canada*. Ottawa, Statistics Canada, Housing, Family and Social Statistics Division, 29 p.
- NORRIS, M.J. 1985. *Projections de la migration des Indiens inscrits, 1982-1996*. Ottawa, Affaires Indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche, 45 p.
- NORRIS, M.J. 1998. « Canada's Aboriginal Languages », *Canadian Social Trends*, 51 : 8-16.
- NORRIS, M.J., M. COOKE, D. BEAVON, E. GUIMOND et S. CLATWORTHY. 2004. « Registered Indian mobility and migration in Canada : patterns and implications », dans J. TAYLOR et M. BELL, éd. *Population Mobility and Indigenous Peoples in Australasia and North America*. Routledge, London and New York : 136-160.
- NORRIS, M.J., M. COOKE et S. CLATWORTHY. 2003. « Aboriginal Mobility and Migration Patterns and the Policy Implications », dans J. WHITE, P. MAXIM et D. BEAVON, éd. *Aboriginal Conditions: Research Foundations for Public Policy*. UBC Press : 108-129.
-

- NORRIS, M.J., D. KERR et F. NAULT. 1995. *Projections of the Population with Aboriginal Identity in Canada, 1991-2016*. Ottawa, Statistics Canada, Demography division, prepared for the Royal Commission on Aboriginal Peoples, 101 p.
- O'SULLIVAN, E. et M. MCHARDY. 2007. « The Community Well-Being Index (CWB) : Well-Being in First Nations Communities, Past, Present and Future », dans J.P. WHITE, D. BEAVON et N. SPENCE, éd. *Aboriginal Well-Being : Canada's Continuing Challenge*. Thompson Educational Publishing, Toronto : 111-148.
- PASSEL, J.S. 1976. « Provisional Evaluation of the 1970 Census Count of American Indians », *Demography*, 13, 3 : 397-409.
- PASSEL, J.S. 1996. « The Growing American Indian Population, 1960-1990: Beyond Demography », dans G. Sandefur, R. Rindfuss et B. Cohen, éd.. *Changing Numbers, Changing Needs: American Indian Demography and Public Health*. National Academy Press, Washington DC : 79-102.
- PASSEL, J.S., et P.A. BERMAN. 1986. « Quality of 1980 Census Data for American Indians », *Social Biology*, 33, 3-4 : 163-182.
- PÉRON, Y., et C. STROHMENGER. 1985. *Indices démographiques et indicateurs de santé des populations*. Ottawa, Statistique Canada, Division de la santé, catalogue #82-543F, 265 p.
- PICHÉ, V., et M.V. GEORGE. 1973. « Estimates of Vital Rates for the Canadian Indians, 1960-1970 », *Demography*, 10, 3 : 367-382.
- POOL, I. 1991. *Te Iwi Maori: A New Zealand population past, present and projected*. New Zealand, Auckland, Auckland University Press, 271 p.
- POSTON, D.L. Jr. 1993. « The minority nationalities of China », dans *Actes du Congrès Général de l'Union Internationale pour l'Étude Scientifique de la Population*, Montréal, 3 : 483-495.
- PRESSAT, R. 1979. *Dictionnaire de démographie*. Paris, Presses Universitaires de France, 295 p.
- PRESSAT, R. 1983. *L'analyse démographique*. Paris, Presses Universitaires de France, 295 p.
- RAM, B., et A. ROMANIUK. 1985. *Projections de la fécondité des Indiens inscrits, 1982-1996*. Ottawa, Affaires Indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche, 35 p.
- ROBITAILLE, N., et R. CHOINIÈRE. 1987. « L'accroissement démographique des groupes autochtones du Canada au XXe siècle », *Cahiers Québécois de démographie*, 16, 1 : 3-35.
- ROBITAILLE, N., et E. GUIMOND. 1994. « La situation démographique des groupes autochtones du Québec », *Recherches Sociographiques*, 35, 3 : 433-454.
-

- ROBITAILLE, N., et E. GUIMOND. 1995. « Transition démographique et mobilité ethnique chez les Inuit du Canada », dans *Vers le XXI^e siècle: Tendances sociodémographiques et enjeux politiques au Canada*, Actes du colloque de 1995 organisé par la *Fédération canadienne de démographie* : 289-294.
- ROBITAILLE, N., et E. GUIMOND. 1996. *Les concentrations d'Autochtones en milieu urbain au Canada*. Communication présentée à la réunion annuelle de l'*Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, Université McGill, Montréal.
- ROBITAILLE, N., et E. GUIMOND. 2003. « La reproduction des populations autochtones du Canada : exogamie, fécondité et mobilité ethnique », *Cahiers québécois de démographie*, 32, 2 : 295-314.
- ROBITAILLE, N., E. GUIMOND ET A. BOUCHER (en instance de publication). « La mobilité ethnique intergénérationnelle chez les populations autochtones au Canada, 1996-2001 », *Canadian Studies in Population*.
- ROBITAILLE, N., A. KOUAOUCI et E. GUIMOND. 2004. « La fécondité des Indiennes à 15-19 ans, de 1986 à 1997 », dans J.P. WHITE, P. MAXIM et D. BEAVON, éd. *Aboriginal Policy Research – Setting the Agenda for Change*. Toronto, Thompson Educational Publishing Inc : 201-224.
- ROMANIUK, A. 1974. « Modernization and Fertility: The Case of the James Bay Indians », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 11, 4 : 344-357.
- ROMANIUK, A. 1980. « La baisse de la fécondité chez les Indiens du Canada: Quelle en est l'ampleur? Ses causes et ses implications », dans *Les caractéristiques démographiques des Indiens et leurs implications en matière de politique et de planification*, sous les auspices du ministère des Affaires Indiennes et du Nord et de Statistique Canada, Ottawa : 23-32.
- ROMANIUK, A. 1981. « Increase in Natural Fertility During the Early Stages of Modernization: Canadian Indians Case Study », *Demography*, 18, 2 : 157-172.
- ROMANIUK, A., et V. PICHÉ. 1972. « Natality Estimates for the Canadian Indians by Stable Population Models, 1900-1969 », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 9, 1 : 1-20.
- ROSS, J.A. 1979. « Language and the Mobilization of Ethnic Identity », dans H.GILES et B.ST-JACQUES, éd. *Language and Ethnic Relations*. New York, Pergamon : 1-13.
- ROSS, K. 1996. *Population Issues, Indigenous Australians*. Australia, Australian Bureau of Statistics, Occasional Paper 4708.0., 88 p.
- RYDER, N.B. 1955. « The Interpretation of Origin Statistics », *Journal of Economics and Political Science*, 21, 9 : 466-479.
- SAVARD, R., et J.R. PROULX. 1982. *Canada. Derrière l'épopée, les autochtones*. Montréal, l'Hexagone, 232 p.
-

- SENÉCAL, S., E. O'SULLIVAN, E. GUIMOND ET S. UPPAL. 2007. « Applying the Community Well-Being Index and the Human Development Index to Inuit in Canada », dans J.P. WHITE, D. BEAVON et N. SPENCE, éd. *Aboriginal Well-Being : Canada's Continuing Challenge*. Thompson Educational Publishing, Toronto : 149-172.
- SIGGNER, A.J., et G. BRÛLOTTE. 1975. *The Methodology for a Population Projection Model for the Registered Indian Population by Place of Residence, for Canada and the Regions: 1973 to 1985*. Ottawa, Indian and Northern Affairs Canada.
- SIGGNER, A.J., J. HULL, A. VERMAETEN, E. GUIMOND et L. JANTZEN. 2001. *New Developments in Aboriginal Definitions and Measures*. Communication présentée à la réunion annuelle de la *Canadian Population Society*, Université Laval, Québec.
- STANIC, J.K. 1989. *On the comparability of 1981 and 1986 census data (sample variables) for the population in Indian reserve communities in Canada*. Ottawa, Statistics Canada, Employment Equity Program, 40 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1982. *Dictionnaire du recensement de 1981*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, catalogue 99-901, 151 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1984. *Recensement du Canada de 1981. Origine ethnique*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, série nationale, volume 1, catalogue 92-911, 482 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1987. *Dictionnaire du recensement de 1986*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, catalogue 99-101F, 234 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1989a. *Recensement du Canada de 1986. Origine ethnique, Immigration et Citoyenneté*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, catalogue 93-109, 442 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1989b. *Revue Générale du Recensement de 1986*. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, catalogue 99-137F, 258 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1991. *Rapport de méthodologie pour l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991*. Ottawa, rapport préparé par la Division des méthodes d'enquêtes sociales.
- STATISTIQUE CANADA. 1992. *Dictionnaire du recensement de 1991*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, catalogue 92-301F, 386 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1993a. *Guide de l'utilisateur des données de 1991 sur les autochtones*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 47 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1993b. *Recensement du Canada de 1991. Âge et sexe*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, catalogue 94-327, 33 p.
-

- STATISTIQUE CANADA. 1993c. *Recensement du Canada de 1991. Origine ethnique*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, série Le pays, catalogue 93-315, 283 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1994a. *Couverture. Rapports techniques du Recensement de 1991*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, catalogue 92-341F, 66 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1994b. *Report on the November 8, 1993 National Census Test (NCT) Results. 1996 Census of Canada*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 25 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1998. *Recensement du Canada de 1991. Langue maternelle*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, série Le pays, catalogue 93F0024XDB.
- STATISTIQUE CANADA. 1999a. *Couverture. Rapports techniques du recensement de 1996*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, catalogue 92-370-XIF, 71 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1999b. *Dictionnaire du recensement de 1996*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, catalogue 92-351-UPF, 487 p.
- STATISTIQUE CANADA. 2004. *Dictionnaire du recensement de 2001*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, catalogue 92-378-XIF, 433 p.
- STATISTIQUE CANADA. 2005. *Couverture. Rapport technique du recensement de 2001*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, catalogue 92-394-XIF, 89 p.
- STATISTIQUE CANADA. 2006. *Tables de mortalité Canada, provinces et territoires 2000-2002*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, catalogue 84-537-XIF.
- STATISTIQUE CANADA. 2007. *Rapport sur les discussions régionales à propos des questions d'identification autochtone*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, Division de la statistique sociale et autochtone, 9 p.
- STATISTIQUE CANADA. 2008. *Indian Reserves and Data Suppression : 1996, 2001 and 2006 Censuses (DRAFT)*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, Division de la statistique sociale et autochtone, 14 p.
- SUWAL, J., et F. TROVATO. 1998. « Canadian Aboriginal Fertility », *Canadian Studies in Population*, 25, 1 : 69-86.
- TAPINOS, G. 1985. *Éléments de démographie. Analyse, déterminants socioéconomiques et histoire des populations*. Paris, Armand Colin, collection U, 367 p.
- TREMBLAY, M. 1988. *Analyse démographique de la mobilité linguistique au Canada : aspects théoriques et incidences du phénomène dans le milieu familial*. Université de Montréal, thèse de doctorat en démographie, 290 p.
-

- VERMA, R., M. MICHALOWSKI et P.R. GAUVIN. 2004. « Abridged Life Tables for Registered Indians in Canada, 1976-1980 to 1996-2000 », *Canadian Studies in Population*, 31, 2 : 197-235.
- WHITE, P.M., J.BADETS et V. RENAUD. 1993. « Measuring Ethnicity in Canadian Censuses », dans *Challenges of Measuring an Ethnic World. Science, Politics and Reality*, Statistique Canada et U.S. Bureau of the Census, Proceedings of the joint Canada-United States Conference on the Measurement of Ethnicity : 223-269.
- WILKINS, R., S. UPPAL, P. FINÈS, S. SENÉCAL, E. GUIMOND et R. DION. 2008. « Espérance de vie dans les régions où vivent les Inuits au Canada, 1989 à 2003 », Statistique Canada, no 82-003 au catalogue, *Rapports sur la santé*, 19, 1.
- WUNSCH, G. 1978. Méthodes d'analyse démographique pour les pays en développement. Université Catholique de Louvain, département de démographie, Liège, Ordina Editions, 202 p.
-

ANNEXE 1. QUESTIONS SUR L'ORIGINE ETHNIQUE
DANS LE RECENSEMENT DEPUIS 1951

**Figure A-1 Question sur l'origine
Recensement du Canada de 1951**

17. Origine			
Anglaise	Française	0	0
Irlandaise	Néerlandaise	1	1
Écossaise	Norvégienne	2	2
Galloise et Mannoise	Polonaise	3	3
Tchèque et Slovaque	Russe	4	4
Finlandaise	Suédoise	5	5
Allemande	Hongroise	6	6
Italienne	Indienne	7	7
Juive	Inconnue	8	8
Si non mentionnée, inscrire ci-dessous.			

**Figure A-2 Question sur le groupe ethnique ou culturel
Recensement du Canada de 1961**

18. À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ascendant paternel (ou vous-même) lors de son arrivée en Amérique ?	Autrichien	Belge	Tchèque	Danois	Anglais	Estonien	Finlandais	Indien de naissance	Si non indiqué, inscrire ici:
	Français	Allemand	Grec	Hongrois	Islandais	Irlandais	Italien	Dans une bande	
	Juif	Lithuanien	Nègre	Néerlandais	Norvégien	Polonais	Roumain		
	Russe	Écossais	Slovaque	Suédois	Ukrainien	Gallois	Yougoslave	Émancipé	

**Figure A-3 Question sur le groupe ethnique ou culturel
Recensement du Canada de 1971**

15. À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ancêtre paternel (ou vous-même) à son arrivée sur le continent ?

Anglais	Indien nord-américain - dans une bande	Polonais
Français	Indien nord-américain - non dans une bande	Écossais
Allemand		
Irlandais	Néerlandais	Ukrainien
Italien	Norvégien	
Juif		

Autre, écrivez ici.

**Figure A-4 Question sur le groupe ethnique ou culturel
Recensement du Canada de 1981**

26. À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres à votre première arrivée sur le continent ?

(Pour plus de renseignements, consultez le guide.)

<i>Français</i>	<i>Autochtones</i>
<i>Anglais</i>	<i>Inuit</i>
<i>Irlandais</i>	<i>Indien inscrit</i>
<i>Écossais</i>	<i>Indien non inscrit</i>
<i>Allemand</i>	<i>Métis</i>
<i>Italien</i>	
<i>Ukrainien</i>	
<i>Hollandais (Néerlandais)</i>	
<i>Polonais</i>	
<i>Juif</i>	
<i>Chinois</i>	

Autre (précisez)

**Figure A-5 Question sur le groupe ethnique ou culturel
Recensement du Canada de 1986**

17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils ? (*Consultez le guide.*)

Cochez ou précisez plus d'un, s'il y a lieu.

Français
Anglais
Irlandais
Écossais
Allemand
Italien
Ukrainien
Hollandais (Néerlandais)
Polonais
Chinois
Juif
Polonais
Noir
Inuit
Indien de l'Amérique du Nord
Métis

Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s). *Par exemple, Portugais, Grec, Indien (Inde), Pakistanais, Philippin, Japonais, Vietnamien. (Précisez ci-dessous.)*

Autre (précisez)

Autre (précisez)

Autre (précisez)

**Figure A-6 Question sur le groupe ethnique ou culturel
Recensement du Canada de 1991**

<p>Origine ethnique</p> <p>15. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils ?</p> <p>Cochez ou précisez plus d'un groupe, s'il y a lieu.</p> <p>Nota: Bien que la plupart des habitants du Canada se considèrent comme Canadiens, on recueille des renseignements sur leurs origines ancestrales depuis le Recensement de 1901 afin de retracer l'évolution de la composition de la population canadienne. Ces renseignements sont nécessaires pour garantir que chacun, ait une chance égale de participer à part entière à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Cette question porte donc sur les origines ancestrales.</p> <p>Consultez le guide.</p> <p><i>Exemples d'autres groupes ethniques ou culturels : Portugais, Grec, Indien de l'Inde, Pakistanais, Philippin, Vietnamiens, Japonais, Libanais, Haïtien, etc.</i></p>	<p>Français Anglais Allemand Écossais Italien Irlandais Ukrainien Chinois Hollandais (Néerlandais) Juif Polonais Noir Indien de l'Amérique du Nord Métis Inuit/Esquimau</p> <p><i>Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) - précisez.</i></p> <hr/> <hr/>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Figure A-7 Question sur le groupe ethnique ou culturel
Recensement du Canada de 1996**

<p>Origine ethnique</p> <p>17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils ?</p> <p><i>Par exemple, Français, Anglais, Allemand, Écossais, Canadien, Irlandais, Italien, Chinois, Cri, Micmac, Métis, Inuit (Esquimau), Ukrainien, Hollandais, Indien de l'Inde, Polonais, Portugais, Juif, Haïtien, Jamaïquain, Vietnamien, Libanais, Chilien, Somalien, etc.</i></p>	<p><i>Précisez tous les groupes qui s'appliquent</i></p> <input data-bbox="1105 464 1404 499" type="text"/> <input data-bbox="1105 510 1404 546" type="text"/> <input data-bbox="1105 556 1404 592" type="text"/> <input data-bbox="1105 602 1404 638" type="text"/>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Figure A-8 Question sur le groupe ethnique ou culturel
Recensement du Canada de 2001**

<p><i>Bien que la plupart des gens au Canada se considèrent comme des Canadiens, les renseignements sur leurs origines ancestrales qui sont recueillis depuis le recensement de 1901 permettent de rendre compte de l'évolution de la composition de la population diverse du Canada. Cette question porte donc sur les origines des ancêtres de la personne.</i></p> <p>17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils ?</p> <p><i>Par exemple, canadien, français, anglais, chinois, italien, allemand, écossais, irlandais, cri, micmac, métis, inuit (esquimau), indien de l'Inde, ukrainien, hollandais, polonais, portugais, philippin, juif, grec, jamaïquain, vietnamien, libanais, chilien, somalien, etc.</i></p>	<p><i>Précisez tous les groupes qui s'appliquent</i></p> <input data-bbox="1128 1203 1404 1239" type="text"/> <input data-bbox="1128 1249 1404 1285" type="text"/> <input data-bbox="1128 1295 1404 1331" type="text"/> <input data-bbox="1128 1341 1404 1377" type="text"/>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE 2. QUESTIONS SUR L'IDENTITÉ AUTOCHTONE
DANS LE RECENSEMENT DEPUIS 1986

**Figure B-1 Question sur l'identité autochtone
Recensement du Canada de 1986**

<p>7. Vous considérez-vous comme un(e) autochtone de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se)? <i>(Consultez le guide.)</i></p>
<p>Non, je ne me considère pas comme Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se)</p> <p>Oui, Inuit</p> <p>Oui, Indien(ne) inscrit(e)</p> <p>Oui, Indien(ne) non inscrit(e)</p> <p>Oui, Métis(se)</p>

**Figure B-2 Question sur l'identité autochtone
Recensement du Canada de 1996**

<p>18. Cette personne est-elle Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?</p> <p><i>Si "Oui", cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.</i></p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p><input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p><input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Figure B-3 Question sur l'identité autochtone
Recensement du Canada de 2001

<p>18. Cette personne est-elle Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?</p> <p><i>Si "Oui", cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.</i></p>	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien de l'Amérique du Nord</p> <p><input type="radio"/> Oui, Métis</p> <p><input type="radio"/> Oui, Inuit (Esquimau)</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ANNEXE 3. QUESTIONS SUR LE STATUT LÉGAL
D'INDIEN ET L'APPARTENANCE À UNE
PREMIÈRE NATION DANS LE
RECENSEMENT DEPUIS 1991**

Figure C-1 Questions sur le statut légal d'Indien et l'appartenance à une bande indienne ou Première Nation, Recensement du Canada de 1991

<p>16. Cette personne est-elle un(e) Indien(ne) inscrit(e) aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada? <i>(Consultez le guide.)</i></p>	<p><input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui, Indien(ne) inscrit(e) <i>Précisez la bande indienne ou première nation (par exemple, Musqueam)</i> <input type="text"/></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Figure C-2 Question sur l'appartenance à une bande indienne ou Première Nation, Recensement du Canada de 1996

<p>20. Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou une première nation?</p>	<p><input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation <i>Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</i> <input type="text"/></p>
----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Figure C-3 Question sur le statut légal d'Indien, Recensement du Canada de 1996

<p>21. Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada?</p>	<p><input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Figure C-4 Question sur l'appartenance à une bande indienne ou Première Nation, Recensement du Canada de 2001

20. Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou une première nation?	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation</p> <p><i>Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)</i></p> <p><input type="text"/></p>
---------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Figure C-5 Question sur le statut légal d'Indien, Recensement du Canada de 2001

21. Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada?	<p><input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui, Indien des traités ou Indien inscrit</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE 4. QUESTIONS SUR L'IDENTITÉ AUTOCHTONE
ET LE STATUT LÉGAL D'INDIEN DANS
L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PEUPLES
AUTOCHTONES DE 1991

Figure D-1 Questions sur l'identité ethnique et le statut légal d'Indien, Enquête auprès des Peuples Autochtones de 1991

SECTION A - IDENTITÉ	Votre questionnaire de recensement dit que vous avez des ancêtres autochtones ou que vous êtes un(e) Indien(ne) inscrit(e) aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada. Autochtone veut dire Indien(ne) de l'Amérique du Nord, Inuit ou Métis(se).
A1. À quel groupe autochtone vous identifiez-vous ?	
1. Indien de l'Amérique du Nord	
2. Inuit	
3. Métis	
4. Autre groupe autochtone (précisez)	
<input type="text"/>	
5. Ne m'identifie pas à un groupe autochtone	
1a. Êtes-vous un(e) Indien(ne) inscrit(e) (c'est-à-dire statué(e)) aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada ?	
1. Oui	
2. Non	

ANNEXE 5. RÉSERVES INDIENNES ET
ÉTABLISSEMENTS INDIENS
PARTIELLEMENT DÉNOMBRÉS DE 1981 À
2001

Tableau A-1 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1981

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Québec	66	820	Kahnawake 14	R
Ontario	60	98	Kingfisher 1	R
	60	79	Webequie	R
	60	72	Wunnumin	R
Alberta	3	801	Peigan 147	R
Colombie-Britannique	19	807	Cowichan 1	R
	19	806	Cowichan 9	R
	19	818	Theik 2	R

Tableau A-2 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1986

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Nouvelle-Écosse	4	15	Wildcat 12	R
Nouveau-Brunswick	9	44	Burnt Church 14	R
	10	19	Kingsclear 6	R
Québec	66	820	Kahnawake 14	R
	68	820	Akwesasne (partie)	R
	73	820	Oka 16	R
	80	830	Lac-Rapide	R
Ontario	1	7	Akwesasne (partie)	R
	38	56	Kettle Point 44	R
	39	21	Oneida 41	R
	41	57	Saugeen 29	R
	44	71	Gibson 31	R
	44	71	Goulais Bay 15A	R
	48	72	Bear Island 1	R
	51	40	Whitefish River (Part) 4	R
	51	41	Sucker Creek 23	R
	51	42	Sheguiandah 24	R
	52	17	Whitefish River (Part) 4	R
	56	93	Fort Albany (Part) 67	R
	56	94	Factory Island 1	R
	57	75	Rankin Location 15D	R
	59	66	Seine River 23A	R
	60	50	Fort Albany (Part) 67	R
	60	51	Attawapiskat 91A	R
	60	53	Fort Hope 64	R
	60	59	Weagamow Lake 87	R
	60	70	Deer Lake	S-E
60	71	Sandy Lake 88	R	
60	75	Big Trout Lake	R	
60	76	Sachigo Lake 1	R	
60	81	Lansdowne House	S-E	
60	87	Sachigo Lake 2	R	

Tableau A-2 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1986 (suite)

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Ontario	60	88	Wapekeka 2	R
	60	95	Bearskin Lake	R
	60	96	Kasabonika Lake	R
	60	97	Muskrat Dam Lake	R
	60	98	Kingfisher 1	R
	2	26	Roseau Rapids 2A	R
Manitoba	2	27	Roseau River 2	R
	8	39	Long Plain (Part) 6	R
	8	69	Sandy Bay 5	R
	9	25	Long Plain (Part) 6	R
	9	26	Dakota Plains 6A	R
	9	27	Dakota Tipi 1	R
	15	71	Rolling River 67	R
	16	17	Lizard Point 62	R
	17	29	Ebb and Flow 52	R
	19	50	Fort Alexander 3	R
	19	59	Peguis 1B	R
	19	61	Jackhead 43	R
	19	62	Dauphin River 48A	R
	19	68	Crane River 51	R
19	70	Pine Creek 66A	R	
Saskatchewan	6	814	Little Black Bear 84	R
	6	815	Okanese 82	R
	6	818	Star Blanket 83	R
	9	820	Keeseekoose 66	R
Alberta	3	801	Peigan 147	R
	6	804	Sarcee 145	R
	8	811	Samson 137	R
	8	812	Samson 137A	R
	8	813	Montana 139	R
	11	801	Ermineskin 138	R
	11	802	Pigeon Lake 138A	R
	11	805	Alexander 134	R
	12	806	Saddle Lake 125	R
	12	808	White Fish Lake 128	R
	12	810	Cold Lake 149	R
	12	813	Cold Lake 149A	R
	12	815	Cold Lake 149B	R
	15	802	Stoney 142, 143, 144	R
	16	809	Beaver Lake 131	R
	16	820	Heart Lake 167	R

Tableau A-2 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1986 (suite)

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Colombie-Britannique	17	802	Union Bay 4	R
	17	804	South Saanich 1	R
	17	806	Mayne Island 6	R
	17	809	Becher Bay 1	R
	17	810	Becher Bay 2	R
	17	811	Esquimalt	R
	17	817	Sooke 1	R
	19	815	Malahat 11	R
	31	803	Mount Currie 1	R
	31	804	Mount Currie 10	R
	31	811	Mount Currie 2	R
	31	812	Nesuch 3	R
	31	813	Bridge River 1	R
	31	814	Cayoosh Creek 1	R
	31	815	Chilhil 6	R
	31	816	Fountain 1	R
	31	817	Fountain 3	R
	31	819	Fountain 11	R
	31	821	Lillooet 1	R
	31	826	Necait 6	R
	31	828	Pashilqua 2	R
	31	829	Pavilion 1	R
	31	830	Seton Lake 5A	R
	31	831	Slosh 1	R
	31	832	Towinock 2	R
	31	833	Mission 5	R
	31	837	Mount Currie 8	R
	33	814	Canoe Creek 1	R
	33	817	Skeetchestn	R
	33	872	Marble Canyon 3	R
	33	877	Whispering Pines 4	R
	33	880	Kamloops 1	R
	33	883	Neskainlith 1	R
	33	884	Sahhalkum 4	R
	33	885	Neskainlith 2	R
	33	886	Nekalliston 2	R
	33	887	North Thompson 1	R
	33	888	Louis Creek 4	R
	33	889	Sqaam 2	R
	37	802	Enderby 2	R
	39	806	Salmon River 1	R
	39	808	Switsemalph 3	R
39	809	Switsemalph 6	R	
39	810	Switsemalph 7	R	

Tableau A-2 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1986 (suite)

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Colombie-Britannique	41	801	Alkali Lake 1	R
	41	806	Dog Creek 1	R
	41	811	Johny Sticks 2	R
	41	812	Williams Lake 1	R
	41	824	Andy Cahoose Meadow 16	R
	41	825	Baezaeko River 25	R
	41	834	Louis Squinas Ranch 14	R
	41	837	Nazco 20	R
	41	840	Squinas 2	R
	41	845	Thomas Squinas Ranch 2A	R
	41	851	Towdystan Lake 3	R
	41	852	Trout Lake Alec 16	R
	41	854	Ulkatcho 13	R
	41	855	Windy Mouth 7	R
	41	862	Salmon River Meadow 7	R
	41	863	Tzetki Lake 11	R
	41	864	Sundayman's Meadow 3	R
	41	865	Tatelkus Lake 28	R
	41	867	Kushya Creek 7	R
	45	803	Katit 1	R

Tableau A-3 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1991

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Nouveau-Brunswick	9	34	Big Hole Tract 8	R
	9	35	Eel Ground 2	R
	9	44	Burnt Church 14	R
	10	19	Kingsclear 6	R
	12	7	Tobique 20	R
Québec	23	802	Wendake	R
	67	802	Kahnawake 14	R
	69	802	Akwesasne (partie)	R
	72	802	Kanesatake	R
	83	804	Lac-Rapide	R
Ontario	1	7	Akwesasne (partie)	R
	12	4	Tyendinaga 38	R
	28	37	Six Nations (part) 40	R
	29	20	Six Nations (part) 40	R
	38	56	Kettle Point 44	R
	39	17	Chippewas of the Thames First Nation	R
	39	18	Munsee-Delaware Nation 1	R
	39	21	Oneida 41	R
	47	37	Golden Lake 39	R
	48	72	Bear Island 1	R
	49	72	Shawanaga 17	R
	49	79	Naiscoutaing 17A	R
	51	42	Sheguiandah 24	R
	51	44	Sheshegwaning 20	R
	54	57	Matachewan 72	R
	57	26	Thessalon 12	R
	57	71	Spanish River 5	R
	57	73	Mississagi River 8	R
	57	74	Garden River 14	R
	57	75	Rankin Location 15D	R
	57	77	Goulais Bay 15A	R
	58	85	Osnaburg 63A	R
	60	4	Whitefish Bay 32A	R
	60	56	Lac Seul 28	R
	60	64	Shoal Lake 34B 2	R
	60	66	Kenora 38B	R
	60	74	Wapekeka 1	R
	60	75	Big Trout Lake	R
	60	80	North Spirit Lake	R
	60	88	Wapekeka 2	R
	60	89	The Dalles 38C	R
	60	98	Kingfisher 1	R
	60	100	Long Dog Lake	S-E
60	102	MacDowell Lake	S-E	
60	4	Whitefish Bay 32A	R	

Tableau A-3 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1991 (suite)

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Manitoba	2	26	Roseau Rapids 2A	R
	2	27	Roseau River 2	R
	16	46	Valley River 63A	R
Saskatchewan	17	811	Big Head 124	R
Alberta	8	811	Samson 137	R
	8	812	Samson 137A	R
	8	813	Montana 139	R
	11	801	Ermineskin 138	R
	12	802	Unipouheos 121	R
	12	804	Puskiakiwénin 122	R
	12	808	White Fish Lake 128	R
	12	811	Kehiwin 123	R
	16	809	Beaver Lake 131	R
	16	820	Heart Lake 167	R
	17	829	Sucker Creek 150A	R
Colombie-Britannique	17	809	Becher Bay 1	R
	17	811	Esquimalt	R
	17	816	Pacheena 1	R
	17	817	Sooke 1	R
	17	818	Sooke 2	R
	19	815	Malahat 11	R
	25	804	Campbell River 11	R
	27	802	Sliammon 1	R
	29	801	Chekwelp 26	R
	31	803	Mount Currie 1	R
	31	804	Mount Currie 10	R
	31	811	Mount Currie 2	R
	31	812	Nesuch 3	R
	31	837	Mount Currie 8	R
	31	838	Mount Currie 6	R
	33	872	Marble Canyon 3	R
41	841	Stone 1	R	
45	803	Katit 1	R	
Yukon	1	33	Two Mile Village	S-E

Tableau A-4 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1996

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Terre-Neuve	1	50	Morell 2	R
	2	30	Rocky Point 3	R
	2	57	Scotchfort 4	R
Nouveau-Brunswick	8	3	Buctouche 16	R
	9	35	Eel Ground 2	R
Québec	69	802	Akwesasne (partie)	R
	67	802	Kahnawake 14	R
	72	802	Kanesatake	R
	23	802	Wendake	R
Ontario	1	7	Akwesasne	R
	60	75	Big Trout Lake	R
	39	17	Chippewas Thames First Nation 42	R
	57	74	Garden River 14	R
	47	37	Golden Lake 39	R
	57	77	Goulais Bay 15A	R
	57	78	Gros Cap 49	R
	60	66	Kenora 38B	R
	38	56	Kettle Point 44	R
	52	52	Mattagami 71	R
	39	18	Munsee-Delaware Nation 1	R
	29	21	New Credit (Part) 40A	R
	28	35	New Credit (Part) 40A	R
	41	60	Neyaashiinigiing	R
	39	21	Oneida 41	R
	58	85	Osnaburgh 63A	R
	60	55	Osnaburgh 63B	R
	58	62	Pic River 50	R
	57	75	Rankin Location 15D	R
	58	69	Rocky Bay 1	R
	57	71	Sagamok	R
	58	80	Savant Lake	R
	18	22	Scugog 34	R
	59	66	Seine River 23A	R
	59	65	Seine River 23B	R
	49	72	Shawanaga 17	R
	51	42	Sheguiandah 24	R
	51	44	Sheshegwaning 20	R
	28	37	Six Nations (Part) 40	R
	29	20	Six Nations (Part) 40	R
	57	26	Thessalon 12	R
	12	4	Tyendinaga Mohawk Territory	R
	44	71	Wahta Mohawk Territory	R
51	45	West Bay 22	R	
60	4	Whitefish Bay 32A	R	
60	5	Whitefish Bay 33A	R	
60	83	Whitefish Bay 34A	R	

Tableau A-4 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 1996 (suite)

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Manitoba	9	27	Dakota Tipi 1	R
	19	61	Jackhead 43	R
Saskatchewan	17	811	Big Head 124	R
Alberta	11	801	Ermineskin 138	R
	12	840	Heart Lake 167	R
	17	853	Little Buffalo	R
	11	802	Pigeon Lake 138A	R
	12	806	Saddle Lake 125	R
	8	811	Samson 137	R
	8	812	Samson 137A	R
	17	824	Utikoomak Lake 155	R
	17	827	Utikoomak Lake 155A	R
Colombie-Britannique	41	821	Anahim's Flat 1	R
	41	822	Anahim's Meadow 2	R
	41	823	Anahim's Meadow 2A	R
	7	807	Chuchuwayha 2	R
	15	805	Coquitlam 1	R
	15	804	Coquitlam 2	R
	43	807	Dead Point 5	R
	17	811	Esquimalt	R
	9	810	Lukseetsissum 9	R
	31	803	Mount Currie 1	R
	31	811	Mount Currie 2	R
	31	838	Mount Currie 6	R
	31	837	Mount Currie 8	R
	31	804	Mount Currie 10	R
	31	812	Nesuch 3	R
	25	802	Pentledge 2	R
	41	809	Quesnel 1	R
	17	804	South Saanich 1	S-E
	17	802	Union Bay 4	S-E

Tableau A-5 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Recensement du Canada de 2001

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Québec	69	802	Akwesasne	R
	78	802	Doncaster 17	R
	67	802	Kahnawake 14	R
	72	802	Kanesatake	R
	83	804	Lac-Rapide	R
Ontario	1	7	Akwesasne	R
	48	72	Bear Island 1	R
	39	17	Chippewas of the Thames First Nation 42	R
	57	77	Goulais Bay 15A	R
	60	52	Marten Falls 65	R
	56	96	Moose Factory 68	R
	39	18	Munsee-Delaware Nation 1	R
	58	80	Ojibway Nation of Saugeen (Savant Lake)	R
	39	21	Oneida 41	R
	60	77	Pikangikum 14	R
	57	75	Rankin Location 15D	R
	28	37	Six Nations (Part) 40	R
	29	20	Six Nations (Part) 40	R
	12	4	Tyendinaga Mohawk Territory	R
	44	71	Wahta Mohawk Territory	R
	60	4	Whitefish Bay 32A	R
58	97	Whitesand	R	
Manitoba	9	27	Dakota Tipi 1	R
Saskatchewan	17	811	Big Head 124	R
Alberta	11	801	Ermineskin 138	R
	17	853	Little Buffalo	R
	12	806	Saddle Lake 125	R
Colombie-Britannique	17	811	Esquimalt	R
	33	872	Marble Canyon 3	R
	31	829	Pavilion 1	R

Tableau A-6 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Terre-neuve	3	15	Conne River	T
Ile-du-Prince-Édouard	1	50	Morell 2	R
	2	30	Rocky Point 3	R
	2	57	Scotchfort 4	R
Nouveau-Brunswick	7	14	Fort Folly 1	R
	8	3	Buctouche 16	R
	8	20	Indian Island 28	R
Québec	78	802	Doncaster 17	R
Ontario	15	19	Curve Lake First Nation 35	R
	19	76	Georgina Island 33	R
	28	35	New Credit (part) 40A	R
	29	21	New Credit (part) 40A	R
	49	75	Henvey Inlet 2	R
	49	76	French River 13	R
	51	43	Wikwemikong Unceded 26	R
	52	51	Whitefish Lake 6	R
	52	53	Chapleau 74A	R
	52	54	Duck Lake 76B	R
	52	55	Mountbatten 76A	R
	54	56	Matachewan	ID
	56	33	Abitibi 70	R
	56	95	Constance Lake 92	R
	57	78	Gros Cap 49	R
	58	65	Gull River 55	R
	58	68	Long Lake 58	R
	58	80	Savant Lake	S-E
	58	90	Aroland 83	UNO
	58	90	Thunder Bay UNO	UNO
	59	60	Neguaguon Lake 25D	R
	59	66	Seine River 23A	R
	60	46	Slate Falls	S-E
60	54	Cat Lake 63C	R	
60	55	Osnaburg 63B	R	
60	58	English River 21	R	
60	61	Islington 29	R	
60	68	Shoal Lake (Part) 39A	R	
60	69	Rat Portage 38A	R	
60	90	Kenora UNO	UNO	
Manitoba	4	68	Swan Lake 7	R
	19	45	Manigotagan	UNO
	19	59	Peguis 1B	R
	19	61	Jackhead 43	R
	21	57	Cranberry Portage	LGD
	22	46	God's Lake Narrows	UNO
	23	39	Granville Lake	S-E

Tableau A-6 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991 (suite)

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Saskatchewan	5	808	Little Bone 73A	R
	6	815	Okanese 82	R
	9	39	Kamsack	T
	9	819	Cote 64	R
	12	829	Red Pheasant 108	R
	17	804	New Thunderchild 115C	R
	17	808	Makwa Lake 129	R
	17	814	Makwa Lake 129A	R
	18	829	La Loche 223	R
Alberta	11	806	Wabamun 133A	R
	12	806	Saddle Lake 125	R
	13	811	Alexis 133	R
	17	25	Little Buffalo	S-E
	17	825	Clear Hills 152C	R
	17	832	Sawridge 150G	R
	17	841	Beaver Ranch 163	R
	19	826	Duncan's 151A	R
Colombie-Britannique	1	806	Shuswap	R
	7	801	Lower Similkameen 2	R
	7	803	Penticton 1	R
	7	805	Skemeoskuankin 7 and 8	R
	7	806	Blind Creek 6	R
	7	807	Chuchuwayha 2	R
	7	808	Alexis 9	R
	9	801	Aywawwis 15	R
	9	805	Inkahtsaph 6	R
	9	806	Kopchitchin 2	R
	9	808	Puckatholetchin 11	R
	9	815	Speyum 3	R
	9	817	Tuckkiowhum 1	R
	9	818	Yale Town 1	R
	9	831	Yakwekwioose 12	R
	9	833	Scowlitz 1	R
	9	838	Schelawat 1	R
	9	841	Stullawheets 8	R
	9	844	Popkum 1	R
	9	848	Tipella 7	R
	11	802	Matsqui Main 2	R
	15	802	Tsawwassen	R
	15	809	Barnston Island 3	R
	17	802	Union Bay 4	R
	17	804	South Saanich 1	R
	17	805	Galiano Island 9	R
19	802	Squaw-hay-one 11	R	
19	808	Kil-pah-las 3	R	

Tableau A-6 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991 (suite)

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Colombie-Britannique	21	801	Nanaimo River 3	R
	21	802	Nanaimo River 2	R
	21	803	Nanaimo River 4	R
	21	804	Nanaimo Town 1	R
	21	806	Qualicum	R
	25	801	Comox 1	R
	25	802	Pentledge 2	R
	25	803	Ahaminaquus 12	R
	25	805	Chenahkint 12	R
	25	812	Quinsam 12	R
	25	814	Yuquot 1	R
	25	815	Aupe 6	R
	25	817	Cape Mudge 10	R
	25	820	Tork 7	R
	31	805	Nequatque 1	R
	31	806	Seaichem 16	R
	31	809	Yekwaupsum 18	R
	31	810	Nequatque 3A	R
	31	817	Fountain 3	R
	31	822	Fountain Creek 8	R
	31	824	Seton Lake 5	R
	31	840	Nequatque 2	R
	33	812	Bonaparte 3	R
	33	814	Canoe Creek 1	R
	33	821	Canoe Creek 2	R
	33	822	Chuchhriaschin 5A	R
	33	826	Kanaka Bar 1A	R
	33	827	Kanaka Bar 2	R
	33	844	Ashcroft 4	R
	33	847	Spatsum 11	R
	33	850	Nickeyeah 25	R
	33	852	Nohomeen 23	R
	33	854	Oregon Jack Creek 3	R
	33	857	Pemynoos 9	R
	33	861	Kloklowuck 7	R
	33	867	Spences Bridge 4	R
	33	868	Spintlum Flat 3	R
	33	870	Nkaih 10	R
	33	875	Upper Hat Creek 1	R
	33	876	Upper Nepa 6	R
	33	879	Zacht 5	R
	33	886	Nekalliston 2	R
	33	888	Louis Creek 4	R
35	802	Tsinstikeptum 9	R	
35	803	Tsinstikeptum 10	R	
39	802	Hustalen 1	R	

Tableau A-6 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991 (suite)

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Colombie-Britannique	41	807	Dog Creek 2	R
	41	808	Lohbiee 3	R
	41	809	Quesnel 1	R
	41	813	Canim Lake 2	R
	41	814	Alexandria 3A	R
	41	815	Alexandria 1	R
	41	816	Alexandria 3	R
	41	828	Chilco Lake 1	R
	41	829	Chilco Lake 1A	R
	41	830	Garden 2	R
	41	831	Tanakut 4	R
	41	832	Garden 2A	R
	41	833	Kluskus 1	R
	41	834	Louis Squinas Ranch 14	R
	41	835	Coglistiko River 29	R
	41	837	Nazco 20	R
	41	839	Redstone Flat 1	R
	41	845	Thomas Squinas Ranch 2A	R
	41	847	Alexis Creek 6	R
	41	855	Windy Mouth 7	R
	41	856	Alexis Creek 34	R
	41	859	Blackwater Meadow 11	R
	41	864	Sundayman's Meadow 3	R
	41	865	Tatelkus Lake 28	R
	41	866	Euchinico Creek 17	R
	41	868	Sandy Harry 4	R
	43	804	Fort Rupert 1	R
	43	809	Hopetown 10A	R
	43	813	Quaee 7	R
	43	815	Kippase 2	R
	43	817	Thomas Point 5	R
	47	18	Skeena-Queen Charlotte	SRD
	49	805	Kshish 4 and 4A	R
	49	820	Bulkley River 19	R
	51	801	Nancut 3	R
	51	802	Nautley 1	R
	51	803	Necoslie 1	R
	51	806	Seaspunkut 4	R
	51	807	Stellaquo 1	R
	51	809	Stony Creek 1	R
	51	810	Tache 1	R
	51	813	Laketown 3	R
	51	814	Gelangle 1	R
	51	821	Duncan Lake 2	R
	51	822	Francois Lake 7	R
	51	824	Skins Lake 16B	R

Tableau A-6 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991 (suite)

Province	Division de recensement	Subdivision de recensement	Réserves indiennes et établissements indiens	Type
Colombie-Britannique	51	825	Tatla West 11	R
	51	827	Woyenne 27	R
	51	829	Babine 25	R
	51	830	Jean Baptiste 28	R
	51	835	Isaac 8	R
	51	840	Williams Prairie Meadow 1A	R
	51	841	North Tacla Lake 7A	R
	53	801	Fort George 2	R
	57	803	Five Mile Point 3	R
	57	813	Lower Post	S-E
	Yukon	1	32	Upper Liard
1		37	Ross River	SET
1		41	Pelly Crossing	SET

**ANNEXE 6. POPULATIONS AUTOCHTONES RECENSÉES
ET RAJUSTÉES POUR LES COMMUNAUTÉS
INDIENNES PARTIELLEMENT DÉNOMBRÉES,
1986-2001**

**Tableau B-1 Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones recensées
Canada, 1986-2001**

Appartenance autochtone	Effectif de population				Taux d'accroissement annuel moyen		
	1986	1991	1996	2001	1986-91	1991-96	1996-01
Autochtone / Total	464 455	625 705	718 950	867 415	6,1 %	2,8 %	3,8 %
Indien de l'Amérique du Nord	329 730	454 545	494 835	566 555	6,6 %	1,7 %	2,7 %
Indien d'origine indienne	262 920	297 960	358 120	403 085	2,5 %	3,7 %	2,4 %
Indien d'origines mixtes	66 810	156 585	136 715	163 470	18,6 %	-2,7 %	3,6 %
Métis	103 085	129 275	178 525	250 140	4,6 %	6,7 %	7,0 %
Métis d'origine métisse	48 725	46 710	43 290	57 515	-0,8 %	-1,5 %	5,8 %
Métis d'origines mixtes	54 360	82 565	135 235	192 625	8,7 %	10,4 %	7,3 %
Inuit	30 105	35 495	39 705	44 625	3,3 %	2,3 %	2,4 %
Inuit d'origine inuite	25 500	27 840	32 370	36 020	1,8 %	3,1 %	2,2 %
Inuit d'origines mixtes	4 605	7 655	7 335	8 605	10,7 %	-0,9 %	3,2 %
Autochtones multiples	1 540	6 385	5 880	6 095	32,9 %	-1,6 %	0,7 %

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Tableau B-2 Effectif et taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones rajustées pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés, Canada, 1986-2001

Appartenance autochtone	Effectif de population				Taux d'accroissement annuel moyen		
	1986	1991	1996	2001	1986-91	1991-96	1996-01
Autochtone / Total	427 495	587 525	659 145	789 325	6,6 %	2,3 %	3,7 %
Indien de l'Amérique du Nord	295 970	417 220	436 030	489 365	7,1 %	0,9 %	2,3 %
Indien d'origine indienne	231 490	272 585	304 315	332 090	3,3 %	2,2 %	1,8 %
Indien d'origines mixtes	64 480	144 635	131 715	157 275	17,5 %	-1,9 %	3,6 %
Métis	99 965	128 490	177 565	249 310	5,1 %	6,7 %	7,0 %
Métis d'origine métisse	46 580	46 675	43 070	57 295	0,0 %	-1,6 %	5,9 %
Métis d'origines mixtes	53 385	81 815	134 495	192 015	8,9 %	10,5 %	7,4 %
Inuit	30 060	35 495	39 700	44 600	3,4 %	2,3 %	2,4 %
Inuit d'origine inuite	25 500	27 840	32 365	36 005	1,8 %	3,1 %	2,2 %
Inuit d'origines mixtes	4 560	7 655	7 335	8 595	10,9 %	-0,9 %	3,2 %
Autochtones multiples	1 500	6 325	5 855	6 050	33,4 %	-1,5 %	0,7 %

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

**Tableau B-3 Écart entre les effectifs et les taux d'accroissement annuel moyen des populations autochtones recensées et rajustées pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés
Canada, 1986-2001**

Appartenance autochtone	Effectif de population				Taux d'accroissement annuel moyen		
	1986	1991	1996	2001	1986-91	1991-96	1996-01
Autochtone / Total	36 960	38 180	59 805	78 090	-0,4 %	0,5 %	0,2 %
Indien de l'Amérique du Nord	33 760	37 325	58 805	77 190	-0,5 %	0,8 %	0,4 %
Indien d'origine indienne	31 430	25 375	53 805	70 995	-0,8 %	1,5 %	0,6 %
Indien d'origines mixtes	2 330	11 950	5 000	6 195	1,0 %	-0,8 %	0,0 %
Métis	3 120	785	960	830	-0,5 %	0,0 %	0,0 %
Métis d'origine métisse	2 145	35	220	220	-0,9 %	0,1 %	0,0 %
Métis d'origines mixtes	975	750	740	610	-0,2 %	-0,1 %	0,0 %
Inuit	45	0	5	25	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Inuit d'origine inuite	0	0	5	15	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Inuit d'origines mixtes	45	0	0	10	-0,2 %	0,0 %	0,0 %
Autochtones multiples	40	60	25	45	-0,4 %	-0,1 %	0,1 %

ANNEXE 7. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE, 1986 ET
2001

Tableau C-1 Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen¹² des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon la province ou territoire de résidence, Canada, 1986-2001

Provinces territoires	Répartition procentuelle		Taux d'accroissement annuel moyen ¹²		
	1986	2001	1986-91	1991-96	1996-01
AUTOCHTONE / TOTAL					
Provinces de l'Atlantique	4,2 %	5,4 %	5,8 %	5,2 %	7,0 %
Terre-Neuve	1,3 %	1,8 %	11,5 %	4,0 %	5,8 %
Ile-du-Prince-Édouard	0,2 %	0,1 %	0,0 %	7,6 %	6,6 %
Nouvelle-Écosse	1,6 %	1,8 %	2,8 %	5,5 %	6,5 %
Nouveau-Brunswick	1,1 %	1,6 %	2,8 %	6,5 %	15,8 %
Québec	9,3 %	8,0 %	5,1 %	2,3 %	2,0 %
Ontario	16,9 %	18,6 %	10,2 %	0,1 %	4,6 %
Provinces des prairies	45,0 %	45,6 %	6,7 %	2,5 %	5,0 %
Manitoba	15,1 %	15,6 %	5,7 %	3,1 %	4,6 %
Saskatchewan	14,7 %	13,8 %	5,0 %	3,7 %	2,8 %
Alberta	15,2 %	16,2 %	9,6 %	0,8 %	4,7 %
Colombie-Britannique	17,4 %	17,1 %	4,9 %	3,3 %	4,0 %
Les Territoires	7,2 %	5,3 %	3,5 %	2,4 %	1,0 %
Yukon	0,9 %	0,7 %	4,2 %	2,0 %	-0,7 %
Territoires du N.-O. ³	6,3 %	4,6 %	3,5 %	2,5 %	0,7 %
Canada (100%)	464 456	867 415	6,6 %	2,3 %	3,9 %
INDIEN DE L'AMÉRIQUE DU NORD					
Provinces de l'Atlantique	4,4 %	5,3 %	5,5 %	4,3 %	5,1 %
Terre-Neuve	0,7 %	1,1 %	11,7 %	4,0 %	9,9 %
Ile-du-Prince-Édouard	0,2 %	0,2 %	0,8 %	4,9 %	5,7 %
Nouvelle-Écosse	2,0 %	2,2 %	4,5 %	4,3 %	3,6 %
Nouveau-Brunswick	1,5 %	1,9 %	4,3 %	4,5 %	12,0 %
Québec	8,9 %	8,3 %	6,5 %	0,8 %	2,2 %
Ontario	20,3 %	20,8 %	11,8 %	-1,7 %	0,8 %
Provinces des prairies	40,9 %	43,7 %	6,5 %	1,9 %	5,4 %
Manitoba	13,6 %	15,3 %	5,7 %	2,7 %	5,1 %
Saskatchewan	14,7 %	14,3 %	4,2 %	3,5 %	2,5 %
Alberta	12,6 %	14,1 %	10,1 %	-0,7 %	4,1 %
Colombie-Britannique	21,9 %	19,1 %	5,3 %	0,4 %	1,6 %
Les Territoires	3,6 %	2,8 %	4,1 %	1,9 %	0,6 %
Yukon	1,2 %	0,9 %	3,8 %	0,7 %	-1,3 %
Territoires du N.-O. ³	2,4 %	1,8 %	4,2 %	2,4 %	-0,9 %
Canada (100%)	329 729	566 555	7,1 %	0,9 %	2,6 %

Notes : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

² Les taux rajustés des populations de moins de 1 500 personnes en 2001 sont en italique dans le tableau.

³ Inclue le Nunavut.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Tableau C-1 Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen¹² des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon la province ou territoire de résidence, Canada, 1986-2001 (suite)

Provinces territoires	Répartition procentuelle		Taux d'accroissement annuel moyen ¹²		
	1986	2001	1986-91	1991-96	1996-01
MÉTIS					
Provinces de l'Atlantique	2,2 %	4,5 %	-0,6 %	20,1 %	15,4 %
Terre-Neuve	1,3 %	2,0 %	7,8 %	15,9 %	4,6 %
Ile-du-Prince-Édouard	< 0,1 %	0,1 %	-	-	13,7 %
Nouvelle-Écosse	0,5 %	1,1 %	-21,1 %	33,7 %	30,5 %
Nouveau-Brunswick	0,3 %	1,3 %	-23,8 %	49,2 %	37,6 %
Québec	7,3 %	4,9 %	0,0 %	9,5 %	0,8 %
Ontario	9,4 %	16,0 %	2,8 %	10,6 %	17,0 %
Provinces des prairies	70,2 %	57,7 %	6,8 %	3,8 %	4,5 %
Manitoba	24,2 %	19,2 %	5,5 %	4,0 %	4,1 %
Saskatchewan	18,6 %	15,2 %	6,7 %	4,0 %	3,4 %
Alberta	27,4 %	23,3 %	8,0 %	3,5 %	5,6 %
Colombie-Britannique	7,5 %	15,4 %	-0,3 %	23,9 %	11,6 %
Les Territoires	3,4 %	1,6 %	2,4 %	0,4 %	-0,6 %
Yukon	0,1 %	0,2 %	8,1 %	26,1 %	-1,2 %
Territoires du N.-O. ³	3,3 %	1,4 %	2,2 %	-1,4 %	-0,5 %
Canada (100%)	103 083	250 140	5,1 %	6,7 %	7,1 %
INUIT					
Provinces de l'Atlantique	9,4 %	11,2 %	10,2 %	-1,4 %	3,1 %
Terre-Neuve	8,4 %	10,0 %	12,2 %	-2,6 %	2,6 %
Ile-du-Prince-Édouard	-	< 0,1 %	-	-	-
Nouvelle-Écosse	0,8 %	0,8 %	-26,6 %	33,2 %	10,4 %
Nouveau-Brunswick	0,2 %	0,3 %	-3,6 %	17,1 %	7,1 %
Québec	21,5 %	21,3 %	1,5 %	3,2 %	3,0 %
Ontario	5,5 %	2,9 %	-14,0 %	7,5 %	3,2 %
Provinces des prairies	3,0 %	3,7 %	14,5 %	-11,5 %	11,4 %
Manitoba	1,0 %	0,8 %	8,4 %	-13,7 %	9,3 %
Saskatchewan	0,5 %	0,5 %	0,0 %	0,0 %	7,7 %
Alberta	1,5 %	2,4 %	21,3 %	-12,6 %	12,8 %
Colombie-Britannique	1,3 %	1,8 %	-0,8 %	13,3 %	2,2 %
Les Territoires	59,3 %	59,3 %	3,3 %	3,1 %	1,6 %
Yukon	0,1 %	0,3 %	11,8 %	-3,0 %	16,7 %
Territoires du N.-O. ³	59,2 %	59,0 %	3,3 %	3,1 %	1,5 %
Canada (100%)	30 106	44 625	3,4 %	2,3 %	2,4 %

Notes : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

² Les taux rajustés des populations de moins de 1 500 personnes en 2001 sont en italique dans le tableau.

³ Inclue le Nunavut.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Tableau C-1 Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen¹² des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon la province ou territoire de résidence, Canada, 1986-2001 (suite)

Provinces territoires	Répartition procentuelle		Taux d'accroissement annuel moyen ¹²		
	1986	2001	1986-91	1991-96	1996-01
AUTOCHTONES MULTIPLES					
Provinces de l'Atlantique	3,0 %	6,4 %	47,1 %	-7,1 %	12,6 %
Terre-Neuve	1,2 %	3,1 %	65,1 %	-7,6 %	2,9 %
Ile-du-Prince-Édouard	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	0,9 %	0,8 %	29,7 %	-18,3 %	20,1 %
Nouveau-Brunswick	0,8 %	2,5 %	-	-	58,5 %
Québec	8,8 %	8,0 %	50,4 %	-14,5 %	0,4 %
Ontario	21,4 %	24,9 %	21,8 %	6,3 %	5,1 %
Provinces des prairies	42,7 %	37,8 %	32,4 %	1,3 %	-3,0 %
Manitoba	11,2 %	7,4 %	28,2 %	5,5 %	-10,6 %
Saskatchewan	11,2 %	14,4 %	22,0 %	7,5 %	5,8 %
Alberta	20,3 %	16,0 %	40,1 %	-3,3 %	-4,5 %
Colombie-Britannique	18,0 %	18,3 %	38,4 %	-5,3 %	0,6 %
Les Territoires	6,1 %	4,5 %	10,1 %	3,8 %	6,1 %
Yukon	-	1,6 %	-	-	25,9 %
Territoires du N.-O. ³	6,1 %	3,0 %	6,5 %	6,7 %	0,0 %
Canada (100%)	1 538	6 095	33,4 %	-1,5 %	0,8 %
DESCENDANT D'AUTOCHTONES					
Provinces de l'Atlantique	6,0 %	10,2 %	11,0 %	8,7 %	3,2 %
Terre-Neuve	1,3 %	2,7 %	-1,7 %	32,6 %	-0,8 %
Ile-du-Prince-Édouard	0,2 %	0,4 %	15,5 %	6,3 %	0,1 %
Nouvelle-Écosse	2,7 %	4,0 %	14,1 %	3,5 %	3,0 %
Nouveau-Brunswick	1,7 %	3,2 %	13,1 %	1,2 %	12,1 %
Québec	15,2 %	20,1 %	17,0 %	-0,3 %	2,4 %
Ontario	35,9 %	32,5 %	6,6 %	0,2 %	3,6 %
Provinces des prairies	23,5 %	21,8 %	2,7 %	3,2 %	4,1 %
Manitoba	6,0 %	5,5 %	0,1 %	6,2 %	4,0 %
Saskatchewan	3,9 %	3,3 %	-0,5 %	6,8 %	2,9 %
Alberta	13,6 %	13,0 %	4,7 %	1,0 %	6,0 %
Colombie-Britannique	18,6 %	14,9 %	6,5 %	-0,6 %	2,1 %
Les Territoires	0,9 %	0,6 %	-4,3 %	-0,8 %	4,1 %
Yukon	0,3 %	0,2 %	7,5 %	-5,2 %	4,5 %
Territoires du N.-O. ³	0,6 %	0,3 %	-14,1 %	5,2 %	12,2 %
Canada (100%)	247 266	452 485	7,8 %	1,2 %	3,5 %

Notes : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

² Les taux rajustés des populations de moins de 1 500 personnes en 2001 sont en italique dans le tableau.

³ Inclue le Nunavut.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.
Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

Tableau C-1 Répartition procentuelle et taux d'accroissement annuel moyen¹² des populations autochtones, des descendants d'Autochtones et non autochtone selon la province ou territoire de résidence, Canada, 1986-2001 (suite)

Provinces territoires	Répartition procentuelle		Taux d'accroissement annuel moyen ¹²		
	1986	2001	1986-91	1991-96	1996-01
NON-AUTOCHTONE					
Provinces de l'Atlantique	9,1 %	7,6 %	0,2 %	-0,1 %	-0,6 %
Terre-Neuve	2,3 %	1,7 %	-0,2 %	-1,1 %	-1,6 %
Ile-du-Prince-Édouard	0,5 %	0,5 %	0,4 %	0,7 %	0,1 %
Nouvelle-Écosse	3,5 %	3,1 %	0,4 %	0,1 %	-0,2 %
Nouveau-Brunswick	2,8 %	2,4 %	0,3 %	0,3 %	-0,6 %
Québec	26,2 %	24,6 %	0,8 %	0,7 %	0,3 %
Ontario	36,3 %	38,8 %	1,7 %	1,4 %	1,2 %
Provinces des prairies	16,9 %	15,9 %	0,4 %	0,6 %	0,9 %
Manitoba	4,0 %	3,3 %	-0,1 %	0,0 %	-0,3 %
Saskatchewan	3,8 %	2,9 %	-0,9 %	-0,5 %	-0,6 %
Alberta	9,2 %	9,7 %	1,1 %	1,3 %	1,9 %
Colombie-Britannique	11,2 %	12,9 %	2,3 %	2,6 %	1,0 %
Les Territoires	0,2 %	0,2 %	1,6 %	2,3 %	-2,0 %
Yukon	0,1 %	0,1 %	2,9 %	2,7 %	-2,2 %
Territoires du N.-O. ³	0,1 %	0,1 %	0,4 %	2,0 %	-1,9 %
Canada (100%, milliers)	24 310,3	28 319,1	1,2 %	1,1 %	0,8 %

Notes : ¹ Taux rajustés pour les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

² Les taux rajustés des populations de moins de 1 500 personnes en 2001 sont en italique dans le tableau.

³ Inclue le Nunavut.

Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1986 à 2001, totalisations spéciales.

Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, totalisations spéciales.

**ANNEXE 8. POPULATION DANS LES RÉSERVES
INDIENNES, 2001**

Tableau D-1 Population dans les réserves indiennes selon l'identité autochtone et l'origine ethnique, Canada, 2001

Origine ethnique	Total	Identité autochtone					Identité non autochtone
		Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Autochtones multiples	
Total	294 405	261 985	258 785	2 870	145	195	32 420
Autochtone / Total	264 940	260 480	257 440	2 705	140	195	4 460
Autochtone / Total déclarations uniques	241 040	237 905	236 250	1 515	95	40	3 135
Indien de l'Amérique du Nord	240 110	237 000	236 085	860	20	30	3 105
Métis	850	830	160	655	0	10	20
Inuit	75	80	10	0	70	0	0
Autochtone / Total déclarations multiples	23 900	22 570	21 190	1 190	45	155	1 325
Indien AN et non-Autochtone	19 705	18 525	17 860	635	0	30	1 175
Métis et non-Autochtone	390	305	55	240	0	10	85
Inuit et non-Autochtone	15	10	0	0	10	0	0
Autochtones multiples / Total	3 790	3 735	3 265	305	35	120	60
Indien AN et Métis	2 375	2 345	2 080	180	0	85	35
Indien AN et Inuit	215	210	185	0	15	10	0
Métis et Inuit	0	0	0	0	0	0	0
Indien AN, Métis et Inuit	0	10	10	0	0	0	0
Indien AN, Métis et non-Autochtone	1 075	1 050	900	130	0	25	25
Indien AN, Inuit et non-Autochtone	120	115	95	0	15	0	0
Métis, Inuit et non-Autochtone	0	0	0	0	0	0	0
Indien AN, Métis, Inuit et non-Autochtone	0	0	0	0	0	0	0
Non autochtone / Total	29 470	1 510	1 350	160	0	0	27 955

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

ANNEXE 9. MORTALITÉ DES INDIENS INSCRITS (1986-2000) ET DES INUIT (1989-2003)

Tableau E-1 Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe masculin, Canada, 1986-1990

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	1195	0,98622	0,0119	98 913	6641 678	66,42
1	98 805	433	0,99622	0,0044	394 199	6542 765	66,22
5	98 372	219	0,99733	0,0022	491 247	6148 566	62,50
10	98 153	361	0,99187	0,0037	489 936	5657 318	57,64
15	97 792	1467	0,98070	0,0150	485 955	5167 383	52,84
20	96 325	1982	0,98066	0,0206	476 574	4681 428	48,60
25	94 344	1780	0,98071	0,0189	467 357	4204 855	44,57
30	92 564	1865	0,97905	0,0201	458 343	3737 497	40,38
35	90 699	2023	0,97464	0,0223	448 740	3279 154	36,15
40	88 676	2616	0,96497	0,0295	437 361	2830 414	31,92
45	86 059	3514	0,95234	0,0408	422 040	2393 053	27,81
50	82 546	4597	0,93231	0,0557	401 925	1971 013	23,88
55	77 949	6260	0,90251	0,0803	374 718	1569 087	20,13
60	71 688	8440	0,86732	0,1177	338 185	1194 370	16,66
65	63 248	9357	0,82258	0,1479	293 316	856 184	13,54
70	53 891	11741	0,73390	0,2179	241 276	562 868	10,44
75	42 150	13746	0,61501	0,3261	177 073	321 592	7,63
80	28 404	13248	0,24646	0,4664	108 902	144 519	5,09
85	15 156	15156		1,0000	35 618	35 618	2,35

Source : Verma, Michalowski et Gauvin (2004).

Tableau E-2 Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe féminin, Canada, 1986-1990

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	1130	0,98735	0,0113	98 972	7248 934	72,49
1	98 870	329	0,99672	0,0033	394 704	7149 962	72,32
5	98 541	232	0,99775	0,0024	492 055	6755 258	68,55
10	98 309	260	0,99611	0,0026	490 945	6263 203	63,71
15	98 049	590	0,99273	0,0060	489 034	5772 258	58,87
20	97 459	713	0,99204	0,0073	485 477	5283 224	54,21
25	96 746	864	0,98995	0,0089	481 612	4797 747	49,59
30	95 882	1098	0,98786	0,0115	476 772	4316 135	45,02
35	94 783	1248	0,98432	0,0132	470 984	3839 362	40,51
40	93 535	1772	0,97848	0,0189	463 601	3368 379	36,01
45	91 763	2209	0,97187	0,0241	453 624	2904 778	31,66
50	89 554	2939	0,95949	0,0328	440 861	2451 154	27,37
55	86 614	4196	0,93914	0,0484	423 002	2010 293	23,21
60	82 418	6180	0,91582	0,0750	397 260	1587 291	19,26
65	76 238	7091	0,88160	0,0930	363 818	1190 032	15,61
70	69 147	10414	0,80653	0,1506	320 743	826 214	11,95
75	58 733	14278	0,69992	0,2431	258 687	505 472	8,61
80	44 456	16488	0,26633	0,3709	181 060	246 785	5,55
85	27 968	27968		1,0000	65 725	65 725	2,35

Source : Verma, Michalowski et Gauvin (2004).

Tableau E-3 Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe masculin, Canada, 1991-1995

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	1065	0,98789	0,0107	99 031	6772 139	67,72
1	98 935	350	0,99661	0,0035	394 914	6673 109	67,45
5	98 585	234	0,99776	0,0024	492 271	6278 195	63,68
10	98 351	255	0,99307	0,0026	491 170	5785 924	58,83
15	98 096	1326	0,98299	0,0135	487 765	5294 754	53,97
20	96 771	1720	0,98173	0,0178	479 468	4806 989	49,67
25	95 051	1855	0,98206	0,0195	470 711	4327 521	45,53
30	93 196	1549	0,98066	0,0166	462 265	3856 810	41,38
35	91 648	2092	0,97584	0,0228	453 323	3394 545	37,04
40	89 556	2352	0,96865	0,0263	442 370	2941 221	32,84
45	87 204	3198	0,95821	0,0367	428 504	2498 851	28,66
50	84 006	4015	0,93831	0,0478	410 595	2070 347	24,65
55	79 991	6121	0,91163	0,0765	385 266	1659 752	20,75
60	73 870	7555	0,87861	0,1023	351 218	1274 486	17,25
65	66 315	9384	0,82985	0,1415	308 584	923 268	13,92
70	56 931	11907	0,74982	0,2091	256 077	614 685	10,80
75	45 024	13513	0,64602	0,3001	192 012	358 607	7,96
80	31 511	13403	0,25542	0,4254	124 044	166 596	5,29
85	18 107	18107		1,0000	42 552	42 552	2,35

Source : Verma, Michalowski et Gauvin (2004).

Tableau E-4 Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe féminin, Canada, 1991-1995

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	1004	0,98883	0,0100	99 086	7390 660	73,91
1	98 996	277	0,99744	0,0028	395 329	7291 574	73,66
5	98 719	159	0,99835	0,0016	493 148	6896 245	69,86
10	98 560	203	0,99602	0,0021	492 333	6403 096	64,97
15	98 357	689	0,99261	0,0070	490 373	5910 763	60,09
20	97 668	623	0,99293	0,0064	486 751	5420 390	55,50
25	97 045	780	0,99155	0,0080	483 312	4933 639	50,84
30	96 264	872	0,98954	0,0091	479 228	4450 328	46,23
35	95 392	1167	0,98662	0,0122	474 216	3971 100	41,63
40	94 224	1414	0,98216	0,0150	467 871	3496 884	37,11
45	92 811	1927	0,97447	0,0208	459 526	3029 013	32,64
50	90 884	2819	0,96154	0,0310	447 796	2569 488	28,27
55	88 065	4064	0,94270	0,0461	430 573	2121 691	24,09
60	84 001	5877	0,92529	0,0700	405 901	1691 119	20,13
65	78 124	6140	0,90078	0,0786	375 575	1285 218	16,45
70	71 983	9003	0,83691	0,1251	338 309	909 642	12,64
75	62 980	12966	0,73866	0,2059	283 133	571 333	9,07
80	50 014	16372	0,27432	0,3273	209 140	288 199	5,76
85	33 642	33642		1,0000	79 059	79 059	2,35

Source : Verma, Michalowski et Gauvin (2004).

Tableau E-5 Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe masculin, Canada, 1996-2000

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	957	0,98795	0,0096	99 129	6827 787	68,28
1	99 043	562	0,99545	0,0057	394 845	6728 658	67,94
5	98 481	242	0,99738	0,0025	491 726	6333 813	64,32
10	98 239	328	0,99368	0,0033	490 438	5842 087	59,47
15	97 910	1079	0,98431	0,0110	487 339	5351 649	54,66
20	96 831	1749	0,98357	0,0181	479 695	4864 310	50,24
25	95 082	1468	0,98411	0,0154	471 812	4384 615	46,11
30	93 614	1565	0,98209	0,0167	464 313	3912 803	41,80
35	92 049	1808	0,97915	0,0196	455 997	3448 491	37,46
40	90 241	2052	0,97334	0,0227	446 487	2992 494	33,16
45	88 189	2707	0,96127	0,0307	434 586	2546 007	28,87
50	85 482	4110	0,94102	0,0481	417 753	2111 421	24,70
55	81 372	5727	0,91370	0,0704	393 115	1693 668	20,81
60	75 645	7932	0,87558	0,1049	359 188	1300 553	17,19
65	67 713	9823	0,82743	0,1451	314 498	941 365	13,90
70	57 890	12178	0,75046	0,2104	260 224	626 867	10,83
75	45 712	13581	0,65160	0,2971	195 289	366 643	8,02
80	32 131	13363	0,25739	0,4159	127 249	171 355	5,33
85	18 768	18768		1,0000	44 106	44 106	2,35

Source : Verma, Michalowski et Gauvin (2004).

Tableau E-6 Table de mortalité abrégée, Indiens inscrits, sexe féminin, Canada, 1996-2000

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	905	0,98872	0,0090	99 177	7448 670	74,49
1	99 095	507	0,99594	0,0051	395 183	7349 493	74,17
5	98 588	210	0,99800	0,0021	492 351	6954 310	70,54
10	98 378	228	0,99615	0,0023	491 365	6461 959	65,69
15	98 150	622	0,99317	0,0063	489 473	5970 594	60,83
20	97 527	591	0,99415	0,0061	486 131	5481 121	56,20
25	96 937	571	0,99240	0,0059	483 285	4994 990	51,53
30	96 366	924	0,98964	0,0096	479 613	4511 704	46,82
35	95 442	1093	0,98712	0,0114	474 644	4032 091	42,25
40	94 350	1399	0,98221	0,0148	468 531	3557 447	37,70
45	92 951	1940	0,97489	0,0209	460 196	3088 916	33,23
50	91 011	2730	0,96461	0,0300	448 640	2628 720	28,88
55	88 281	3601	0,94624	0,0408	432 762	2180 080	24,69
60	84 680	5793	0,92978	0,0684	409 495	1747 318	20,63
65	78 887	5589	0,91011	0,0708	380 741	1337 823	16,96
70	73 298	8322	0,85333	0,1135	346 515	957 082	13,06
75	64 976	11912	0,76628	0,1833	295 692	610 567	9,40
80	53 063	15493	0,28040	0,2920	226 584	314 875	5,93
85	37 571	37571		1,0000	88 291	88 291	2,35

Source : Verma, Michalowski et Gauvin (2004).

Tableau E-7 Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe masculin, Canada, 1989-1993

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	2948	0,96781	0,02948	97 347	6603 119	66,03
1	97 052	827	0,99310	0,00852	386 556	6505 772	67,03
5	96 226	225	0,99696	0,00234	480 565	6119 216	63,59
10	96 000	359	0,98381	0,00374	479 104	5638 651	58,74
15	95 641	2744	0,97253	0,02869	471 346	5159 547	53,95
20	92 897	2435	0,97626	0,02621	458 397	4688 201	50,47
25	90 462	1918	0,98058	0,02120	447 514	4229 804	46,76
30	88 544	1559	0,98327	0,01761	438 822	3782 290	42,72
35	86 985	1378	0,98458	0,01584	431 479	3343 468	38,44
40	85 607	1284	0,98268	0,01500	424 824	2911 989	34,02
45	84 323	1659	0,96075	0,01967	417 467	2487 166	29,50
50	82 664	4895	0,93532	0,05921	401 083	2069 699	25,04
55	77 769	5483	0,90679	0,07050	375 140	1668 616	21,46
60	72 287	8504	0,85227	0,11765	340 172	1293 476	17,89
65	63 782	11597	0,80270	0,18182	289 919	953 304	14,95
70	52 185	11283	0,69378	0,21622	232 719	663 385	12,71
75	40 902	17222	0,59621	0,42105	161 456	430 665	10,53
80	23 680	8856	0,64243	0,37398	96 261	269 210	11,37
85	14 824	14824		1,00000	172 949	172 949	11,67

Source : Wilkins et al. (2008)

Tableau E-8 Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe féminin, Canada, 1989-1993

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	2039	0,97729	0,02039	98 165	6958 441	69,58
1	97 961	683	0,99354	0,00698	390 478	6860 275	70,03
5	97 278	362	0,99661	0,00372	485 485	6469 797	66,51
10	96 916	295	0,99562	0,00305	483 841	5984 313	61,75
15	96 621	552	0,99189	0,00571	481 722	5500 471	56,93
20	96 068	1011	0,99268	0,01053	477 814	5018 749	52,24
25	95 057	388	0,99417	0,00408	474 315	4540 935	47,77
30	94 669	719	0,99126	0,00759	471 548	4066 620	42,96
35	93 950	931	0,98653	0,00991	467 425	3595 071	38,27
40	93 019	1587	0,97898	0,01706	461 131	3127 647	33,62
45	91 433	2291	0,96829	0,02506	451 437	2666 516	29,16
50	89 142	3435	0,94153	0,03853	437 123	2215 080	24,85
55	85 707	6789	0,91237	0,07921	411 565	1777 956	20,74
60	78 919	7637	0,87360	0,09677	375 500	1366 391	17,31
65	71 281	11348	0,77945	0,15920	328 036	990 891	13,90
70	59 933	17591	0,72753	0,29352	255 687	662 855	11,06
75	42 342	10275	0,74302	0,24268	186 020	407 168	9,62
80	32 066	8846	0,37500	0,27586	138 217	221 148	6,90
85	23 220	23220		1,00000	82 930	82 930	3,57

Source : Wilkins et al. (2008)

Tableau E-9 Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe masculin, Canada, 1994-1998

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	2378	0,97495	0,02378	97 860	6478 005	64,78
1	97 622	436	0,99546	0,00447	389 616	6380 145	65,36
5	97 186	266	0,99400	0,00274	485 263	5990 530	61,64
10	96 919	897	0,98476	0,00926	482 353	5505 267	56,80
15	96 022	2043	0,97596	0,02127	475 004	5022 914	52,31
20	93 979	2524	0,97498	0,02686	463 587	4547 910	48,39
25	91 455	2117	0,97793	0,02314	451 986	4084 323	44,66
30	89 339	1873	0,97738	0,02097	442 012	3632 337	40,66
35	87 466	2126	0,97486	0,02431	432 014	3190 325	36,48
40	85 340	2218	0,97669	0,02600	421 153	2758 312	32,32
45	83 121	1707	0,97106	0,02054	411 338	2337 159	28,12
50	81 414	3054	0,94639	0,03752	399 433	1925 821	23,65
55	78 359	5511	0,91635	0,07033	378 019	1526 388	19,48
60	72 848	7138	0,82049	0,09798	346 396	1148 369	15,76
65	65 710	17735	0,71124	0,26990	284 214	801 973	12,20
70	47 975	15093	0,68775	0,31461	202 143	517 759	10,79
75	32 882	10155	0,64744	0,30882	139 023	315 616	9,60
80	22 727	9451	0,49031	0,41584	90 009	176 593	7,77
85	13 276	13276		1,00000	86 585	86 585	6,52

Source : Wilkins et al. (2008)

Tableau E-10 Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe féminin, Canada, 1994-1998

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	1907	0,98028	0,01907	98 283	7130 373	71,30
1	98 093	257	0,99660	0,00262	391 856	7032 090	71,69
5	97 835	281	0,99607	0,00287	488 473	6640 234	67,87
10	97 554	487	0,99261	0,00499	486 554	6151 761	63,06
15	97 068	953	0,99069	0,00981	482 956	5665 207	58,36
20	96 115	846	0,99033	0,00880	478 460	5182 251	53,92
25	95 269	1005	0,99226	0,01055	473 832	4703 791	49,37
30	94 264	462	0,99228	0,00491	470 163	4229 959	44,87
35	93 801	989	0,99268	0,01054	466 534	3759 796	40,08
40	92 812	376	0,99115	0,00405	463 121	3293 261	35,48
45	92 436	1263	0,97733	0,01366	459 023	2830 140	30,62
50	91 173	2899	0,94639	0,03179	448 619	2371 117	26,01
55	88 274	6722	0,91630	0,07615	424 567	1922 498	21,78
60	81 552	7492	0,87863	0,09187	389 030	1497 931	18,37
65	74 060	11394	0,84184	0,15385	341 814	1108 901	14,97
70	62 666	10231	0,81073	0,16327	287 752	767 087	12,24
75	52 435	11553	0,64903	0,22034	233 290	479 335	9,14
80	40 881	21198	0,38462	0,51852	151 412	246 045	6,02
85	19 684	19684		1,00000	94 633	94 633	4,81

Source : Wilkins et al. (2008)

Tableau E-11 Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe masculin, Canada, 1999-2003

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	1946	0,97919	0,01946	98 249	6443 233	64,43
1	98 054	437	0,99605	0,00445	391 345	6344 984	64,71
5	97 618	172	0,99683	0,00176	487 659	5953 639	60,99
10	97 446	447	0,97208	0,00458	486 112	5465 980	56,09
15	96 999	4983	0,95424	0,05137	472 538	4979 868	51,34
20	92 016	3666	0,97073	0,03984	450 915	4507 330	48,98
25	88 350	1613	0,98067	0,01826	437 717	4056 415	45,91
30	86 737	1772	0,97814	0,02043	429 254	3618 698	41,72
35	84 965	1981	0,97787	0,02332	419 871	3189 443	37,54
40	82 984	1735	0,97613	0,02091	410 580	2769 572	33,37
45	81 249	2186	0,97320	0,02691	400 778	2358 992	29,03
50	79 063	2110	0,96558	0,02669	390 037	1958 214	24,77
55	76 952	3260	0,92574	0,04237	376 611	1568 177	20,38
60	73 692	7927	0,84923	0,10757	348 643	1191 566	16,17
65	65 765	13099	0,74316	0,19918	296 077	842 923	12,82
70	52 666	17319	0,66408	0,32884	220 033	546 846	10,38
75	35 347	12246	0,59557	0,34646	146 120	326 813	9,25
80	23 101	11392	0,51839	0,49315	87 024	180 693	7,82
85	11 709	11709		1,00000	93 669	93 669	8,00

Source : Wilkins et al. (2008)

Tableau E-12 Table de mortalité abrégée, Inuit, sexe féminin, Canada, 1999-2003

Age x	l_x	d_x	p_x	q_x	L_x	T_x	e_x
0	100 000	1682	0,98098	0,01682	98 486	6976 941	69,77
1	98 318	633	0,99490	0,00644	392 006	6878 455	69,96
5	97 685	173	0,99819	0,00177	487 992	6486 448	66,40
10	97 512	180	0,99261	0,00185	487 109	5998 456	61,52
15	97 332	1259	0,98935	0,01294	483 510	5511 347	56,62
20	96 072	799	0,99432	0,00832	478 363	5027 837	52,33
25	95 273	287	0,99320	0,00301	475 647	4549 474	47,75
30	94 986	1008	0,98915	0,01061	472 411	4073 827	42,89
35	93 978	1042	0,98789	0,01108	467 287	3601 416	38,32
40	92 937	1221	0,98408	0,01314	461 629	3134 129	33,72
45	91 715	1718	0,98153	0,01873	454 282	2672 500	29,14
50	89 997	1638	0,96481	0,01820	445 892	2218 218	24,65
55	88 360	4639	0,92872	0,05250	430 201	1772 326	20,06
60	83 721	7627	0,86430	0,09111	399 535	1342 125	16,03
65	76 093	14059	0,75823	0,18476	345 318	942 590	12,39
70	62 034	19335	0,68809	0,31169	261 832	597 271	9,63
75	42 699	13332	0,60370	0,31224	180 163	335 440	7,86
80	29 367	15227	0,29954	0,51852	108 765	155 277	5,29
85	14 139	14139		1,00000	46 511	46 511	3,29

Source : Wilkins et al. (2008)

**ANNEXE 10. MIGRATION CHEZ LES POPULATIONS
AUTOCHTONES, 1996-2001**

Tableau F-1 Immigrants internationaux et soldes migratoires interprovincial et interne des populations autochtones âgées de 5 ans et plus, Canada, 1996-2001

	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit
Immigrants internationaux				
Total	3 065	2 305	675	75
Dans réserve indienne	540	535	0	5
Hors réserve indienne	2 525	1 770	675	70
Solde migratoire interprovincial				
Provinces de l'Atlantique	-625	-245	-255	-125
Québec	-820	-555	-215	-50
Ontario	245	205	-20	60
Manitoba	-265	-160	-115	10
Saskatchewan	150	385	-185	-50
Alberta	4 180	1 510	2 565	105
Colombie-Britannique	-2 430	-1 075	-1 345	-10
Territoires (Yukon, TNO)	-400	-65	-395	60
Solde migratoire interne				
Dans réserve	10 965	11 055	-70	-20
Hors réserve rural	-6 425	-7 650	1 460	-235
Hors réserve urbain RMR	-3 995	-2 545	-1 700	250
Hors réserve urbain hors RMR	-545	-860	310	5

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, totalisations spéciales.

ANNEXE 11. ESTIMATIONS DÉTAILLÉES DE LA MOBILITÉ
ETHNIQUE INTRAGÉNÉRATIONNELLE,
1986-2001

Tableau G-1 Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, selon trois scénarios, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001

Période, scénario	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Autochtones multiples	Descendant d'Autochtones
1986-1991 Scénario de référence Scénario faible Scénario fort	36,4	40,5	25,3	2,7	224,4	50,1
	24,1	28,9	12,5	- 11,0	215,3	37,6
	47,8	52,5	36,4	12,9	231,3	60,7
1991-1996 Scénario de référence Scénario faible Scénario fort	0,4	-13,6	43,2	-6,8	-24,5	-11,3
	-12,7	-27,9	32,4	- 19,3	-35,8	-22,3
	11,4	-3,6	55,9	4,8	-12,3	1,9
1996-2001 Scénario de référence Scénario faible Scénario fort	15,7	0,0	53,3	2,7	-12,7	15,2
	4,8	-10,2	41,2	- 11,5	-24,8	2,6
	29,4	14,6	65,3	12,9	0,3	27,3

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-2 Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels¹ (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, selon trois scénarios, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001

Période, scénario	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Autochtones multiples	Descendant d'Autochtones
1986-1991						
Scénario de référence	90,1	71,0	13,8	0,4	3,8	72,6
Scénario faible	64,1	54,0	7,5	- 1,9	4,0	60,2
Scénario fort	114,7	88,5	19,8	2,0	4,0	87,9
1991-1996						
Scénario de référence	1,1	-29,1	31,8	- 1,2	-0,7	-20,2
Scénario faible	-40,1	-60,1	25,0	- 3,6	-1,1	-42,1
Scénario fort	35,9	-7,9	43,5	0,9	-0,4	3,5
1996-2001						
Scénario de référence	56,5	0,0	55,6	0,5	-0,4	30,8
Scénario faible	16,8	-22,7	42,7	- 2,3	-0,7	5,3
Scénario fort	114,8	36,2	75,9	2,9	0,0	61,6

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-3 Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ (0/00) des populations autochtones par origine ethnique, selon trois scénarios, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001

Période, scénario	Indien d'origine indienne	Indien d'origines mixtes	Métis d'origine métisse	Métis d'origines mixtes	Inuit d'origine inuite	Inuit d'origines mixtes
1986-1991						
Scénario de référence	7,8	125,8	-22,0	58,5	-9,7	60,1
Scénario faible	-5,2	114,5	-34,9	46,0	-23,7	47,6
Scénario fort	18,9	135,5	-10,5	69,2	0,4	70,5
1991-1996						
Scénario de référence	0,0	-43,3	-36,2	76,6	2,1	-42,9
Scénario faible	-14,1	-56,3	-47,3	66,2	-10,4	-54,9
Scénario fort	10,2	-32,5	-22,8	88,9	13,6	-31,3
1996-2001						
Scénario de référence	-5,8	13,5	43,7	56,2	1,3	8,9
Scénario faible	-15,2	0,9	31,5	44,2	-13,0	-5,3
Scénario fort	9,7	25,3	56,0	68,1	11,5	19,0

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-4 Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels¹ (en milliers) des populations autochtones par origine ethnique, selon trois scénarios, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001

Période, scénario	Indien d'origine indienne	Indien d'origines mixtes	Métis d'origine métisse	Métis d'origines mixtes	Inuit d'origine inuite	Inuit d'origines mixtes
1986-1991						
Scénario de référence	9,9	61,2	-4,9	18,7	-1,2	1,6
Scénario faible	-6,9	60,9	-8,7	16,2	-3,3	1,4
Scénario fort	22,7	65,8	-2,3	22,1	0,1	1,9
1991-1996						
Scénario de référence	0,0	-29,0	-7,9	39,7	0,3	-1,5
Scénario faible	-20,6	-39,5	-10,9	35,9	-1,6	-2,0
Scénario fort	14,8	-22,7	-5,2	48,7	2,0	-1,2
1996-2001						
Scénario de référence	-9,4	9,5	10,7	44,8	0,2	0,3
Scénario faible	-23,3	0,7	7,7	35,0	-2,1	-0,2
Scénario fort	16,6	19,6	15,3	60,6	2,1	0,8

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-5 Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario de référence

Provinces et territoires	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Atlantique	38,1	36,3	-8,3	66,1	85,8
Québec	28,7	41,7	-11,2	-12,7	130,9
Ontario	72,5	83,5	31,2	-	37,7
Manitoba	29,9	27,3	32,2	-	-18,4
Saskatchewan	20,5	12,3	40,1	-	16,2
Alberta	52,0	56,6	37,5	-	15,1
C.-Britannique	19,5	22,2	-57,2	-	26,4
Territoires	9,5	19,7	-5,6	3,3	-55,5
Canada	36,4	40,5	25,3	2,7	50,1
1991-1996					
Atlantique	36,5	29,0	162,2	-33,4	65,5
Québec	-6,1	-21,4	72,0	-4,2	-21,4
Ontario	-18,2	-37,9	94,4	-	-20,6
Manitoba	7,8	1,1	19,6	-	41,1
Saskatchewan	13,9	12,9	14,6	-	36,4
Alberta	-4,2	-17,9	20,6	-	-17,1
C.-Britannique	4,1	-21,2	172,8	-	-36,0
Territoires	-3,0	-3,4	-18,8	0,8	21,1
Canada	0,4	-13,6	43,2	-6,8	-11,3
1996-2001					
Atlantique	49,2	31,7	119,2	18,5	19,4
Québec	12,3	16,3	1,0	7,9	9,7
Ontario	36,6	2,2	140,5	-	18,0
Manitoba	7,8	-1,8	24,6	-	27,1
Saskatchewan	-2,5	-11,4	15,3	-	20,6
Alberta	10,9	-2,8	27,4	-	33,7
C.-Britannique	23,3	-3,5	105,6	-	-8,9
Territoires	-0,4	0,4	12,1	-0,3	94,9
Canada	15,7	0,0	53,3	2,7	15,2

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-6 Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario faible

Provinces et territoires	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Atlantique	21,5	20,2	-26,7	49,1	69,2
Québec	16,9	31,5	-24,9	-25,4	119,4
Ontario	59,0	70,7	16,4	-	24,2
Manitoba	18,6	16,4	20,7	-	-30,6
Saskatchewan	8,5	0,3	27,7	-	0,7
Alberta	42,5	48,9	26,8	-	3,6
C.-Britannique	7,9	10,7	-68,0	-	16,2
Territoires	-4,1	5,7	-18,1	-10,5	-68,1
Canada	24,1	28,9	12,5	-11,0	37,6
1991-1996					
Atlantique	19,7	9,9	152,9	-46,4	54,6
Québec	-10,4	-23,5	62,8	-15,4	-31,3
Ontario	-29,0	-48,9	85,0	-	-30,6
Manitoba	-4,9	-12,1	8,1	-	29,5
Saskatchewan	-8,9	-13,6	0,4	-	22,4
Alberta	-20,6	-37,1	7,7	-	-29,6
C.-Britannique	-9,2	-35,3	162,3	-	-49,8
Territoires	-14,1	-15,2	-28,3	-10,4	10,9
Canada	-12,7	-27,9	32,4	-19,3	-22,3
1996-2001					
Atlantique	40,8	22,5	111,6	9,1	11,4
Québec	-5,2	-3,1	-11,1	-5,8	-2,4
Ontario	22,4	-12,5	128,7	-	4,6
Manitoba	-6,3	-16,2	11,4	-	13,8
Saskatchewan	-7,7	-14,7	5,7	-	11,1
Alberta	1,4	-10,8	16,1	-	22,4
C.-Britannique	16,1	-9,3	94,8	-	-21,3
Territoires	-19,6	-18,2	-4,7	-21,0	79,5
Canada	4,8	-10,2	41,2	-11,5	2,6

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-7 Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario fort

Provinces et territoires	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Atlantique	45,8	44,6	-1,0	71,6	92,1
Québec	41,0	55,5	-0,1	-1,7	140,4
Ontario	82,1	93,3	41,5	-	47,4
Manitoba	42,5	40,4	44,7	-	-6,0
Saskatchewan	32,5	24,4	51,7	-	27,7
Alberta	65,1	71,6	49,6	-	27,1
C.-Britannique	31,7	34,5	-44,1	-	39,0
Territoires	20,0	29,8	6,1	13,5	-43,0
Canada	47,8	52,5	36,4	12,9	60,7
1991-1996					
Atlantique	43,5	33,9	172,3	-22,2	77,7
Québec	14,0	1,0	86,2	8,6	-6,9
Ontario	-4,7	-24,6	107,1	-	-6,6
Manitoba	19,0	11,9	31,9	-	52,8
Saskatchewan	15,1	10,4	24,4	-	46,0
Alberta	3,2	-13,5	31,4	-	-5,7
C.-Britannique	15,3	-10,8	181,5	-	-25,2
Territoires	9,9	9,0	-3,8	13,5	34,0
Canada	11,4	-3,6	55,9	4,8	1,9
1996-2001					
Atlantique	65,3	47,3	134,7	32,9	36,4
Québec	19,4	21,5	13,6	18,4	22,5
Ontario	47,0	12,5	150,1	-	29,2
Manitoba	18,1	8,3	35,6	-	37,1
Saskatchewan	16,7	9,8	30,0	-	33,0
Alberta	26,9	14,4	41,7	-	46,7
C.-Britannique	40,1	15,2	116,4	-	4,6
Territoires	4,8	6,6	17,1	3,4	100,1
Canada	29,4	14,6	65,3	12,9	27,3

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-8 Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels¹ (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario de référence

Provinces et territoires	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Atlantique	3,8	2,5	-0,1	1,1	7,9
Québec	7,0	7,2	-0,4	-0,4	37,2
Ontario	28,9	28,4	1,6	-	19,1
Manitoba	11,8	6,9	4,4	-	-1,3
Saskatchewan	7,6	3,2	4,3	-	0,7
Alberta	19,7	12,8	5,5	-	2,7
C.-Britannique	8,1	8,2	-2,0	-	6,9
Territoires	1,7	1,2	-0,1	0,3	-0,5
Canada	90,1	71,0	13,8	0,4	72,6
1991-1996					
Atlantique	4,8	2,7	2,9	-0,7	9,8
Québec	-1,7	-4,3	3,3	-0,1	-8,5
Ontario	-9,2	-16,1	6,7	-	-12,3
Manitoba	3,8	0,3	3,3	-	3,4
Saskatchewan	6,5	4,2	2,0	-	1,9
Alberta	-2,0	-5,0	4,0	-	-3,5
C.-Britannique	2,1	-9,1	12,1	-	-10,8
Territoires	-0,6	-0,2	-0,4	0,1	0,1
Canada	1,1	-29,1	31,8	-1,2	-20,2
1996-2001					
Atlantique	9,0	3,8	4,7	0,4	3,9
Québec	3,9	3,5	0,1	0,3	4,1
Ontario	21,4	1,0	20,2	-	11,9
Manitoba	4,4	-0,6	5,2	-	2,9
Saskatchewan	-1,4	-4,4	2,6	-	1,4
Alberta	6,1	-0,8	6,8	-	8,2
C.-Britannique	14,2	-1,6	15,9	-	-2,8
Territoires	-0,1	0,0	0,2	0,0	1,0
Canada	56,5	0,0	55,6	0,5	30,8

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-9 Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels¹ (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario faible

Provinces et territoires	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Atlantique	2,4	1,6	-0,3	0,9	7,2
Québec	4,4	5,7	-1,0	-0,9	37,5
Ontario	25,6	26,1	0,9	-	13,5
Manitoba	7,9	4,4	3,1	-	-2,4
Saskatchewan	3,3	0,1	3,3	-	0,0
Alberta	17,4	11,6	4,4	-	0,7
C.-Britannique	3,5	4,2	-2,6	-	4,7
Territoires	-0,8	0,4	-0,3	-1,1	-0,6
Canada	64,1	54,0	7,5	-1,9	60,2
1991-1996					
Atlantique	2,7	0,9	2,9	-1,0	8,6
Québec	-3,1	-4,8	3,0	-0,6	-13,2
Ontario	-15,3	-21,6	6,3	-	-19,2
Manitoba	-2,5	-3,8	1,5	-	2,6
Saskatchewan	-4,1	-4,3	0,1	-	1,2
Alberta	-10,3	-10,5	1,6	-	-6,4
C.-Britannique	-4,8	-15,3	11,7	-	-15,7
Territoires	-2,9	-1,1	-0,6	-1,2	0,1
Canada	-40,1	-60,1	25,0	-3,6	-42,1
1996-2001					
Atlantique	7,4	2,6	4,4	0,2	2,3
Québec	-1,6	-0,7	-0,7	-0,2	-1,0
Ontario	12,9	-5,3	18,2	-	3,0
Manitoba	-3,5	-5,4	2,4	-	1,5
Saskatchewan	-4,0	-5,1	1,0	-	0,7
Alberta	0,8	-3,1	4,0	-	5,5
C.-Britannique	9,5	-4,0	14,0	-	-6,6
Territoires	-4,2	-1,4	-0,1	-2,6	0,8
Canada	16,8	-22,7	42,7	-2,3	5,3

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-10 Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels¹ (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones, par période intercensitaire, Canada, provinces et territoires, 1986-2001, Scénario fort

Provinces et territoires	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Atlantique	4,6	3,2	0,0	1,2	8,6
Québec	9,6	9,0	0,0	-0,1	40,3
Ontario	32,3	31,3	2,1	-	23,9
Manitoba	16,2	9,8	6,1	-	-0,4
Saskatchewan	11,5	6,0	5,5	-	1,2
Alberta	24,1	15,4	7,3	-	4,8
C.-Britannique	12,6	12,2	-1,5	-	10,1
Territoires	3,4	1,8	0,1	1,2	-0,4
Canada	114,7	88,5	19,8	2,0	87,9
1991-1996					
Atlantique	6,0	3,2	3,3	-0,5	12,3
Québec	4,1	0,2	4,2	0,3	-2,9
Ontario	-2,5	-10,8	8,0	-	-4,1
Manitoba	9,5	3,7	5,8	-	4,7
Saskatchewan	7,0	3,3	3,6	-	2,5
Alberta	1,6	-3,8	6,5	-	-1,2
C.-Britannique	7,9	-4,7	13,4	-	-7,9
Territoires	2,0	0,7	-0,1	1,5	0,2
Canada	35,9	-7,9	43,5	0,9	3,5
1996-2001					
Atlantique	13,2	6,2	6,1	0,8	8,3
Québec	6,8	5,1	0,9	0,9	10,6
Ontario	30,3	5,9	24,0	-	21,3
Manitoba	11,2	3,1	8,4	-	4,5
Saskatchewan	9,8	3,8	5,7	-	2,5
Alberta	16,3	4,6	11,6	-	12,8
C.-Britannique	26,6	7,4	19,4	-	1,6
Territoires	1,2	0,5	0,4	0,5	1,1
Canada	114,8	36,2	75,9	2,9	61,6

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-11 Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001
Scénario de référence

Lieu de résidence	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Rural	11,6	10,8	11,7	5,8	32,9
Urbain - RMR	73,9	84,4	49,0	-	60,7
Urbain - Hors RMR	52,5	70,1	13,4	17,7	45,4
Canada	36,4	40,5	25,3	2,7	50,1
1991-1996					
Rural	-6,0	-9,1	18,2	-24,2	1,1
Urbain - RMR	-4,0	-31,5	52,9	-	-14,8
Urbain - Hors RMR	21,4	-1,2	60,8	64,6	-15,9
Canada	0,4	-13,6	43,2	-6,8	-11,3
1996-2001					
Rural	3,2	-7,7	44,3	0,9	11,9
Urbain - RMR	31,1	14,1	56,9	-	18,6
Urbain - Hors RMR	23,5	2,9	58,2	-2,0	11,6
Canada	15,7	0,0	53,3	2,7	15,2

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-12 Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001
Scénario faible

Lieu de résidence	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Rural	-1,0	-1,4	-0,8	-8,1	20,9
Urbain - RMR	61,3	72,1	36,9	-	47,5
Urbain - Hors RMR	37,7	55,5	-0,7	4,2	33,5
Canada	24,1	28,9	12,5	-11,0	37,6
1991-1996					
Rural	-20,7	-25,0	7,1	-36,8	-10,1
Urbain - RMR	-16,0	-43,5	42,1	-	-25,8
Urbain - Hors RMR	9,5	-13,3	50,1	53,6	-26,9
Canada	-12,7	-27,9	32,4	-19,3	-22,3
1996-2001					
Rural	-5,8	-15,7	32,4	-13,4	-0,8
Urbain - RMR	17,9	0,9	44,9	-	6,0
Urbain - Hors RMR	10,1	-10,4	46,0	-16,1	-1,0
Canada	4,8	-10,2	41,2	-11,5	2,6

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-13 Estimation des taux annuels moyens de mobilité ethnique nette intragénérationnelle¹ (0/00) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001
Scénario fort

Lieu de résidence	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Rural	22,9	22,5	22,9	16,0	43,4
Urbain - RMR	83,4	93,9	59,7	-	71,3
Urbain - Hors RMR	62,4	79,9	24,7	27,5	56,0
Canada	47,8	52,5	36,4	12,9	60,7
1991-1996					
Rural	3,9	-0,3	31,6	-12,8	14,0
Urbain - RMR	7,8	-19,8	65,3	-	-1,6
Urbain - Hors RMR	33,1	10,4	73,2	76,2	-2,8
Canada	11,4	-3,6	55,9	4,8	1,9
1996-2001					
Rural	19,4	9,6	57,4	10,9	24,1
Urbain - RMR	41,7	24,8	68,2	-	30,7
Urbain - Hors RMR	34,5	13,9	70,0	8,3	23,7
Canada	29,4	14,6	65,3	12,9	27,3

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-14 Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels¹ (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001
Scénario de référence

Lieu de résidence	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Rural	15,2	10,7	2,3	0,7	11,4
Urbain - RMR	48,6	37,6	9,5	-	44,6
Urbain - Hors RMR	26,4	22,8	2,0	0,4	16,5
Canada	90,1	71,0	13,8	0,4	72,6
1991-1996					
Rural	-9,2	-10,4	4,6	-3,2	0,5
Urbain - RMR	-3,6	-18,1	15,2	-	-13,3
Urbain - Hors RMR	13,9	-0,5	12,1	2,2	-7,3
Canada	1,1	-29,1	31,8	-1,2	-20,2
1996-2001					
Rural	5,6	-9,8	14,9	0,1	5,9
Urbain - RMR	32,1	8,5	23,2	-	18,9
Urbain - Hors RMR	18,8	1,3	17,4	-0,1	5,9
Canada	56,5	0,0	55,6	0,5	30,8

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-15 Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels¹ (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001
Scénario faible

Lieu de résidence	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Rural	-1,4	-1,4	-0,2	-1,1	8,0
Urbain - RMR	44,6	35,4	8,0	-	38,7
Urbain - Hors RMR	21,1	20,0	-0,1	0,1	13,5
Canada	64,1	54,0	7,5	-1,9	60,2
1991-1996					
Rural	-31,7	-28,0	1,9	-5,2	-4,7
Urbain - RMR	-14,9	-26,4	12,7	-	-24,5
Urbain - Hors RMR	6,5	-5,7	10,5	1,9	-12,9
Canada	-40,1	-60,1	25,0	-3,6	-42,1
1996-2001					
Rural	-9,7	-18,6	10,8	-1,9	-0,4
Urbain - RMR	18,4	0,5	18,2	-	6,1
Urbain - Hors RMR	8,1	-4,7	13,6	-0,8	-0,5
Canada	16,8	-22,7	42,7	-2,3	5,3

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-16 Estimation des transferts ethniques nets intragénérationnels¹ (en milliers) des populations autochtones et des descendants d'Autochtones habitant hors des réserves indiennes, selon le lieu de résidence rural/urbain, RMR/hors RMR, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001
Scénario fort

Lieu de résidence	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
Rural	28,3	20,6	4,5	1,9	15,1
Urbain - RMR	55,0	41,9	11,7	-	52,5
Urbain - Hors RMR	31,4	26,0	3,7	0,6	20,4
Canada	114,7	88,5	19,8	2,0	87,9
1991-1996					
Rural	6,0	-0,4	8,3	-1,8	6,4
Urbain - RMR	7,2	-11,9	19,8	-	-1,5
Urbain - Hors RMR	22,7	4,5	15,4	2,8	-1,3
Canada	35,9	-7,9	43,5	0,9	3,5
1996-2001					
Rural	36,1	12,7	21,5	1,7	13,4
Urbain - RMR	48,0	16,5	31,1	-	34,7
Urbain - Hors RMR	30,8	6,9	23,3	0,4	13,5
Canada	114,8	36,2	75,9	2,9	61,6

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclus les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-17 Estimation des taux nets annuels moyens (0/00) et des transferts ethniques nets (en milliers) de mobilité ethnique intragénérationnelle¹ des populations autochtones et des descendants d'Autochtones selon le sexe, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001
Scénario de référence

Période, sexe	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
<i>TAUX (0/00)</i>					
Hommes	33,6	37,2	24,2	2,6	49,8
Femmes	39,2	43,5	26,3	2,9	50,5
Total	36,4	40,5	25,3	2,7	50,1
<i>TRANSFERTS (en milliers)</i>					
Hommes	40,6	31,6	6,6	0,2	35,4
Femmes	49,5	39,5	7,1	0,2	37,2
Total	90,1	71,0	13,8	0,4	72,6
1991-1996					
<i>TAUX (0/00)</i>					
Hommes	2,8	-11,1	43,2	-4,7	-14,2
Femmes	-1,9	-16,0	43,2	-9,0	-8,5
Total	0,4	-13,6	43,2	-6,8	-11,3
<i>TRANSFERTS (en milliers)</i>					
Hommes	4,1	-11,5	15,8	-0,4	-12,4
Femmes	-3,0	-17,6	16,0	-0,8	-7,8
Total	1,1	-29,1	31,8	-1,2	-20,2
1996-2001					
<i>TAUX (0/00)</i>					
Hommes	14,8	-2,2	54,1	2,3	13,0
Femmes	16,6	2,1	52,4	3,1	17,3
Total	15,7	0,0	53,3	2,7	15,2
<i>TRANSFERTS (en milliers)</i>					
Hommes	26,1	-2,5	28,2	0,2	12,7
Femmes	30,4	2,5	27,4	0,3	18,1
Total	56,5	0,0	55,6	0,5	30,8

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-18 Estimation des taux nets annuels moyens (0/00) et des transferts ethniques nets (en milliers) de mobilité ethnique intragénérationnelle¹ des populations autochtones et des descendants d'Autochtones selon le sexe, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001
Scénario faible

Période, sexe	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
<i>TAUX (0/00)</i>					
Hommes	20,9	25,3	11,3	-11,4	37,1
Femmes	27,1	32,2	13,7	-10,7	38,0
Total	24,1	28,9	12,5	-11,0	37,6
<i>TRANSFERTS (en milliers)</i>					
Hommes	27,1	22,8	3,4	-1,0	29,2
Femmes	37,0	31,2	4,1	-0,9	31,1
Total	64,1	54,0	7,5	-1,9	60,2
1991-1996					
<i>TAUX (0/00)</i>					
Hommes	-10,7	-25,8	32,2	-17,5	-25,4
Femmes	-14,7	-29,8	32,5	-21,0	-19,3
Total	-12,7	-27,9	32,4	-19,3	-22,3
<i>TRANSFERTS (en milliers)</i>					
Hommes	-16,4	-26,9	12,4	-1,7	-23,4
Femmes	-23,7	-33,3	12,6	-1,9	-18,7
Total	-40,1	-60,1	25,0	-3,6	-42,1
1996-2001					
<i>TAUX (0/00)</i>					
Hommes	2,1	-14,1	40,4	-13,9	-1,4
Femmes	7,4	-6,5	42,0	-9,2	6,3
Total	4,8	-10,2	41,2	-11,5	2,6
<i>TRANSFERTS (en milliers)</i>					
Hommes	3,6	-15,2	20,8	-1,4	-1,4
Femmes	13,2	-7,4	21,9	-0,9	6,6
Total	16,8	-22,7	42,7	-2,3	5,3

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.

Tableau G-19 Estimation des taux nets annuels moyens (0/00) et des transferts ethniques nets (en milliers) de mobilité ethnique intragénérationnelle¹ des populations autochtones et des descendants d'Autochtones selon le sexe, par période intercensitaire, Canada, 1986-2001
Scénario fort

Période, sexe	Autochtone / Total	Indien de l'Amérique du Nord	Métis	Inuit	Descendant d'Autochtones
1986-1991					
<i>TAUX (0/00)</i>					
Hommes	46,1	50,4	36,7	13,9	62,0
Femmes	49,4	54,4	36,1	11,9	59,5
Total	47,8	52,5	36,4	12,9	60,7
<i>TRANSFERTS (en milliers)</i>					
Hommes	53,7	40,8	9,9	1,1	43,9
Femmes	60,9	47,7	9,8	0,9	44,0
Total	114,7	88,5	19,8	2,0	87,9
1991-1996					
<i>TAUX (0/00)</i>					
Hommes	13,6	-1,4	56,0	6,8	-0,9
Femmes	9,3	-5,8	55,9	2,6	4,5
Total	11,4	-3,6	55,9	4,8	1,9
<i>TRANSFERTS (en milliers)</i>					
Hommes	20,9	-1,4	21,7	0,6	-0,8
Femmes	14,9	-6,4	21,8	0,2	4,4
Total	35,9	-7,9	43,5	0,9	3,5
1996-2001					
<i>TAUX (0/00)</i>					
Hommes	28,5	12,4	66,2	12,4	25,3
Femmes	30,3	16,6	64,3	13,3	29,2
Total	29,4	14,6	65,3	12,9	27,3
<i>TRANSFERTS (en milliers)</i>					
Hommes	54,6	14,9	38,4	1,4	27,5
Femmes	60,3	21,3	37,5	1,5	34,1
Total	114,8	36,2	75,9	2,9	61,6

Note : ¹ D'après la méthode d'estimation résiduelle. Exclut les enfants nés au cours de l'intervalle.